Government Archives Division

General Inventory Series

RECORDS OF FEDERAL ROYAL COMMISSIONS

(RG 33)

VOLUME 1:
Series 33/1 to 33/75

James Murray Whalen

National Archives of Canada
Archives nationales du Canada

90-07222/

Canadian Cataloguing in Publication Data
National Archives of Canada. Government Archives Division.
Records of federal royal commissions (RG 33)
(General inventory series/Government Archives Division)
Text in English and French with French title on inverted pages.
Title on added t.p.: Archives des commissions royales d'enquête (RG 33).
To be completed in 2 v.
DSS cat. no. SA72-1/33-1
ISBN 0-662-57217-3 : free

1. Government investigations--Canada--History--Archival resources--Catalogs. 2. National Archives of Canada. Government Archives Division--Catalogs. I. Whalen, James Murray. II. Title. III. Title: Documents des commissions royales d'enquête (RG 33). IV. Series: National Archives of Canada. Government Archives Division. General inventory series.

Z1373.N37 1990 016.3547109'3 C90-099200-XE

National Archives of Canada
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N3
(613) 995-5138

© Minister of Supply and Services Canada 1990
Cat. No. SA72-1/33-1
ISBN: 0-662-57217-3

TABLE OF CONTENTS

(Volume 1)

		Page
Foreword		vii
Acknowledgements		viii
Introduction		ix
INVENTORY OF THE RECORDS OF FEDERAL ROYAL COMMISSIONS		1
Part I	**Administrative Outline**	3
Part II	**Records of the Royal Commissions**	13
1.	Canadian Pacific Railway (the "Pacific Scandal"), 1873	15
2.	Stony Mountain Penitentiary, Manitoba, 1897	17
3.	Transportation of Canadian Products through Canadian Ports, 1903-1905	18
4.	Life Insurance, 1891-1907	20
5.	Grain Trade, 1906-1908	22
6.	Quebec Bridge, 1897-1910	24
7.	Baie Verte Canal, 1875	26
8.	Drill Sheds, Province of Ontario, 1915	28
9.	Department of Manpower and Immigration, Montreal, 1959-1976	30
10.	Financial Matters of Air Canada, 1968-1975	32
11.	Records of Public Departments, 1912-1914	34
12.	Railways and Transportation, 1905-1920	36
13.	Pulpwood, 1923-1925	38
14.	Radio Broadcasting, 1923-1939	40
15.	Technical and Professional Services in the Public Service, 1928-1931	42
16.	Transportation, 1917-1932	44
17.	Banking and Currency, 1928-1934	46
18.	Price Spreads, 1921-1935	48

19.	Financial Arrangements Between the Dominion and the Maritime Provinces, 1863-1935	51
20.	Textile Industry, 1871-1938	53
21.	Anthracite Coal, 1936-1937	55
22.	Grain, 1907-1938	57
23.	Dominion-Provincial Relations, 1936-1940	60
24.	Taxation of Annuities and Family Corporations, 1943-1945	62
25.	Co-operatives, 1937-1945	64
26.	Administrative Classifications in the Public Service, 1940-1946	66
27.	Transportation, 1877-1951	68
28.	National Development in the Arts, Letters and Sciences, 1946-1951	70
29.	Lot Rentals in Banff and Jasper National Parks, 1950	73
30.	Staking of Crown Land in the Northwest Territories and the Yukon Territory, 1951	75
31.	Quartz and Placer Mining in the Yukon Territory, 1954	76
32.	Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Design, 1954-1955	77
33.	Hurricane Damage, Humber River Valley, Province of Ontario, 1954	79
34.	Coasting Trade, 1931, 1945-1958	81
35.	Canada's Economic Prospects, 1951-1960	83
36.	Broadcasting, 1950-1957	85
37.	Employment of Firemen on Diesel Locomotives, 1903-1958	87
38.	Newfoundland Finances, 1947-1958	89
39.	Energy, 1950-1960	91
40.	Price Spreads of Food Products, 1948-1960	94
41.	Great Slave Lake Railway, 1954-1961	96
42.	Coal, 1954-1960	98
43.	Political Partisanship of Edmund Louis Paradis, 1960	100
44.	Station CHEK-TV, Victoria, Province of British Columbia, 1960	101
45.	Automotive Industry, 1950-1961	102

46.	Government Organization, 1951-1968	104
47.	Publications, 1949-1963	107
48.	*Unemployment Insurance Act*, 1961-1963	109
49.	Transportation, 1899-1963	112
50.	Natural Resources of Saskatchewan, 1877-1935	115
51.	Natural Resources of Alberta, 1870-1935	117
52.	Natural Resources of Manitoba, 1868-1929	120
53.	Cost of News Print Paper, 1916-1921	122
54.	Toronto Harbour Commissioners, 1926-1927	125
55.	Horse Race Meets and Betting, 1919-1920	127
56.	Disturbances at Arvida in July 1941, 1941	129
57.	Halifax Disorders, 7 and 8 May 1945, 1939-1945	131
58.	Prices, 1937-1949	134
59.	The S.S. *Northland* Incident, 1919	136
60.	Japanese Black Dragon Society, Province of British Columbia, 1939-1942	137
61.	Shell Committee Contracts, 1915-1916	139
62.	Espionage in Government Service ("Gouzenko Affair"), 1942-1946	142
63.	Coal, 1930-1947	146
64.	Banking and Finance, 1945-1964	148
65.	Taxation, 1950-1967	151
66.	Bren Machine Gun Contract, 1929-1938	153
67.	Purchase of the Oliver Property, Township of Sandwich West, Province of Ontario, under the *Veterans' Land Act*, 1945	156
68.	Veterans' Qualifications, 1939-1946	158
69.	Disposal of Property of Japanese-Canadians, 1935-1950	161
70.	Distribution of Railway Box Cars, 1951-1958	166
71.	Public Complaints, Internal Discipline and Grievance Procedure within the RCMP, 1974-1975	169

72.	Marketing of Beef, 1974-1976	171
73.	Maritime Claims, 1926	174
74.	Administration of the *Pension Act*, 1932-1933	177
75.	Dismissal of George Walker from the Prairie Farm Assistance Administration, 1960-1964	179

FOREWORD

Part of the mandate of the National Archives of Canada is the acquisition of federal government records considered worthy of long-term preservation. To inform government officials, researchers and the general public of the rapidly growing extent and variety of such records, the Government Archives Division is publishing a series of general inventories.

Each inventory describes one record group. The term "record group" (RG) is usually used to refer exclusively to federal government records in the National Archives of Canada. A record group can most easily be defined as any body of records of the Government of Canada or its predecessors that are organizationally or functionally related by administrative continuity. This usually means that a separate record group is created for each department, major branch or agency that at any point during its existence maintained separate and self-contained records systems.

RG 33 does not, however, conform to the usual definition of a record group as applied to federal government records held by the National Archives of Canada. In this case, small bodies of similar records that have no administrative continuity (other than their identity as royal commissions) have been brought together to form one record group.

The introduction to the record group outlines the nature of the records described in the inventory and the general evolution of the various federal agencies involved in the creation of the records. The introduction also includes information on the total extent of the records, access regulations, suggested citations and related primary sources.

The administrative outline is a guide for researchers wishing to use records described in the inventory, rather than a complete history of the commission that created the records. Commission records are usually maintained in separate records systems that existed for the life of the Royal Commission or Commission of Inquiry that created them. In addition, the administrative outline provides an overview of the evolution of royal commissions and commissions of inquiry in Canada.

Each commission's records are designated a separate series within the record group. Each series details the establishment of the specific commission as well as the general organization and subject matter of the records created by that commission.

By updating the inventories of those record groups that receive large influxes of new material, the Government Archives Division endeavours to keep the public informed of the expanding scope and diversity of its holdings.

Eldon Frost
Director
Government Archives Division

ACKNOWLEDGEMENTS

In the preparation of this inventory, I received valuable assistance from several members, as well as former members, of the Government Archives Division, National Archives of Canada. In particular, I wish to express my appreciation to Bob Hayward, who helped in establishing a format for the inventory entries; Bennett McCardle and Ellen Manchee, who read and criticized the manuscript; Judith Roberts-Moore and Jerry O'Brien, who advised and encouraged me as the work progressed; and Joanne Frodsham and Yvette Le Gal, who performed some of my other duties during its preparation. Moreover, I would like to thank the staff of Custodial Services and the Public Programs Branch for their patience and understanding in bringing the work to completion.

I am also indebted to Betty Deavy, Official Publications Specialist, National Library of Canada, whose advice helped considerably in improving the manuscript.

Lastly, I am especially grateful to the late Harry A. Wilson of the Privy Council Office, whose remarkable knowledge of royal commissions benefited me tremendously over the years. I would also like to acknowledge the assistance of his successor at the Privy Council Office, Bill Pratt.

James Murray Whalen
Archivist
Government Archives Division
National Archives of Canada

31 January 1990

INTRODUCTION

This work contains the first 75 entries of the inventory of Record Group 33 (RG 33), records of federal royal commissions, in the custody of the Government Archives Division of the National Archives of Canada. Its purpose is to describe the records of federal commissions of inquiry since Confederation held by the Division. Generally, it does not describe the records of the more recently appointed public inquiries available in the Government Archives Division, but they will appear in Volume II of the inventory which will contain an index to both volumes.

Canadian royal commissions are versions of the British monarch's prerogative to investigate any matter of public concern. Although there is some controversy over when the first British inquiry was held, Paul Fox in *The Canadian Encyclopedia* contends that Henry VIII's Commission on Enclosures in 1517 is probably the forerunner of our modern royal commission. Today, Britain has no statute pertaining to public inquiries. The Crown appoints commissions on its own authority, with or without reference to a statute. The commission's powers may be specified in a warrant issued by letters patent under the Great Seal, or its powers may be derived from an act passed specifically to create the inquiry.

In Canada, royal commissions are appointed almost exclusively under the *Inquiries Act*,[1] first passed in 1868, although a prototype of this act existed in British North America as early as 1846. But there is confusion over what precisely a royal commission is. This confusion arises mainly because the federal government can appoint a commission under any number of statutes, most of which are not legally entitled to the designation "royal." The records of RG 33 exhibit some of this confusion, and the record group contains several inquiries that are not strictly royal commissions.

Since Confederation, there have been almost 450 federal commissions of inquiry that are generally assumed to have the powers of a royal inquiry, even though they may not officially be designated as "royal" commissions.[2] There have been an additional 1500 very similar inquiries known as departmental investigations. The basic distinction between the two types of inquiries is that a federal commission of inquiry, whether labeled royal or not, is appointed by order in council under Part I of the *Inquiries Act*, entitled "Public Inquiries." Departmental investigations, on the other hand, are appointed under Part II, "Departmental Investigations."

The distinction may not be that important, and the Law Reform Commission of Canada has recommended that the term "royal commission" be dropped. A royal commission, however, unlike a departmental inquiry, has the imprint of the Great Seal of Canada, and the federal government tends to appoint royal commissions to inquire into and report on matters of national significance.

Confusion also arises because the government may appoint commissions under any one of at least 87 other statutes that may or may not refer to the *Inquiries Act*. Generally, RG 33 does not include the records of these commissions, but there are a few exceptions and they are indicated later in this text.

Of the 75 commissions listed in this volume, 63 were appointed under Part I of the *Inquiries Act*. Three derive their authority from Part II. Four were appointed under the *Inquiries Act*, but the specific part of the act is not apparent. The remaining five were appointed under an unspecified statute.

Strictly speaking, only those inquiries appointed under Part I of the act are royal commissions. However, to keep the nomenclature consistent, federal commissions of inquiry appointed under the *Inquiries Act*, and the five appointed under an unknown statute, are referred to in this volume as "royal" commissions.

1. How a Commission of Inquiry is Appointed

A royal commission may result when a federal minister or the prime minister sends a memorandum to the governor in council (Cabinet) stating the need for a public inquiry on a specified subject. When approved, this memorandum forms the basis of an order in council, which sets out the terms of reference for the proposed inquiry. The order also names the commissioner(s) and usually the statutory authority under which the commission is to operate. In the case of a "royal" commission, the statutory authority cited is Part I of the *Inquiries Act* which regulates "Public Inquiries."[3] After the order in council is passed, a warrant, or commission, appointing the commissioner(s) is issued by letters patent under the Great Seal of Canada. The commission is the formal authority for the commissioner(s) to conduct the inquiry. Similar to the order in council, the commission specifies the terms of reference and the statutory authority. Commissions granted under the Great Seal of Canada are "royal" because they originate with the Crown. In practice, royal commissions are appointed by the governor general on the recommendation of the governor in council.

The Crown may launch a royal commission on its own authority, without reference to the statutory powers of Part I of the *Inquiries Act*. For example, on 17 December 1869, a commission by letters patent under the Great Seal of Canada was issued to Sir Donald Alexander Smith to conduct the Royal Commission into the Cause and Nature of the Obstruction Offered in the North-Western Territories to the Peaceable Ingress of the Honourable William McDougall. Moreover, on 3 September 1870, a commission under the Great Seal was issued to Francis Godschall Johnson to conduct the Commission to Inquire into the State of the Laws Connected with the Administration of Justice in Rupert's Land and the North-Western Territories. The former inquiry was appointed without apparent reference to any statute and the latter by Order in Council PC 138, 13 September 1870, under *An Act for the Temporary Government of Rupert's Land and the North-Western Territory when United with Canada* (32-33 Vict., c. 3, 1869).

2. Royal Commissions Under Part I of the *Inquiries Act*

In Canada, royal commissions are usually established under Part I of the *Inquiries Act*. Part I of the act, entitled "Public Inquiries," empowers the governor in council to appoint commissioners under the Great Seal of Canada to inquire into ". . . any matter connected with the good government of Canada or the conduct of any part of the public business thereof" (R.S.C., 1985, c. I-11, s. 2). Although the date reflects the latest revisions, the fundamental purpose of the act has not changed substantially over the years. (See Part I, Administrative Outline, in this volume for details.)

Under Part I (sections 4 and 5) the judicial powers of the commissioners are extensive: they are empowered to subpoena witnesses, to take evidence under oath and to requisition documents.

Topics of royal commissions, appointed under Part I, in this inventory include: railway and transportation, 1916 (RG 33/12); banking and currency, 1933 (RG 33/17); the textile industry, 1936 (RG 33/20); dominion-provincial relations, 1937 (RG 33/23); the national development of the arts, letters and sciences, 1949 (RG 33/28); Canada's economic prospects, 1955 (RG 33/35); energy, 1957 (RG 33/39); government organization, 1960 (RG

33/46); publications, 1960 (RG 33/47); taxation, 1962 (RG 33/65); disposal of property of Japanese-Canadians, 1947 (RG 33/69); and marketing of beef, 1975 (RG 33/72).

3. Departmental Investigations Under Part II of the *Inquiries Act*

Under Part II, which dates from 1880, commissioners are appointed to conduct "departmental investigations." Specifically, Part II empowers a federal minister to appoint commissioners on the authority of the governor in council ". . . to investigate and report on the state and management of the business, or any part of the business, of the department . . . and the conduct of any person in that service, so far as the same relates to the official duties of the person" (R.S.C., 1985, c. I-11, s. 6).

The powers of the commissioners under Part II (sections 7 and 8) are similar to those in Part I. Commissioners are empowered to subpoena witnesses, require them to testify under oath and request them to produce records. Further, Part II grants commissioners the right to enter any public office and examine pertinent records.

Topics of departmental investigations established under Part II in this inventory are: collapse of the Quebec bridge, 1907 (RG 33/6); the misconduct of employees at Manpower and Immigration, Montreal, 1973 (RG 33/9); and complaints, discipline and grievance procedures within the RCMP, 1974 (RG 33/71).

4. Inquiries Under Unknown Statutory Authorities

Four commissions in this volume were appointed under the *Inquiries Act*, but the specific part of the act is unknown. The topics in this category include: the state of records in government departments, 1912 (RG 33/11); the pulpwood industry, 1923 (RG 33/13); hurricane damage in the Humber River Valley, 1954 (RG 33/33); and the "VE Day" disorders at Halifax, 1945 (RG 33/57).

Records of the remaining five commissions give no indication of the authorizing statute: the grain trade, 1906 (RG 33/5); the Baie Verte Canal, 1875 (RG 33/7); radio broadcasting, 1928 (RG 33/14); the distribution of railway box cars, 1958 (RG 33/70); and the administration of the *Pension Act*, 1932 (RG 33/74).

5. Inquiries Under Statutes Other than the *Inquiries Act*

Inquiries appointed under statutes other than the *Inquiries Act* are not "royal" commissions.

At least 87 federal statutes grant investigatory powers to commissioners with or without reference to the *Inquiries Act*. These statutes cover specific types of inquiries and are usually connected with the functions of a government department.

In 1979, the Law Reform Commission identified 47 statutes that provide for formal investigations and make reference to the *Inquiries Act*.[4] These include commissions appointed under the *Canada Labour Code*, the *Combines Investigation Act*, the *Immigration Act*, the *Public Service Employment Act* and the *Canada Shipping Act*. These statutes refer to the *Inquiries Act* in such a way that the commissioners are granted all the powers they would have under Part I or Part II. The Industrial Inquiry Commission on the Disruption of Shipping on the Great Lakes (Norris Commission, National Archives of Canada, Records of Boards, Offices and Commissions, RG 36/29), established in 1962 under the *Industrial Relations and Disputes Act*, is one example.

The Law Reform Commission identified 40 other statutes that provide for formal investigations and make no reference to the *Inquiries Act*.[5] These include commissions appointed under the *Bankruptcy Act*, the *Territorial Lands Act*, the *National Transportation Act*, the *Senate and the House of Commons Act* and the *Controverted Elections Act*. These acts grant commissioners particular powers, or they contain an authorization to inquire, with more specific powers embodied in an order in council. Included here is the Berger inquiry on the Mackenzie Valley Pipeline (National Archives of Canada, Mackenzie Valley Pipeline Inquiry, RG 126) which was set up in 1974 under the authority of the *Territorial Lands Act*. Other commissions in this category include the Hales Commission of 1979 and the McIsaac Commission of 1980 (National Archives of Canada, Records of the Privy Council Office, RG 2, C4, Vols. 2712, 2739-2740). Both were established to review salaries of Members of Parliament and Senators and were appointed under the *Senate and the House of Commons Act*.

6. Problems in Identifying Royal Commissions

It can be difficult to determine whether or not a commission is a royal commission, especially when it does not bear the title "royal." Commissions fully entitled to the designation "royal" have been referred to simply as "commissions," such as the Prices and Incomes Commission of 1969 (National Archives of Canada, Records of Boards, Offices and Commissions, RG 36/30); or a "committee," such as the Committee of Inquiry on Unemployment Insurance of 1961 (RG 33/48); a "task force," such as the Task Force on Canadian Unity of 1977 (RG 33/118); or as a "board," such as the Food Prices Review Board of 1973 (National Archives of Canada, Records of the Food Prices Review Board, RG 115).

Another difficulty in identifying royal commissions is that the Government of Canada has appointed some commissions under Part I that perhaps more properly should have been appointed under Part II. One authority on this subject, Harry A. Wilson, cites the Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the Royal Canadian Mounted Police of 1977 and the Royal Commission on Conditions of Foreign Service appointed in 1980 as examples of inappropriate authority.[6]

Wilson also cites situations in which the federal government has clearly used Part I of the *Inquiries Act* for "political expediency." Two cases in point are the Interim Anti-Inflation Board of 1975, and the Petroleum Monitoring Agency of 1980. Both were appointed as temporary bodies under Part I until such time as the government could pass legislation making them permanent federal agencies.[7]

Another case is the Foreign Claims Commission of 1970, which Wilson contends does not conform with Part I. He writes: ". . . it is a bit difficult to rationalize the establishment of this commission as being connected with the good government of Canada or the conduct of any of the public business thereof (*Inquiries Act*, Section 2). It could have been set up when the Foreign Claims Fund was established (Vote 22a, Schedule 3, *Appropriation Act* No. 9, 1966)."[8]

One more example supplied by Wilson concerns the Task Force on Canadian Unity of 1977. He writes: ". . . from its terms of reference, which did not require it to report, it is apparent the organization was set up for propaganda purposes and cannot be considered a proper inquiry."[9]

According to another authority, George Henderson, commissions appointed to investigate charges of political partisanship and those that inquire into the revocation of naturalization

or citizenship are, technically, "royal" commissions. Henderson did not include them in his work on royal commissions because "the former, amounting to several hundred since Confederation, tend to be numerous after every change of government in Ottawa but have never tabled their reports; the latter since 1948 have been appointed under the *Canadian Citizenship Act* and are no longer considered to be true royal commissions."[10] Generally, the National Archives follows Henderson's lead, omitting these commissions from RG 33. But, one inquiry on the revocation of naturalization certificates, held in 1931 (RG 33/100), will appear in Volume II of the RG 33 inventory.

It is therefore difficult to determine the exact number of commissions of inquiry that have been established by the Government of Canada under the *Inquiries Act*. Scholars have prepared lists of commissions, but these lists differ considerably.[11] In 1977, the Law Reform Commission concluded that: ". . . roughly speaking, from 1867 to the present day, about 400 [close to 450 by 1989] commissions have been appointed under Part I, and, from 1880, close to 1500 under Part II."[12]

7. Subjects Covered By Royal Commissions

The records of federal royal commissions constitute a valuable source of information for research because commissions gather detailed information on many topics. J.E. Hodgetts has grouped the topics investigated by royal commissions into four categories.[13] The following examples of commissions in each category came from RG 33.

The first category covers **inquiries into unexpected major disasters or disturbances**, such as the collapse of the Quebec bridge, 1907 (RG 33/6); the "VE Day" disorders at Halifax, 1945 (RG 33/57); the airplane crash at Ste-Thérèse-de-Blainville, 1964 (RG 33/84); the *Ocean Ranger* Marine Disaster, 1982 (RG 33/136); the train accident at Mississauga, 1979 (RG 33/125); and the train mishap at Hinton, 1986 (RG 33/143).

Hodgetts also included in the first category **commissions that investigate a crisis affecting a ministry**, such as the "Pacific Scandal," 1873 (RG 33/1); the customs and excise scandal, 1926 (RG 33/88); Shell Committee contracts, 1916 (RG 33/61); and Bren gun contracts, 1938 (RG 33/66).[14]

The second category deals with **commissions of inquiry on conflict situations and on social or cultural issues**, such as employment of firefighters on diesel locomotives, 1957 (RG 33/37); broadcasting, 1928 (RG 33/14) and 1955 (RG 33/36); national development of the arts, letters and sciences, 1949 (RG 33/28); publications, 1960 (RG 33/47); health services, 1961 (RG 33/78); bilingualism and biculturalism, 1963 (RG 33/80); and the status of women, 1967 (RG 33/89).

The third category includes **inquiries that examine aspects of the economy**, such as railways and transportation, 1903 (RG 33/3), 1916 (RG 33/12), 1931 (RG 33/16), 1948 (RG 33/27) and 1959 (RG 33/49); coal and coal mining, 1936 (RG 33/21), 1943 (RG 33/63), 1944 (RG 33/97) and 1959 (RG 33/42); the grain trade, 1906 (RG 33/5), 1936 (RG 33/22), 1958 (RG 33/70) and 1975 (RG 33/111 and RG 33/124); Canada's economic prospects, 1955 (RG 33/35) and 1982 (RG 33/137); energy, 1957 (RG 33/39); and corporate concentration, 1975 (RG 33/113).

The last category includes **commissions of inquiry where the Government of Canada investigates some aspect of the public service, irregularities in specific government departments, and charges against officials in a department**. Included are topics such as technical and professional services, 1929 (RG 33/15); administrative classifications, 1946 (RG 33/26); government organization, 1960 (RG 33/46); the Civil Service, 1907 (RG 33/77)

and 1911 (RG 33/83); financial management and accountability, 1976 (RG 33/122); charges against officers and guards at Stony Mountain Penitentiary, 1897 (RG 33/2); misconduct of employees of the Department of Manpower and Immigration, Montreal, 1973 (RG 33/9); financial transactions of Air Canada, 1975 (RG 33/10); charges against government officials in the Yukon, 1898 (RG 33/76); charges of defalcations in the Department of Militia and Defence, 1903 (RG 33/82); and commercial practices of the Canadian Dairy Commission, 1979 (RG 33/127).

The investigative techniques employed by commissions of inquiry provide valuable research material. Written submissions by individuals and organizations and the transcripts of evidence presented at hearings of commissions (sometimes supported by exhibits) represent a cross-section of contemporary public opinion on particular issues. Studies undertaken by experts on specific topics also provide today's researchers with valuable information.

Impressed by the range of subjects investigated by royal commissions, the Law Reform Commission wrote: ". . . it is significant that much of the history of Canada could be interpreted through the work of commissions of inquiry."[15]

8. RG 33 as a Record Group

RG 33 does not conform to the usual definition of a record group, as applied to federal government records held by National Archives of Canada. A record group is usually defined as any body of records of the Government of Canada or its predecessors that are "organizationally or functionally related by administrative continuity." This usually means that a separate record group is created for each department, branch or agency of the Government of Canada that at any point during its existence maintained a separate and self-contained registry system. In RG 33, however, small bodies of similar records that have no administrative continuity (other than their identity as royal commissions) form one record group.[16] The records in the record group are arranged by series; each series (i.e., RG 33/1, RG 33/2, etc.) contains the records of one commission.

Although RG 33 is reserved for the records of federal royal commissions, it also includes records other than royal commissions, such as departmental investigations appointed under Part II of the *Inquiries Act*. This is partly because the federal government has so many ways to appoint commissions of inquiry. It is not always clear whether a particular commission was established under Part I of the *Inquiries Act*, under Part II, or under one of at least 87 federal statutes that confer powers of inquiry with or without reference to the *Inquiries Act*.

There are also records of royal commissions held by the National Archives that have been placed in record groups other than RG 33. For example, the records of the Food Prices Review Board of 1973 were assigned their own record group (RG 115), and the records of the Prices and Incomes Commission of 1969 are with the records of Boards, Offices and Commissions (RG 36/30).

9. Format of the Inventory

Commissions in this inventory are numbered in the order in which they were transferred to the archives, with the following exceptions: misconduct at Manpower and Immigration, Montreal, 1973 (RG 33/9); financial transactions of Air Canada, 1975 (RG 33/10); complaints, discipline and grievance procedures within the RCMP, 1974 (RG 33/71); and

marketing of beef, 1975 (RG 33/72). These four series replaced records that were transferred to other record groups held by the Government Archives Division.

Each entry is standardized. The following information, where available, is provided:

RG 33/1 — Record Group 33, series 1.

Title: — The title used by the commission during the inquiry, the extent of the records and the number of volumes of records.

The dates after the title are the outside dates of the records created by the commission. Because of the commission's need to collect historical background material, the records of some commissions cover a wider period than the dates of the commission's operation.

Background: — A summary of the immediate circumstances leading to the appointment of the commission and its major operations. This includes where the hearings were held, the outside dates of the hearings and the number of submissions filed.

No attempt has been made to summarize the findings or recommendations of any royal commission in this inventory. This information is readily available in the final report of each commission.

Authority: — The order in council under which the commission was appointed, and the part of the *Inquiries Act* from which its power and authority is derived.

Terms of Reference: — Definition of the mandate of the inquiry, extracted from the order in council under which it was appointed.

Commissioner(s): — The names of the commissioner(s) to whom a commission was issued. These name(s) are usually specified in the order in council.

Secretary: — The name of the executive officer appointed to assist the commissioner(s) and direct the operations of the commission.

Records: — The records created by royal commissions. They are often similar because commissions ordinarily follow the same basic procedures. The records usually consist of correspondence, minutes of meetings of commissioners, research material, briefs or submissions, transcripts of hearings, exhibits, research studies and related records.

Because of the importance of briefs or submissions, transcripts of hearings, exhibits and research studies, a short explanatory note about them follows, as well as information on finding aids to the records.

Briefs or Submissions — written submissions made to the commission by interested parties. These submissions, which are

held as separate documents, are sometimes read into the transcripts of evidence presented at hearings of the commission.

Transcripts of Hearings — verbatim transcripts of evidence presented at hearings of the commission. The hearings are usually public but sometimes *in camera* hearings are held.

Exhibits — documents produced and deposited by witnesses as evidence in support of statements made at hearings of the commission.

Research Studies — in-depth studies on specific topics, contracted out or done by the research staff of the commission. The resulting reports may or may not be published.

Finding Aids — a reference aid (where it exists) indicated by a finding aid number follows a description of the records. "Consult finding aid 33/1-1," for example, means consult finding aid number 1 to RG 33/1.

Additional References: References to additional unpublished original material located in record groups other than RG 33. This also includes references to relevant archival material located in other divisions of the National Archives.

Report: The title, date of publication, the publisher and sessional paper number of the final report. Also included is information on interim reports, where applicable.

A royal commission's report is not usually kept with the commission's records. Upon completion of an inquiry, the report is usually presented to the governor in council. Normally the report is tabled in the House of Commons as a sessional paper. Most royal commission reports are published by the government printer and are readily available in libraries. Unpublished reports of some commissions, however, are very difficult to locate; in a few cases no report was submitted.

An attempt to locate the reports of royal commissions appointed since Confederation was made by George Henderson several years ago.[17] Further details on reports of specific royal commissions may be found in Henderson's *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto: University of Toronto Press, 1967).

Related Publications: Any research study or evidence presented at royal commissions that is published.

10. Deposit of Records of Commissions in the National Archives

Orders in council appointing federal royal commissions — that is, commissions of inquiry appointed under Part I of the *Inquiries Act* — usually require the commissioner(s) to report to the governor in council. In the case of departmental investigations, appointed under Part II of the *Inquiries Act*, commissioners most often report to the minister of the department

concerned. Before 1960, orders in council providing for the appointment of royal commissions contained no clause about the disposition of the inquiries' records. Few records management principles were applied, and the records of many royal commissions were dispersed, lost or destroyed. In 1960, the Dominion Archivist, Dr. W. Kaye Lamb, summed up the situation:

> The usual procedure in the past seems to have been for a commission to hand over its records to whatever department of government seemed most interested in the subject under investigation. As a rule, some of the papers were soon transferred to departmental files; the rest were kept for a time and then retired and eventually discarded.[18]

Moreover, records of some inquiries were not filed with the government; some of these turned up years later in the private papers of former commissioners and in other archival collections. Although the archivist responsible for RG 33 tried to locate missing records of federal royal commissions, these efforts had limited success.

A method of safeguarding the records of royal commissions was devised in 1960. In April of that year, the Dominion Archivist, Dr. W. Kaye Lamb, wrote to the Clerk of the Privy Council, Mr. R.B. Bryce. He recommended that royal commissions transfer their records (except for confidential material) to the Public Archives. In June, Bryce replied that he was in general agreement, but Bryce preferred that royal commissions deposit all their papers (including confidential material) with the Dominion Archivist, adding: "I propose to suggest this when the next order in council establishing a royal commission is being drafted."[19]

It became the practice for the Dominion Archivist to send formal letters to the chairpersons, or the executive secretaries, of all commissions reminding them of the importance of the records and requesting them to transfer their records to the Archives in compliance with the order in council by which commissions under Part I of the *Inquiries Act* are established. Because the clause providing for the transfer of records of royal commissions to the Archives was omitted from some orders in council, a further agreement, in 1979, between the Dominion Archivist, Dr. W.I. Smith, and the Clerk of the Privy Council, Mr. P. Michael Pitfield, ensured ". . . that, as a general rule, that clause would require the records to be filed with the Dominion Archivist."[20] This arrangement continued until late in 1984. Beginning in February 1985, most orders in council have provided for the transfer of records directly to the Clerk of the Privy Council, who then has them transferred to the Archives. This provision ensures that records of royal commissions come under the control of a government department where they are subject to federal records management policy and the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.[21]

11. Access to Records of Royal Commissions

Until 1983 access to records of federal royal commissions was usually determined by each commission in consultation with the Archives. Such access was generally in accordance with the Cabinet's Access Directive, which provided guidance to federal departments and agencies on this matter.[22]

Generally speaking, there are no access restrictions on records that were made public at the time of the inquiry. These open records usually include transcripts of public hearings, unclassified submissions and exhibits, published reports and research studies. Most records in RG 33 are available to the public for research. However, some commissioners restricted part or all of their records when they transferred them to the Archives.

In 1982, with the passage of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* (AT..?)[23] access to records created by most federal departments and agencies was governed by

In 1982, with the passage of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* (ATIP)[23] access to records created by most federal departments and agencies was governed by these acts. ATIP legislation provides Canadians with the right of access to information in records under the control of specific government institutions; exceptions should be limited and specific. Records in the custody of the Archives that were open at the time the legislation came into force (1 July 1983) remained available to the public.

However, records of royal commissions as such are excluded from ATIP legislation because inquiries are not listed as government institutions subject to these acts. Further, section 68(c) of the *Access to Information Act*, states that the act does not apply to records transferred to the Archives by institutions or individuals other than those listed in the acts. This situation meant that the access status of royal commission records transferred directly to the Archives from the office of a commission had to be determined for each case. Late in 1984, royal commission records were brought under the ATIP legislation. Commissions are to transfer their records directly to the Clerk of the Privy Council as soon as possible after their work is completed. The records are managed by the Privy Council Office in accordance with government records policy and subsequently transferred to the National Archives of Canada. This is accomplished either by a records retention and disposal schedule or by a transfer agreement between the Privy Council Office and the National Archives, as provided for in section 6(1) of the *National Archives Act*.[24] The records of royal commissions that now fall under ATIP legislation may have to be reviewed by the Access Section, Government Archives Division, prior to their disclosure.

Researchers who wish to consult records in RG 33 should contact the Government Archives Division prior to visiting the National Archives to confirm the availability of the records.

NOTES

1. *An Act Respecting Public and Departmental Inquiries*, R.S.C., 1985, c. I-11. Throughout this inventory, this act is referred to by its short title, *Inquiries Act*.

2. George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto: University of Toronto Press, 1967). This work contains a list of 396 royal commissions; about 50 federal royal commissions have been appointed since it was published.

3. The first statute enacted in British North America relating to public inquiries was passed by the Province of Canada in 1846 (9 Vict., c. 38) and it served as a model for subsequent legislation. For details on the legislation relating to public inquiries, consult the administrative outline in this inventory.

4. Canada. Law Reform Commission, *Working Paper No. 17, Administrative Law, Commissions of Inquiry* (Ottawa: Supply and Services Canada, 1977), p. 6.

5. *Ibid.*, p. 6.

6. Harry A. Wilson, *Commissions of Inquiry: A Handbook on Operations* [Ottawa: Supply and Services Canada, 1983] pp. 28-29.

7. *Ibid.*, p. 28.

8. *Ibid.*, p. 28.

9. *Ibid.*, p. 28.

10. Henderson, p. xi.

11. The principal lists of federal royal commissions that have been prepared are:

    Canada. Secretary of State, *Report of the Secretary of State for the Year 1902*, Sessional Papers, House of Commons, No. 29, 1903. This report contains a list of inquiries issued under the Great Seal of Canada from 1869 to 1902.

    Arthur Harrison Cole, *A Finding-List of Royal Commission Reports in the British Dominions* (Cambridge: Harvard University Press, 1939). This work contains a list of about 80 federal royal commissions appointed in Canada since Confederation.

    Grace S. Lewis, "Reports of Dominion and Provincial Royal Commissions, together with a selection of reports of British Royal Commissions having bearing on Canada," *Canada Year Book* (Ottawa: King's Printer, 1940), pp. 1108-1110. Annual lists of royal commissions were published in the *Canada Year Book* from 1904, but the 1940 edition contains a list of about 100 reports of royal commissions.

    Keith Callard, "Commissions of Inquiry in Canada, 1867-1949," [Ottawa, 1950]. This unpublished report was prepared for the Secretary to the Cabinet and contains a list of 328 commissions of inquiry.

    George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto: University of Toronto Press, 1967). This work, which contains

information on 396 federal royal commissions, is the most comprehensive list of royal commissions that has been prepared to date.

James Quantrell, "Guide to Microform Edition of the Reports of the Royal Commissions of Canada, 1867-1966: A Supplement to Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist*" (Toronto: Micromedia, c. 1977). Of the 400 or so federal commissions of inquiry established by the Government of Canada under Part I of the *Inquiries Act* from 1867-1966, the Henderson checklist notes locations for approximately 270 reports. The unpublished supplement to Henderson's work (prepared for Micromedia Limited) contains locations of an additional 32 royal commission reports. Further, Micromedia has compiled a guide to go with its microform collection. This guide gives bibliographic details of royal commission reports issued after Henderson's work was published and covers from 1967 to 1980.

Harry A. Wilson, "Commissions of Inquiry under the *Inquiries Act*, Part I, 1870-1979." An unpublished list of more than 300 federal royal commissions.

Denise Ledoux, "Commissions of Inquiry under the *Inquiries Act*, Part I, 1967 to date," updated by C. Laferrière (Ottawa, 1986). This updates George Henderson's checklist (above) and contains a list of more than 40 federal royal commissions. The Library of Parliament prepared this list and issues updates to it periodically.

12. Canada. Law Reform Commission, p. 10.

13. J.E. Hodgetts, "The Role of Royal Commissions in Canadian Government," *Proceedings of the Third Annual Conference of the Institute of Public Administration in Canada (1951)* (Toronto: 1952), pp. 354-355.

14. J.E. Hodgetts, "Should Canada Be De-Commissioned? A Commoner's View of Royal Commissions," *Queen's Quarterly*, LXX, Winter, 1964, p. 478.

15. Canada. Law Reform Commission, p. 11.

16. Terry Cook and Glenn T. Wright, eds., *General Guide Series 1983: Federal Archives Division*, Public Archives of Canada [Ottawa: Supply and Services Canada, 1983] pp. 4-5.

17. Henderson, p. xvi.

18. National Archives of Canada, Government Archives Division, file 8130-R, Dr. W. Kaye Lamb, Dominion Archivist, to R.B. Bryce, Clerk of the Privy Council, 11 April 1960.

19. *Ibid.*, and Bryce to Lamb, 21 June 1960. The order in council establishing the Royal Commission on the Automotive Industry (PC 1047, dated 2 August 1960) was the first order in council that contained a clause directing the commissioner to ". . . file with the Dominion Archivist the papers and records of the commission as soon as reasonably may be after the conclusion of the inquiry."

20. National Archives of Canada, Government Archives Division, file 8130-R, Dr. W.I. Smith, Dominion Archivist, to P. Michael Pitfield, Clerk of the Privy Council, 13 March 1979 and Pitfield to Smith, 31 May 1979.

21. The *Access to Information Act* and the *Privacy Act* (29-30-31 Eliz. II, c. 111, 1980-1982) hereafter ATIP legislation. Since the change in policy only one royal commission — the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance (Forget Commission, Order in Council PC 2162, 4 July 1985) — has been directed by order in council to transfer its records directly to the Dominion Archivist.

22. Canada. Privy Council Office, Cabinet Directive No. 46, approved in June, 1973. This directive was amended and renamed the Access Directive in 1977.

23. ATIP legislation.

24. National Archives of Canada, Government Archives Division, file 8130-R, E. Frost, Director, Government Archives Division, to Karen Yates, Public Service Branch, National Library of Canada, 14 October 1987. This memorandum describes the federal policy of disposal of and access to records of royal commissions and describes the *National Archives Act* (35-36 Eliz. II, c. 1, 1986-1987). The new policy for disposing of royal commission records by direct transfer to the Clerk of the Privy Council did not go into effect until February 1985, and most royal commissions appointed after that time reflect the change in policy.

INVENTORY OF THE RECORDS OF FEDERAL ROYAL COMMISSIONS

Part I Administrative Outline

PART I ADMINISTRATIVE OUTLINE

1838

Before 1846, no legislation existed for establishing public inquiries in British North America. A royal commission resulted from executive initiative on the part of the Crown, or the representative of the Crown in the British colonies. A commissioner(s) was appointed by commission issued by letters patent under the Great Seal of the realm.

The commission was the formal authority for a commissioner(s) to conduct the inquiry, and specified the terms of reference under which it was to operate.

One of the most significant colonial royal commissions was in 1838. The British government named Lord Durham Governor in Chief of the British North American Provinces (except Newfoundland) and High Commissioner, and commissioned him to inquire into problems that resulted in rebellion in Upper and Lower Canada. One authority, H.M. Clokie, suggests that the political and constitutional upheaval caused by recommendations in the Durham Report were so far reaching that after that time ". . . no royal commission of inquiry has been sent by any British Ministry to meddle with the internal affairs of a self governing colony or Dominion, except with the consent, and usually the suggestion, of the colonial government." (See Arthur H. Cole, *A Finding-List of Royal Commission Reports in the British Dominions* (Cambridge, Mass., 1939), p. 7. H.M. Clokie wrote the introduction to this work.)

1846

The first statute enacted in British North America relating to public inquiries was *An Act to Empower Commissioners for Inquiring into Matters Connected with the Public Business, to Take Evidence on Oath* (9 Vict., c. 38). The Province of Canada enacted it as a temporary statute; it was originally to remain in effect only until 1 May 1848 but was extended periodically and continued in force until 1867. This act, which served as a model for subsequent legislation on public inquiries, empowered the governor in council to appoint commissioners with powers similar to those exercised by judges in a court of civil law. This included the power to subpoena witnesses, to require them to testify under oath and to cite witnesses for contempt if they refused to cooperate.

1868

An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters (31 Vict., c. 38) was the first statute relating to public inquiries enacted by the Government of Canada after Confederation. It was essentially the same as the 1846 statute (9 Vict., c. 38). As in the 1846 act, this new act authorized the governor in council to appoint commissioners with powers similar to those exercised by judges in a court of civil law. It also provided them the power to subpoena witnesses and compel them to testify under oath.

Most clauses in the 1868 statute were incorporated into Part I of the *Inquiries Act* in 1906 (R.S.C., 1906, c. 104).

1870

The Royal Commission to Inquire into the Best Means for the Water Communications of the Dominion and the Development of the Trade with the North-Eastern Portion of North America was the first royal commission established under the *Inquiries Act* (Order in Council PC 17, 16 November 1870, under *An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters*, 31 Vict., c. 38, 1868).

None of at least three other post-Confederation inquiries, appointed earlier than the above inquiry, was established under the *Inquiries Act* (George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto: University of Toronto Press, 1967), pp. 3-4).

1873

On 17-18 September, Prime Minister John A. Macdonald testified at hearings of the Royal Commission to Inquire into a Certain Resolution Moved by the Honourable Mr. Huntington, in Parliament, on April 2nd, 1873, Relating to the Canadian Pacific Railway. This appears to be the first time that a prime minister testified before a public inquiry in Canada. This royal commission, which concluded that the charter to build the Canadian Pacific Railway had been given to Sir Hugh Allan's Company in return for campaign contributions to the Conservative party during the election of 1872, was responsible for the defeat of the Conservative government in November 1873.

It was considered necessary to appoint a royal commission because a select committee of the House of Commons, which had been established to study the issue, did not have the power to examine witnesses under oath. In 1875, this power was granted to parliamentary committees by an amendment to the *British North America Act*.

1880

The Government of Canada passed *An Act to Authorize Making Certain Investigations under Oath* (43 Vict., c. 12). Section 1 of this statute empowers a minister of the Crown, with the authority of the governor in council, to appoint ". . . a Commissioner or Commissioners, to investigate and report upon the state and management of the business, or any part of the business, of such Department . . . and the conduct of any person in such service, so far as the same may relate to his official duties." For these departmental investigations, commissioners were granted access to any public office with the right to examine its records. As in the act of 1868 (31 Vict., c. 38), commissioners had the power to subpoena witnesses, require them to testify under oath and demand that they produce records relevant to the inquiry.

Most clauses in the 1880 statute were incorporated into Part II of the *Inquiries Act* in 1906 (R.S.C., 1906, c. 104).

1889

An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters (31 Vict., c. 38, 1868) was amended by *An Act to Make Further Provisions Respecting Inquiries Concerning Public Matters* (52 Vict., c. 33). By this amendment, witnesses examined before a

public inquiry would not be excused from answering any question on the grounds that their testimony might incriminate them. Further, witnesses could not be prosecuted by a civil court on the basis of their testimony.

1906

The statute of 1868 providing for public inquiries (31 Vict., c. 38; R.S.C., 1886, c. 114, as amended by 52 Vict., c. 33, 1889), and the statute of 1880 providing for departmental investigations, (43 Vict., c. 12,; R.S.C., 1886, c. 115), were consolidated into one statute entitled the *Inquiries Act*, or more fully *An Act Respecting Public and Departmental Inquiries* (R.S.C., 1906, c. 104). The act of 1868 became Part I of the *Inquiries Act*, and the act of 1880 became Part II.

A clause that protected witnesses from answering questions before an inquiry if their responses might make them liable to criminal prosecution, was deleted from the *Inquiries Act*. Similar protection against prosecution had already been provided by section 5 of the *Canada Evidence Act* (56 Vict., c. 31) in 1893.

1912

An Act to Amend the Inquiries Act (2 Geo. V, c. 28) was passed. It authorized commissioners, whether appointed under Part I or Part II of the *Inquiries Act*, to delegate their powers of investigation to counsel, or others engaged to assist them in the conduct of an inquiry. For example, the act permitted commissioners to delegate their power to subpoena witnesses and require them to testify under oath. It also authorized persons whose conduct was being investigated to be represented by counsel. Most clauses in this amendment were incorporated into Part III of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) in 1927.

1916

According to one authority, George Henderson, the sole copies of the reports of several royal commissions were lost by fire: ". . . perhaps about 25 of them were destroyed in the fire which gutted the Parliament Buildings at Ottawa in February 1916. This number of missing reports was actually tabled in Parliament. Since they had not been printed in the Sessional Papers series, they (along with other pre-1916 unprinted sessional papers) do not now exist." (See George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto: University of Toronto Press, 1967), p. xiv.)

1927

The *Inquiries Act* of 1906 (R.S.C., 1906, c. 104), and a subsequent amendment to the act of 1912 (2 Geo. V, c. 28) were consolidated in 1927 (R.S.C., 1927, c. 99). To Part I of the *Inquiries Act*, "Public Inquiries," and Part II, "Departmental Investigations," was added Part III, the 1912 amendment delegating commissioners' powers of investigation.

1934

An Act to Amend the Inquiries Act (24-25 Geo. V., c. 37) was passed. It provided for commissions and tribunals of other countries to take evidence in Canada. Under the act, the governor in council could confer upon foreign commissioners the same powers that commissioners held under Part I of the

Inquiries Act. This amendment was incorporated into the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) in 1952 as Part IV.

1937

The Royal Commission on Dominion-Provincial Relations (Rowell-Sirois Commission, Order in Council PC 1908, 14 August 1937) was the first royal commission to undertake a comprehensive research program. The program, under the direction of Alex Skelton, engaged a number of independent researchers to study economics, constitutional matters and public accounts. The program's most important research studies were published as appendices to the report. Studies of lesser importance were published separately in mimeographed form. As well, several special studies, mainly on constitutional and legal issues, were filed with the commission but were not published. For a list of the research studies prepared for this commission, see the *Report of the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations*, Book I, p. 261.

1950

In an unpublished report prepared for the Secretary to the Cabinet, Keith Callard recommended that records created by royal commissions be transferred to the Public Archives of Canada. Callard wrote: "The final disposition of original records should be arranged through the Public Records Committee, ultimately to be placed in Archives." (See Keith Callard, "Commissions of Inquiry in Canada, 1867-1949" [Ottawa: 1950] p. 34.)

1951

The *Financial Administration Act* (15-16 Geo. VI, c. 12) was passed. Under its provisions, a federal royal commission is designated a "department," and commissioners are granted the authority to deal directly with the Treasury Board in all matters of budgeting, spending and accounting. Harry A. Wilson further explains the significance of the act as it relates to royal commissions:

> Under the *Financial Administration Act*, the commission becomes part of the public service for purposes of the Act and subject to all the rules and regulations of administration not at variance with the authorities and directives included in any Order in Council applying to the commission. Under the Act also, the term "appropriate Minister" means the Minister designated by the Governor in Council as the appropriate Minister, and usually is the Minister who recommended the inquiry and was named in the Order in Council setting up the inquiry.

(See Harry A. Wilson, *Commissions of Inquiry: A Handbook on Operations* [Ottawa: Supply and Services Canada, 1983] pp. 11-12.)

1952

The *Inquiries Act* of 1927 (R.S.C., 1927, c. 99), and the subsequent amendment to the act of 1934 (24-25 Geo. V, c. 37), were consolidated in 1952 (R.S.C., 1952, c. 154). Part IV

was added to the act. It provided for commissions and tribunals of other countries to take evidence in Canada.

1960

As a result of an exchange of letters between the Dominion Archivist, Dr. W. Kaye Lamb, and the Clerk of the Privy Council, R.B. Bryce, a clause was inserted in orders in council establishing commissions under Part I of the *Inquiries Act* requiring them to ". . . file with the Dominion Archivist the papers and records of the Commission as soon as reasonably may be after the conclusion of the inquiry." The order in council establishing the Royal Commission on the Automotive Industry (Order in Council PC 1047, 2 August 1960) was the first to contain this clause.

A similar clause was usually inserted in orders in council appointing subsequent royal commissions, but there were exceptions. Some orders in council did not specify where the records were to be transferred, and others directed that the records be transferred to the department of the minister named in the order in council. The policy was reviewed in 1979. (See National Archives of Canada, Government Archives Division, file 8130-R, Dr. W. Kaye Lamb, Dominion Archivist, to R.B. Bryce, Clerk of the Privy Council, 11 April 1960.)

1961

The Treasury Board, on the recommendation of the Public Records Committee, granted continuing authority to destroy "housekeeping" records of royal commissions (records of financial services, office services, accounts, public relations, travel expenses, records of contract employees and related material) after five years (Treasury Board Minute, TB 577433, 4 May 1961). This authority was incorporated into the *General Records Disposal Schedule of the Government of Canada*, first developed by the Public Records Committee in 1963.

1964

A position was created in the Administration Division, Privy Council Office, to assist commissions appointed under Part I of the *Inquiries Act*. This position was necessary because commissioners often come from outside the public service and have little understanding of federal government procedures. Procedures were set up for assisting with the establishment, operation and termination of such commissions. The incumbent also acts as liaison officer with the National Archives in all matters relating to royal commissions. The first person to occupy this position was Leo Lafrance.

1966

On 21 October, Richard Albert Bell, Member of Parliament, Carleton, Ontario, introduced a Private Member's Bill (C-237) in the House of Commons to prohibit any justice of the Supreme Court of Canada from acting as a commissioner under the *Inquiries Act*. This bill was not adopted by Parliament.

Between 1946 and 1967, 30 judges, including some justices of the Supreme Court of Canada, were appointed royal commissioners. But the extra-judicial functions of judges have been under attack for many years. Besides interrupting their regular

court duties, judges serving on commissions are sometimes put in a position where it is possible for them to become involved in partisan politics. According to Bell, one of the purposes of the bill C-237 was: ". . . to prevent any such justice from undertaking any other service unrelated to his judicial duties, as a result of which he might become involved in political controversy." (See John Courtney, "In Defence of Royal Commissions," *Canadian Public Relations*, 12 (2), Summer, 1967, Table IV, p. 205 and House of Commons, *Debates*, 21 October 1966, p. 8950.)

1967

The selection of Florence Bird as chairperson of the Royal Commission on the Status of Women in Canada (Order in Council PC 312, 16 February 1967) marked the first time in Canadian history that a woman chaired a federal royal commission. This commission made 167 recommendations on matters such as maternity leave, day care, part-time work, pensions, educational opportunities and family law.

1969

With the passage of the *Official Languages Act* (17-18 Eliz. II, c. 54), it became the policy of the Government of Canada to print reports of royal commissions in both official languages.

1970

The *Inquiries Act* was consolidated, but no changes were made (R.S.C., 1970, c. I-13).

1979

An exchange of letters between the Dominion Archivist, Dr. W.I. Smith, and the Clerk of the Privy Council, P. Michael Pitfield, resulted in an arrangement whereby orders in council establishing commissions under Part I would (except in "exceptional circumstances") contain a clause transferring records to the Dominion Archivist. This arrangement was similar to one that was negotiated between Dr. W. Kaye Lamb and R.B. Bryce in 1960. The reaffirmation of the arrangement was necessary because some orders in council did not include a clause providing for the transfer of records to the Archives. (See National Archives of Canada, Government Archives Division, file 8130-R, Dr. W.I. Smith, Dominion Archivist, to P. Michael Pitfield, Clerk of the Privy Council, 13 March 1979 and Pitfield to Smith, 31 May 1979.)

The Law Reform Commission proposed a new federal *Inquiries Act* based on what it recognized as two distinct types of inquiries — advisory and investigatory. According to the Law Reform Commission: "An advisory commission might consider any policy matter, of substantial importance, or complex problem requiring expert solution." It suggested that such subjects as federal-provincial relations, health services, broadcasting, or bilingualism and biculturalism might be included in this category. On the other hand, investigatory commissions should "inquire into matters that the Cabinet is prepared to deem of 'substantial public importance'." Although the Law Reform Commission admitted that it is not always possible to determine what is of "substantial public importance," it suggested that accusations of incompetence or venality in government, natural disaster or

unexplained serious accident might be included. (See Canada. Law Reform Commission, *Working Paper 17, Administrative Law, Commissions of Inquiry* (Ottawa: Supply and Services Canada, 1977), pp. 23-42.)

1980

On 22 July, Prime Minister Pierre Trudeau testified at *in camera* hearings of the Commission of Inquiry Concerning Certain Activities of the Royal Canadian Mounted Police (McDonald Commission, Order in Council PC 1911, 6 July 1977). This appears to be the only time since 1873 that a Canadian prime minister has testified before a federal royal commission.

The McDonald commission was appointed to investigate the extent and prevalence of investigative practices or other activities (involving primarily members of the RCMP's security service) that were not authorized or provided for by law. As a result of this inquiry, an independent civilian security agency was created.

1983

The *Access to Information Act* and the *Privacy Act* (29-30-31 Eliz. II, c. 111, 1980-82) of the Government of Canada came into force on 1 July 1983. Royal commissions were excluded from the application of this legislation because they are not listed as government institutions subject to these acts.

1984-1985

From 1960 to 1985, orders in council establishing federal inquiries under Part I of the *Inquiries Act* usually contained a clause transferring records directly to the Dominion Archivist. This policy changed late in 1984. Beginning in February 1985, most orders in council creating royal commissions have provided for the transfer of records directly to the Clerk of the Privy Council, who subsequently has them transferred to the National Archives of Canada. The change in routing resulted from concerns about access to records after the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* came into force. Royal commissions were exempt from this legislation, but by having their records transferred to the Clerk of the Privy Council the commissions fell under the legislation. The records are managed by the Privy Council Office and are subject to the records management policy of the Government of Canada and to the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

1985

The *Inquiries Act* was consolidated but no changes were made (R.S.C., 1985, c. I-11).

Part II Records of the Royal Commissions

PART II RECORDS OF THE ROYAL COMMISSIONS

RG 33/1

Title:

Royal Commission to Inquire into a Certain Resolution Moved by the Honourable Mr. Huntington, in Parliament, on April 2nd, 1873, Relating to the Canadian Pacific Railway, 1873, 0.25 m (Vols. 1-2)

Background:

On 2 April 1873 Lucius S. Huntington, the Liberal Member of Parliament for Shefford, Quebec, moved in the House of Commons that a select committee be appointed to inquire into the circumstances surrounding the grant of the charter for the Canadian Pacific Railway to Hugh Allan's company. Huntington asserted that the Canadian Pacific Railway Company, ostensibly a Canadian organization, was in reality financed with American capital. He further claimed that its president, Hugh Allan, had advanced large sums of money, including American funds, to some Canadian ministers to assist them in the general election of August 1872. In return, the ministers promised to award the contract for the construction of the railway to Allan's company. Huntington's motion, regarded as a vote of want of confidence in the government, was rejected by a majority of 31. On 8 April, a week after Huntington first made his charges, Prime Minister John A. Macdonald moved that the House of Commons appoint a select committee to investigate the charges. After some uncertainty as to the power of a parliamentary committee to examine witnesses under oath, an oaths bill was introduced in Parliament. Early in May the committee met for the first time. Because of the uncertainty over the legality of the *Oaths Act* (36 Vict., c. 1, 1873), and the absence of several key witnesses from Ottawa, the committee adjourned to 2 July. By that time the committee learned that the *Oaths Act* had been disallowed by the Imperial government and that it would be unable to operate in the way Parliament had intended. On 3 July further deliberations of the committee were suspended until Parliament reassembled on 13 August. In the meantime, evidence of American influence and campaign contributions during the general election of 1872 appeared in the press. In these circumstances Parliament met briefly on 13 August but was prorogued the same day. The following day a royal commission was established to investigate the substance of Huntington's resolution. (See Donald Creighton, *John A. Macdonald: The Old Chieftain* (Toronto: MacMillan, 1955), pp. 153-167.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 4 September to 30 September 1873. Thirty-six witnesses testified, including Prime Minister John A. Macdonald.

Authority:

Order in Council PC 1058, 14 August 1873, under *An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters* (31 Vict., c. 38, 1868) and on the recommendation of the minister of justice.

Terms of Reference: To inquire into and report on certain matters relating to the Canadian Pacific Railway stated in the resolution proposed in the House of Commons by the Hon. Lucius S. Huntington on 2 April 1873.

Commissioners: Charles Dewey Day, Chairman, Antoine Polette and James Robert Gowan.

Secretary: Salter Jehoshaphat Vankoughnet.

Records: Documents created both by the Select Committee of the House of Commons and the royal commission.

The records of the Select Committee consist of minutes of proceedings, correspondence, receipts, a list of witnesses, extracts from the *Journals of the House of Commons*, resolutions and orders establishing the Committee and reports.

The records of the royal commission consist of correspondence, receipts, a list of witnesses, the deposition of witnesses, subpoenas or summonses, exhibits, documents on the appointment of the commission and a copy of the commission's final report.

Consult finding aid 33/1-2.

Additional References: National Archives of Canada, John A. Macdonald Papers, MG 26 A. About 230 references to records of this commission are in the finding aid to the Macdonald Papers under the subject heading "Pacific Scandal."

Report: Dated 17 October 1873. Not tabled in the House of Commons. Printed as: *Report of the Royal Commission, Appointed by Commission Addressed to Them Under the Great Seal of Canada, Bearing Date the Fourteenth day of August, A.D. 1873.* 227 pp. Text printed in House of Commons, *Journals*, Vols. 7, 1873, Appendix 1. Included in the report is a transcript of the evidence presented at hearings of the commission.

RG 33/2

Title: Commission to Investigate, Inquire into and Report upon Charges Preferred Against Certain Officers and Guards Connected with the Stony Mountain Penitentiary, 1897, .05 m (Vols. 1)

Background: In July 1896 when the Liberals came to power under the leadership of Wilfrid Laurier, charges of political partisanship were made against the Warden, A.G. Irvine, and some of the officers and guards of Stony Mountain Penitentiary. Also, it was alleged that irregularities existed in the administration of the penitentiary. These allegations included the following: using convict labour, prison farm machinery and materials for personal use; the practice of favoritism in the treatment of prisoners, including the release of a convict before the expiration of his sentence, and the detention of a convict beyond the expiration of his sentence; the renewal of a contract with the Oxford Manufacturing Company; and the system of selling prison goods to the staff of the institution. On the recommendation of the minister of justice, these charges, which were enumerated in Department of Justice, Penitentiary Branch, file 292/1896 and file 42/1897, were ordered to be investigated and reported on. (See "Manitoba Penitentiary Investigation, Commissioner's Report, 1897" in the commission's records.)

Authority: Order in Council PC 242, 9 February 1897, under *An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters* (R.S.C., 1886, c. 114) and on the recommendation of the minister of justice.

Terms of Reference: To inquire into and report on charges of offensive partisanship during the dominion general election of 1896 and also of dereliction of duty preferred against certain officers and guards connected with the Stony Mountain Penitentiary.

Commissioner: Frederick Coate Wade.

Records: A copy of the commission's report. It contains extracts from Department of Justice, Penitentiary Branch, file 292/1896 and file 42/1897 in which the various charges against officials of the institution were made. It also includes the commissioner's remarks on the officials and the administration of the penitentiary.

There is no finding aid for this material.

Report: Dated 1 September 1897. Not tabled in the House of Commons. A document partly typescript and partly manuscript, entitled "Manitoba Penitentiary Investigation, Commissioner's Report, 1897," 221 pp., is available in the commission's records.

RG 33/3

Title: Royal Commission on Transportation of Canadian Products to the Markets of the World through and by Canadian Ports, 1903-1905, 0.2 m (Vols. 1-2)

Background: The great influx of people into the Canadian north-west at the turn of the century, and the rapid growth of agricultural settlement, created a need for improved transportation facilities to that area. In the speech from the throne, on 12 March 1903, the Government of Canada promised to appoint a royal commission to inquire into this matter. James Sutherland, Minister of Public Works, submitted a report to the governor in council on 6 April 1903, in which he recommended an inquiry on transportation; on 19 May the royal commission was established. A week later Prime Minister Wilfrid Laurier explained in the House of Commons that the main reason for the inquiry was to formulate a comprehensive policy primarily on developing Canada's water transportation system, chiefly the improvement of terminal facilities, "to make the transportation of the products of the west, and of the products going from the east to the west cheaper to the producer and to the consumer." (See House of Commons, *Debates*, 12 March and 26 May 1903, p. 3 and pp. 3438-3439, and Order in Council PC 583, 19 May 1903.)

Hearings of the commission were held in 37 towns and cities in Canada from 9 January 1904 to 30 September 1905.

Authority: Order in Council PC 583, 19 May 1903, under *An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters* (R.S.C., 1886, c. 114) and on the recommendation of the minister of public works.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the conditions of original shipment and the possibilities of improving these conditions; (b) the storage requirements of lake, river and ocean ports; (c) the harbour facilities of the inland lakes, rivers and Atlantic and Pacific ports; (d) the conditions with regard to the navigation of the St. Lawrence route; and (e) any improvement, enlargements, or other matters affecting the more economical and satisfactory uses of any Canadian channel of transportation by land or water.

The forces operating against the attainment of all Canadian transport, namely competition by United States railways, competition by U.S. vessels from Lake Superior ports, and diversion of Canadian products through eastern outlets to Boston, Portland and other U.S. ports should be investigated, and the best and most economical methods used by our competitors should be carefully studied and reported on.

Commissioners: The original commissioners were: William Cornelius Van Horne, Chairman, John Bertram and Harold Kennedy. As Van Horne

and Kennedy were unable to act, Robert Reford and Edward Carey Fry were appointed commissioners and John Bertram, chairman (Order in Council PC 1475, 26 August 1903). Bertram died 28 November 1904 and Fry resigned early in 1905. Replacements were made as Robert Reford was appointed chairman and James Henry Ashdown was appointed commissioner (Order in Council PC 2 and Order in Council PC 3, 7 January 1905).

Secretaries: Charles Napier Bell and J.X. Perrault. Perrault died on 7 April 1905.

Records: Transcripts of hearings, with an index, and a copy of the commission's report.

There is no finding aid for this material.

Additional References: National Archives of Canada, Robert Reford Papers, MG 28 III 59, Vol. 10, letterbook no. 38, correspondence relating to the Royal Commission on Transportation.

Report: Dated 11 December 1905. Tabled in the House of Commons on 17 April 1906. Sessional Paper no. 19a, 1906. Printed as: *Report of the Royal Commission on Transportation. Appointed May 19, 1903.* Ottawa: King's Printer, 1906, 61 pp. Included in the report are several interim reports of the commission.

RG 33/4

Title: Royal Commission on Life Insurance, 1891-1907, 0.6 m (Vols. 1-3)

Background: In 1899 the Laurier administration amended the *Insurance Act* (62-63 Vict., c. 13, 1899) to allow insurance funds to be invested in stocks and bonds. In 1906 a letter written by Louis Davies of the Supreme Court of Canada and former Member of Parliament, was made public. In it Davies expressed regret about supporting the 1899 amendment, and apparently was in favour of an inquiry into the insurance industry. At that time charges of irregularities in the operation of Canadian insurance companies abounded. As the populace of Canada and the United States invested about $300 million a year in insurance companies and fraternal orders, there was growing concern about how this money was being handled. One of the main causes of this heightened concern was the 1906 investigation of insurance companies in New York State. This investigation resulted in the resignation of some executives in the insurance industry because of improper management and misuse of policy holders' money. The report of the "Armstrong Committee" in New York State, and the subsequent changes in laws pertaining to New York's insurance industry, increased public awareness in Canada of the possibility that irregular business procedures existed in the insurance industry here. Perhaps the major factor leading to the appointment of the royal commission, however, was the publicity the insurance issue was given in the *Toronto World*. From 14-28 February 1906 the press campaign against insurance companies in Canada was front-page news. Practically every day, for 14 days, the *World* attacked Canadian insurance companies, especially the Canada Life Assurance Company. The *World* charged that policy holders who had placed their trust in insurance brokers and had deposited their investments with them, were losing money. This money was being filtered to major shareholders who were making excess profits. The *World* alleged that some very prominent and respected gentlemen, including two Liberal senators (George A. Cox, President of Canada Life and William Gibson, a Director of Canada Life), were involved in questionable business practices. The articles in the *World* increased public awareness about the issue and suspicion mounted over the possibility that other well-known individuals might be involved in irregularities in the insurance industry. (See *Toronto World*, 14-28 February 1906, and *Canadian Annual Review*, 1906, pp. 215-216.)

Hearings of the commission were held in Ottawa, Toronto, London, Waterloo, Hamilton, Winnipeg and Montreal from 7 March to 24 November 1906. There were 741 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 320, 28 February 1906, under *An Act Respecting Inquiries Concerning Public Matters* (R.S.C., 1886, c. 114) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the general subject of life insurance and life insurance systems in Canada; (b) the operations of the various companies chartered by the Parliament of Canada, or by any province and licensed under the *Insurance Act*, transacting life insurance in Canada, including expenses of management and investment of funds; (c) the operations of companies, other than those chartered by the dominion or a province, transacting life insurance in Canada; and (d) the laws of the Parliament of Canada relating to and governing the business of life insurance, in both Canadian companies and companies other than Canadian, and to consider and report on any necessary amendments.

Commissioners: Duncan Byron MacTavish, Chairman, John Woodburn Langmuir and Ambrose Leonard Kent.

Secretary: Henry Taylor Ross.

Records: Records relating to the Confederation Life Association, the Independent Order of Foresters, the Union Trust Company, the Great West Land Company, the Shawinigan Water and Power Company and the Sun Life Assurance Company. Also included are exhibits, administrative records, correspondence, publications, a letterbook and records on insurance in New Zealand.

Consult finding aid RG 33/4-3.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vol. 3238, file 14276; RG 19, Vol. 3239, file 14301 and file 14301A; and RG 19, Vol. 3274, file 16012, administrative records relating to the Royal Commission on Life Insurance.

National Archives of Canada, Records of the Department of Justice, RG 13, A2, Vol. 1910, file 267/1906, evidence presented at hearings of the Royal Commission on Life Insurance. Printed by Warwick Brothers and Rutter Ltd., Toronto, 3352 pp.

National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of Royal Commission on Life Insurance, RG 33M4, acc. no. 78903/60, 8 items.

Report: Dated 22 February 1907. Tabled in the House of Commons on 26 February 1907, Sessional Papers nos. 123a and 123b, 1906-1907. Printed as: *Report of the Royal Commission on Life Insurance*. Ottawa: King's Printer, 1907, iv, 204 pp.

RG 33/5

Title: Royal Commission on the Grain Trade of Canada, 1906-1908, 0.6 m (Vols. 1-3)

Background: Even with amendments to the *Manitoba Grain Act* (63-64 Vict., c. 39, 1900) and the *Grain Inspection Act* (4 Ed. VII, c. 15, 1904), both enacted for their protection, grain growers in Western Canada remained unconvinced that they were protected in practice as well as in law, and they continued to voice their grievances. In the grading of grain, the growers believed that shippers at the terminals were being dealt with too leniently. They also charged that the Winnipeg Grain Exchange and the North-West Grain Dealers' Association were operating a combine. In 1906 a delegation of grain growers appeared before the Agricultural Committee of the House of Commons to discuss problems of grading, inspection and other unsatisfactory aspects of the grain trade. The growers requested that the federal government conduct a public inquiry into the grain trade. As a result, the government appointed a royal commission to investigate the concerns of the grain growers. (See Charles F. Wilson, *A Century of Canadian Grain* (Saskatoon: Western Producer Prairie Books, 1978), p. 36.)

Hearings of the commission were held in 30 towns and cities in Canada from 29 August 1906 to 25 May 1907. The commissioners also visited United States, Great Britain and Ireland.

Authority: Order in Council PC 1475, 19 July 1906, on the recommendation of the minister of trade and commerce. No indication of the authorizing statute is given in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the *Grain Inspection Act* and the *Manitoba Grain Act*, with power to visit the grain growers and the elevators all over the wheat-growing region. Also, to inquire into: (a) the methods of handling the grain at the various stations, farmers' elevators and companies' elevators; (b) the distribution of cars; (c) the methods of the grain dealers in Winnipeg, Toronto and Montreal; (d) the system of government inspection, collection of fees, and selection of grades; (e) the methods of handling grain at Fort William and Port Arthur, at the lake ports, at Montreal, Saint John and Halifax; and (f) the methods of handling grain when it arrives in England.

Commissioners: John Millar, Chairman, George E. Goldie and William L. McNair.

Secretary: E. Nield.

Records: Transcripts of hearings with an index, and a transcript of a hearing held before the minister of trade and commerce to consider recommendations contained in the commission's report.

Consult finding aid RG 33/5-4.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Trade and Commerce, RG 20, Vol. 1363, file 14-133, correspondence and newspaper clippings relating to the Royal Commission on the Grain Trade.

Report: Dated 11 October 1907. Tabled in the House of Commons on 8 January 1908. Sessional Paper no. 59, 1907-1908. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Grain Trade of Canada, 1906*. Ottawa: King's Printer, 1908, 39 pp.

RG 33/6

Title: Royal Commission on the Quebec Bridge Inquiry, 1897-1910, 0.4 m (Vols. 1-4)

Background: On 12 April 1900 the Quebec Bridge Company awarded the contract for the erection of the approach spans of a bridge to be built over the St. Lawrence River, about six miles above Quebec City, to the Phoenix Bridge Company of Phoenixville, Pennsylvania. The bridge was designed to be the world's largest cantilever-type structure as of that time. It was to provide crossings for trains, street cars, motor vehicles and pedestrians. Construction on the bridge began in October 1900 when the cornerstone of the first pier was laid. However, P.L. Szlapka, the designing engineer for the Phoenix Bridge Company, did not complete the final blueprints for the bridge until the spring of 1905.

Uneasiness over Szlapka's design developed when the consulting engineer for the Quebec Bridge Company, Theodore Cooper of New York, discovered that the weight of the two arms of each cantilever were about eight million pounds more than had been estimated. Since work on the first span, situated on the south shore of the St. Lawrence River, was already well under way, Cooper decided not to reject Szlapka's design and allowed the work to proceed as projected.

In June 1907 Norman McLure, inspecting engineer at the bridge site, discovered that two girders of the anchor arm of the span were a quarter of an inch out of alignment. In fact, several other girders had been forced into place with hydraulic jacks, but these two girders were so placed that jacks could not be used. By early August McLure reported to Cooper in New York that the two girders were even further out of alignment and appeared slightly bent. Cooper was disturbed by these reports and wanted fuller details. By 27 August the situation became more alarming when the girders spread two whole inches further apart and were unmistakably bent. On 28 August McLure went to New York to inform Cooper about the situation.

On 29 August Cooper telegraphed John Deans, chief engineer for the Phoenix Bridge Company, in Phoenixville: "Add no more load to the bridge till after due consideration of the facts." Deans, however, did not relay the message to Quebec City because McLure had told him that no more weight would be added to the girders until the traveller (a working platform of metal scaffolding) was taken down. Unknown to McLure, work on the project had continued after he had left for United States. As a matter of fact, the traveller was still in place and more steel was being added to the end of the cantilever span.

On 29 August 1907 at 5:32 p.m. the defective cantilever arms collapsed and 75 of the 86 men working on the structure were killed. There was also heavy loss in property damage.

The federal royal commission that investigated the accident reported that the collapse of the span of the bridge resulted from the failure of the lower chords in the anchor arm, near the main pier, which was caused by their defective design. They attributed this to errors in judgment by P.L. Szlapka, the designing engineer of the Phoenix Bridge Company, and Theodore Cooper, consulting engineer of the Quebec Bridge and Railway Company. (See James Bannerman, "The Black Day the Quebec Bridge Fell," *Maclean's*, 13 October 1956.)

Hearings of the commission were held in Quebec City, Ottawa, New York, Philadelphia and Phoenixville, Pennsylvania from 9 September to 22 November 1906 and a visit was made to Harrisburg, Pennsylvania. During the period from 28 November 1906 to 23 January 1907 the commissioners again visited Quebec City, New York and Phoenixville.

Authority: Order in Council PC 1974, 31 August 1907, under Part II of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the minister of railways and canals.

Terms of Reference: To inquire into and report on the cause of the collapse of the Quebec Bridge, and especially into the several questions suggested by the chief engineer of the Department of Railways and Canals.

Commissioners: Henry Holgate, Chairman, John George Gale Kerry and John Galbraith.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, correspondence and a copy of the commission's report.

Consult finding aid RG 33/6-5.

Additional References: National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of Royal Commission on the Quebec Bridge Inquiry, RG 33M6, acc. no. 78903/63, 141 items.

National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of Parliament, RG 14M, Sessional Paper no. 154, 1907-1908, acc. no. 1974-1477, plans of the Quebec Bridge.

National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Canada, Royal Commission on Quebec Bridge Inquiry, acc. no. 1978-165, 1 item; and acc. no. 1963-054, 1359 items.

Report: Dated 20 February 1908. Tabled in the House of Commons on 9 March 1908. Sessional Paper no. 154, 1907-1908. Printed as: *Royal Commission on Quebec Bridge Inquiry: Report.* Ottawa: King's Printer, 1908, 3 v. 206, 585 pp. and a volume of plans. Included in the report are exhibits and evidence presented at hearings of the commission. Also, included is a *Report on Design of Quebec Bridge* by C.C. Schneider.

RG 33/7

Title: Commission to Investigate the Nature and Extent of the Commercial Advantages to be Derived from the Construction of the Baie Verte Canal, 1875, 22 pp. (Vols. 1)

Background: Since the 17th century there have been several proposals for cutting a canal through the Isthmus of Chignecto, which divides Cumberland Basin, at the head of the Bay of Fundy, from Baie Verte, on the Gulf of St. Lawrence. The canal has been the subject of several reports and engineering surveys over the years, but to date it has not been built. The first proposal for its construction occurred in 1822, when Robert Minnittee did a survey for the Government of New Brunswick. He recommended construction of a canal of small depth to be fed by fresh water. In 1825 Francis Hall also recommended its construction in a report to the Lieutenant Governor of New Brunswick. Thomas Telford, who revised Hall's report a year later, recommended construction of the canal as well. But in 1843, Captain H.O. Crawley submitted two reports to the Lieutenant Governor of New Brunswick in which he considered the plan feasible but impracticable. Later, in negotiations leading toward Confederation, the delegates discussed the canal project. Apparently some Maritime delegates believed that if they favoured Confederation the canal would be constructed.

In 1869 John Page issued a report to the Department of Public Works in which he recommended that further surveys and examinations relating to the proposed canal be undertaken. Finally, a royal commission to consider the improvement of the water communications of the Dominion, which reported in 1871, recommended construction of the Baie Verte Canal.

Further surveys were ordered because of this report. But delays occurred as disputes arose between departmental engineers on one hand, and engineering experts of the royal commission on the other. The Mackenzie government, which came to power in 1873, included money in the parliamentary estimates for construction of the canal. As the depression of the 1870s grew worse, however, the cost of its construction became the subject of constant debate. With opposition to the project increasing, the government decided to reconsider the scheme and in 1875 appointed yet another commission to inquire into the feasibility of the Baie Verte Canal project. (See House of Commons, Sessional Papers no. 10a, 1883. Department of Public Works, *General Report of The Minister of Public Works, 1867-1882*, (Ottawa: 1883), pp. 830-832; House of Commons, Sessional Papers no. 54, 1871; House of Commons, *Debates*, 2 March 1875 and 8 April 1876, pp. 434-447 and 1143-1146; and *The Story of the Chignecto Barrier*, Chignecto Canal Committee, Sackville, New Brunswick, n.d. [c. 1950].)

Hearings of the commission were held in Charlottetown, Summerside and Alberton, Prince Edward Island; Dalhousie,

Bathurst, Newcastle, Chatham, Sackville and Saint John, New Brunswick; Pictou, Amherst, Baie Verte and Halifax, Nova Scotia; and Quebec City and Montreal, Quebec. The commissioners also visited Gloucester and Cape Ann in the United States.

Authority: Order in Council PC 556, 16 June 1875, on the recommendation of the minister of public works. No indication of the authorizing statute is given in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the commercial advantages to be derived from the construction of the Baie Verte Canal to connect the waters of the Bay of Fundy and the Gulf of St. Lawrence.

Commissioners: The original commissioners were: John Young, Chairman, William Pearce Howland and Joseph Wilson Lawrence. In July 1875 Peter Jack was also appointed a commissioner (Order in Council PC 691, 5 July 1875).

Secretary: Frederick Braun.

Records: Copy of the report of the commission.

There is no finding aid for this material.

Reports: Final report. Dated 2 December 1875. Tabled in the House of Commons on 10 February 1876. Sessional Paper no. 11, 1876, but not printed in the Sessional Papers. Printed as: *Report of the Commission Appointed by the Government to Investigate the Nature and Extent of the Commercial Advantages to be Derived from the Construction of the Baie Verte Canal; Together with the Evidence Obtained. December, 1875.* [Ottawa: 1875] vi, 20, 138 p.

Minority report. Dated January 1876. Printed as: *A Minority Report on the Proposed Baie Verte Canal, by J.W. Lawrence, 1876.* St. John, N.B.: Daily Telegraph Steam Job Print, 1876. 45, 2 p.

RG 33/8

Title: Commission to Investigate Charges of Corruption and Fraud in Relation to Contracts for Construction of Drill Sheds in the Province of Ontario, 1915, 4 pp. (Vols. 1)

Background: In 1915 an inquiry was established as a result of charges made to the federal government by Messrs. Hanson and Mumms of Meaford, Ontario, against W.A. Tom of Collingwood, concerning contracts that W.A. Tom and W.A. Tom Construction Company secured for the construction of several drill halls in the Province of Ontario. The specific charges were as follows:

"There are now being erected a number of drill halls through the country and W.A. Tom, a livery stable keeper of Collingwood, has secured his share of the contracts. He has built or is building drill halls at Meaford, Markdale, Orono, Blackstock, Brampton, Listowel, Barry, and I think has secured others. He has formed a company called the W.A. Tom Construction Company to handle this kind of government work and we have reason to believe that the said company is formed of men in the pay of the government. At any rate the contractors, once the contracts are secured, can do as they like. If the inspectors should be a little strict on the start, they pay them to oversee part of the work, such as bricklaying or carpenter work. So once in their pay they dare not open their mouths. There is considerable graft somewhere — for instance where reinforcing of concrete called for expanding metal, a rusty old wire fence was thrown in. On another, where 8 in. square timbers for purlines was specified, 3.2 in. planks nailed together sufficed. Where weeping tile and tar was to be used, none was used at all. The three coats of paint called for went on in two and none of the furnaces would come up to the specifications. There should be a strict investigation into the whole of this work and these parasites and grafters put down for good and the government inspectors that pass such graft should be made to answer for it. If an investigation was made we could prove that the above is true." (See Order in Council PC 55, 9 January 1915.)

Authority: Order in Council PC 55, 9 January 1915, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on charges made by Messrs. Hanson and Mumms of Meaford, Ontario, of corruption and fraud in relation to contracts for the building of certain drill halls in the Province of Ontario.

Commissioner: Robert Abercrombie Pringle.

Records: Copy of the report of the commission.

There is no finding aid for this material.

Report:

Dated 10 April 1915. Tabled in the House of Commons on 15 April 1915. Sessional Paper no. 294, 1915, but not printed in the Sessional Papers. The report is a signed typescript entitled "Investigation of Drill Halls in the Province of Ontario," 4 pp. A copy is available in the records of this commission.

RG 33/9

Title: Commission of Inquiry Relating to the Department of Manpower and Immigration in Montreal, 1959-1976. 4.4 m (Vols. 1-22). Also, accession 76-77/002, 9.1 m, boxes 1-30.

Background: The creation of an inquiry by the Government of Canada concerning the Department of Manpower and Immigration resulted from several developments in immigration and in the department in the Montreal area. A Royal Canadian Mounted Police investigation, conducted at the request of the department, had led to the arrest on 16 April 1973, of S.M. Byer, a Montreal lawyer. Byer was charged, under Article 110(1)(a) of the Criminal Code (R.S.C., 1970, c. C-34), with having, on three separate occasions, given a Canadian immigration officer a reward for cooperating on a government business matter. A different Montreal immigration officer, Brian Purdon, was suspended from the department for misconduct on 26 June 1973, and was dismissed on 22 October 1973. Meanwhile, following a separate and unrelated investigation, immigration officer Lawrence Doiron admitted misconduct, was suspended from the department on 27 April 1973, and was dismissed on 28 June 1973. At the same time, the department was investigating several immigrants suspected of having entered the country illegally and was looking into the distribution of "Immigration Visa Services of Canada" business cards, bearing the maple leaf emblem, to immigrants arriving at Montreal Airport. Finally, articles causing some public concern appeared in the press alleging sexual relationships between immigration officers and persons (including immigrants) who had dealings with the department. (See *Report of the Commission of Inquiry Relating to the Department of Manpower and Immigration in Montreal* [Ottawa: Information Canada, 1975], pp. 3-4.)

Hearings of the commission were held mainly in Montreal, from 23 April 1974 to 19 August 1975, but the commissioners also heard evidence in Vancouver and London, England. There were 607 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 2374, 10 August 1973, later revoked by Order in Council PC 3454, 30 October 1973; and Order in Council PC 1685, 17 July 1975, under Part II of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1970, c. I-13) and on the recommendation of the minister of manpower and immigration.

Terms of Reference: To inquire into and report on the state and management of the business of the Department of Manpower and Immigration, pertaining to: (a) the subject matter of, matters related to and the processing of the following Montreal files of the department . . . [Order in Council PC 3454, 30 October 1973, goes on to list 109 file numbers]; (b) persons represented by S.M. Byer, an advocate practising in Montreal, who had dealings with the department or any person in the service of the department; (c) the preparation of a list of immigrants by immigration officer

Brian Purdon for S.M. Byer; and (d) the conduct of any person who is or was in the service of the department if that conduct relates to official duties in any of the matters referred to above.

Further the commissioner is directed to investigate: (a) the subject matter of, matters related to and the processing of the following Montreal files of the department . . . [Order in Council PC 1685, 17 July 1975, lists four file numbers]; and (b) the conduct of any person who is or was in the service of the department if that conduct relates to official duties in any of the matters referred to above.

Commissioner: Claire L'Heureux-Dubé.

Secretary: William J. Brennan.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, organizational documents, correspondence, reports, working papers, case files and personnel files from the Department of Manpower and Immigration, District Office, Montreal.

Consult finding aid 33/9-6, parts 1 and 2.

Additional References: National Archives of Canada, Moving Image and Sound Archives Division, Commission of Inquiry into the Department of Manpower and Immigration, audio recordings of proceedings of hearings, and part of CBC radio program "As It Happens" relating to the commission, 1974-1975, 20 h. approximately, acc. no. 1976-0039, nos. 1976-0039/1-23.

Report: Dated January 1976. Tabled in the House of Commons on 26 January 1976. Sessional Paper no. 301-4/117, 1974-1976. Printed as: *Report of the Commission of Inquiry Relating to the Department of Manpower and Immigration in Montreal.* Claire L'Heureux-Dubé, Judge of the Superior Court of Quebec, Commissioner. January 1976. [Ottawa: Information Canada, 1975] xviii, 290 pp.

RG 33/10

Title: Air Canada Inquiry, 1968-1975, 2.2 m (Vols. 1-11)

Background: A federal inquiry into fiscal controls and accounting procedures at Air Canada resulted from allegations of inadequate financial administration in the following transactions: (1) in November 1974 Air Canada's marketing branch paid $100,000 to Robert McGregor of McGregor Travel to obtain the option of acquiring shares of McGregor Travel and for other services; (2) Venturex Limited was incorporated by the Canadian National Railway Company at the request of Air Canada for the purpose of conducting charter operations for Air Canada; (3) during 1973-1975 Venturex Limited, and later Air Canada, became the lessee of a group of villas, condominiums and apartments in Barbados in a development known as Sunset Crest Rentals Limited; and (4) Air Canada's former vice president of marketing, Yves Menard, who was responsible for the negotiation of leases and their rentals with Sunset Crest Rentals Limited in Barbados, purchased a villa at the Sunset Crest development. (See *Air Canada Inquiry: Report* [Ottawa: Information Canada, 1975] pp. 1-9.)

Hearings of the commission were held in Montreal from 30 April to 24 July 1975. There were 304 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 963, 25 April 1975, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1970, c. I-13) and on the recommendation of a committee of the Privy Council.

Terms of Reference: To inquire into and report on the system of financial controls, accounting procedures and other matters related to the fiscal management and control of the corporation and to determine whether: (a) Air Canada follows a system of financial controls that is appropriate for a corporation of its size and undertaking, acknowledging that it is a Crown corporation ultimately accountable through the Minister of Transport to Parliament for the conduct of its affairs; (b) any misapplication, improper handling or misuse of the funds of Air Canada has occurred in contravention of its existing financial control policies and procedures as approved by the Board of Directors, or in violation of any legislation; and (c) if such incidents did occur, whether they were brought to the attention of senior management and if they were handled effectively and promptly and, in particular, if senior management took appropriate action within a reasonable time to secure redress.

Commissioner: Willard Zebedee Estey.

Secretary: H. Jory Kesten.

Records: Transcripts of hearings, exhibits and working papers.

Consult finding aid 33/10-7.

Additional References: National Archives of Canada, Moving Image and Sound Archives Division, Royal Commission, Air Canada Inquiry Commission, audio recordings of hearings of the commission, 1975-1976, 7 h. 55 mn., acc. no. 1976-0054, nos. 697, 698, 699.

Report: Dated October 1975. Tabled in the House of Commons on 8 December 1975. Sessional Paper no. 301-4/116, 1974-1976. Printed as: *Air Canada Inquiry: Report. October 1975.* By the Honourable Willard Z. Estey, Commissioner. [Ottawa: Information Canada, 1975] viii, 312 pp.

RG 33/11

Title: Royal Commission to Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada, 1912-1914, 1 m (Vols. 1-10)

Background: The Historical Manuscripts Commission was created in 1907 to advise the Dominion Archivist on the operation of the Public Archives of Canada. In 1912 the commission was enlarged as its provincial representation was increased. On 16 October 1912 the members of the commission expressed concern about the lack of cooperation from federal government departments regarding the preservation of their records. The members of the commission were under the impression that much historical material existed in government departments and it recommended that the government appoint a royal commission to investigate and report on this matter. As a result of these concerns, the government established a royal commission on the state of departmental records in November, 1912. (See Order in Council PC 788, 17 April 1907, and Order in Council PC 3054, 9 November 1912.)

No hearings were held, but from 11 December 1912 to 28 November 1913 the commissioners visited the various departments of the federal government in Ottawa.

Authority: Order in Council PC 3054, 9 November 1912, under the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the Secretary of State. The part of the act under which this commission was established is not indicated in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the state of the records of the different departments of the dominion; (b) the nature and extent of the records; (c) their state of preservation; (d) the use made of them in conducting public business; (e) the state of the buildings and places where the documents are deposited; (f) the space they occupy; (g) the facilities for access to them by government departments and the public; and (h) the control exercised over these records.

Commissioners: Joseph Pope, Ernest Frederick Jarvis and Arthur George Doughty.

Secretary: Francis Joseph Audet.

Records: Drafts and printed copies of the commission's report; 33 appendices to the report, which include minutes of meetings of the commissioners and reports on the state of the records of various departments of the federal government; daily journals and notebooks; correspondence and administrative files.

Consult finding aid 33/11-8.

Report:

Dated 3 March 1914. Not tabled in the House of Commons. Printed as: *Report of the Royal Commission Appointed to Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada.* Ottawa: King's Printer, 1914, 16 pp. Reprinted as: *Report of the Royal Commission Appointed to Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada (in 1912).* Ottawa: King's Printer, 1924, 15 pp.

RG 33/12

Title: Royal Commission to Inquire into Railways and Transportation in Canada, 1905-1920, 0.3 m (Vols. 1-3)

Background: During World War I Canadian railways faced severe economic pressures. The rise in the cost of labour and materials, the virtual cessation of immigration, the closing of international money markets and the technical problems of operation combined to create a very difficult situation. With a well-equipped and coordinated service, and with ample resources to meet any strain that had been thrown upon it by fresh construction in the northern prairies, Canadian Pacific was able to sustain the increased burden of wartime transportation. For the Canadian Northern Railway and the Grand Trunk Railway, already severely crippled financially, the war imposed an insupportable strain. The war threw upon their incomplete transcontinental services an increase in traffic that they could not handle. The resulting congestion created a necessity for immediate and heavy expenditures on connecting lines, terminals and equipment, which neither railway could afford. In these circumstances the two incomplete systems, already supported by government guarantees, found themselves entirely dependent upon the government. The Grand Trunk declared that it was in danger of financial ruin in the West, and that the only alternative to further assistance was to go into receivership. Apart from guarantees, the Government of Canada had advanced $54 million to a subsidiary of Grand Trunk and had acquired a portion of the stock of Canadian Northern in consideration of subsidies and guarantees. The Minister of Finance, Thomas White, expressed concern about the financial situation of the railways and thought it was time to review the government's position on them. In the meantime temporary financial assistance was granted by the government to enable the two railway companies to continue their operations. This was extremely important because the government wanted to prevent a serious disruption of transportation services, especially in time of war, and was fearful of the effect upon public credit if the railways were allowed to go bankrupt. To establish a policy for the financially troubled railways, the federal government appointed a royal commission to investigate railways and transportation in Canada. (See *Report of the Royal Commission to Inquire into Railways and Transportation in Canada* (Ottawa: King's Printer, 1932), p. 82.)

Hearings on the Canadian Northern Railway Company were held in Toronto on 26-27 January 1917 and hearings on the Grand Trunk Pacific Railway Companies were held in Montreal on 23-24 February 1917. The commissioners also travelled throughout Canada in September and October 1916, inspecting railways and meeting with various citizens about problems concerning transportation in Canada.

Authority: Order in Council PC 1680, 13 July 1916, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the general problem of transportation in Canada; (b) the status of each of the three transcontinental railway systems, the Canadian Pacific Railway system, the Grand Trunk Railway system (including the Grand Trunk Pacific Railway and the Grand Trunk Railway and their several branches) and the Canadian Northern Railway system, with special reference to the following considerations: (i) the territories served by each system and the service it provides; (ii) physical conditions, equipment and capacity for handling business; (iii) methods of operation; (iv) branch lines, feeders and connections in Canada; (v) connections in the United States; (vi) steamship connections on both oceans; and (vii) capitalization, fixed charges and net earnings with regard to present conditions and probable future development with increase of population; and (c) the reorganization of any of these railway systems, or the acquisition thereof by the State and in the latter case the most effective system of operation whether in connection with the Intercolonial Railway or otherwise.

Commissioners: The original commissioners were: Alfred Holland Smith, Chairman, Henry Lumley Drayton and George Paish. Paish resigned because of ill health and was replaced by William Mitchell Acworth as commissioner. (See Order in Council PC 2567, 21 October 1916.)

Records: Transcripts of hearings on the Canadian Northern Railway and the Grand Trunk Pacific Railway, with an index; a letterbook; and reports and publications presented to the commission as exhibits.

Consult finding aid 33/12-9.

Additional References: National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of the Royal Commission on Railways and Transportation in Canada, RG 33 M12, acc. no. 78903/62, 8 items.

Reports: Final report. Dated 25 April 1917. Tabled in the House of Commons on 2 May 1917, Sessional Paper no. 20g, 1917. Printed as: *Report of the Royal Commission to Inquire into Railways and Transportation*. Report of Sir H.L. Drayton and Mr. W.M. Acworth. Ottawa: King's Printer, 1917, cv, 86 pp.

Minority report. Dated 25 April 1917. Tabled in the House of Commons on 2 May 1917. Sessional Paper no. 20g, 1917, 35 pp. Typescript entitled "Report of Mr. A.H. Smith" is available in the unpublished Sessional Papers (National Archives of Canada, Records of Parliament, RG 14, D2, Vol. 16).

RG 33/13

Title: Royal Commission on Pulpwood, 1923-1925, 0.8 m (Vols. 1-4)

Background: By the 1920s a prohibition on the export of unmanufactured wood from Crown lands existed in Canada. By 1923 most provincial governments had incorporated into their leases of Crown timber lands the provision that any wood cut must be manufactured in Canada. Wood cut from privately owned lands, however, was not subject to these regulations. In 1923 the federal government amended the *Export Act* (13-14 Geo. V, c. 46, 1923) to make provision for the prohibition of the export of pulpwood by owners of private property. Some people in the pulp and paper industry strongly supported this approach as a conservation issue and thought it would stimulate domestic industry. Others were not convinced and believed it would give a monopoly to Canadian manufacturers who would fix prices. Some provincial politicians challenged the constitutionality of the embargo as an infringement of civil rights. Before enforcing the prohibition, the Government of Canada decided to appoint a royal commission to investigate the pulpwood industry. (See N. Reich, *The Pulp and Paper Industry in Canada* (Toronto: Macmillan, 1926), pp. 47-66.)

Hearings of the commission were held in 31 towns and cities in Canada from 2 October 1923 to 10 March 1924.

Authority: Order in Council PC 1576, 14 August 1923, under the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the minister of finance. The part of the act under which this commission was established is not indicated in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into and report on the forest resources of Canada, with particular regard to: (a) the extent in each province of various kinds of wood available for manufacturing pulp; (b) the quantity of this wood available on lands owned by provincial governments and subject, under provincial laws and regulations, to restrictions requiring the partial or total manufacture of such wood in Canada; (c) the quantity of this wood available on lands owned by the dominion government and subject, under federal laws and regulations, to restrictions requiring partial or total manufacture in Canada; (d) the quantity of such wood on other lands and the conditions under which such lands are held, whether by ownership or lease, whether by corporations or individuals, whether by Canadian citizens or citizens of other countries; (e) the quantity of pulpwood produced in each province during the past 10 years, showing the portion used in Canada and the portion exported; (f) the question of prohibiting or restricting exports of pulpwood from Canada; (g) any other matter concerning the production, manufacture or sale of pulpwood essential to understanding the preceding section; and (h) to make recommendations for the better conservation of the supply of pulpwood for present or future use.

Commissioners: Joseph Picard, Chairman, William A. Anstie, Joseph G. Sutherland, Apollos Bamber Kerr and Robert W. McLellan. In February 1924 William Anstie was appointed Deputy Chairman. (See Order in Council PC 219, 9 February 1924.)

Secretary: Ernest Herbert Finlayson.

Records: Administrative files; press clippings; information and evidence obtained by the federal government, provincial governments and private parties on the pulp and paper industry; petitions and resolutions; forestry laws and regulations; and minutes of the commission's meetings.

Consult finding aid 33/13-10.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Canadian Forestry Service, RG 39, Vols. 593-595, transcripts of evidence presented at hearings of the Royal Commission on Pulpwood.

Report: Dated July 1924. Tabled in the House of Commons on 18 July 1924. Sessional Paper no. 310, 1924, but not printed in the Sessional Papers. Printed as: *Report of the Royal Commission on Pulpwood. Canada.* Chairman: Joseph Picard, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1924, 292 pp.

RG 33/14

Title: Royal Commission on Radio Broadcasting, 1923-1939, 0.5 m (Vols. 1-5)

Background: In 1913 an act on radiotelegraphy (3-4 Geo. V, c. 43, 1913) gave the federal government the power to grant and renew licences for radiotelegraphy but not the power to control broadcasting. By 1928 several radio stations operated by churches and religious groups carried broadcasts that involved the government in a controversy over their program content. The main controversy was on the government's decision not to renew the licences after 31 March 1928, of four radio stations operated by the International Bible Students Association. This was an organization of Jehovah's Witnesses whose broadcasts were, in the words of the Minister of Marine and Fisheries, P.J.A. Cardin, "unpatriotic and abusive of all our churches." As a result, letters, petitions and deputations demanding a renewal of these licences poured into the Department of Marine. The controversy sparked a debate in the House of Commons that led to the questioning of the entire broadcasting system in Canada. In a speech in the House of Commons on 31 May 1928, J.S. Woodsworth, Member of Parliament for Winnipeg North Centre, protested the arbitrary action of the government in not renewing the licences. Concerned about the exercise of censorship and freedom of speech, Woodsworth expressed a need for a comprehensive national policy on broadcasting. The controversy forced the government to act. Other issues had to be addressed as well, such as the inadequate radio coverage to isolated regions of the country; the tendency of Canadians to listen to American rather than Canadian radio stations; and the interference of Canadian radio stations by those in the United States. As a result of these and other issues, the Government of Canada appointed a royal commission to investigate the broadcasting industry. (See E.A. Weir, *The Struggle for National Broadcasting in Canada* (Toronto: McClelland and Stewart, 1965), pp. 100-103, and F.W. Peers, *The Politics of Canadian Broadcasting*, 1920-1951 (Toronto: University of Toronto Press, 1969), pp. 29-34.)

Hearings of the commission were held in 25 towns and cities in Canada from 17 April to 3 July 1929. The commissioners also visited New York City and nine cities in Europe. The commission received 124 submissions.

Authority: Order in Council PC 2108, 6 December 1928, on the recommendation of the minister of marine and fisheries. No indication of the authorizing statute is given in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the broadcasting situation in the Dominion of Canada and to make recommendations to the government on its future administration, management, control and financing.

Commissioners: John Aird, Chairman, Charles Arthur Bowman and Augustin Frigon.

Secretary: Donald Manson.

Records: Transcripts of hearings in Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island; newspaper clippings; publications on broadcasting in foreign countries; correspondence and files on the Jubilee of Confederation Broadcast, 1927; and related material.

Consult finding aid 33/14-11.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Canadian Broadcasting Corporation, RG 41, Vol. 303, file 14-2-1, parts 1 and 2, memoranda concerning broadcasting in Canada; technical aspects of the report of the Royal Commission on Radio Broadcasting; a submission of CKMO and CJOR, Vancouver; and a draft and typescript copies of the commission's report.

National Archives of Canada, Records of the Department of Marine and Fisheries, RG 42, Vols. 1076-1077, files 227-2-2 to 227-11-3 and several unnumbered items, contains records relating to broadcasting in foreign countries, press clippings, records relating to the hearings of the Royal Commission on Radio Broadcasting in various provinces and other documents.

National Archives of Canada, Charles A. Bowman Papers, MG 30, D79, microfilm reel M-826, correspondence, a report and a pamphlet on radio broadcasting and an annotated copy of the report of the Royal Commission on Radio Broadcasting.

National Archives of Canada, René Landry Papers, MG 30, E 326, Vol. 1, a report on the objectives of the Royal Commission on Radio Broadcasting and a statement concerning the recommendations made in the commission's report.

National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, acc. no. 1979-222, contains an undetermined number of photographs relating to the Royal Commission on Broadcasting.

National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, "Map showing coastal telegraph and coastal telephone stations of the United States and Canada in the Great Lakes area." 1 February 1938. NMC 2963.

Report: Dated 11 September 1929. Tabled in the House of Commons on 24 February 1930. Sessional Paper no. 74, 1930. Printed as: *Report of the Royal Commission on Radio Broadcasting.* Ottawa: King's Printer, 1929, 29 pp.

RG 33/15

Title: Royal Commission on Technical and Professional Services, 1928-1931, 3.3 m (Vols. 1-33)

Background: In the 1920s the salaries of the professional and scientific classes in the federal civil service were considerably lower than their counterparts in industry. Many scientists, professionals and technical personnel were leaving the civil service for more lucrative positions elsewhere. In March 1927 the government requested that the Civil Service Commission (CSC) consider salaries of the professional, scientific and translator classes. CSC submitted its report in May 1928. It had used university graduation or its equivalent standing as the basis for distinguishing between the professional and scientific classes and those of the remainder of the service. It included in this group all persons with a maximum salary range above $4000 on the theory that they would possibly have professional and scientific personnel working under their direction. The salary increases it recommended for these classes ranged from $240 to $420. The effect of CSC's report was to include in the professional and scientific category, employees in senior executive and administrative positions. The salary increases would have applied to 2080 positions and would have cost the government $750,000 annually.

The presentation of CSC's report raised serious doubts in the minds of some members of the Cabinet on the competence of CSC in handling salary matters. Perhaps the salaries of senior executives and administrators needed to be increased, but the government had not requested CSC to investigate these positions. There was even the suggestion that the government was willing to grant a larger increase than CSC had recommended, to those persons occupying purely scientific or professional positions. The Government of Canada decided, in view of its objections, to remove the question from the hands of CSC and appoint a royal commission to investigate further into the matter. (See J.E. Hodgetts, *et. al.*, *The Biography of an Institution: The Civil Service Commission of Canada, 1908-1967* (Montreal: McGill-Queen's University Press, 1972), pp. 129-131.)

Hearings of the commission were held in Ottawa, Victoria and Quebec City from 7 June 1929 to 6 December 1929.

Authority: Order in Council PC 664, 15 April 1929 under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of finance. The terms of reference were extended by Order in Council PC 1195, 2 July 1929 and by Order in Council PC 1053, 16 May 1930.

Terms of Reference: To inquire into rates of salaries, pensions, etc., of technical and professional officials of the civil service of Canada as compared with the rates of similar positions outside of the civil service in Canada, and to report to the government as to readjustment of

existing classifications and remunerations, and to make other observations with regard to salaries as the commission may consider relevant. Further, to include in the inquiry: civil service commissioners, pension commissioners, railway commissioners, deputy ministers, and all government employees whether subject to the *Civil Service Act* or not, and to report on which employees are "professional and technical officers."

Commissioners: Edward Wentworth Beatty, Chairman, John George Garneau and Walter Charles Murray.

Secretary: W.C. Ronson.

Records: Transcripts of hearings, job description and classification lists, correspondence, working papers, administrative files and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/15-12.

Report: Dated February 1930. Tabled in the House of Commons on 25 February 1930. Sessional Paper no. 101, 1930. Printed as: *Report of the Royal Commission on Technical and Professional Services. February, 1930.* Ottawa: King's Printer, 1930, 60 pp.

RG 33/16

Title: Royal Commission to Inquire into Railways and Transportation in Canada, 1917, 1923-1924 and 1929-1932, 1.4 m (Vols. 1-13)

Background: The contraction of general business following the crash of the stock market in the autumn of 1929 had an almost immediate impact on railways. Passenger and freight traffic declined sharply, which had a marked effect on the gross earnings of railways. This decrease was caused partly by the competition from motor vehicles, which deprived railways of some short distance passenger and freight traffic. Railways also suffered from a general shrinkage in business, in both export and internal trade, at a time when they were expanding their services. Although individuals suffered a reduction of dividends on the stock of the Canadian Pacific Railway, there was no direct charge on public funds. However, the depression changed the surplus of the Canadian National Railways into a loss, and fears that the national railway would be a greater financial burden than could be borne quickly revived. The financial situation was so serious that Edward W. Beatty, President of the Canadian Pacific Railway, suggested to Henry Thornton, President of the Canadian National Railways, that he ask for a royal commission on transportation. Thornton raised the subject in the Standing Committee on Railways and Shipping of the House of Commons. The committee recommended Thornton's proposal in its report of 16 July 1931 and four months later the Royal Commission on Railways and Transportation was established. (See G.P. de T. Glazebrook, *A History of Transportation in Canada* (Toronto: Ryerson Press, 1938), pp. 394-396.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Saint John, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver and Victoria from 4 December 1931 to 20 February 1932. The commissioners also held several conferences while en route to Vancouver and Halifax by train. The commission received 72 submissions.

Authority: Order in Council PC 2910, 20 November 1931, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of railways and canals.

Terms of Reference: To inquire into and report on the problem of transportation in Canada, particularly railways, shipping and communication facilities, having regard to present conditions and future developments of Canada.

Commissioners: Lyman Poore Duff, Chairman, Joseph Wesley Flavelle, Beaudry Leman, Leonor Fresnel Loree, Walter Charles Murray, John Clarence Webster and Lord Ashfield.

Secretaries: Arthur Moxon and George W. Yates.

Records: Transcripts of hearings with an index, a précis of the hearings, research studies and reports on transportation, submissions and supporting documents from Canadian National Railways and Canadian Pacific Railway, and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/16-13.

Additional References: National Archives of Canada, Lyman P. Duff Papers, MG 30, E 141, Vol. 9, files 5 and 6, correspondence and records relating to railways and transportation in Canada.

Report: Dated 13 September 1932. Tabled in the House of Commons on 11 October 1932. Sessional Paper no. 108, 1932-1933. Printed as: *Report of the Royal Commission to Inquire into Railways and Transportation in Canada, 1931-1932*. Ottawa: King's Printer, 1932, 115 pp.

RG 33/17

Title: Royal Commission on Banking and Currency in Canada, 1928-1934, 1.6 m (Vols. 1-8)

Background: Under the *Bank Act* (13-14 Geo. V, c. 32, 1923) the charters of the Canadian banks were due to expire on 1 July 1933. The *Bank Charters Continuation Act* (23-24 Geo. V, c. 23, 1932-1933), however, renewed the charters to 1 July 1934. Since the enactment of the first general *Bank Act* (34 Vict., c. 5, 1871) the legislative practice had been to renew the charters of the banks at decennial intervals. This method enabled Parliament to review and revise the national banking system according to prevailing economic and social conditions. Because the adequacy of various financial institutions had been called into question by the Great Depression, the government decided that an inquiry of the country's banking system should be undertaken before Parliament dealt with the renewal procedure. (See *Report of the Royal Commission on Banking and Currency in Canada, 1933* (Ottawa: King's Printer, 1933), p. 10.)

Hearings of the commission were held in Saint John, Halifax, Charlottetown, Quebec City, Montreal, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver and Victoria from 8 August to 15 September 1933. The commission received 196 submissions.

Authority: Order in Council PC 1562, 31 July 1933, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the acting prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the operation of the banking system of Canada, and the provisions and working of the *Bank Act*, the *Dominion Notes Act*, the *Finance Act* and the *Currency Act;* (b) whether to establish a central banking institution; (c) Canada's monetary system, particularly commodity price movements and international exchange fluctuations; (d) whether Canada's monetary system may be modified and developed to allow intra-imperial and international cooperation in policies designed to promote the revival of trade, the increase and stability of employment and the raising of the level of commodity prices; and (e) revising or supplementing existing legislation or for adopting other measures that would promote the economic and financial welfare of Canada.

Commissioners: Hugh Pattison Macmillan, Chairman, Charles Stewart Addis, William Thomas White, John Edward Brownlee and Beaudry Leman.

Secretary: Bennet John Roberts.

Records: Transcripts of hearings, submissions and supporting documents and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/17-14.

Additional References: National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Canada, Royal Commission on Banking and Currency, acc. no. 1979-311, 3 items.

Report: Dated 27 September 1933. Tabled in the House of Commons on 26 January 1934. Sessional Paper no. 115, 1934. Printed as: *Report of the Royal Commission on Banking and Currency in Canada, 1933.* Ottawa: King's Printer, 1933, 119 pp.

RG 33/18

Title: Royal Commission on Price Spreads, 1921-1935, 18.9 m (Vols. 1-185)

Background: On 15 January 1934 the Minister of Trade and Commerce, H.H. Stevens, made a speech to the National Convention of the Canadian Boot and Shoe Manufacturers in Toronto. In his speech Stevens accused the large retailers, especially the department and chain stores, of misusing their buying power by forcing manufacturers to give them major price concessions or lose their business. This in turn, he charged, resulted in sweatshop conditions among the workers. The attack by Stevens on big business did not go unnoticed and instant denials were made against his allegations by larger companies such as the T. Eaton Company and the Robert Simpson Company. The Toronto speech, and the reaction to it, led to the resignation of Stevens from the Cabinet. The Prime Minister, R.B. Bennett, thought that the charges raised in the speech should be investigated. Consequently, on 2 February 1934 the House of Commons passed the following resolution:

"That a Select Special Committee of 11 members of the House be appointed to inquire into, and investigate the causes of the large spread between the prices received for commodities by the producer thereof, and the price paid by the consumers therefor; and the system of distribution in Canada of farm and other natural products, as well as manufactured products, and, without restricting the generality of the foregoing, more particularly to inquire into and investigate, (a) the effect of mass buying by department and chain store organizations upon the regular retail trade of the country, as well as upon the business of manufacturers and producers; (b) the labour conditions prevailing in industries supplying the requirements of such department and chain store organizations, and the extent, if any, to which existing conditions have been brought about by the purchasing practices of such organizations, and the effect thereof upon the standard of living amongst those employed in such industries and organizations; (c) the relation between the flour milling industry and the bakeries of the country, and the effect of such relations upon the baking industry of Canada; and (d) the methods and system prevailing in the marketing of livestock and animal products for domestic consumption and export, and the extent to which the present system affords or restricts opportunity for fair returns to producers."

On 13 February the Select Special Committee on Price Spreads and Mass Buying was appointed. This committee held several hearings, but on 29 June it reported to the House of Commons that it was not possible to complete its investigation before the prorogation of Parliament on 5 July. At that time the power of the committee would cease to exist. The committee recommended to the House that its investigation be continued by appointing its members to a royal commission established for

that purpose. This proposal was adopted by the House on 30 June and on 7 July the members of the committee were appointed royal commissioners with Stevens, the driving force behind the inquiry, as chairman. (See J.R.H. Wilbur, "H.H. Stevens and R.B. Bennett, 1930-1934," *Canadian Historical Review*, Vol. XLIII (March 1962), pp. 7-9.)

Hearings of the Select Special Committee on Price Spreads and Mass Buying were held in Ottawa from 22 February to 22 June 1934.

Hearings of the Royal Commission on Price Spreads were held in Ottawa from 30 October 1934 to 1 February 1935.

Authority: Order in Council PC 1461, 7 July 1934, as amended by Order in Council PC 2743, 29 October 1934 and Order in Council PC 2946, 19 November 1934 under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To continue the investigation into those matters referred to the Select Special Committee of the House of Commons on Price Spreads and Mass Buying, in respect to: chain stores, agricultural implements, fish, flour mills and bakeries, canning of fruit and vegetables, and to hear evidence of any person who may be affected by these matters, and who may desire to be heard.

Commissioners: Henry Herbert Stevens, Chairman, William Walker Kennedy, Jean-Louis Baribeau, Thomas Bell, Joseph-Oscar Lefebvre Boulanger, Alexander McKay Edwards, Samuel Factor, Mark Senn, James Lorimer Ilsley, Edward James Young and Donald MacBeth Kennedy. H.H. Stevens resigned as Chairman in October 1934 and was replaced by W.W. Kennedy. (See Order in Council PC 2743, 29 October 1934.) Stevens, however, remained a commissioner.

Secretary: Lester Bowles Pearson.

Records: Transcripts of hearings, subject files and exhibits. Also, included are reports and records on investigations of the following trades and industries: agricultural implements, baking, canning, car manufacturing, clothing and needle trades, fertilizer manufacturing, fishing, flour milling, furniture manufacturing, livestock and meat packing, rubber goods, textiles, tobacco and retail distribution. Moreover, there are 71 charts on the baking and flour milling industry.

Consult finding aid 33/18-15.

Additional References: National Archives of Canada, Henry H. Stevens Papers, MG 27 III B9, Vols. 93-124 and 212-213, correspondence, newspaper clippings, reports, memoranda and proceedings relating to the Royal Commission on Price Spreads.

National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, H.H. Stevens, acc. no. 1974-1975, photographs relating to the Royal Commission on Price Spreads.

Report:

Dated 9 April 1935. Tabled in the House of Commons on 12 April 1935. Sessional Paper no. 228d, 1935. Printed as: *Report of the Royal Commission on Price Spreads*. Ottawa: King's Printer, 1935, xxxi, 506 pp.

Related Publications:

Transcripts of hearings of the Select Special Committee. Tabled in the House of Commons on 12 April 1935, Sessional Paper no. 228e, 1935. Printed as: *Special Committee on Price Spreads and Mass Buying: Proceedings and Evidence*. Ottawa: King's Printer, 1934, 3 Vols.

Transcripts of hearings of the royal commission. Tabled in the House of Commons on 12 April 1935, Sessional Paper no. 228f, 1935. Printed as: *Royal Commission on Price Spreads: Minutes of Proceedings and Evidence*. Ottawa: King's Printer, 1934-1935, 65 Vols.

An index to both the hearings of the Select Committee and the royal commission was tabled in the House of Commons on 12 April 1935. Sessional Paper no. 228g, 1935. Printed as: *Royal Commission on Price Spreads: Index to Minutes of Proceedings and Evidence*. Ottawa: King's Printer, 1935, 130 pp.

RG 33/19

Title: Royal Commission on Financial Arrangements Between the Dominion and the Maritime Provinces, 1863-1935, .8 m (Vols. 1-4)

Background: As a result of an interprovincial conference, held in January 1933, the premiers of the three Maritime provinces and the prime minister, agreed that a federal royal commission should be established to deal with a recommendation of the Duncan Commission. The Duncan Commission, or the Royal Commission on Maritime Claims, had been constituted by Order in Council PC 505, dated 7 April 1926, to inquire into representations made to the Government of Canada on economic conditions and claims of the people of the Maritime Provinces. On 16 January 1934, the premiers of the Maritime provinces sent a letter to the prime minister requesting "that a commission be now set up to take under consideration and deal with the recommendation of the Duncan Commission that there be a revision of the financial arrangements between the dominion government and the Maritime provinces." The federal government reacted favourably by establishing a royal commission in September 1934 on the concerns of the Maritime premiers. (See Order in Council PC 2231, 14 September 1934.)

Hearings of the commission were held in Ottawa on 17 October 1934 and from 24 January to 31 January 1935. The Maritime provinces were represented at the commission's proceedings by their premiers and other provincial government officials.

Authority: Order in Council PC 2231, 14 September 1934, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To inquire into and deal with the recommendation of the Royal Commission on Maritime Claims of 1926 (Duncan Commission) that there be a revision of the financial arrangements between the dominion government and the Maritime provinces.

Commissioners: William Thomas White, Chairman, John Alexander Mathieson and Edward Walter Nesbitt.

Secretary: C.H. Payne.

Records: Transcripts of hearings with representatives, including the premiers of the Maritime provinces and the dominion government; submissions and supporting documents; correspondence; and memoranda and working papers of counsel acting on behalf of the dominion government. Also included are research notes on trade, transportation and fiscal matters.

Consult finding aid 33/19-16.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Justice, RG 13, A2, Vols. 2016-2017, file 963/1934, correspondence, submissions, research notes and reports relating to the Royal Commission on Financial Arrangements Between the Dominion and the Maritime Provinces.

Report: Dated 9 February 1935. Tabled in the House of Commons on 4 March 1935. Sessional Paper no. 225, 1935. Printed as: *Report of the Royal Commission on Financial Arrangements between the Dominion and the Maritime Provinces.* The Right Honourable Sir Thomas White, P.C., K.C.M.G., Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1935, 24 pp.

RG 33/20

Title: Royal Commission on the Textile Industry, 1871-1938, 9.7 m (Vols. 1-91)

Background: On 17 January 1936, Dominion Textile Company closed its rayon mill at Sherbrooke, Quebec, and laid off more than 1000 employees. The layoffs were expected to place upon the City of Sherbrooke, and upon the provincial government, an additional financial burden because the closure occurred during the winter when unemployment was high. On 18 January Sherbrooke city council sent a telegram to the Prime Minister of Canada and the minister of finance asking the government to intervene and "take immediate steps to remedy this condition." At the same time representations appeared in the press to the effect that uncertainty in the textile market, due in large part to Japanese competition in certain artificial silks, had forced the closure of the rayon plant and that it would remain closed until the present situation in the industry was clarified. An official of the federal Department of Labour was sent immediately to Sherbrooke to report on existing conditions and after an investigation recommended the appointment of a public inquiry. As a result of this suggestion, the Government of Canada appointed a royal commission on 27 January. (See Order in Council PC 223, 27 January 1936.)

Hearings of the commission were held from 20 February 1936 to 20 March 1937 in Sherbrooke, Trois-Rivières, Montreal, Quebec City, Montmagny, Louiseville and Valleyfield in Quebec; and in Ottawa, Toronto, Dunnville, St. Catharines, Paris and Cornwall in Ontario. There were 1380 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 223, 27 January 1936, under Part 1 of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To determine the responsibility of employers and to enable appropriate action to be taken in safeguarding the interests of employees, the public, and the textile industry itself, the government must be fully advised on all matters surrounding the operations and conduct of the industries immediately concerned and interrelated and allied industries; that in this connection it is essential that full and complete information be available to the government over a period of years on costs, profits, wages, salaries and bonuses, tariff protection, investment and volume of production, and in particular, the extent to which the employer can reasonably and properly be expected to maintain employment over periods of temporary difficulty.

Commissioner: William Ferdinand Alphonse Turgeon.

Secretary: Albert Spence Whiteley.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, subject files and newspaper clippings.

Consult finding aid 33/20-17.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Labour, RG 27, Vol. 143, files 611.04:16 and 611.04:16A, correspondence relating to the Royal Commission on the Textile Industry.

Report: Dated 20 January 1938. Tabled in the House of Commons on 31 March 1938. Sessional Paper no. 137b, 1938. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Textile Industry*. Ottawa: King's Printer, 1938, 308 pp.

RG 33/21

Title: Royal Commission on Anthracite Coal, 1936-1937, 0.3 m (Vols. 1-3)

Background: In 1933 an investigation was made under the *Combines Investigation Act* (R.S.C., 1927, c. 26) into an alleged combine in the importation and distribution of British anthracite coal in Canada. Following the investigation certain corporations engaged in the coal industry were convicted under the *Combines Investigation Act*, and under Section 498 of the *Criminal Code* (R.S.C., 1927, c. 36), in judgments delivered in the Quebec Court of King's Bench on 12 December 1933 and on 23 January 1935, of preventing or lessening competition unduly and to the detriment of the public, and of unduly limiting facilities for supplying and dealing in certain classes of coal and coke. Even after these convictions, representations were made by the Premier of Quebec and others, to the effect that conditions prejudicial to the public continued to exist in connection with the distribution of anthracite coal in Canada. The federal Minister of Labour, Norman M. Rogers, considered it in the public interest that an investigation on the subject of anthracite coal be made and recommended it in a report to the Privy Council of 3 June 1936. (See Order in Council PC 1356, 6 June 1936.)

Hearings of the commission were held in Saint John, Halifax, Quebec City, Montreal, Ottawa and Toronto from 8 July to 27 October 1936.

Authority: Order in Council PC 1356, 6 June 1936, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of labour.

Terms of Reference: To inquire into and report on whether conditions prejudicial to the public exist in connection with the importation and distribution of anthracite coal in Canada, and to recommend any necessary action to safeguard the interests of consumers.

Commissioner: Henry Marshall Tory.

Secretary: A.L. Burgess.

Records: Transcripts of hearings and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/21-18.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Labour, RG 27, Vol. 143, file 611.04.17, correspondence relating to coal mining.

National Archives of Canada, Henry M. Tory Papers, MG 30 D 115, Vol. 23, report of counsel for the Royal Commission on Anthracite Coal, an answer to the factum of counsel for the

royal commission and a report concerning the *Combines Investigation Act*.

Report: Dated 3 February 1937. Tabled in the House of Commons on 4 February 1937. Sessional Paper no. 142, 1937. Printed as: *Report of the Royal Commission on Anthracite Coal. February 3, 1937*. Ottawa: King's Printer, 1937, 120 pp.

RG 33/22

Title: Royal Grain Inquiry Commission, 1907-1938, 5.8 m (Vols. 1-62)

Background: On 12 December 1935 the government of Argentina raised the price of wheat to producers to $0.90 (Canadian) per bushel. This was an increase of $0.37 a bushel over the previous minimum price and $0.18 per bushel over the market price in Buenos Aires. As a result the Canadian Wheat Board took advantage of the market situation and offered some 10 million bushels for sale on the following day. The large sale of Canadian wheat, which took place soon after the high wheat price fixed by the Argentine government, caused suspicion over whether the Canadian Wheat Board had shown undue favoritism to certain speculators in the grain market.

On 18 March 1936 a Special Committee of the House of Commons on the Marketing of Wheat and Other Grains was established mainly as a result of these suspicions. At the instigation of Mr. J.R. Murray, Chief Commissioner of the Canadian Wheat Board, the Cabinet Wheat Committee decided it would be in the public interest to hold a public inquiry and urged the Special Committee to recommend one. The Special Committee accepted this proposal and embodied it in their final report of 11 June 1936. The committee believed that the course taken by the Canadian Wheat Board in the marketing of wheat was consistent with the intention of Parliament in enacting the *Canadian Wheat Board Act* (25-26 Geo V, c. 53, 1935) and with the policy of the government to reduce the wheat surplus to reasonable proportions. The committee went on to say: "While there was a short interest in the Winnipeg wheat market in December of 1935, no evidence was produced that would warrant the conclusion that speculative short interests were protected by the board in that month." Because the committee found it impossible to obtain conclusive evidence on this point, it recommended the appointment of a royal commission. The committee also realized that serious problems existed with the production and marketing of Canadian wheat, and other matters pertaining to the grain industry. Because the committee had neither the time nor the resources to make a comprehensive study of the situation, it recommended that an inquiry into the production, grading and distribution of Canadian grain, including the methods of marketing, be undertaken. The House of Commons adopted the committee's report on 17 June and immediately made a submission to the Privy Council on behalf of the Wheat Committee of Cabinet calling for the appointment of a royal commission. The Cabinet responded favourably and established the Royal Grain Inquiry in June 1936. (See C.F. Wilson, *A Century of Canadian Grain* (Saskatoon: Western Producer Prairie Books, 1978), pp. 522-526; and *Report of the Royal Grain Inquiry Commission, 1938* (Ottawa: King's Printer, 1938), pp. 196-206.)

Hearings of the commission were held in Ottawa, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary and Vancouver from 1 December 1936 to 12 April 1937. The commissioners also visited Chicago and seven cities in Europe. There were 715 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1577, 27 June 1936, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of trade and commerce.

Terms of Reference: To inquire into production, buying, selling, holding, storing, transporting and exporting of Canadian grains and grain products, specifically to inquire into and report on: (a) the methods used in marketing Canadian grains abroad, including government grain boards, cooperative or pool marketing, price stabilization measures and the open market or competitive methods, and the effect of these various methods on markets; (b) all transactions since the year 1930 pertaining to the handling of grain for relief and seeding purposes in the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Alberta under the dominion government guarantee or otherwise; (c) the extent to which the Canadian Wheat Board protected speculative short interests in the Winnipeg wheat market in December 1935, immediately following the higher price fixed by the Argentine government for Argentine wheat, and the effect, whether beneficial or harmful, of any action taken by the board; (d) the effect of the practice of mixing and of the selection of grain for protein content by millers and exporters; (e) the causes of the decrease in Canadian grain exports in recent years; and (f) the measures that should be taken to retain and to extend marketing throughout the world of Canadian wheat and other grains and their products.

Commissioner: William Ferdinand Alphonse Turgeon.

Secretary: Thomas William Grindley.

Records: Transcripts of hearings, with an index (Vol. 23); exhibits and submissions; newspaper clippings; subject files; and a copy of the commission's report and related material.

Consult finding aid 33/22-19.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Trade and Commerce, RG 20, Vol. 1359, file 14-144 and Vol. 1362, file 14-130, correspondence relating to the Grain Inquiry Commission.

National Archives of Canada, James L. Ralston Papers, MG 27 III B11, Vols. 102-112, correspondence, notes, transcripts of hearings, submissions, newspaper clippings, speeches, pamphlets, maps and printed matter relating to the grain industry.

Report: Dated 4 May 1938. Tabled in the House of Commons on 9 May, 1938. Sessional Paper no. 131a, 1938. Printed as: *Report of the Royal Grain Inquiry Commission, 1938*. Ottawa: King's Printer, 1938, 264 pp.

RG 33/23

Title: Royal Commission on Dominion-Provincial Relations, 1936-1940, 7.4 m (Vols. 1-72; microfilm reels C-6980 to C-6996)

Background: Because of the Great Depression, the financial difficulties of the provinces reached the point where they could no longer be solved simply by alterations in federal subsidies to provincial governments. Further, the ruling by the courts that most of Prime Minister Richard Bennett's so called "New Deal" legislation was unconstitutional, made it plain that their difficulties could not be alleviated by increased activity of the federal government, especially in areas that might encroach on provincial rights. The provinces were burdened by crippling responsibilities, especially for social welfare. The provinces of Manitoba and Saskatchewan, for example, were in such financial straits that it was impossible for them to meet their financial obligations and provide needed public services. The need to reduce Manitoba's provincial debt had concerned the King government since its return to office in 1935. In January 1937 the prime minister discussed with C.A. Dunning, Minister of Finance, and Graham Towers, President of the Bank of Canada, the possibility of the Bank of Canada making a report on the financial relations between Manitoba and the federal government, to which Towers agreed. Cabinet discussed the Towers report on 15 February and realized that Manitoba was not the only province with financial difficulties. Other sections of the country were facing problems that differed in degree but were quite similar to those of Manitoba. To deal with the situation, Towers recommended the appointment of a federal royal commission to inquire into federal-provincial relations. Cabinet concurred in his recommendation but the prime minister did not make a formal announcement of the commission's terms of reference nor of its personnel until August 1937. Pending the report of the royal commission, the government decided to give temporary aid to both Manitoba and Saskatchewan. (See John Kendle, *John Bracken: A Political Biography* (Toronto: University of Toronto Press, 1979), pp. 147-156.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Charlottetown, Fredericton, Quebec City, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton and Victoria from 29 November 1937 to 1 December 1938. There were 427 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1908, 14 August 1937, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: The commissioners be instructed to: (a) examine the constitutional allocation of revenue sources and governmental burdens to the dominion and provincial governments, the past results of such allocation and its suitability to present conditions and the conditions that are likely to prevail in the future; (b) investigate the character and amount of taxes collected from the people of

Canada, consider these in the light of legal and constitutional limitations, and of financial and economic conditions, and determine whether taxation as at present allocated and imposed is as equitable and as efficient as can be devised; (c) examine public expenditures and public debts to determine whether the present division of the burden of government is equitable and conducive to efficient administration, and to determine the ability of the dominion and provincial governments to discharge their governmental responsibilities within the framework of the present allocation of public functions and powers, or on the basis of some form of reallocation; and (d) investigate dominion subsidies and grants to provincial governments.

Commissioners: The original commissioners were: Newton Wesley Rowell, Chairman, Thibaudeau Rinfret, John Wesley Dafoe, Robert Alexander MacKay and Henry Forbes Angus. Rinfret resigned in November 1937 on account of illness and was replaced by Joseph Sirois. (See Order in Council PC 2880, 18 November 1937.) Rowell became ill in May 1938 but his resignation was not accepted until November when Sirois was appointed Chairman. (See Order in Council PC 2946, 22 November 1938.)

Secretaries: Alex Skelton and Adjutor Savard.

Records: Transcripts of hearings, with an index; submissions and supporting documents; correspondence; and research studies. The transcripts of hearings and the submissions are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/23-20, parts 1-3.

Additional References: National Archives of Canada, Newton W. Rowell Papers, MG 27 II D13, Vols. 33, 34 and 89, newspaper clippings and correspondence, some of which relates to Rowell's resignation from the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations.

Report: Dated 3 May 1940. Tabled in the House of Commons on 16 May 1940. Sessional Paper no. 95, 1940. Printed as: *Report of the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations.* [Ottawa: 1940], 3 Vols. 775 pp.

Related Publications: Many research studies were published. Several are included as appendices to the report of the commission. For a list of studies, see George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966, A Checklist.* Toronto: University of Toronto Press, 1967, pp. 132-134.

RG 33/24

Title: Royal Commission on the Taxation of Annuities and Family Corporations, 1943-1945, 0.9 m (Vols. 1-5)

Background: For several years before World War II, the practice in Canada was to tax all the proceeds of an annuity as income. This policy was consistent with the practice in Great Britain. As a result some taxpayers made representations to the government that part of the proceeds representing the purchase price of an annuity was capital. They pointed out that since it had already borne tax, it should not be taxed again. The tax on the full proceeds of an annuity was alleged to be a second tax (at least on part of the annuity). Concern was also expressed about the taxation of periodic payments under wills and trusts. Serious anomalies existed in provisions for the taxation of pensions as well. To obtain information about these practices, and an unrelated problem involving undistributed surpluses of closely held corporations, in 1944 the Government of Canada appointed a royal commission. (See J.H. Perry, *Taxes, Tariffs and Subsidies: A History of Canadian Fiscal Development* (Toronto: University of Toronto Press, 1955), pp. 401-407.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 22 January to 28 March 1945. The commission received 305 submissions.

Authority: Order in Council PC 8679, 13 November 1944, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the present treatment under the *Income War Tax Act* of payments to individuals in the form of annuities or other annual or periodic payments received under the provisions of any contract, will or trust; payments to individuals in the form of pensions, superannuation or other periodic payments or single payments received following retirement from or cessation of employment with an employer; payments by individuals under an annuity, insurance, endowment or other savings contract; and other payments in which it is not obvious whether they are income, capital or both; and to consider whether any modification of that treatment is desirable and, if so, what alterations of the law are required for the purpose; and (b) the taxes imposed under laws in force in Canada on income and successions or inheritances arising on the death of a person owning a substantial proportion of the shares of a private corporation or a closely held corporation that has accumulated an earned surplus, and to consider whether under any circumstances there should be an abatement of the tax liability, and, if so, under what circumstances and to what extent.

Commissioners: William Carlos Ives, Chairman, Duncan Alexander MacGibbon and Maxwell Weir Mackenzie.

Secretary: J.A. Michon.

Records: Transcripts of hearings, submissions and supporting documents, correspondence, a copy of the commission's report and related material.

Consult finding aid 33/24-23.

Report: Dated 29 March 1945. Not tabled in the House of Commons. Printed as: *Report of the Royal Commission on Taxation of Annuities and Family Corporations, 1945*. Ottawa: King's Printer, 1945, 99 pp.

RG 33/25

Title: Royal Commission on Co-operatives, 1937-1945, 4.4 m (Vols. 1-44)

Background: As World War II progressed, a strong feeling developed in the business community in Canada concerning the apparently privileged position of cooperatives, mutuals and similar bodies. Canadian cooperatives had been exempt from taxation under the *Income War Tax Act* (4 Geo VI, c. 34, 1940) and their exemption during the war period, when burdensome tax rates were retarding other forms of business, stimulated a public demand for an inquiry. In view of the obscure terms of the provisions under which they claimed tax exemptions, there were indications that the leaders of the cooperative movement were anxious to have their status under the tax laws clarified. To consider these, and other related matters, the Government of Canada appointed a royal commission. (See J.H. Perry, *Taxation in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1951), pp. 75-76, and J.H. Perry, *Taxes, Tariffs and Subsidies: A History of Canadian Fiscal Development* (Toronto: University of Toronto Press, 1955), pp. 412-413.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Moncton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton and Vancouver from 15 January to 3 May 1945. Further hearings were held in Ottawa on 25-27 July 1945. The commissioners also visited Great Britain and the United States. The commission received 175 submissions.

Authority: Order in Council PC 8725, 16 November 1944, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the present position of cooperatives in the application of the *Income War Tax Act* and the *Excess Profits Tax Act*, 1940; (b) the organization and business methods and operations of cooperatives, and other matters relevant to the application of income and profits tax measures; (c) the comparative position, in relation to taxation under these acts, of persons engaged in any business that competes with cooperatives; and report all facts that may determine what would constitute a just, fair and equitable basis for the application of the *Income War Tax Act* and the *Excess Profits Tax Act*, 1940 to cooperatives and to persons or groups other than cooperatives that conduct business in a way similar to cooperatives, such as making payments (commonly called patronage dividends), and to make recommendations for amending existing laws.

Commissioners: Errol Malcolm William McDougall, Chairman, B.N. Arnason, G.A. Elliott, Jean-Marie Nadeau and J.J. Vaughan.

Secretary: G.W. Ross.

Records: Transcripts of hearings, submissions and supporting documents, and subject files.

Consult finding aid 33/25-24.

Report: Dated 25 September 1945. Tabled in the House of Commons on 26 November 1945. Sessional Paper no. 224, 1945. Printed as: *Report of the Royal Commission on Co-operatives*. Ottawa: King's Printer, 1945, 245 pp.

RG 33/26

Title: Royal Commission on Administrative Classifications in the Public Service, 1940-1946, .9 m (Vols. 1-8)

Background: At the end of the World War II, the shortage of personnel in senior levels of the public service of the Government of Canada became acute. Due to opportunities in private industry and the learned professions, including universities, the government lost substantial numbers of highly qualified personnel. This came at a time when the complexity and responsibilities of government had greatly expanded. In late 1945 an interdepartmental committee on technical and professional personnel employed by the government reported to the Cabinet that salary levels for these categories were inadequate. The committee referred to "delays in procedure employed in hiring personnel and to the desirability of improved general arrangements for promotion and for transfer between departments." Although this committee did not deal with administrative classifications, it did suggest that this was an area that the government should explore. W.C. Clark, Deputy Minister of Finance, and officials in that department, as well as Norman Robertson, the Under Secretary of State for External Affairs, strongly recommended that the top positions in administration should be examined as a first step toward increasing the general efficiency of administration in the government. As a result, Walter Gordon was approached and he agreed to head a royal commission to inquire and report on this subject. (See J.E. Hodgetts, *et. al.*, *The Biography of an Institution: The Civil Service Commission of Canada, 1908-1967* (Montreal: McGill-Queen's University Press, 1972), p. 209.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 13 March to 2 May 1946. The commission received 10 submissions and conducted 66 interviews, mainly with ministers, deputy ministers and senior civil servants.

Authority: Order in Council PC 563, 15 February 1946, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and to make recommendations on: (a) the scales of remuneration, classifications and conditions of employment of the principal officials of the public service, including deputy heads and senior administrative officers in departments and agencies of government; (b) the relationship of scales of remuneration and conditions of employment, between such officials (i) in government departments and agencies, and (ii) in permanent and temporary positions; (c) the number of officials required for the efficient administration of public business; (d) the opportunities and procedures for appointments, promotions and transfers of such officials; (e) the continuing methods and procedures by which these questions may be kept under review to meet changing requirements; and (f) such other matters as may, in the opinion of the commissioners, relate to the

maintenance of efficient standards of administration in the public service.

Commissioners: Walter Lockhart Gordon, Chairman, Edouard de Bellefeuille Panet and Horace Hamilton. In February 1946 Hamilton resigned because of poor health and was replaced by Thomas G. Gardiner. (See Order in Council PC 641, 21 February 1946.)

Secretary: John James Deutsch.

Records: Minutes of meetings, submissions, transcripts of hearings, organization charts and statements of duties for employees of various government departments, working papers and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/26-25.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vols. 345-349, file 101-85-23, correspondence and reports about the civil service in Great Britain and United States, working papers, submissions, information on the positions, salaries and duties, and other documents relating to the Royal Commission on Administrative Classifications in the Public Service.

Report: Dated 4 July 1946. Tabled in the House of Commons on 16 July 1946. Sessional Paper no. 246, 1946. Printed as: *Report of the Royal Commission on Administrative Classifications in the Public Service, 1946*. Ottawa: King's Printer, 1946, 36 pp.

RG 33/27

Title: Royal Commission on Transportation, 1877, 1884-1885, 1897 and 1903-1951, 12.2 m (Vols. 1-120)

Background: After World War II, railway traffic in Canada declined considerably. The financial position of the railways was unstable and in October 1946 they applied to the Government of Canada for a general increase of 30 per cent in freight rates. The increase granted was 21 per cent, but it was not to come into effect until April 1948. Seven provinces contested the increase in rates and the resulting decision of the Board of Railway Commissioners was appealed to the governor in council. A demand for increased wages and the threat of a railway strike followed. An "eleventh-hour" settlement resulted in a $0.17/hour wage increase, which was made retroactive to 1 March 1948.

On 27 July 1948 the railways made another application for an additional 20 per cent general increase in freight rates. At this time the appeal in the 21 per cent increase was still before the governor in council. On 12 October 1948 the governor in council made an order of reference back to the Board of Transport Commissioners instructing the board to consider the two cases concurrently.

Somewhat earlier, on 7 April 1948, the governor in council had ordered the Board of Transport Commissioners to undertake a general freight rate investigation. Seven provinces were not satisfied with this action. Their premiers appeared before the federal Cabinet on 26 April 1948, and asked for an investigation of Canada's transportation policy by a royal commission. The government rejected their request. The seven provinces then appealed formally to the governor in council, on 29 July 1948, requesting the appointment of a royal commission.

In the autumn of 1948 Canada's two major political parties held conventions. Both conventions passed resolutions complaining of "discrimination" in freight rates and of other anomalies in the transportation system. One of these resolutions asked for the appointment of a royal commission of inquiry and the other called for an "investigation." Also, representations were made to the government, especially by interested parties in the Atlantic region and Western Canada, who claimed that they were in an unfavourable position compared with central Canada, because of "economic, geographic and other disadvantages" in regard to existing "tariffs of tolls and rates." As a result of the general dissatisfaction with freight rates and related issues, the Government of Canada appointed a Royal Commission on Transportation on 29 December 1948. (See *Report of the Royal Commission on Transportation, 1951* (Ottawa: King's Printer, 1951), pp. 12-14.)

Hearings of the commission were held in St John's, Charlottetown, Halifax, Fredericton, Quebec City, Montreal,

Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver and Victoria from 2 May 1949 to 31 May 1950. The commission received 143 submissions.

Authority: Order in Council PC 6033, 29 December 1948, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the effect of economic, geographic or other disadvantages on certain sections of Canada in relation to the various transportation services, and recommend what measures should be initiated so that the national transportation policy may best serve the general economic well-being of Canada; (b) the *Railway Act* on matters such as guidance to the board in general freight rate revisions, competitive rates and international rates, and recommend amendments; (c) the capital structure of the Canadian National Railway Company and report on the advisability of establishing and maintaining the fixed charges of that company on a basis comparable to other major railways in North America; (d) the present-day accounting methods and statistical procedures of railways in Canada, and report on the advisability of adopting measures conducive to uniformity in such matters, and on other related problems such as depreciation accounting, the segregation of assets, revenues and other incomes, as between railway and non-railway items; (e) the results achieved under the *Canadian National-Canadian Pacific Act*, 1933, and amendments, making recommendations as warranted; and (f) any feature of the *Railway Act*, (or railway legislation generally) that might advantageously be revised or amended in view of present-day conditions.

Commissioners: William Ferdinand Alphonse Turgeon, Chairman, Henry Forbes Angus and Harold Adams Innis.

Secretary: G.R. Hunter.

Records: Transcripts of hearings, with an index (Vol. 27); submissions; exhibits; correspondence; research studies; drafts and a copy of the commission's report; administrative files; working papers, including some publications; and related material.

Consult finding aid 33/27-26.

Report: Dated 9 February 1951. Tabled in the House of Commons on 15 March 1951. Sessional Paper no. 161, 1951. Printed as: *Report of the Royal Commission on Transportation, 1951.* Ottawa: King's Printer, 1951, 307 pp.

RG 33/28

Title: Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences, 1946-1951, 5.8 m (Vols. 1-56; microfilm reels C-1159 and C-1998 to C-2021)

Background:

In 1948 several questions concerning radio and television broadcasting demanded urgent attention by the Government of Canada. First, a policy was needed for the regulation and control of private stations; their scope and function had to be defined or restated. Second, financial provisions had to be made for the Canadian Broadcasting Corporation; the licence fee of $2.50 was now clearly inadequate and the government had to decide whether to increase the fee or find some other means of supporting the public system. Third, there was the new medium of television. The country would be faced with the same kinds of difficult choices that it had confronted when radio broadcasting had developed. Above all, a choice had to be made from the beginning: Would television for Canadians be under public or private auspices, and how would it be extended to cover the country?

Besides broadcasting, concern was also expressed about the state of the creative arts, the humanities and the social sciences in Canada. With the gradual weakening of ties with Great Britain, Canada faced a continuous flood of cultural influences from the United States. These were so pervasive that it was necessary to take steps to foster a distinctive cultural identity within our own country. Government aid and sponsorship of artistic and cultural pursuits was essential because the lack of sufficient opportunities at home led many gifted Canadians to leave the country to seek careers elsewhere.

In 1941 a meeting at Queen's University, Kingston led to the founding of the Federation of Canadian Artists, and in 1944 representatives of 16 arts groups, including the federation, marched on Ottawa to present a brief to the Special Committee on Reconstruction and Re-establishment urging public support for the arts. In 1948 the Montreal artists, called the Automatistes, published their "Refus global," a manifesto proclaiming a new vision of Quebec and a new status for Quebec artists.

Further, the Canadian University Liberal Federation suggested a commission on the arts at the National Liberal Convention in August 1948. Brooke Claxton, Minister of National Defence, learned that the student Liberals were bitterly disappointed that their idea had not been endorsed by the convention and promised to bring it to the attention of the Cabinet. In a memorandum to the Prime Minister, Louis St. Laurent, on 29 November 1948, Claxton enclosed draft terms of reference for a commission that he suggested should be headed by Vincent Massey, the former High Commissioner to Great Britain. Claxton had discussed the idea with Jack Pickersgill, the

Special Assistant to the Prime Minister. Pickersgill, in turn, had discussed it with Lester B. Pearson, the Secretary of State for External Affairs, shortly before Louis St. Laurent became Prime Minister of Canada in November 1948. Claxton and Pearson then persuaded St. Laurent that such an inquiry would be in the public interest as well as being good politics.

On 26 January 1949 the government's intention of appointing a royal commission was announced in the speech from the throne, which called for:

"an examination of the activities of agencies of the federal government relating to radio, films, television, the encouragement of arts and sciences, research, the preservation of our national records, a national library, museums, exhibitions, relations in these fields with international organizations, and activities generally which are designed to enrich our national life and to increase our own consciousness of our national heritage and knowledge of Canada abroad."

The government followed through on this proposal and on 8 April 1949 officially established the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences. (See F.W. Peers, *The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1951* (Toronto: University of Toronto Press, 1969), p. 395; J.W. Pickersgill, *My Years with Louis St. Laurent: A Political Memoir* (Toronto: University of Toronto Press, 1975), p. 139; and *The Canada Council: Fulfillment of a Dream* (Ottawa: National Archives of Canada, 1987), p. 3.)

Hearings of the commission were held in St. John's, Charlottetown, Halifax, Saint John, Fredericton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver and Victoria from 3 August 1949 to 8 July 1950. The commission received 462 submissions.

Authority: Order in Council PC 1786, 8 April 1949, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and make recommendations on: (a) the principles on which the policy of Canada should be based, in the fields of radio and television broadcasting; (b) agencies and activities of the government, such as the National Film Board, the National Gallery, the National Museum, the National War Museum, National Archives and the care and custody of public records, and the Library of Parliament; methods by which research is aided, including grants for scholarships through various federal government agencies; the eventual character and scope of the National Library; the scope or activities of these agencies, how they should be conducted, financed and controlled; (c) how relations between Canada and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) and with other organizations operating in this field should be conducted; and

(d) relations between the government and any of its agencies with various national voluntary bodies operating in this field.

Commissioners: Vincent Massey, Chairman, Arthur Surveyor, Norman Archibald MacRae Mackenzie, Georges Henri Levesque and Hilda Neatby.

Secretary: Archibald A. Day.

Records: Transcripts of hearings, submissions and research studies. Also working papers on archives and public records, education, cultural activities, handicrafts, radio, the National Film Board, the National Arts Board, UNESCO, and related material. The transcripts of hearings and the submissions are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/28-27, parts 1 and 2.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Canadian Broadcasting Corporation, RG 41, Vols. 303-309, material relating to both radio and television broadcasting.

Report: Dated May 1951. Tabled in the House of Commons on 1 June 1951. Sessional Paper no. 189, 1951. Printed as: *Report of Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences, 1949-1951.* Ottawa: King's Printer, 1951, xxi, 517 pp.

Related Publications: There were 28 research studies published and they are available in *Royal Commission Studies: A Selection of Essays Prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences.* Ottawa: King's Printer, 1951, vii, 430 pp.

RG 33/29

Title: Royal Commission to Inquire into, Review and Report on the Rentals Payable Under the Leases in the Townsites and Subdivisions of Banff and Jasper National Parks and the Minimum Value of Buildings which may be Erected on a Lot in a Townsite or Subdivision in said Parks, 1950, 9 pp. (Vol. 1)

Background: In 1950 most park land leases in the townsites and subdivisions of Banff and Jasper National Parks expired. Consequently new rental charges had to be determined. Following the procedure used in 1939, park superintendents were requested to submit recommendations for any revisions of lot rentals that they considered desirable in the parks under their supervision. As the decisions reached would chart the course for 10 years, ending in 1960, the superintendents were asked to consider especially the increase in the cost of maintaining townsites, such as Banff and Jasper, and in extending public services. Replies from all park superintendents indicated that prevailing rentals were low. These opinions stemmed not only from the cost of providing public services in townsites, but also from the enhanced valuations placed on improved leaseholds by lessees offering them for sale. Increases suggested by the park superintendent for Banff ranged from 20 per cent to 30 per cent, and for Jasper from 35 per cent to 90 per cent. There were also recommendations for rental increases in other national parks. A statement of existing and suggested rentals for the various park townsites was submitted to the Director, Development Services Branch, by the Controller of the National Parks Bureau, with the recommendation that the proposals be confirmed. The director forwarded the submission to the Deputy Minister of Resources and Development with the comment that the recommendations were fair, but that any recommendation of a departmental officer was bound to be met with opposition from the leaseholders. The director expressed that to make any revision of leasehold rent acceptable to park residents, an investigation must be conducted by an independent authority. The Deputy Minister of Resources and Development, H.L. Keenleyside, agreed and subsequently the Minister, R.H. Winters, asked his Parliamentary Secretary, George Prudham, to suggest the names of several individuals whom he considered qualified to undertake a study of rentals at some of the larger parks. Prudham suggested that Harry O. Patriquin, a chartered accountant from Edmonton, undertake the investigation, to which the Government of Canada agreed. (See W.F. Lothian, *A History of Canada's National Parks* (Ottawa: Parks Canada, 1977), Vol. II, p. 61.)

Authority: Order in Council PC 216/4422, 5 September 1950, later revoked by Order in Council PC 81/5955, 9 December 1950, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the Treasury Board.

Terms of Reference: To inquire into and report on the rentals payable under the leases in the townsites and subdivisions of Banff and Jasper

national parks and the minimum value of buildings that may be erected on a lot in a townsite or subdivision in these parks.

Commissioner: Harry O. Patriquin.

Records: Copy of the commission's report.

There is no finding aid for this material.

Additional References: National Archives of Canada, Parks Canada, RG 84, Vol. 2005, file U21, part 3, 1950-1953, correspondence, memoranda and reports relating to leases in Banff and Jasper National Parks.

Report: Dated 14 December 1950. Not tabled in the House of Commons. A signed typescript entitled, "Recommended Rentals Banff And Jasper National Parks, 1950-1960," 9 pp., is available in the commission's records.

RG 33/30

Title: Commission to Inquire into and Report Upon the Facts Concerning the Staking of Certain Areas of the Crown in the Northwest Territories and Yukon Territory, 1951, 24 pp. (Vol. 1)

Background: In October 1951 the Sun Oil Company and the California Standard Company staked a number of areas of Crown land in the Northwest Territories and the Yukon Territory, and submitted applications for permits under Regulations for the Disposal of Petroleum and Natural Gas Rights. As a conflict between the two companies developed over some of the applications, the Government of Canada established a royal commission to consider whether these applications and the manner of staking them conformed to the regulations. (See "Commissioner's Report, To Enquire Into A Dispute Arising Out of Applications By California Standard Co. and Sun Oil Co. To Explore For Petroleum and Natural Gas On Certain Lands Within The Northwest Territories" in the commission's records.)

Hearings of the commission were held in Hay River, Northwest Territories on 30 November 1951 and in Calgary on 7 December 1951.

Authority: Order in Council PC 6027, 12 November 1951, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of resources and development.

Terms of Reference: To inquire into and report on the facts concerning the staking of certain areas of Crown land in the Northwest Territories and Yukon, pursuant to the Regulations for the Disposal of Petroleum and Natural Gas Rights, and the application for permits under these regulations by the Sun Oil Company, California Standard Company and any other person, and to make recommendations as may be considered proper in the circumstances.

Commissioner: Kenneth J. Christie.

Records: Copy of the commission's report.

There is no finding aid for this material.

Report: Not dated. Not tabled in the House of Commons. A photocopy, entitled "Commissioner's Report, To Enquire Into A Dispute Arising Out of Applications By California Standard Co. and Sun Oil Co. To Explore For Petroleum and Natural Gas On Certain Lands Within the Northwest Territories," 24 pp., is available in the commission's records.

RG 33/31

Title: Royal Commission To Inquire Into, Review and Report on the Administration of Quartz Mining and Placer Mining in the Yukon Territory, 1954, 17 pp. (Vol. 1; microfilm reel T-1321)

Background: In 1954 quartz and placer mining in the Yukon Territory were administered by the Government of Canada under the *Yukon Quartz Mining Act* (R.S.C., 1952, c. 301) and the *Yukon Placer Mining Act* (R.S.C., 1952, c. 300). Opposition arose over a proposal by the Government of Canada to repeal these statutes. In their place the government planned to enact regulations similar to those in the Northwest Territories, where mining of this kind was administered by regulation under the *Territorial Lands Act* (R.S.C., 1952, c. 263). Controversy also developed over the two- and four-post method of staking claims in the Yukon, especially because eastern exploration and development companies moved into the region in search of minerals. The two-post staking method had existed in the Yukon for several years, but four-post staking prevailed in all parts of Canada east of Alberta. There was a division of opinion, therefore, between westerners and easterners as to the merits of one staking system over the other. There was also debate over whether there should be a time limit for surveying unsurveyed claims and for claim holders to take out leases on their claims. To work toward a solution to these and related problems, the Government of Canada established a royal commission on the subject of quartz and placer mining. (See "Report on Matters Concerned with the Administration of Quartz and Placer Mining in the Yukon Territory" in the commission's records.)

Authority: Order in Council PC 656, 29 April 1954, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the minister of northern affairs and national resources.

Terms of Reference: To inquire into and report on the administration of quartz mining and placer mining in the Yukon Territory.

Commissioner: George Edwards Cole.

Records: Copy of the commission's report. This report is also available on microfilm.

There is no finding aid for this material.

Report: Dated 18 June 1954. Not tabled in the House of Commons. A photocopy, entitled "Report On Matters Concerned With The Administration Of Quartz And Placer Mining In The Yukon Territory," 17 pp., is available in the commission's records.

RG 33/32

Title: Royal Commission on Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Design, 1954-1955, .8 m (Vols. 1-8)

Background: On 11 February 1954 the Secretary of State, J.W. Pickersgill, announced in the House of Commons that it was the intention of the Government of Canada to establish a public inquiry into the working of the *Patent Act* (R.S.C., 1952, c. 203), the *Copyright Act* (R.S.C., 1952, c. 55), the *Industrial Design and Union Label Act* (R.S.C., 1952, c. 150) and related legislation. Amendments to the *Patent Act* had been under consideration for some time and an inquiry was needed to recommend changes to it. The *Copyright Act* of 1921 (11-12 Geo V, c. 24, 1921), which had not changed substantially since its enactment, was in need of revision and the *Industrial Design Act* was quite out of date and needed thorough revision as well. Because of the legal complexities of the legislation governing intellectual and industrial property in Canada, it seemed desirable to have it examined in advance by a royal commission before the government recommended changes in the law to Parliament. The act governing trademarks had just been revised (1-2 Eliz. II, c. 49, 1953), and it was not considered necessary for the commissioners to give trademark legislation detailed examination. Subsequently, in 1959 an order in council deleted it from the inquiry. (See House of Commons, *Debates*, 11 February and 3 June 1954, pp. 1994-1995 and pp. 5438-5440, and Order in Council PC 1340, 16 October 1959.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 15 November 1954 to 1 December 1955. The commissioners also visited London, the Hague, Paris, Berne and Washington.

Authority: Order in Council PC 852, 10 June 1954, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the Secretary of State.

Terms of Reference: To inquire into and report on whether federal legislation relating to patents of invention, industrial designs, copyright and trademarks affords reasonable incentives for invention and research, for development of literary and artistic talent, for creativeness, and for making available to the Canadian public scientific, technical, literary and artistic creations and their applications, adaptations and uses, in a manner and on terms adequately safeguarding the paramount public interest, the whole in the light of present-day economic conditions, scientific, technical and industrial developments, trade practices and any other relevant factors or circumstances, including practices under or related to the said legislation and any other relevant international convention to which Canada is a party.

Commissioner: James Lorimer Ilsley, Chairman, W.W. Buchanan and Guy Favreau. Favreau resigned from the commission early in 1959.

Secretary: A.M. Laidlaw. Laidlaw resigned from the commission early in 1959.

Records: Transcripts of hearings.

Consult finding aid 33/32-28.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Consumer and Corporate Affairs, RG 103, Vols. 10-13, files 9-3-2-1 to 9-5-2-2, representations to amend patent, copyright and trademark legislation; representations regarding the Report on Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Designs; and policy files of the royal commission.

Reports: Dated 1 August 1957. Tabled in the House of Commons on 10 June 1958. Sessional Paper no. 186, 1958. Printed as: *Royal Commission on Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Designs: Report on Copyright.* Ottawa: Queen's Printer, 1957, 151 pp.

Dated 1 June 1958. Tabled in the House of Commons on 8 August 1958. Sessional Paper no. 186a, 1958. Printed as: *Royal Commission on Patents, Copyright, Trade Marks and Industrial Designs: Report on Industrial Designs.* Ottawa: Queen's Printer, 1958, 90 pp.

Dated 31 December 1959. Tabled in the House of Commons on 4 April 1960. Sessional Paper no. 244, 1960. Printed as: *Royal Commission on Patents, Copyright and Industrial Designs: Report on Patents of Invention.* Ottawa: Queen's Printer, 1960, 196 pp.

RG 33/33

Title: Commission to Inquire Into the Nature and Extent of the Damage Caused by the Flood In and Adjoining the Humber River Valley in Ontario, 1954, 8 pp. (Vol. 1)

Background: According to evidence of the Meteorological Office, hurricane Hazel travelled north from Haiti, hitting the north shore of Lake Ontario at 11:10 p.m. on 15 October 1954. The eye of the storm, carrying with it heavy, warm, tropical air, met a cold front travelling eastward across Canada. The hurricane passed directly over Toronto and proceeded north, passing over North Bay at 1:30 the next morning. From there it headed into the south end of James Bay, dissipating itself. Abnormal rainfall and abnormally high winds affected an area starting at Chatham on the west, north to Blind River, then east through North Bay to Mattawa, then south to Port Hope. The evidence from some public utilities companies reveals that the wind storm also branched off in a northeasterly direction up the Ottawa Valley almost into Ottawa. The greatest concentration of rainfall was around Brampton where eight inches was recorded in 48 hours. The greatest damage occurred at the mouths of the streams emptying into Lake Ontario in the vicinity of Toronto, notably the Humber River and the Etobicoke Creek. Eighty-one lives were lost in the storm and an estimated $24 million in property damage occurred. Immediately following the storm, the Government of Canada appointed a public inquiry to investigate and report on the damage. (See "Report On Hurricane Damage In Ontario, October 15th And 16th, 1954" in the commission's records.)

Authority: Order in Council PC 1610, 20 October 1954, under the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister. The part of the act under which this commission was established is not indicated in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the nature and extent of the damage caused by the flood in and adjoining the Humber River Valley in Ontario, the cost of fighting the flood, the provision of emergency relief and the emergency precautions to be taken to guard against the recurrence of such flood conditions, in order to make available at the earliest possible date a complete statement of all the essential facts necessary to determine what provisions should be made by governments in respect of the flood.

Commissioners: John Ballantyne Carswell and Donald Bruce Shaw.

Records: Copy of the commission's report.

There is no finding aid for this material.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vol. 3916, file 5780-22-1 to 5780-22-3 and 5780-22-9; correspondence, newspaper clippings and reports

concerning compensation for damages in the Humber River area of Ontario.

Report: Undated. Not tabled in the House of Commons. A photocopy entitled "Report On Hurricane Damage In Ontario, October 15th and 16th, 1954," 8 pp., is available in the commission's records.

RG 33/34

Title: Royal Commission on the Coasting Trade, 1931 and 1945-1958, 5 m (Vols. 1-49)

Background: In 1954 the Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association and the Dominion Marine Association made submissions to the Government of Canada urging that the coasting trade (the carriage by water of goods or passengers from one port or place in Canada to another port or place in Canada) be restricted to vessels built and registered in Canada. At that time competition came almost entirely from vessels registered in the United Kingdom. Even some Canadian shipping firms made extensive use of United Kingdom vessels. In spite of this competition, Canadian-registered vessels carried virtually all the coasting cargo on the West Coast, the Great Lakes, the St. Lawrence River above Montreal, and about three-quarters of the cargo on the East Coast and lower St. Lawrence. In Eastern Canada the necessity of vessels to use canals extensively kept out virtually all ocean vessels and hence precluded any real competition from the United Kingdom. This natural protection would be eliminated by the construction of the St. Lawrence Seaway, and this prompted submissions to the government. The Canadian shipbuilding industry could not financially compete in the world market. Except within the Great Lakes, the coasting trade in Canada did not provide a secure market since ships built anywhere in the Commonwealth could be acquired or used without paying duty. After World War II, Parliament adopted the following measures to assist the shipbuilding industry: the establishment of the Canadian Maritime Commission (11 Geo. VI, c. 52, 1947), the passage of the *Canadian Vessels Construction Assistance Act* (13 Geo. VI, c. 11, 1949) and the amendment to the *Canada Shipping Act* (14 Geo. VI, c. 26, 1950). By 1949, employment in Canadian shipyards was falling off, but the outbreak of the Korean War brought substantial defence orders which reversed this trend. By 1955, however, employment again decreased, and several wartime yards closed. Shipbuilding within the Great Lakes was the exception because it was able to develop during peacetime. As previously stated, Canadian shipyards had substantial but incomplete natural protection from United Kingdom competition because of the limitations of the St. Lawrence canals, and they had a financial advantage as well as tariff protection against competitors in the United States. In spite of this, representations on shipping and shipbuilding, and the probable effect that the construction of the St. Lawrence Seaway on the industry, prompted the Government of Canada to appoint the Royal Commission on the Coasting Trade. (See *Report of the Royal Commission on Coasting Trade* (Ottawa: Queen's Printer, 1958), pp. 2-5.)

Hearings of the commission were held in St. John's, Halifax, Charlottetown, Saint John, Quebec City, Trois-Rivières, Montreal, Ottawa, Midland, Hamilton, Toronto, Port Arthur, Winnipeg, Regina, Vancouver and Victoria from 11 July 1955 to 11

January 1956. The commission received 173 submissions and 257 exhibits.

Authority: Order in Council PC 308, 1 March 1955, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the minister of transport.

Terms of Reference: To inquire into and report on: Part XIII of the *Canada Shipping Act*, the coasting trade of Canada, arising out of the transportation by water, or by land and water, of goods and passengers from one place in Canada to another place in Canada, including: (a) the relationship of the coasting trade of Canada, including the Great Lakes, to Canadian shipping and ship building, and the effect on such shipping and ship building of participation by ships registered or built outside of Canada; (b) the probable effects of the development of the St. Lawrence Seaway upon the coasting trade of Canada; (c) the relationship of the coasting trade of Canada to the domestic and international trade of Canada and to Canada's external relations; and the effect of the participation in the coasting trade of Canada by ships registered or built outside of Canada upon the domestic and international trade of Canada, and Canada's external relations; and (d) the necessity, if any, of establishing policies and prescribing special conditions on the coasting trade of Canada.

Commissioners: Wishart Flett Spence, Chairman, W.N. Wickwire and Marcel Bélanger.

Secretary: G. Gordon McLeod.

Records: Administrative files; correspondence; submissions; exhibits; transcripts of hearings; working papers, including information obtained by the commissioners for research use; and related material.

Consult finding aid 33/34-29.

Report: Dated 9 December 1957. Tabled in the House of Commons on 21 May 1958. Sessional Paper no. 182, 1958. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Coasting Trade. December 9, 1957. Appointed by Order in Council PC 1955-308 of the 1st March 1955.* Ottawa: Queen's Printer, 1958, xvii, 356 pp.

RG 33/35

Title: Royal Commission on Canada's Economic Prospects, 1951-1960, 10.3 m (Vols. 1-102; microfilm reels C-1533 to C-1547 and C-1570 to C-1579)

Background: In his autobiography, Walter Gordon relates that during the 1940s and 1950s he became concerned about the economic policies of the Government of Canada. Early in 1955 Gordon drafted an article in which he raised questions on the validity of many of these policies, particularly selling control of Canada's natural resources and business enterprises to foreigners. Gordon was apprehensive about the effect this might have on Canada's independence. He concluded by advocating the creation of a royal commission to examine economic issues in the context of Canada's population growth and national output. The article was intended for publication in the journal of the Canadian Institute of International Affairs. Before publishing it, Gordon decided to ask Ken Taylor, a deputy minister of finance, if it would be embarrassing to the government. Walter Harris, the Minister of Finance, contacted Gordon a few days later because he liked Gordon's idea for a royal commission on Canada's economic future and wanted to propose it in his forthcoming budget speech. On 5 April 1955 Harris delivered his budget speech in the House of Commons including the proposal for a royal commission. Subsequently, on the advice of Prime Minister St. Laurent, Harris requested that Gordon act as chairman of a Royal Commission on Canada's Economic Prospects, to which Gordon agreed. (See Walter L. Gordon, *A Political Memoir* (Toronto: McClelland and Stewart, 1977), pp. 59-61.)

Hearings of the commission were held in St. John's, Halifax, Charlottetown, Fredericton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver and Victoria from 18 October 1955 to 9 March 1956. The commission received 330 submissions.

Authority: Order in Council PC 909, 17 June 1955, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the long-term prospects of the Canadian economy, including: (a) developments in the supply of raw materials and energy sources; (b) the expected growth in the population of Canada and the changes in its distribution; (c) prospects for growth and change in domestic and external markets for Canadian productions; (d) trends in productivity and standards of living; and (e) prospective requirements for industrial and social capital.

Commissioners: Walter Lockhart Gordon, Chairman, Omer Lussier, Albert Edward Grauer, Andrew Stewart and Raymond Gushue.

Secretary: Douglas Valentine LePan.

Records: Newspaper clippings; research studies and notes; correspondence with federal and provincial departments; correspondence with individuals and organizations; transcripts of hearings; submissions and supporting documentation; administrative files; a copy of the report of the commission and related material. The submissions and transcripts of hearings are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/35-30.

Additional References: National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Canadian Labour Congress, acc. 1981-111, photographs relating to the Royal Commission on Canada's Economic Prospects.

Reports: Preliminary report. Dated 3 December 1956. Tabled in the House of Commons on 10 January 1957. Sessional Paper no. 176, 1957. Printed as: *Royal Commission on Canada's Economic Prospects: Preliminary Report. December 1956.* [Hull: Queen's Printer, 1956], 142 pp.

Final report. Dated 28 November 1957. Tabled in the House of Commons on 12 May 1958, Sessional Paper no. 181, 1958. Printed as: *Royal Commission on Canada's Economic Prospects: Final Report. November 1957.* [Ottawa: Queen's Printer, 1958], 509 pp.

Related Publications: Thirty-three research studies were published. For a list of them, see George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist.* Toronto: University of Toronto Press, 1967, pp. 159-162.

RG 33/36

Title: Royal Commission On Broadcasting, 1950-1957, 3.8 m (Vols. 1-40; microfilm reels C-7013 to C-7021)

Background: The Royal Commission on Broadcasting was established by the Government of Canada in accordance with the following recommendation of the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences (Massey Commission): "That the whole subject of television broadcasting in Canada be reconsidered by an independent investigating body not later than three years after the commencement of regular Canadian television broadcasting." (See *Report of Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences* (Ottawa: King's Printer, 1951), p. 305.)

Hearings of the commission were held in Charlottetown, Halifax, Fredericton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton and Vancouver from 30 April to 29 June 1956 and from 10 September to 12 October 1956. The commission received 274 submissions.

Authority: Order in Council PC 1796, 2 December 1955, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and make recommendations on: (a) the policies to be followed by the Canadian Broadcasting Corporation in its television broadcasting and the relation of such policies to the finances of the corporation; (b) the measures necessary to provide an adequate proportion of Canadian programs for both public and private television broadcasting; (c) the financial requirements of the corporation for television broadcasting and the relation of these to the extent, nature, standards and distribution of programs; (d) the financial requirements of the corporation for sound broadcasting in light of the development of television and the growth of population in new areas of Canada; (e) how finances for the television and sound broadcasting operations of the corporation should be provided and managed; and (f) the licensing and control of private television and sound broadcasting stations in the public interest.

Commissioners: Robert MacLaren Fowler, Chairman, Edmond Turcotte and James Stewart.

Secretary: Paul Pelletier.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, reports submitted in competition for the John J. Gillin, Jr. Memorial Award, files concerning administrative matters, material on broadcasting outside Canada, files on representations at hearings and related material. A digest of the transcripts of hearings and exhibits, with an index, is available (Vol. 38). The transcripts of hearings and exhibits are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/36-31.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Canadian Broadcasting Corporation, RG 41, Vols. 312-325, files 14-2-3 to 14-2-3-1, background information on radio broadcasting and hearings of the Royal Commission on Broadcasting.

National Archives of Canada, Ernest A. Weir Papers, MG 30 D 67, Vols. 23-24, submissions and press comments on the Royal Commission on Broadcasting.

National Archives of Canada, René Landry Papers, MG 30 E 326; Vol. 3, press releases, memoranda, and reports relating to the Royal Commission on Broadcasting.

National Archives of Canada, Moving Image and Sound Archives Division, Royal Commission on Broadcasting, audio recording of comments by J.R. Smallwood, Premier of Newfoundland, and others about CJON (St. John's) for presentation to the commission, 1956, 15 mn, acc. no. 1971-0030, item no. 1971-0030/1.

Reports: Volume 1. Report. Royal Commission on Broadcasting. 518 p. Dated 15 March 1957. Tabled in the House of Commons on 28 March 1957. Sessional Paper no. 205, 1957.

Appendix. Canadian Television and Sound Radio Programmes (Appendix XIV), an analysis by Dallas W. Smythe, December, 1956. [Ottawa: Queen's Printer, 1957] 200 p.

Printed as: *Report. Royal Commission on Broadcasting.* Ottawa: Queen's Printer [1957], 2 Vols., 718 pp.

Related Publications: Smythe, Dallas Walker. *Basic Tables: Television and Radio Programme Analysis. December, 1956.* [Ottawa: Queen's Printer, 1957], xiv, 275 pp.; xii, 267 pp.

RG 33/37

Title: Royal Commission On Employment of Firemen on Diesel Locomotives in Freight and Yard Service on the Canadian Pacific Railway, 1903-1958, 2.2 m (Vols. 1-22)

Background: During the 1950s a dispute arose over a proposal by the Canadian Pacific Railway Company to the Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen to dispense with the employment of firemen on diesel locomotives in freight and yard service and to abolish "arbitrary" and "mountain differential" payments. In April 1956 the dispute came to a head during negotiation of renewal agreements. To bring about a solution, a conciliation board was established which reported in December of the same year. Canadian Pacific accepted the findings and recommendations of the conciliation board but the Brotherhood did not. Thereafter negotiations between the parties failed to bring about a solution and a work stoppage of several days occurred in January 1957. Work resumed when both parties agreed to renegotiate their collective agreements in light of the findings of a federal royal commission into the dispute. (See *Report of the Royal Commission on Employment of Firemen on Diesel Locomotives in Freight and Yard Service on the Canadian Pacific Railway* (Ottawa: Queen's Printer, 1958), p. 1.)

Hearings of the commission were held in Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary and Vancouver from 4 March to 5 November 1957. The commissioners also visited France, Switzerland, Holland and England. There were 358 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 52, 17 January 1957, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the following questions: (a) Are firemen or firemen helpers required on diesel locomotives in freight and yard service of the Canadian Pacific Railway (including the Eastern, Prairie and Pacific regions and the Quebec Central and Dominion Atlantic Railways)? (b) If not, what terms and conditions would be fair to the firemen, to those who use the railway, to the railway company, and to its other employees, and which should be observed by the Railway for the purpose of protecting firemen now in its employ against the consequences of the loss of such employment and seniority? (c) Should the provisions in the present agreements between the railway company and the Brotherhood concerning "arbitraries" and the "mountain differential" be maintained, dropped or modified, and if in the opinion of the commission they should be modified, how and to what extent?

Commissioners: Roy Lindsay Kellock, Chairman, Campbell C. McLaurin and Jean Martineau.

Secretary:	Douglas N. Fraser.
Records:	Transcripts of hearings and exhibits, including a subject index (Vol. 18), and subject files. Consult finding aid 33/37-32.
Additional References:	National Archives of Canada, Records of the United Transportation Union, MG 28 I 216, Vols. 41, 64, 107 and 108, correspondence, newspaper clippings, minutes and other documents relating mainly to the "Wage and Rules Movement."
Report:	Dated 18 December 1957. Not tabled in the House of Commons. Printed as: *Report of the Royal Commission on Employment of Firemen on Diesel Locomotives in Freight and Yard Service on the Canadian Pacific Railway*. Ottawa: Queen's Printer, 1958, iv, 38 pp.

RG 33/38

Title: Royal Commission On Newfoundland Finances, 1947-1949 and 1953-1958, 1.2 m (Vols. 1-6)

Background: The Royal Commission on Newfoundland Finances was established as a consequence of Section 29 of the agreement of 11 December 1948 known as "The Terms of Union of Newfoundland with Canada" (which resulted, on 1 April 1949, in the incorporation of Newfoundland as the 10th province). Section 29 provided that:

"In view of the difficulty of predicting with sufficient accuracy the financial consequences to Newfoundland of becoming a province of Canada, the Government of Canada will appoint a royal commission within eight years from the date of Union to review the financial position of the Province of Newfoundland . . . ." (See Order in Council PC 257, 21 February 1957.)

Hearings of the commission were held in St. John's from 22 July to 2 August 1957 and in Ottawa on 7 and 8 October 1957. The commission received submissions from the Government of Canada, the Government of Newfoundland and the Newfoundland Board of Trade.

Authority: Order in Council PC 257, 21 February 1957, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into the financial position of the Province of Newfoundland and to recommend the form and scale of additional financial assistance, if any, that may be required by its government to enable it to continue public services at the levels reached subsequent to the Union, considering Newfoundland's capacity to pay and without resorting to taxation more burdensome than that prevailing in the provinces of Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island.

Commissioners: John Babbitt McNair, Chairman, Albert Joseph Walsh and John James Deutsch.

Secretary: A. Sinclair Abell.

Records: Transcripts of hearings, a copy of the *Report of the Royal Commission on the Preparation of the Case of the Government of Newfoundland for the Revision of the Financial Terms of Union, 1957*, and subject files relating to various aspects of the government and economy of Newfoundland.

Consult finding aid 33/38-33.

Additional References: National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Royal Commission on Newfoundland Finances, acc. no. 1970-036, 42 items.

Report: Dated 31 May 1958. Tabled in the House of Commons on 25 July 1958. Sessional Paper no. 211, 1958. Printed as: *Report: Royal Commission on Newfoundland Finances Under the Terms of Union of Newfoundland with Canada. May 31, 1958.* Ottawa: Queen's Printer, 1958, xi, 120 pp.

RG 33/39

Title: Royal Commission on Energy, 1950-1960, 6.5 m (Vols. 1-64; microfilm reels C-6997 to C-7012)

Background: In the mid-1950s, the development and control of Canada's energy resources (including natural gas, oil, coal, water and uranium) was one of the most important issues facing the country. Energy groups (particularly oil and gas) were pressing the federal government for action, and it decided to investigate the energy question. There was a need for a complete examination of federal responsibility for the regulation of inter-provincial and international movement of energy, including its import and export. The government wanted control over pipelines, export licensing and the regulation of prices or rates. In order that a comprehensive energy policy could be worked out, the government was considering the establishment of an agency to administer policy on the development, trade and consumption of all forms of energy. The formation of such a body, which became a central element in the terms of reference of the Royal Commission on Energy, had been recommended in 1956 in the preliminary report of the Royal Commission on Canada's Economic Prospects. The Government of Canada also wanted to investigate the terms of financing and control of TransCanada PipeLines Limited which had been negotiated by the previous administration. In 1956 the Liberal government had used closure in the debate over a bill to provide funding to TransCanada, a company controlled by American financial interests, which was given a contract to build a natural gas pipeline from the Alberta border to Montreal. The Progressive Conservatives came to power in 1957, and as W. Kilbourn writes: "The new régime had a mandate, even a commitment, to investigate TransCanada and the arrangements that Howe [the former Minister of Trade and Commerce and Defence Production] had made with it." (See *Royal Commission on Canada's Economic Prospects, Preliminary Report.* [Hull: Queen's Printer, 1956], p. 57; W. Kilbourn, *Pipeline: Transcanada and the Great Debate, A History of Business and Politics* (Toronto: Clarke, Irwin, 1970), p. 157; *Financial Post*, 19 October 1957; and House of Commons, *Debates*, 10 December 1957, p. 2145.)

Hearings of the commission were held in Montreal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary and Victoria from 3 February to 22 July 1958. The commission received more than 100 submissions.

Authority: Order in Council PC 1386, 15 October 1957, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and make recommendations on: (a) the policies that will best serve the national interest in relation to the export of energy and sources of energy from Canada; (b) the problems

involved in and the policies that should be applied to the regulation of the transmission of oil and natural gas between provinces or from Canada to another country, including the regulation of prices or rates to be charged or paid, and the financial structure and control of pipeline corporations in relation to the setting of proper prices or charges, and all such other matters as is necessary to inquire into to ensure the efficient and economical operations of pipelines in the national interest; (c) the extent of authority that might best be conferred on a National Energy Board to administer, subject to the control and authority of Parliament, energy policy, together with the character of administration and procedure that might best be established for such a board; and (d) whether, in view of its special relationship to the Northern Ontario Pipeline Crown Corporation and the nature of its financing and control, any special measures need be taken in relation to TransCanada PipeLines Limited to safeguard the interests of Canadian gas producers or consumers.

Commissioners: The original commissioners were Henry Borden, Chairman, J. Louis Levesque, George Edwin Britnell, Gordon G. Cushing, Robert Dudley Howland and Leon Johnson Ladner. Gordon Cushing resigned from the commission on 10 April 1958 because he was appointed Assistant Deputy Minister of Labour, and Robert Macdonald Hardy was appointed to the commission early in 1958. (See Order in Council PC 58, 13 January 1958.)

Secretary: Joseph Frederick Parkinson.

Records: Transcripts of hearings, submissions and subject files. A detailed list of material presented at the hearings of the commission is available in Vol. 25. The transcripts of hearings and submissions are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/39-34.

Additional References: National Archives of Canada, National Energy Board, RG 99, Vols. 78-102, submissions, transcripts of hearings, research papers and other documents relating to the Royal Commission on Energy.

National Archives of Canada, National Energy Board, RG 99, acc. no. 85-86/199, boxes 1-8, submissions to the Royal Commission on Energy.

National Archives of Canada, Records of the Mineral Resources Branch, RG 87, B4, Vols. 117-119, 130-134 and 145-146, transcripts of hearings of the Royal Commission on Energy.

National Archives of Canada, Moving Image and Sound Archives Division, Royal Commission on Energy, proceedings of the commission's meetings held in Montreal, July 1958, 20 h. approximately, acc. no. 1974-0068, item nos. 1974-0068/1-67.

Reports:

First report. Dated 22 October 1958. Tabled in the House of Commons on 4 March 1959. Sessional Paper no. 199, 1959. Printed as: *Royal Commission on Energy: First report. October, 1958.* [Ottawa: Queen's Printer, 1959], xiv, 98 pp.

Second report. Dated 20 July 1959. Tabled in the House of Commons on 30 March 1960. Sessional Paper no. 240, 1960. Printed as: *Royal Commission on Energy: Second Report. July 1959.* [Ottawa: Queen's Printer, 1960], viii, 189 pp.

RG 33/40

Title: Royal Commission on Price Spreads of Food Products, 1948-1960, 9.1 m (Vols. 1-91)

Background: The indexes of farm prices and of retail food prices show that, between 1949 and 1958, farm prices declined while food prices increased. The widening gap began in 1952 when farm prices broke sharply, and the greatest increase occurred in 1952 and 1953 when farm prices declined rapidly. During the federal election campaign of 1957, John Diefenbaker promised that he would do his utmost to alleviate the detrimental effects of rising costs of production and falling prices. When the Progressive Conservatives assumed office on 21 June 1957, Diefenbaker was at last in a position to do something about the imbalance. About the same time, there was increasing concern over the effect of inflation on the fishing industry. For example, H.J. Robichaud, Member of Parliament for Gloucester, New Brunswick, suggested in the House of Commons on 22 October that either a special committee or a royal commission investigate the price spread between the prices paid to fishermen, particularly for cod, and the price asked by retailers. On the government side, L.R. Crowse, Member of Parliament for Lunenburg, Nova Scotia, on 13 November called for a similar inquiry on the fishing industry. On 10 December 1957 the prime minister announced the appointment of a royal commission to examine price spreads of both agricultural and fisheries food products. (See *Report of the Royal Commission on Price Spreads of Food Products* [Ottawa: Queen's Printer, 1959-1960] Vol. 1, p. 9; *One Canada, Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker, The Years of Achievement, 1957-1962* (Toronto: Macmillan, 1976), p. 26; and House of Commons, *Debates*, 15, 16, and 22 October 1957, and 13 November 1957, pp. 16, 51, 285-286 and 1079.)

Hearings of the commission were held in St. John's, Halifax, Charlottetown, Fredericton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton and Vancouver from 9 April to 21 November 1958. The commission received 100 submissions.

Authority: Order in Council PC 1632, 10 December 1957, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the extent and the causes of the spread between the prices received by producers of food products of agricultural and fisheries origin and the prices paid by consumers; (b) whether these price spreads in general or in particular cases are fair and reasonable, or are excessive, in relation to the services rendered; (c) making recommendations if any such price spreads are found to be excessive; and (d) the adequacy of price information currently available.

Commissioners: Andrew Stewart, Chairman, Dorothy Walton, Howard MacKichan, Romeo Martin, W.M. Drummond, Cleve Kidd and Bernard Couvrette.

Secretary: John A. Dawson.

Records: Transcripts of hearings; submissions; newspaper clippings; drafts of the report of the commission; working papers; files on relations with government departments, associations and businesses; replies to questionnaires; financial reports; and research studies.

Consult finding aid 33/40-35.

Report: Volumes I and II. Dated 11 September 1959. Tabled in the House of Commons on 15 January 1960. Sessional Paper no. 186, 1960.

Volume III. Dated March 1960. Tabled in the House of Commons on 10 May 1960. Sessional Paper no. 186a, 1960. This volume contains studies on farm commodity price spreads and fisheries price spreads.

Printed as: *Report of the Royal Commission on Price Spreads of Food Products.* [Ottawa: Queen's Printer, 1959-1960] 3 Vols., 933 pp.

RG 33/41

Title: Royal Commission on the Great Slave Lake Railway, 1954-1961, 1.5 m (Vols. 1-15)

Background: During the election campaign of 1958, Prime Minister Diefenbaker promised, if re-elected, to build a railway from Northern Alberta to the south shore of Great Slave Lake. Diefenbaker was especially interested in opening up the large lead-zinc mining area at Pine Point, Northwest Territories, which was under development by the Consolidated Mining and Smelting Company. When the Progressive Conservatives assumed office on 31 March, Diefenbaker made his proposal for a railway a government priority. On 12 May 1958 the government's intention of building the railway was announced in the speech from the throne, which read as follows:

"In order to promote our national development on the frontier in the north you will be asked to authorize the construction of a railway to Great Slave Lake. My ministers regard this as a major step in the establishment of productive industry on an economic basis in the Northwest Territories."

After some debate in the House of Commons, especially over the route of the proposed railway, the Government of Canada on 4 June 1959 appointed a royal commission to inquire into the scheme. (See House of Commons, *Debates*, 12 May 1958, p. 5; 9 March 1959, p. 1763-1766; and 4 June 1959, p. 4315.)

Hearings of the commission were held in Yellowknife, Fort McMurray, Peace River and Edmonton from 2 September 1959 to 18 February 1960.

Authority: Order in Council PC 705, 4 June 1959, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the merits of alternative routes that a railway line might follow from northern Alberta into the southern portion of the District of Mackenzie, Northwest Territories, for providing access and contributing to the development of that portion of the territories tributary to Great Slave Lake.

Commissioners: Marshall E. Manning, Chairman, W.D. Gainer and John Anderson-Thompson.

Secretary: A. Paterson.

Records: Transcripts of hearings, analysis of hearings, exhibits, newspaper clippings, correspondence, drafts of the report of the commission and related material.

Consult finding aid 33/41-36.

Report:

Volume I. Dated 30 June 1960. Tabled in the House of Commons on 13 July 1960. Sessional Paper no. 274, 1960.

Volume II. Dated July 1960. Tabled in the House of Commons on 28 November 1960. Sessional Paper no. 182, 1960-1961.

Printed as: *Report of the Royal Commission on the Great Slave Lake Railway.* [Ottawa: Queen's Printer, 1960] 2 Vols., 310 pp.

RG 33/42

Title: Royal Commission on Coal, 1954-1960, 4.1 m (Vols. 1-41)

Background: In the 1950s there was a marked decline in the use of coal in Canada. Coal was gradually being replaced by other forms of energy, especially gas, oil and hydroelectric power. In this situation, markets for coal were difficult to maintain and the high production of coal was costly. Because of decreased demand, the federal government and some provincial governments increased their financial assistance to the coal mining industry. This aid provided a degree of protection. Instead of importing large amounts of coal from the United States, for example, government assistance provided for the transportation of coal from the Maritimes and the West to central Canada at a reduced rate. This strengthened the competitive position of Canadian coal and promoted its use in the industrial areas of Canada. Government assistance, however, did not provide a long-term solution to the many problems facing the coal industry. On Cape Breton Island, where coal mining was the mainstay of the economy, the mining industry faced the prospect of large reductions causing layoffs and unemployment. The federal government had to readjust coal production so that the industry could serve future coal markets more efficiently and economically. At the same time, it was hoped that the coal-producing areas could find other ways to bolster their economy. Although the Royal Commission on Energy was sitting at the time, the problems facing the coal mining industry were so urgent that the Government of Canada appointed a separate inquiry to study coal as a source of energy. (See House of Commons, *Debates*, 4 March 1960, p. 1755 and 2 May 1960, pp. 3475-3478.)

Hearings of the commission were held in Sydney, Halifax, Fredericton, Montreal, Toronto, Regina, Calgary and Victoria from 2 February to 19 April 1960. The commission received 58 submissions.

Authority: Order in Council PC 1293, 6 October 1959, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and make recommendations on: (a) the present and future markets for coal as a source of energy and for other purposes in the various regions of Canada; (b) the steps that can reasonably be taken to reduce the cost of producing coal in the coal-producing areas of Canada and the costs of its distribution to Canadian markets; (c) the steps that the Canadian coal-producing industry can take to secure as large a market as possible for Canadian coal and to place and maintain the industry on an economic basis; and (d) the measures that can reasonably be adopted by governments to support the economic production, distribution and sale of Canadian coal.

Commissioner: Ivan Cleveland Rand.

Secretary: W. Keith Buck.

Records: Submissions; transcripts of hearings; newspaper clippings; information on coal deposits and coal mining areas; financial and other information on the Dominion Steel and Coal Corporation (DOSCO) and other coal companies; files on the Dominion Coal Board; subject files; administrative files; research studies; and a copy of the report of the commission.

Consult finding aid 33/42-37.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Energy, Mines and Resources, RG 21, Accession 80-81/122, boxes 1 and 2, information on operating costs for mines in New Brunswick and Nova Scotia, information on subventions, files relating to DOSCO, statistics and records of the Interdepartmental Committee on Coal.

National Archives of Canada, Ivan C. Rand Papers, MG 30 E 77, Vol. 3, correspondence, reports on coal mining operations in Europe and newspaper clippings.

Report: Dated 31 August 1960. Tabled in the House of Commons on 8 December 1960. Sessional Paper no. 187, 1960-1961. Printed as: *Report of Royal Commission on Coal.* The Honourable I.C. Rand, Q.C., the Commissioner. August, 1960. [Ottawa: Queen's Printer, 1960] xvi, 127 pp.

RG 33/43

Title: Royal Commission to Investigate Charges of Political Partisanship against Mr. E.L. Paradis, Civilian Personnel Officer, RCAF Station, Mont Apica, in the Province of Quebec, 1960, .025 m (Vol. 1)

Background: In 1960 a royal commission was appointed by the Government of Canada to investigate charges of political partisanship against Edmond Louis Paradis. The commissioner had to determine whether political considerations directly influenced decisions resulting in the dismissals of Janic Laforest and Rémi Gaudreault from their jobs at the Royal Canadian Air Force (RCAF) Station, Mont Apica, Quebec, and their subsequent replacement by other employees. (See Order in Council PC 102, 28 January 1960.)

Hearings of the commission were held on 8 and 9 September 1960.

Authority: Order in Council PC 102, 28 January 1960, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the minister of justice.

Terms of Reference: To inquire into charges of political partisanship against Mr. E.L. Paradis, Civilian Personnel Officer, RCAF Station, Mont Apica, in the Province of Quebec and to report the result of such inquiries.

Commissioner: J. Victorien Tremblay.

Records: Transcripts of hearings and copies of the report of the commission in French and English.

There is no finding aid for this material.

Report: Undated and untitled. Not tabled in the House of Commons. A photocopy of the report, 8 pp., is available in the commission's records. The report is written in French, but an English translation of it is included.

RG 33/44

Title: Royal Commission to Inquire into Complaints received concerning certain activities of Station CHEK-TV, Victoria, British Columbia, 1960, .05 m (Vol. 1)

Background: On 18 January 1960 Station CHEK-TV, Victoria, received approval from the Board of Broadcast Governors to operate with increased power and to change its antenna site. At that time, a representative of the television station stated to the board that it was not the intention of the station to solicit advertising business in Vancouver or the lower mainland of British Columbia. After the Victoria station began operating with an improved signal, however, the board received complaints from Vancouver that it was, in fact, soliciting local advertising business from greater Vancouver. As a result the President of CHEK-TV was called before the board, in May 1960, to reply to the allegations against the station. At that time, the board made it clear that it expected the station to adhere to its commitment of 18 January 1960 and not solicit advertising business in the Vancouver area. Subsequently, the board received further complaints. It decided that a royal commission was necessary to determine whether action should be taken against the station. On 6 September 1960, five members of the Board of Broadcast Governors were appointed royal commissioners by the Government of Canada to investigate these complaints. (See Report of the Commissioners concerning CHEK-TV in the commission's records.)

Hearings of the commission were held in Vancouver on 15-16 September 1960.

Authority: Order in Council PC 1211, 6 September 1960, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the Committee of the Privy Council.

Terms of Reference: To inquire into complaints received by the Board of Broadcast Governors concerning activities of Station CHEK-TV, Victoria, which are alleged to contravene the station's commitment to the board.

Commissioners: Andrew Stewart, Carlyle Allison, Joseph F. Brown, Eugene Alfred Forsey and Leslie M. Marshall.

Records: Transcripts of hearings, a copy of the report of the commission, a statement of the Department of Transport regarding television channel allocations in Vancouver and Victoria and a public announcement concerning the hearings of the commission.

There is no finding aid for this material.

Report: Undated and untitled. Not tabled in the House of Commons. A photocopy of the report, 7 pp., is available in the commission's records.

RG 33/45

Title: Royal Commission on the Automotive Industry, 1950-1961, 2.4 m (Vols. 1-24)

Background: Immediately after World War II, there was a marked growth in the number of automobiles produced in Canada. Demand in the domestic market was so great that little notice was taken of the sharp decline in exports of motor vehicles. But international and domestic conditions after the war led directly to discrimination against North American-type vehicles produced in Canada. Quotas against imports, special surcharges, artificial values for duty, local or internal tax discrimination, and other non-tariff barriers were raised against Canadian motor vehicles. At the same time, many nations sought to develop their own automotive industry. In Canada, the automobile industry was becoming more dependent on a domestic market. Canada was no longer a world leader in motor vehicle production, and from 1955 until the introduction of the full range of compact cars in the 1960s, Canadian producers lost large areas of the domestic market to European manufacturers. Canada's tariff allowed duty-free entry of motor vehicles into this country from the United Kingdom, while the tariff on vehicles imported from non-British countries was only 17.5 per cent. The loss of growth in the Canadian market became a matter of concern in the late 1950s as a reduction in employment opportunities seriously affected the communities of Windsor, Oshawa, Oakville and St. Catharines. These cities appealed to the federal government for action. For example, in November 1959 the Windsor City Council expressed concern over the large number of automobiles and automobile parts imported into Canada and petitioned the federal government to appoint a royal commission to inquire into this subject. Several months later, about July 1960, the United Automobile Workers, the automobile parts manufacturers and the management of the various automobile plants in Canada made similar representations. They suggested to the government that the Tariff Board, or a royal commission, study the Canadian automobile industry. Subsequently several federal government departments made preliminary studies and determined that because the automotive industry was important to Canada, and because it was stagnating during a period of continuing growth of domestic demand, a royal commission was essential. (See House of Commons, *Debates*, 28 July 1960, p. 7108; 29 July 1960, pp. 7248-7249; and 2 August 1960, pp. 7385-7386; House of Commons, Sessional Paper no. 229, 1960; and James Dykes, *Canada's Automotive Industry* (Toronto: McGraw-Hill, 1970), pp. 59-65.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 24 October to 28 October 1960. The commissioner visited automobile factories in the United States, the United Kingdom, France, West Germany and Sweden. The commission received 105 submissions.

Authority: Order in Council PC 1047, 2 August 1960, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the industries in Canada producing motor vehicles and parts, including: (a) the present and prospective competitive position of the Canadian automotive industry, in Canadian and export markets, as compared with automotive industries of other countries; (b) the relations between the companies producing motor vehicles and parts in Canada and parent, subsidiary or affiliated companies in other countries, and the effect of such relations upon production in Canada; (c) the special problems and competitive position of the industries in Canada producing parts for motor vehicles, and the effects upon the production of vehicles in Canada; (d) the ability of the Canadian industry to produce and distribute economically motor vehicles demanded or likely to be demanded by Canadian consumers; and (e) measures that could be taken by those in control of the industries producing motor vehicles and parts in Canada, by the labour unions concerned, and by Parliament and the government, to improve the ability of such industries to provide increased employment in the economic production of vehicles for the Canadian and export markets.

Commissioner: Vincent Wheeler Bladen.

Secretary: J. Elizabeth Leith.

Records: Submissions, exhibits, transcripts of hearings, correspondence, financial and other information on automotive manufactures, newspaper clippings, research studies, drafts and a copy of the report of the commission.

Consult finding aid 33/45-38.

Report: Dated 14 April 1961. Tabled in the House of Commons on 20 June 1961. Sessional Paper no. 256, 1960-1961. Printed as: *Report: Royal Commission on the Automobile Industry. April 1961.* Ottawa: Queen's Printer [1961] xiii, 110 pp.

RG 33/46

Title: Royal Commission on Government Organization, 1951-1963 and 1968, 59.1 m (Vols. 1-582)

Background: In March 1957 Arnold Heeney, the Canadian Ambassador to the United States, was appointed Chairman of the Civil Service Commission. He undertook a study of the civil service in preparation for a general revision of the *Civil Service Act* (8-9 Geo. V, c. 12, 1918). In December 1958 Heeney submitted his report to the government, but none of his main recommendations were incorporated into the new *Civil Service Act* (9-10 Eliz. II, c. 57, 1960-1961) by the Progressive Conservative administration. Heeney's idea of an independent role for the Civil Service Commission was completely ignored in the act. Selection and appointment procedures, as well as the merit principle in the civil service were not changed either. The new act was soon rendered obsolete, however, by the recommendations of the Royal Commission on Government Organization. While in opposition, the Progressive Conservatives had repeatedly called for a detailed investigation of the civil service similar to the Hoover commissions established in 1949, and 1953 respectively, by the Congress of the United States. The 1949 commission dealt with the organization and methods of operations of government departments, and the 1953 commission was on the reduction of government expenditure and the elimination of overlapping government services and activities. As early as April 1950 the Leader of the Opposition, George Drew, made a proposal for a commission to inquire into the organization of departments and agencies of the Government of Canada in a speech broadcast by the CBC. Later, when the Conservatives came to power, they set up a comprehensive inquiry into government organization proceeding with a revision of *Civil Service Act* before the inquiry could be completed. On 18 January 1960 Prime Minister John Diefenbaker announced in the House of Commons the probability of a royal commission on this subject because the government was interested in promoting efficiency, economy and improvements in the civil service. Several months later, in September 1960, the Royal Commission on Government Organization was formally established. (See House of Commons, *Debates*, 18 January and 20 December 1960, pp. 66 and p. 990; and D.C. Rowat, "Canada's Royal Commission on Government Organization," *Public Administration*, London, Summer 1963, pp. 196-198 and National Archives of Canada, Records of the Department of External Affairs, RG 25, Vol. 3735, file 6131-A-40.)

No public hearings were held but more than 100 submissions were filed with the commission. The commissioners visited the United Kingdom and the United States to study government organization and administration in those countries.

Authority: Order in Council PC 1269, 16 September 1960, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the organization and methods of operation of the departments and agencies of the Government of Canada and to recommend the changes that would promote efficiency, economy and improved service in the dispatch of public business, in particular: (a) eliminating duplication and overlapping of services; (b) eliminating unnecessary or uneconomic operations; (c) achieving efficiency or economy through further decentralization of operations and administration; (d) achieving improved management of departments and agencies, or portions thereof, with consideration to organization, methods of work, defined authorities and responsibilities, and provision for training; (e) making more effective use of budgeting, accounting and other financial measures; (f) improving efficiency and economy by alterations in the relations between government departments and agencies, on the one hand, and the Treasury Board and other central control or service agencies of the government on the other; and (g) achieving efficiency or economy through reallocation or regrouping of units of the public service.

Commissioners: John Grant Glassco, Chairman, Robert Watson Sellar and F. Eugene Therrien.

Secretary: R.J. Grenier.

Records: Administrative files, research files, reports, submissions and project files. The latter, which make up the main research program of the commission, is divided into the following 21 projects:

Project 1	Financial Control and Accounting, Vols. 1-43
Project 2	Manpower in the Government Service, Vols. 44-91
Project 3	Paperwork and Office Systems, Vols. 92-223
Project 4	Real Property Management, Vols. 224-235
Project 5	Procurement and Materials Management, Vols. 236-262
Project 6	Transportation, Vols. 263-288
Project 7	Communications, Vols. 289-296
Project 8	Economic Analysis and Statistics, Vols. 297-307
Project 9	Legal Service and Procedure, Vols. 308-330
Project 10	Scientific Research and Development, Vols. 331-348
Project 11	Services to the Public, Vols. 349-367
Project 12	Medical and Hospital Services, Vols. 368-376
Project 13	Education Services, Vols. 377-382
Project 14	Public Information Services, Vols. 383-389
Project 15	Lending, Guaranteeing and Insurance Activities, Vols. 390-402
Project 16	Administrative Aspects of the Department of National Defence, Vols. 403-418

Project 17	Business Enterprises in Competition with Private Industry, Vols. 419-439
Project 18	Federal/Provincial Joint and Allied Activities, Vols. 440-447
Project 19	Public Printing and Stationery, Vols. 448-455
Project 20	Administrative Aspects of the Department of External Affairs, Vols. 456-470
Project 21	Management Study of the Canadian Broadcasting Corporation, Vols. 471-487

Consult finding aid 33/46-39.

Additional References: National Archives of Canada, John G. Glassco Papers, MG 30 E 168, Microfilm reel M-2215, newspaper clippings relating to the Royal Commission on Government Organization.

National Archives of Canada, Records of the Department of External Affairs, RG 25, Vol. 3735, file 6131-A-40, contains information on the Hoover commissions in the United States of 1949 and 1953, and material relating to the implementations of recommendations of the Royal Commission on Government Organization.

Reports: Progress report, dated April 1961. Tabled in the House of Commons on 3 May 1961. Sessional Paper no. 227, 1961. Printed as: *Royal Commission on Government Organization: First Report on Progress. April 1961.* Ottawa: Queen's Printer, 1961, v, 20 pp.

Volume 1. Dated 18 July 1962. Tabled in the House of Commons on 27 September 1962. Sessional Paper no. 182, 1962-1963.

Volume 2. Dated 1 October 1962. Tabled in the House of Commons on 27 November 1962. Sessional Paper no. 182a, 1962-1963.

Volume 3. Dated 3 December 1962. Tabled in the House of Commons on 21 January 1963. Sessional Paper no. 182b, 1962-1963.

Volume 4. Dated 21 January 1963. Tabled in the House of Commons on 23 May 1963. Sessional Paper no. 185, 1963.

Volume 5. Dated 28 February 1963. Tabled in the House of Commons on 12 June 1963. Sessional Paper no. 185a, 1963.

Printed as: *The Royal Commission on Government Organization. Report.* Ottawa: Queen's Printer, 1962-1963, 5 Vols., 1, 998 pp.

RG 33/47

Title: Royal Commission on Publications, 1949-1963, 13 m (Vols. 1-124; microfilm reels M-3120 to M-3123)

Background: In the late 1950s the publishers of Canadian national periodicals made repeated representations to the Government of Canada claiming that the growing competition of foreign periodicals, especially American, threatened their existence. This competition included mainly the following types of periodicals: "overflow publications" (surplus copies of American magazines dumped on the Canadian market at non-competitive prices after the domestic market had paid basic costs), "split runs" (American magazines in which Canadian advertising had been substituted for American advertising) and "Canadian editions" (American magazines containing Canadian advertising and a small insert of Canadian editorial matter). Although Canadian magazines had to bear editorial costs, they could not attract much advertising revenue. On the other hand, American magazines did not have very heavy editorial costs relating to Canada, but they did have large circulations in Canada and drew substantial advertising revenue away from the Canadian magazines. In view of the rapidly diminishing number of periodicals published in Canada, Canadian publishers were aware that Canadian periodicals of popular interest might soon number no more than two or three. In 1958 the Government of Canada recommended the repeal of the magazine tax, which was 20 per cent on the advertising revenue of special Canadian editions of foreign magazines. Further, in September 1960, the Government of Canada established the Royal Commission on Publications. According to the *Globe and Mail*, "the decision to launch the commission inquiry follows an unsuccessful year-long effort by a Cabinet committee under Postmaster General William Hamilton to devise some effective way of protecting Canadian magazines from U.S. competition that did not interfere with freedom of the press nor create a Canadian monopoly." (See R. Bothwell, I. Drummond and J. English, *Canada Since 1945: Power, Politics and Provincialism* (Toronto: University of Toronto Press, 1981), pp. 210-211; *One Canada: Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker*, 1957-1962 (Toronto: MacMillan, 1976), pp. 305-307; the *Canadian Annual Review*, 1961, pp. 341-343; and the *Globe and Mail*, Toronto: 19 September 1960.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina and Vancouver from 14 November 1960 to 20 January 1961. There were 188 submissions and more than 300 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1270, 16 September 1960, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154), and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the recent and present position of and prospects for Canadian magazines and other periodicals with special but not exclusive consideration being given to problems arising from competition with similar publications which are largely or entirely edited outside of Canada or are largely or entirely foreign in content; and (b) to make recommendations to the government on possible measures which, while consistent with the maintenance of the freedom of the press, would contribute to the further development of a Canadian identity through a genuinely Canadian periodical press.

Commissioners: Michael Grattan O'Leary, Chairman, John George Johnston and Claude P. Beaubien.

Secretary: P. Michael Pitfield.

Records: Administrative files, transcripts and precis of hearings, copies of magazines containing "overflow" and "split-run" advertising, submissions, exhibits, research material, statistics, newspaper clippings, drafts of the report of the commission, information regarding advertising and circulation of publications, financial statements and cost surveys of various publishing companies, correspondence and related material. The financial statements and cost surveys are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/47-40.

Report: Dated 25 May 1961. Tabled in the House of Commons on 15 June 1961. Sessional Paper no. 197a, 1960-1961. Printed as: *Report: Royal Commission on Publications. May, 1961.* Queen's Printer [Ottawa, 1961] vi, 263 pp.

RG 33/48

Title: Committee of Inquiry into the *Unemployment Insurance Act*, 1961-1963, 1.6 m (Vols. 1-16)

Background: At the beginning of the parliamentary session of 1960-61 the federal government announced plans to amend the *Unemployment Insurance Act*. It wanted to replenish the dwindling unemployment insurance fund and to correct abuses caused by claims procedures. But by the adjournment of the House of Commons in July 1961, no amendments had been introduced despite urgent recommendations by the Advisory Committee to the Unemployment Insurance Commission for government action to replenish the fund. By 31 May 1961 the fund had fallen to about $110 million from its peak of more than $926 million in December 1956. In another report, early in September 1961, the advisory committee warned that the fund would be virtually exhausted early in 1962. The Public Accounts Committee of the House of Commons in a report of 1 July 1960 also expressed alarm at the "sharp reduction" in the fund and recommended "immediate and careful study" of the problem and action "to re-establish and maintain the fund on a basis consistent with insurance principles." The report of the Senate Committee on Manpower and Employment made a similar suggestion.

Critics believed that the insurance principle basic to the soundness of the fund had been ignored. For example, major amendments, which changed the benefit provisions of the *Unemployment Insurance Act*, were made when the balance was high. The government had increased the maximum benefit and extended the benefit period from 36 weeks to 52 weeks. Premiums had been raised, and coverage extended to fishermen and married women — groups whose employment was often irregular. For example, from April 1957 to 31 March 1960, fishermen, their employers and the government had contributed some $2.9 million to the fund, but benefits drawn totalled $26.7 million. These were really seasonal benefits and not insurance in any sense. Dr. W. James, in a study for a Senate committee, estimated that almost 100,000 people (roughly half of whom were married women) who registered as jobless with the National Employment Service in September 1959, could not be considered full-fledged members of the labour force or unemployed by any meaningful definition of the term. Nonetheless they drew benefits. The fund's investment policy also received heavy criticism, particularly from Professor Walter Gordon of Carleton University. He argued that the fund's investment policy had been unwise: all the fund's victory bonds had been converted into longer term and illiquid conversion bonds despite evidence that unemployment would be high and drains on the fund large. Also, many of the newly acquired securities had been sold at a heavy loss. Gordon charged that either the fund had been used to facilitate government debt-management operations and to help the government achieve a

good conversion performance, or the managers of the fund, including James E. Coyne, Governor of the Bank of Canada, had made a serious error in assuming that the bond market would remain fairly strong over the winter of 1958-59.

On a non-confidence motion dealing with unemployment insurance, debated in the House of Commons on 8-9 May 1961, the Liberal opposition blamed the government with mismanagement of the fund but did not make specific suggestions for dealing with it. Hédard J. Robichaud and Jack W. Pickersgill, however, expressed shock at the suggestion that fishermen and other seasonal workers be removed from the scheme. Michael Starr, the Minister of Labour, denied that the fund had been mismanaged. He defended the government's "humanitarian instincts" in extending the fund's coverage and again promised amendments, which never came.

Finally on 17 July, Prime Minister John Diefenbaker announced the appointment of a commission to study the *Unemployment Insurance Act* before the government committed itself to any legislative changes. (See *Canadian Annual Review*, 1962, p. 167 and pp. 190-193.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 14 November to 18 December 1961. There were 51 submissions filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1040, 17 July 1961, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the scope, basic principles and provisions of the *Unemployment Insurance Act* and the regulations thereunder, including: (a) the necessary provisions for dealing with seasonal unemployment; (b) the means of correcting any abuses or deficiencies; and (c) the relationship between programs of support for the unemployed and other social security measures.

Commissioners: Ernest Clark Gill, Chairman, Etienne Crevier, John James Deutsch and Joseph Richards Petrie.

Secretary: Richard Humphrys.

Records: Submissions; transcripts of hearings; administrative files; research studies; correspondence with government departments, organizations and individuals; minutes of meetings; and related material.

Consult finding aid 33/48-41.

Report: Dated November 1962. Tabled in the House of Commons on 20 December 1962. Sessional Paper no. 87g, 1962-1963. Printed as: *Report of the Committee of Inquiry into the*

Unemployment Insurance Act. November, 1962. [Ottawa: Queen's Printer, 1962] ix, 207 pp.

Related Publications:

Beausoleil, Gilles and Maurice Bouchard. *The Role of the National Employment Service.* [Ottawa: 1962] 40 pp.

Hougham, George Millard. *The Relationship Between Unemployment Insurance and Canada's Other Income Maintenance Programs.* [Ottawa, 1962] 35 pp.

RG 33/49

Title: Royal Commission on Transportation, 1899, 1927, 1947-1953 and 1958-1963, 6.9 m (Vols. 1-68)

Background: From 1948 to 1958, rising wages and prices affected freight rates in Canada. Business recessions, especially in 1954 and 1957, and competition from highway and inland waterway carriers reduced railway revenues below expectations. Hence, the railways were forced to apply to the Board of Transport Commissioners for further increases in freight rates. The board had already approved 14 general increases from 1948 to 1958, but the Crow's Nest and related rates, especially for the movement of grain, were excluded. The Diefenbaker government, which came to office in June 1957, declared itself against freight rate increases. This move was strongly supported, particularly in the Maritimes and Western Canada where rates were an important issue. Rates were a strong enough issue that when the board authorized an increase of 15 per cent (3.8 per cent above the current level) to take effect on 15 January 1958, the government delayed the date of the increase until after the general election of March 1958. On 29 April, after the Progressive Conservatives were returned to power, they rescinded the increase altogether. Meanwhile, negotiations between the railways and unions on a new contract for 1958-59 dragged on to the fall of 1958. A conciliation board recommended a settlement that would have meant spending an additional $67.8 million for the two major railways over the remaining 14 months of the contract period. Even though they faced a national strike, the railways were unable to accept the conciliation board's report until they had assurances from the government that they would be permitted to increase their rates to cover the cost of higher salaries. They applied to the board for an immediate increase in freight rates of 19 per cent. The board authorized a 17 per cent increase which was to take effect in December 1958. Against the protest of several provinces, the federal government accepted the board's decision. This step solved the issue for the moment, but in the speech from the throne of 15 January 1959, the government announced that it wanted "to alleviate the discriminatory effects of the recent horizontal increases in freight rates." So in 1959, when the railways applied to the board for a further increase of 12 per cent, the government took three steps. First, it appointed a royal commission to study the railway problem; second, it forbade the Board of Transport Commissioners from authorizing further increases in the general level of rates pending receipt of the report of the royal commission; and third, it passed the *Freight Rates Reduction Act* which gave the railways a subsidy of $20 million for the fiscal year ending 31 March 1960, and provided for a roll-back in freight rates. This action cut the increase that was allowed in December 1960 from 17 per cent to 10 per cent and later to 8 per cent. By these measures, the government hoped it would not have to take any further action on the issue until after the royal commission had reported. As it

turned out, the government was forced to grant subsidies to the railways for some time to come, not only to prevent increases in the general level of freight rates but also to allow the railways enough revenue to meet wage demands. (See A.W. Currie, *Canadian Transportation Economics* (Toronto: University of Toronto Press, 1967), pp. 16-18, and H. Darling, *The Politics of Freight Rates* (Toronto: McClelland and Stewart, 1980), pp. 184-210.)

Hearings of the commission were held in 14 cities in Canada, including the capitals of the 10 provinces, Montreal, Ottawa, Port Arthur and Vancouver from 17 September 1959 to 17 January 1961. There were 153 submissions and 185 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 577, 13 May 1959, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the problems relating to railway transportation in Canada, and recommend solutions including: (a) inequities in the freight rate structure, their effect upon the various regions of Canada, and the legislative changes that should be made to alleviate such inequities; (b) the obligations and limitations imposed on railways by law and what should be done to ensure a more equitable distribution of any burden; (c) the possibilities of achieving more economical and efficient railway transportation; and (d) whether, and to what extent, the *Railway Act* should specify what assets and earnings of railway companies in businesses and investments other than railways should be taken into account in establishing freight rates.

Commissioners: Charles P. McTague, Chairman, Arnold Platt, Murdock Alexander MacPherson, Herbert Anscomb, Archibald H. Balch, René Gobeil and Howard Mann. Chairman Charles P. McTague, resigned from the commission shortly after his appointment and was succeeded by Murdock A. MacPherson (Order in Council PC 1628, 22 December 1959).

Secretary: F.W. Anderson.

Records: Submissions; transcripts of hearings; research files; newspaper clippings; correspondence with government departments, individuals and organizations; administrative files; and related material.

Consult finding aid 33/49-42.

Report: Volume 1. Dated 30 March 1961. Tabled in the House of Commons on 10 April 1961. Sessional Paper no. 218, 1960-1961.

Volume 2. Dated December, 1961. Tabled in the House of Commons on 23 January 1962. Sessional Paper no. 186, 1962.

Volume 3. Dated July, 1962. Tabled in the House of Commons on 28 September 1962, Sessional Paper no. 183, 1962-1963.

Printed as: *Royal Commission on Transportation: Report.* [Ottawa: Queen's Printer] 3 Vols. 1002 pp.

RG 33/50

Title: Royal Commission on the Natural Resources of Saskatchewan, 1877, 1880-1894, 1900-1904 and 1907-1935, 2.1 m (Vols. 1-21)

Background: In 1870 the Government of Canada acquired Rupert's Land and the North-Western Territory from Great Britain and renamed them the North-West Territories. The federal government retained control of the natural resources (including all Crown lands, mines and minerals situated within the territories and all royalties) long after the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Alberta were created from these territories. At first the Government of Canada used the resources of the region mainly to subsidize railway construction by granting western lands to private railway companies. Later it fostered settlement in Western Canada by intensively promoting free homestead land grants.

In the early stages the Prairie provinces displayed no common front on the question of control of their natural resources. Gradually, they became unanimous in their demand for the transfer of the unalienated resources to their control and for compensation for alleged losses resulting from federal control. The situation for each of the Prairie provinces, while similar in fundamentals, presented distinctive differences. Their claims were based on constitutional rights enjoyed by the original provinces of Canada, which were given control over their natural resources in 1867.

The Province of Saskatchewan, from its inception in 1905, was given an annual federal subsidy in compensation for land the federal government retained. In two successive provincial elections the voters of Saskatchewan endorsed the political party that had supported the resources arrangement of 1905. In 1911 a change in boundaries of some of the provinces was contemplated by the Government of Canada. At that time the Legislative Assembly of Saskatchewan passed a resolution favoring negotiations with federal authorities to transfer to the province control of the hinterland and natural resources not required for national purposes. Subsequently, the federal general election of 1911 resulted in a new ministry under Prime Minister Robert Borden, who had previously favoured the transfer of the natural resources to the Prairie provinces. A short time later, the Saskatchewan Legislature passed another resolution, in 1912, urging the provincial government to negotiate with the Government of Canada on transferring control of unalienated resources, with compensation for that portion disposed of by Ottawa. Resolutions of a similar nature appeared almost annually until 1929 when a suggestion was added that a conference be arranged on the transfer issue.

Finally a conference on 20 March 1930, between the Government of Canada and the Government of Saskatchewan, resulted in the 1930 resources agreement which was ratified by

an act of Parliament (20-21 Geo. V, c. 41, 1930). This agreement furnished the basis for an imperial statute (20-21 Geo. V, c. 26, 1930), which resulted in the transfer of the unalienated natural resources to the Province of Saskatchewan on 1 October 1930. Although the resources agreement of 1930 provided that a commission be appointed to work out details of the transfer, the appointment of the commission was delayed for more than three years. This delay was caused because the claim of Saskatchewan to compensation for resources alienated before it became a province on 1 September 1905 was submitted to the Supreme Court of Canada, and was then appealed to the Judicial Committee of the Privy Council. The courts concluded that the Province of Saskatchewan had no right to the resources now lying within its boundaries before it became a province in 1905. As a result of the outcome of the court case, the federal royal commission, which was appointed on 29 December 1933, dealt only with resource issues after 1905. (See *Report of the Royal Commission on the Natural Resources of Saskatchewan* (Ottawa: King's Printer, 1935), pp. 8-16.)

Hearings of the commission were held in Ottawa and Regina from 7 February to 26 May 1934. There were 276 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 2722, 29 December 1933, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on whether any consideration — in addition to the sums provided in paragraph 21 of the agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Saskatchewan, scheduled to the *Saskatchewan Natural Resources Act* (20-21 Geo. V, c. 41, 1930) — should be paid to the Province of Saskatchewan so that the province may be placed in a position of equality with the other provinces of Confederation in the administration and control of its natural resources from the first day of September 1905.

Commissioners: Andrew Knox Dysart, Chairman, Henry Veeder Bigelow and George C. McDonald.

Secretary: Oliver Master.

Records: Correspondence, exhibits, transcripts of hearings, copy of the report of the commission, records on subsidies paid to the Province of Saskatchewan and related material.

Consult finding aid 33/50-43.

Report: Dated 12 March 1935. Tabled in the House of Commons on 14 March 1935. Sessional Paper no. 249, 1935. Printed as *Report of the Royal Commission on the Natural Resources of Saskatchewan.* Honourable A.K. Dysart, Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1935, 68 pp.

RG 33/51

Title: Royal Commission on the Natural Resources of Alberta, 1870-1935, 1 m (Vols. 1-10)

Background: In 1870 the Government of Canada acquired Rupert's Land and the North-Western Territory from Great Britain and renamed them the North-West Territories. The federal government retained control of the natural resources (including all Crown lands, mines and minerals situated within the territories and all royalties) long after the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Alberta were created from these territories. At first the Government of Canada used the resources of the region mainly to subsidize railway construction by granting western lands to private railway companies. Later, it fostered settlement in Western Canada by intensively promoting free homestead land grants.

In the early stages the Prairie provinces displayed no common front on the question of control of their natural resources. Gradually they became unanimous in their demand for the transfer of the unalienated resources to their control and for compensation for alleged losses resulting from federal control. The situation for each of the Prairie provinces, while similar in fundamentals, presented distinctive differences. Their claims were based on constitutional rights enjoyed by the original provinces of Canada, which were given control over their natural resources in 1867.

The Province of Alberta received, from its creation in 1905, an annual cash subsidy from the Government of Canada in compensation for lands which the federal government proposed to use for national purposes. In successive provincial general elections, the voters of Alberta elected the political party that had supported the resources arrangement. As early as 1910, the Alberta Legislature desired some modification of the arrangement made in 1905. In 1911 a federal general election resulted in a new ministry under Prime Minister Robert Borden, who had previously favoured the transfer of natural resources to the Prairie provinces. About that time, the Legislative Assembly of Alberta, at the session of 1911-12, passed a resolution urging that all natural resources within the boundaries of the province be handed over to provincial control. Similar resolutions were passed in subsequent years to secure the transfer. A transfer agreement was reached with the Government of Canada in 1926, but it failed to come into force.

Finally a conference on 14 December 1929, between the Government of Canada and the Government of Alberta, resulted in the 1930 resources agreement, which was ratified by an act of Parliament (20-21 Geo. V, c. 3, 1930). This agreement furnished the basis for an imperial statute (20-21 Geo V, c. 26, 1930) which resulted in the transfer of the unalienated natural resources to the province on 1 October 1930. Although the

terms of the agreement provided for the appointment of a royal commission to work out arrangements, its appointment was delayed for some years. The delay was caused by Saskatchewan's appeal to the Supreme Court of Canada, and later to the Judicial Committee of the Privy Council, which settled an issue that affected the Province of Alberta in a similar way. The claim of Saskatchewan for compensation for resources alienated before it became a province in 1905 was rejected. Thus the Province of Alberta, which was created at the same time as Saskatchewan, was not entitled to compensation for the period before it became a province. In making its report, the federal royal commission, which was appointed on 19 July 1934, dealt with resource issues after 1905. (See Order in Council PC 2722, 29 December 1933, and *Report of the Royal Commission on the Transfer of the Natural Resources of Alberta* (Ottawa: King's Printer, 1935), pp. 7-15.)

Hearings of the commission were held in Ottawa on 14 August and from 2 October to 11 December 1934. There were more than 250 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1588, 19 July 1934, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of justice.

Terms of Reference: To inquire into and report on whether any consideration — in addition to the sums provided in paragraph 20 of the agreement dated 14 December 1929, between the Government of Canada and the Government of the Province of Alberta, set out in the schedule to Chapter 3 of the Statutes of Canada (20-21 Geo V, c. 3, 1930) — should be paid to the province so that the province may be placed in a position of equality with the other provinces of Confederation in the administration and control of its natural resources from its entrance into Confederation in 1905.

Commissioners: Andrew Knox Dysart, Chairman, Thomas Mitchell Tweedie and George C. McDonald.

Secretary: Oliver Master.

Records: Correspondence, exhibits, transcripts of hearings, copies of statutes, orders in council, reports and related documents.

Consult finding aid 33/51-44.

Additional References: National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of the Royal Commission on the Natural Resources of Alberta, RG 33 M51, acc. no. 79003/28, 57 items.

Report:

Dated 12 March 1935. Tabled in the House of Commons on 14 March 1935. Sessional Paper no. 249a, 1935. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Natural Resources of Alberta.* Honourable A.K. Dysart, Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1935, 42 pp.

RG 33/52

Title: Royal Commission on the Transfer of the Natural Resources of Manitoba, 1868-1929, 1.1 m (Vols. 1-11)

Background: In 1870 the Government of Canada acquired Rupert's Land and the North-Western Territory from Great Britain and renamed them the North-West Territories. The federal government retained control of the natural resources (including all Crown lands, mines and minerals situated within the territories and all royalties) long after the provinces of Manitoba, Saskatchewan and Alberta were created from these territories. At first the Government of Canada used the resources of the region mainly to subsidize railway construction by granting western lands to private railway companies. Later it fostered settlement in Western Canada by intensively promoting free homestead land grants.

In the early stages the Prairie provinces displayed no common front on the question of control of their natural resources. Gradually they became unanimous in their demand for the transfer of the unalienated resources to their control and for compensation for alleged losses resulting from federal control. The situation for each of the Prairie provinces, while similar in fundamentals, presented distinctive differences. Their claims were based upon constitutional rights enjoyed by the original provinces of Canada, which were given control over their natural resources in 1867.

The Province of Manitoba, created in 1870, having neither control of its public lands nor a subsidy in lieu of lands, began a campaign to secure one or the other. In 1881 the boundaries of the province were increased considerably, and the next year the province was granted an annual subsidy of $45,000 by the Government of Canada in lieu of its public lands. This subsidy continued until 1885 when it was increased to $100,000 a year. It remained at that figure until 1912, at which time the boundaries of the province were extended to Hudson Bay. Beginning from that date, the subsidy was to be calculated by the same formula, based on area and population, as that for the provinces of Saskatchewan and Alberta. The 1912 arrangement was made retroactive to 1908. In return for this settlement, the Government of Canada required an adjustment to the swamp and university lands of the province. The demand by the Province of Manitoba for control of its natural resources, though quieted by the 1912 settlement, had not ended. It continued with regularity until 1928. On 3 and 4 July of that year, the Government of Canada entered into an accord with the Government of Manitoba whereby the administration and control of the unalienated resources were to be transferred to the province. To work out the arrangements, it was agreed "to appoint a commission of three persons to inquire and report as to what financial readjustment should be made to effect this end." On 1 August 1928 a federal royal commission was appointed for this purpose.

Following the commission's report a meeting of 14 December 1929, between the Government of Canada and the Government of Manitoba, resulted in the 1930 resources agreement (20-21 Geo V, c. 29, 1930). After passage of an imperial statute relating to this agreement (20-21 Geo V, c. 26, 1930), the formal transfer of the unalienated natural resources to provincial control took place on 15 July 1930. The Manitoba settlement formed the basis for subsequent agreements of the Government of Canada with the provinces of Saskatchewan and Alberta. (See Order in Council PC 1258, 1 August 1928, and *Report of the Royal Commission on the Transfer of the Natural Resources of Alberta* (Ottawa: King's Printer, 1935), pp. 7-15.)

Hearings of the commission were held in Ottawa on 19 October 1928 and from 12 February to 9 April 1929.

Authority: Order in Council PC 1258, 1 August 1928, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on what financial readjustments must be made so that the Province of Manitoba may be placed in a position of equality with the other provinces of Confederation in the administration and control of its natural resources from its entrance into Confederation in 1870.

Commissioners: William Ferdinand Alphonse Turgeon, Chairman, Thomas Alexander Crerar and Charles Martin Bowman.

Secretary: Oliver Master.

Records: Correspondence, exhibits, transcripts of hearings, research files and related material.

Consult finding aid 33/52-45.

Report: Dated 30 May 1929. Tabled in the House of Commons 12 June 1929. Sessional Paper no. 40a, 1929. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Transfer of the Natural Resources of Manitoba.* Honourable W.F.A. Turgeon, Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1929, 46 pp.

RG 33/53

Title: Commission to Inquire into and Report upon the Manufacture, Sale, Price and Supply of News Print Paper Within Canada, 1916-1921, 1.6 m (Vols. 1-16)

Background: On 24 January 1917, the chairman of the Newspaper Committee of the Canadian Press Association made representation to the Government of Canada that it was the intention of paper manufacturers to increase prices. The manufacturers proposed a minimum price for daily newspapers of $3.00 per 100 lb. f.o.b. mill for newsprint paper in rolls. This price represented an increase of $1.25 per 100 lb. In the case of rural weekly newspapers, the manufacturers proposed a minimum price of $3.80 per 100 lb. f.o.b. mill for newsprint paper in sheets. This price represented an increase of $1.45 per 100 lb. The prices proposed were high, and many believed that some Canadian newspapers might be unable to carry on their business. In that event, the power of the press to exert influence on public opinion while the country was at war might be considerably reduced.

The Newspaper Committee also believed that since Canadian newsprint paper manufacturers were assured of large profits on 80 per cent of their production sold in other countries, they should be willing to treat the newspapers of their own country fairly. If not, the Canadian government should take steps to assure that Canadian newspapers had a supply of paper at reasonable prices. The Government of Canada tried to resolve the issue and several interviews took place among representatives of the manufacturers, the newspaper publishers and the government.

In the early part of April 1917 a tentative agreement was drawn up by the manufacturers. They agreed to supply Canadian publishers with newsprint for $2.50 per 100 lb. in rolls in carload lots; at $3.25 per 100 lb. in sheets in carload lots; and $3.50 per 100 lb. in sheets in less than carload lots of two tons and over, f.o.b. the mills, for three months dating from 1 March 1917. The proposed agreement stated that:

"The supply of newsprint paper to Canadian publishers by the manufacturers is not proportionately distributed between them, and by reason of the fact that the prices so fixed are considerably below those the manufacturer are receiving from export business, it is necessary in consequence in order that each manufacturer should bear his due proportion of the loss so entailed in complying with the wishes of the Government, that arrangements should be made for a pooling of the said loss and for adjustment between the said manufacturers in proportion to the percentage of their output supplied to Canadian publishers."

Provisions were set out in the proposed agreement in regard to the method of taking care of the differential. But, difficulties

arose, and the manufacturers of newsprint and the publishers never executed this agreement. About this time, the secretary of the Newsprint Manufacturers Association pointed out that during the previous year 611,320 tons of newsprint had been manufactured in Canada. The Canadian tonnage amounted to 65,705 tons and the balance, amounting to 545,615 tons, was for export.

It was evident from a letter of the Federal Trade Commission of the United States, dated 3 March 1917, that, in the opinion of the Trade Commission the increase in the selling price of newsprint for the year 1917 was greater than could be justified by the increase in cost. The Trade Commission charged that free competition had been seriously restricted in the newsprint industry. It was alleged that important manufacturers in the United States and Canada had banded together to secure unreasonable profits. In addition the war changed conditions in the paper trade. To ensure an adequate supply of newsprint at a reasonable price to the publishers of Canadian newspapers, the Government of Canada decided to take responsibility for fixing prices.

The government had before it the prices that the Federal Trade Commission considered fair and reasonable. On 16 April 1917 the government passed an order in council empowering the Minister of Customs to fix the quantity and price of newsprint paper in sheets or rolls furnished or to be furnished to the publishers in Canada. This measure was to be in effect from 1 March 1917 to 1 June 1917. On the same day the Government of Canada appointed a royal commission to ascertain whether the prices fixed on newsprint paper were fair and reasonable. (See "Inquiry into the Manufacture, Sale, Price and Supply of Newsprint in Canada. Interim Report," Sessional Paper no. 64, 1918.)

Hearings of the commission were held in Montreal, Ottawa and Toronto from 9 November 1917 to 17 March 1920.

Authority: Order in Council PC 1060, 16 April 1917, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the minister of finance. The terms of reference were extended by Order in Council PC 1109, 21 April 1917.

Terms of Reference: To inquire into and report on the manufacture, sale, price and supply of newsprint paper within the Dominion of Canada and to investigate the cost of production of pulp and paper.

Commissioner: Robert Abercrombie Pringle.

Records: Correspondence, transcript of hearings, questionnaires, files relating to the Office of the Controller of News Print and Book Paper, samples of paper, financial and statistical information on shipments and prices of newsprint, interim report of the commission and related material.

Consult finding aid 33/53-46.

Additional References: National Archives of Canada, Records of Parliament, RG 14, D2, Vol. 35, correspondence submitted to the Government of Canada by newspaper publishers and a copy of the interim report of the commission.

Report: Interim report, dated 18 January 1918. Tabled in the House of Commons on 20 March 1918. Sessional Paper no. 64, 1918, but not printed in the Sessional Papers. Typescript entitled "Inquiry into the Manufacture, Sale, Price and Supply of Newsprint in Canada: Interim Report," Ottawa, 28 pp. is available in the commission's records and in the records of Parliament.

RG 33/54

Title: Commission to Examine and Investigate the Transactions of the Toronto Harbour Commissioners, 1926-1927, .3 m (Vols. 1-2)

Background: In 1911 the Government of Canada passed the *Toronto Harbour Commissioners' Act* (1-2 Geo. V, c. 26), which extended the responsibilities of the Toronto Harbour commissioners. All the property held or controlled by the commissioners was to be vested in the "corporation." Under the act, the corporation "shall have the power to acquire, expropriate, hold, sell, lease and otherwise dispose of such real estate, building or other property as it may deem necessary or desirable for the development, improvement, maintenance and protection of the harbour . . . ." The corporation was to consist of five commissioners: three were to be appointed by the Toronto City Council, two by the Government of Canada, one of the latter to be chosen on the recommendation of the Toronto Board of Trade.

On 22 May 1926 the Toronto Harbour Commissioners passed a resolution requesting that the Toronto City Council petition the Government of Canada for the establishment of a royal commission into financial, real estate and other transactions of the Toronto Harbour commissioners. They also requested that the performance of the commissioners, officials, servants and agents of the Harbour Commission be investigated. This came at a time when there had been a large turnover of personnel, especially commissioners.

As a result, a comprehensive public inquiry was carried out which included a financial survey of transactions of the Toronto Harbour Commissioners from its reorganization in 1911 up to 1926. (See Order in Council PC 927, 15 June 1926, and 1-2 Geo. V, c. 26, 1911.)

Hearings of the commission were held in Toronto from 3 September 1926 to 8 February 1927. There were 114 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 927, 15 June 1926, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the minister of marine and fisheries.

Terms of Reference: To inquire into and report on: the matters set out in the following petition of the Corporation of the City of Toronto:

"That whereas the Toronto Harbour Commissioners have by resolution passed on the 22nd day of May 1926, requested the Corporation of the City of Toronto to apply for an Order in Council under the *Inquiries Act*, appointing His Honour Judge Denton, a Judge of the County Court of the County of York, as a Commissioner to enquire into, examine and investigate the various transactions of The Toronto Harbour Commissioners in acquiring or disposing of property, the revenues and

expenditures of the Toronto Harbour Commissioners, the performance of their duties by the members, officials, servants and agents from time to time of the Toronto Harbour Commissioners, the extent of the work done by them and the cost of same, and generally all matters pertaining to the business of the Toronto Harbour Commissioners from its institution in 1911 until the present time."

Commissioner: James Herbert Denton.

Records: Transcripts of hearings, with an index.

There is no finding aid for this material.

Report: Dated 14 March 1927. A signed typescript entitled "Toronto Harbour Board Inquiry: Report of His Honour Judge Denton, Commissioner," 185 pp. and a volume of appendices, is available in: National Archives of Canada, Privy Council Office, RG 2, series A1a, Vol. 1400, Order in Council PC 492, 17 March 1927.

RG 33/55

Title: Commission to Investigate into and Report upon the Conditions Pertaining to the Running of Race Meets and Betting in Connection Therewith in Canada, 1919-1920, .2 m (Vols. 1-2)

Background: On 1 August 1917 a federal prohibition on betting, pool selling and bookmaking on race tracks came into force. The prohibition was made to prevent extravagant and unnecessary spending during World War I and was to last for six months after the war. At the end of the war the government did not repeal the order in council as expected. It chose instead to conduct a public inquiry into horse racing and betting with a view to the possible revision of legislation. (Order in Council, PC 1452, 7 June 1917.)

Hearings of the commission were held in Montreal, Ottawa, Toronto, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver and Victoria from 23 September 1919 to 30 January 1920. More than 70 exhibits were filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1646, 23 August 1919, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into conditions pertaining to running race meets and betting in Canada, including: (a) the number, character and methods of operation of race tracks in each district or locality; (b) the amount of capital invested in the several jockey clubs and race tracks in each district; (c) the respective periods and seasons during which race meets have been or are customarily held in each year in each locality; (d) the general effects of such race meets and betting upon the community or any particular class or classes of the community; (e) the methods, devices and operations in connection with betting at the race meets and at other places and the extent to which and the methods by which betting is carried on legally or illegally in each locality; and (f) the effects of racing upon the production of improved breeds of horses and thoroughbred stock.

Commissioner: John Gunion Rutherford.

Secretary: Ms. B.M. Bayless.

Records: Transcripts of hearings, with an index.

There is no finding aid for this material.

Additional References: National Archives of Canada, Records of Parliament, RG 14, D2, Vols. 64-65, contains a copy of the exhibits, hearings and report of the commission on horse racing.

Consult finding aid 33/55-47.

Report: Dated 9 March 1920. Sessional Paper no. 67, 1920, but not printed in the Sessional Papers. Printed as: *Royal Commission in Racing Inquiry. Report of J.G. Rutherford, C.M.G., Commissioner.* Ottawa: King's Printer, 1920, 96 pp.

RG 33/56

Title: Royal Commission to Inquire into the Events which Occurred at Arvida, Quebec, in July 1941, 1941, .3 m (Vols. 1-3)

Background: On 24 July 1941 an illegal strike occurred shortly after 4:00 p.m. among the potmen employed by the Aluminum Company of Canada's (Alcan) Arvida smelter. The strike later spread to other occupations, but it mainly involved the potmen whose demands included a pay increase. With the strike in progress, and the workers in control of the plant, the pots used to smelt the aluminum gradually became cold and the aluminum therein congealed. There was a total stoppage of production of aluminum during the strike and for a period following it. Some 4500 workers at the smelter were put out of work. Gradually, the pots that had frozen were brought back into operation, but they were not fully operative until 17 August.

Because of the importance of aluminum to the war effort, the strike at Arvida received considerable publicity. Suggestions that it was caused by hostile and subversive influences were rampant.

At the time of the strike, the Minister of Munitions and Supply, C.D. Howe, wanted to have the army dispatched immediately to put it down and prevent possible damage to the plant. This request was refused because the Government of Canada had no authority to act unless there was a request from the Attorney General of Quebec for assistance. Because of inaction, and the lack of support that Howe received from his colleagues, he threatened to resign. Meanwhile Prime Minister Mackenzie King contacted R.E. Powell, the President of Alcan, and asked him to speak to the Chief of Police. The police were prepared to evict the strikers from the Alcan plant. Intervention by the police was unnecessary because on 26 July, an executive of Alcan telegraphed the Attorney General of the Province of Quebec calling for an evacuation of the plant and steps were at once instituted by the Attorney General to have troops sent to the scene. The troops arrived early Sunday morning, 27 July, and on 28 July they were stationed at strategic points near the plant. About noon of that day, the officer in charge of the troops requested that the Mayor of Arvida read the *Riot Act*. It was not until 4:00 p.m., however, that the men returned to work, and on 31 July the troops were withdrawn.

The Cabinet met on 29 July and agreed to pass an order in council to call out the army in case of sabotage in war production plants. At that time, the question of an investigation of the situation in Arvida by a royal commission was discussed. One of the main reasons for the establishment of an inquiry was a reference made by Howe to the effect that the difficulty resulted from sabotage by enemy aliens. This statement, which appeared in the press, caused a serious misunderstanding not only with the Government of Quebec, but also with the public.

Subsequently on 15 August 1941, the Government of Canada appointed a royal commission to investigate the causes and circumstances that led to the Alcan strike. (See R. Bothwell and W. Kilbourn, *C.D. Howe, A Biography* (Toronto: McClelland and Stewart, 1979), pp. 162-164; J.W. Pickersgill, *The Mackenzie King Record* (Toronto: University of Toronto Press, 1960), Vol. 1, pp. 228-233; and *Royal Commission to Inquire into the Events which Occurred at Arvida, P.Q. in July 1941. Report of the Commissioners* (Ottawa: King's Printer, 1941).)

Hearings of the commission were held at Chicoutimi from 25 August to 9 September 1941. There were 56 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 6334, 15 August 1941, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into the causes and circumstances that led to the disturbance in the smelter of the Aluminum Company of Canada Limited at Arvida, Quebec and to report their findings to the governor in council.

Commissioners: Sévérin Létourneau and William Langley Bond.

Secretary: Adrien Falardeau.

Records: Transcripts of hearings and exhibits.

Consult finding aid 33/56-48.

Additional References: National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of the Royal Commission on Disturbances at Arvida in July 1941, RG 33 M56, accession no. 79003/34, 3 items.

National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Royal Commission on the events at Arvida, Quebec, July 1941, acc. no. 1979-312. View of chalk writing on the foundation of an aluminum silo.

Report: Dated 4 October 1941. Tabled in the House of Commons on 3 November 1941. Sessional Paper no. 329, 1940-1942. Printed as: *Royal Commission to Inquire into the Events which Occurred at Arvida, P.Q. in July, 1941. Report of the Commissioners.* Ottawa: King's Printer, 1941, 13 pp.

RG 33/57

Title: Royal Commission to Inquire into the Disorders at Halifax, Nova Scotia, and Vicinity thereof, During a Celebration of the Declaration of Victory over Germany on the 7th and 8th May, 1945, 1939-1945, .3 m (Vols. 1-3; microfilm reels T-1518 to T-1519)

Background: Unofficially, Victory in Europe ("VE-Day") celebrations in Halifax began about 10:30 a.m., Monday, 7 May 1945, when whistles blew and shortly thereafter news of the declaration of victory over Germany was broadcast over the radio. Immediately, people left work and went into the street, and as far as the civilian population was concerned, the day became a holiday. The Armed Forces, however, remained at their normal working duties. Liquor stores, theatres, shops and all but a few of the smaller restaurants were suddenly closed for the remainder of Monday and all day Tuesday. Throughout the day on Monday Halifax remained peaceful, but on Monday evening, about 9:00 p.m., a group of about 100 naval ratings smashed windows in a streetcar on Barrington Street near the naval barracks. Further outbreaks of violence by servicemen and civilians continued, more or less, until just after midnight when the crowd dispersed. The city remained peaceful for the rest of the night.

On Monday Mayor Allan M. Butler officially proclaimed Tuesday, 8 May, as "VE-Day" and invited all citizens to participate in Thanksgiving services. But violence broke out about 1:00 p.m., Tuesday, 8 May, when a crowd of naval ratings once again attacked a streetcar on Barrington Street and rioting caused by servicemen and civilians continued throughout the afternoon. The disorders spread across the harbour to the Town of Dartmouth where considerable damage occurred.

An emergency meeting was held with the heads of the armed services, the mayor and the police chief. Later the mayor announced that "VE-Day" would be officially over at 6:00 p.m., Tuesday. It was also decided to declare a curfew at 8:00 p.m. in both Halifax and Dartmouth. After that time rioting in Halifax and vicinity had begun to abate and by 9:00 p.m. rioting ceased. Damage to business premises, financial houses and offices, particularly in the downtown area of Halifax, was extensive. A total of 564 firms suffered damage and 2624 pieces of plate and other glass were broken. Also, 207 firms suffered from looting, including several liquor stores. The total amount of the damage is unknown, but the amount paid by the Government of Canada to claimants for the disorders of 7-8 May, and for damage caused by an explosion at the Naval Magazine in Dartmouth some two months later, totalled more than one million dollars.

The disorders in Halifax coincided with a federal general election. Political controversy arose because the Halifax newspapers were critical of servicemen and civic officials about

the disturbances. In other parts of Canada the disorders were front-page news. These reports were fueled by demands of Halifax businessmen for compensation to those whose shops had been looted and property damaged.

J.L. Ilsley, the Acting Prime Minister of Canada, responded quickly to the situation and appointed a royal commission into the disorders on 10 May. In addition, on 12 May, Rear Admiral L.W. Murray (Royal Canadian Navy, Commander-in-Chief, Canadian North West Atlantic) was removed from his command; the next day a Naval Board of Inquiry was appointed to investigate naval participation in the disorders. (See J.M. Cameron, *Murray the Martyred Admiral* (Hantsport: Lancelot Press, 1980), pp. 102-119, and *Report on the Halifax Disorders, May 7th-8th, 1945* (Ottawa: King's Printer, 1945).)

Hearings of the commission were held in Halifax from 17 May to 18 June 1945. There were 155 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 3422 1/2, 10 May 1945, under the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the acting prime minister. The part of the act under which this commission was established is not indicated in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the disorders at Halifax and vicinity, during a celebration of the declaration of victory over Germany on 7 May and 8 May 1945 and to report the findings to the governor in council.

Commissioner: Roy Lindsay Kellock.

Records: Transcripts of hearings and exhibits. These records are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/57-49.

Additional References: National Archives of Canada, Cartographic and Architectural Archives Division, Records of the Royal Commission to Inquire into Disorders at Halifax, RG 33 M57, acc. no. 79003/35, 3 items.

National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Royal Commission of Inquiry into Halifax Disorders, 7 and 8 May 1945, acc. no. 1971-234, 74 items.

National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vols. 3914-3915, files 5780-18-1 to 5780-18-7, microfilm T-1520, files on claims for damages from disorders on "VE-Day" and from an explosion at the Naval Magazine in Dartmouth.

National Archives of Canada, Records of the Department of National Defence, RG 24, Vol. 11,117, files 70-1-1 to 70-1-8,

microfilm T-1520, files on various aspects of the "VE-Day" disturbances at Halifax; and RG 24, D10, Vol. 11,208, files of a "RCN Board of Inquiry to investigate the circumstances leading up to Naval Participation in the Recent Disorders in Halifax and the extent and nature of any breaches of discipline by Naval Personnel," 1945.

Report:

Dated 28 July 1945. Tabled in the House of Commons on 11 September 1945. Sessional Paper no. 130, 1945. Printed as: *Report on the Halifax Disorders, May 7th-8th, 1945*, by Honourable Mr. Justice R.L. Kellock, Royal Commissioner. Pursuant to Order in Council PC 3422 1/2 of May 10, 1945. Ottawa: King's Printer, 1945, 61 pp.

RG 33/58

Title: Royal Commission on Prices, 1937-1949, 2 m (Vols. 1-10)

Background: At the outbreak of World War II, the Wartime Prices and Trade Board was established with power to control the price, supply and distribution of all goods and services. In 1941 it instituted a wage and price freeze and in 1942 some essential goods were rationed. Removing controls began after the war but was not complete until 1950. As economic controls were gradually removed, the cost of living of the average Canadian family increased by nearly one-third as measured by the cost-of-living index. The House of Commons, concerned about this situation, passed a resolution on 10 February 1948, providing for the appointment of a Special Committee on Prices. The mandate of the committee was to examine and report on:

"The causes of the recent rise in the cost of living; prices which have been raised above levels justified by increased costs; rises in prices due to the acquiring, accumulating or withholding from sale, by any persons, firms or corporations, of any goods beyond amounts reasonably required for the ordinary purposes of their business."

In its investigations, the special committee found that in certain instances opportunists, who were taking advantage of existing conditions, made unprecedented profits. The committee found that the high prices that produced these profits raised the cost of living substantially. The committee concluded that the significant causes of the recent rise in the cost of living were:

"The rise of external prices, the increase in the costs of production, the expansion of purchasing power in relation to goods and services available, certain supplementary factors which operate in specific cases."

In its report to the House of Commons, 25 June 1948, the committee recommended, that the Government of Canada consider the appointment of a commission under the *Inquiries Act* to continue the work it had initiated. On 28 June the House of Commons concurred in this report, and on 8 July the Royal Commission on Prices was appointed. (See *Journals of the House of Commons*, Ottawa: 1948, pp. 684-687; and *Report of the Royal Commission on Prices* (Ottawa: King's Printer, 1949), Vol. 1, p. 1.)

Hearings of the commission were held at Ottawa from 3 August to 16 December 1948. The commission invited 12 national organizations to present briefs. In addition, a number of private individuals and government officials were consulted.

Authority: Order in Council PC 3109, 8 July 1948, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To continue the work initiated by the Special Committee on Prices appointed by the House of Commons, the inquiry into price structures, factors leading to price and cost increases and increased profit margins in Canada, paying particular regard to essential commodities and services in common daily use.

Commissioners: Clifford Austin Curtis, Chairman, Henri C. Bois and Mary Sutherland.

Secretary: A.G.S. Griffin.

Records: Report and Minutes of Proceedings and Evidence of the House of Commons Special Committee on Prices; transcripts of hearings of the Royal Commission on Prices; information obtained by the royal commission concerning pricing practices, costs, profits and losses, margins, mark-ups, discounts, etc. for various companies; minutes of meetings of the commissioners; and related material.

Consult finding aid 33/58-50.

Additional References: National Archives of Canada, Records of Parliament, RG 14, D2, Vols. 707 and 717, exhibits of the Special (House of Commons) Committee on Prices.

Report: Dated 18 March 1949. Tabled in the House of Commons on 8 April 1949. Sessional Paper no. 193, 1949. Printed as: *Report on the Royal Commission on Prices.* Ottawa: King's Printer, 1949, 3 Vols., 647 pp.

RG 33/59

Title: Commission to Investigate Alleged Ill-treatment of the Men of the Canadian Expeditionary Force while on Board the Transport *Northland* on her Voyage from Liverpool to Halifax, 1919, .2 m (Vols. 1-2)

Background: The inquiry concerning the transport S.S. *Northland* was brought about because of newspaper reports alleging ill-treatment of men of the Canadian Expeditionary Force on their return from Europe on board this vessel. The S.S. *Northland* (formerly the *Zeeland*) sailed from Liverpool on 15 December 1918 carrying 209 passengers in first and second class, and 882 in third class, including some civilians. After a rather difficult voyage because of rough seas, the ship arrived in Halifax harbour on Christmas morning 1918. There was a suspected case of smallpox on board, and the passengers were not allowed to disembark until the following day. On 31 December 1918 the acting Prime Minister of Canada, William Thomas White, concerned about adverse press reports on the treatment of the men on board the *Northland*, appointed a public inquiry to investigate and report on this matter. (See Report of the Commission in the commission's records.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 2 January to 11 January 1919.

Authority: Order in Council PC 3210, 2 January 1919, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the acting prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the treatment of the men of the Canadian Expeditionary Force while on board the transport *Northland* on her voyage from Liverpool to Halifax and on conditions generally on the said transport affecting the health and comfort of the men.

Commissioner: Frank Egerton Hodgins.

Records: Transcripts of hearings, and a copy of the report of the commission.

There is no finding aid for this material.

Report: Dated 25 January 1919. Tabled in the House of Commons on 28 February 1919. Sessional Paper no. 78, 1919. Not printed, but an untitled copy, 13 pp., is available in the commission's records.

RG 33/60

Title: Commission to Inquire into Charges Contained in Articles in the Vancouver *News Herald* under the Heading "Nippon Black Dragon Operates within British Columbia," 1939 and 1942, .2 m (Vols. 1-2)

Background: A federal inquiry into the Black Dragon Society was established in reaction to articles that appeared in the Vancouver *News Herald* on 26 September and 9 October 1942. The articles referred to a "Japanese fascist-like gang" as being directly affiliated with the Black Dragon Society of Japan and that Etsuji Morii was connected with it. The articles contained charges, allegations and statements and asked questions that cast aspersions on the British Columbia Security Commission (the commission appointed to deal with the evacuation of the Japanese), the Defence of Canada Regulations, as well as upon Morii and others.

In essence, the charges and questions in the *News Herald* were three-fold: (1) Etsuji Morii, a Japanese naturalized in Canada in 1921, was a gambler and racketeer, used gangster methods to enforce his will on the Japanese community, protected Japanese illegally in Canada, and was feared by other Japanese; and the facts were known, or, by reasonable investigation, could have been known to the RCMP, that his services should not have been used in any capacity by the RCMP or the British Columbia Security Commission, and his contacts and influence with these organizations were used to levy tribute on other Japanese; (2) Morii was an officer of Sokokukai, a Japanese organization said to be directly affiliated with the Black Dragon Society of Japan, and he was disloyal to Canada and should have been interned; and (3) the RCMP and the British Columbia Security Commission, with knowledge of his alleged bad reputation, were "complacent" and by reason of his previous services to the RCMP, Morii had "sold" himself to that organization to such an extent that its officials believed in him implicitly and did not thoroughly investigate reports of his bad character. (See Order in Council PC 9723, 24 October 1942, and "Report of His Honour Judge J.G.A. Cameron re: Japanese Inquiry at Vancouver, B.C., 1942" in the commission's records.)

Hearings of the commission were held in Vancouver from 30 October to 21 November 1942. There were 34 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 9723, 24 October 1942, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of justice.

Terms of Reference: To inquire into and report on the charges, allegations, statements and questions contained in articles on page one of the Vancouver *News Herald* of Vancouver, British Columbia, dated 26 September 1942, under the heading "Nippon Black

Dragon Operates within B.C.," and on page four under the heading "Black Dragon in B.C.," and in the issue of the same paper dated 9 October 1942, on page one, under the heading "Reporters find Japs are loath to go to 'Morii Camp'."

Commissioner: John Charles Alexander Cameron.

Records: Transcripts of hearings, exhibits and a copy of the report of the commission.

Consult finding aid 33/60-51.

Report: Dated 19 December 1942. A typescript entitled "Report Of His Honour Judge J.C.A. Cameron re: Japanese Inquiry At Vancouver, B.C., 1942," 102 pp., is available in the commission's records.

RG 33/61

Title: Commission to Inquire into and Investigate into and Report upon Certain Contracts Made by the Committee Known as the Shell Committee, and upon such Other Matters Relating to the Acts or Proceedings of the Said Shell Committee as May be Referred to the Said Committee by Order in Council from Time to Time, 1915-1916, .2 m (Vols. 1-2)

Background: The Shell Committee was formed in September 1914 by the Minister of Militia and Defence, Sam Hughes, and continued in operation until November 1915, when it was replaced by the Imperial Munitions Board. The Shell Committee acted as a purchasing agency in Canada for the British War Office, arranging contracts with manufacturers for the production of munitions. Beginning in January 1916, attacks against contracts entered into by the Shell Committee, particularly contracts for the manufacture of fuses ordered from the United States, were made in the House of Commons. On 28 March G.W. Kyte, a Member of Parliament for Richmond, Nova Scotia, reiterated and enlarged upon earlier charges made by F.B. Carvell and William Pugsley.

One contract, dated 19 June 1915, between the Shell Committee and the International Arms and Fuse Company of New York, was for the manufacture of 2,500,000 number 80 time and percussion fuses at a cost of $11,252,000. Kyte showed that the amount advanced on this contract was 10 per cent. Within four months another five per cent was advanced, making a total advance of $1,687,500. Kyte pointed out that the minimum capitalization of this company was only $3000.

On another contract, of 19 June 1915, the American Ammunition Company of New York agreed to supply the Shell Committee with 1,666,666 number 100 graze fuses. At the same time, this company undertook a further obligation with the Shell Committee to deliver 833,334 number 80 time and percussion fuses. Kyte proved that the amount advanced upon contract to the company was $1,041,600 and about four months later it received a further advance of five per cent, making a total advance of $1,565,400. He pointed out that the minimum capitalization of the company was only $1000. Kyte then demonstrated that 10 days before this contract was entered into, and the day before the American Ammunition Company was incorporated, B.F. Yoakum of New York, E.B. Caldwell, President of American Ammunition, and E.W. Bassick, of Bridgeport, Connecticut, entered into an agreement entitling them to receive as commission $1 million for negotiating the contract. Kyte charged that in September 1915 a further agreement was reached between J. Wesley Allison, the agent for the Shell Committee, E. Lignanti and B.F. Yoakum, both of New York, by which Yoakum was to divide his portion of the commission of $475,000 with Allison and Lignanti. Allison, a friend of the Minister of Militia and Defense, Sam Hughes, was especially condemned for taking a commission on a contract

that he had arranged for the Shell Committee. Kyte specified several other contracts in which these men were to divide commissions, although they were not all related to the Shell Committee.

Up to that time Prime Minister Robert Borden had resisted demands to appoint an inquiry because the Shell Committee was technically a purchasing agency of the British government. Now, under severe pressure in the House of Commons, and within his own caucus, Borden gave in and on 30 March he announced the appointment of a royal commission to investigate the charges made in Kyte's speech. (See *Royal Commission on Shell Contracts (*Ottawa: King's Printer, 1916), pp. 4-6; and *Canadian Annual Review*, 1916, pp. 269-278.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 19 April to 9 June 1916.

Authority: Order in Council PC 775, 3 April 1916, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the following contracts made by the Shell Committee: a contract dated 19 June 1915, between the International Arms and Fuse Company and the Shell Committee; a contract dated 19 June 1915, between the American Ammunition Company, Incorporated and the Shell Committee. In each of these contracts the Shell Committee agreed to purchase from the companies a quantity of fuses; a contract constituted by an order dated on or about 16 July 1915, given by the Shell Committee to the Edwards Valve Company of Chicago, in which the Shell Committee agreed to purchase a quantity of cartridge cases; and an alleged contract between the Shell Committee and the Providence Chemical Company of St. Louis in which the Shell Committee agreed to purchase a quantity of picric acid; (b) the acts and proceedings of the Shell Committee, and of the Minister of Militia and Defence in connection with the negotiations, profits or prospective profits arising from contracts, or any commission or reward for procuring the contracts; and (c) other matters relating to the acts or proceedings of the Shell Committee as may be referred to the commissioners by order in council from time to time and to report the result of any inquiries.

Commissioners: William Ralph Meredith, Chairman, and Lyman Poore Duff.

Secretary: J.A. Ritchie.

Records: Statement by Sam Hughes on the operation of the Shell Committee; exhibits consisting of contracts and draft contracts of the Shell Committee with the International Arms and Fuse Company, the American Ammunition Company, the Edward Valve and Manufacturing Company, the Russell Motor Car Company, etc.; and correspondence of the Shell Committee with

the Imperial Munitions Board, the War Office (London), J.W. Allison, Sam Hughes, B.J. Yoakum and others.

There is no finding aid for this material.

Additional References: National Archives of Canada, Documentary Art and Photography Division, Commission to Inquire into the Shell Committee, acc. no. 1979-312, views of a munitions factory located in Toronto.

National War Museum, Records of the Shell Committee, exhibit no. 279, which consists of fuse parts and an illustration of them.

Report: Dated 20 July 1916. Printed as: *Royal Commission on Shell Contracts*. Commissioners: The Honourable Sir William Meredith, Knight, Chief Justice of Ontario, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1916, 29 pp.

Related Publications: *Royal Commission on Shell Contracts: Minutes of Proceedings and Evidence*. Ottawa: King's Printer, 1916, 2 Vols., 1904 pp.

RG 33/62

Title: Royal Commission to Investigate the Facts Relating to and the Circumstances Surrounding the Communication, by Public Officials and Other Persons in Positions of Trust of Secret and Confidential Information to Agents of a Foreign Power, 1942-1946, 3.4 m (Vols. 1-17; microfilm reels T-1368 to T-1370 and T-3423 to T-3434)

Background: On the evening of 5 September 1945 Igor Gouzenko, a cipher clerk for the Military Attaché, Colonel Nikolai Zabotin of the Soviet Embassy in Ottawa, left the embassy taking with him a number of secret documents. Gouzenko spent more than a day in fear before the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) provided him with protection. During that day he tried to turn the documents over to the *Ottawa Journal* as well as to the Minister of Justice, Louis St. Laurent, but he was turned away from both places. He returned to his Somerset Street apartment on the evening of 6 September with his wife and child and appealed to his neighbors for help. One of them alerted the Ottawa City Police and another took the Gouzenko family in for the night. Meanwhile, officials from the Soviet Embassy forced their way into Gouzenko's apartment. The Ottawa City Police arrived on the scene, and after an angry exchange the Soviets left. On the advice of the Under Secretary of State for External Affairs, Norman Robertson, Gouzenko was taken by the city police to RCMP headquarters on the morning of 7 September for questioning. Once there, he officially defected. More important, he turned over the documents that he had taken from the Soviet Embassy that proved the existence of a Soviet spy network operating inside several government departments in Canada and in the office of the British High Commission in Ottawa.

Within a few days the British and Americans sent agents to Ottawa to assist the RCMP with its investigation. As the investigation proceeded, Prime Minister Mackenzie King discussed the matter personally with Prime Minister Clement Attlee of Great Britain and President Harry Truman of the United States. As a result, it was decided not to proceed at once with any arrests.

Five months after Gouzenko's defection matters came to a head. Early in February 1946, Drew Pearson, a Washington columnist, told his radio audience that Prime Minister Mackenzie King had advised President Harry Truman of a Soviet spy ring operating in Canada. Pearson's revelations made Canadian action on this matter imperative. On 5 February 1946 Prime Minister King informed his Cabinet about the Gouzenko case and then read the text of the order in council appointing a federal royal commission to investigate and report on the information disclosed by Gouzenko. No public announcement was made of this inquiry, however, until 15 February — the day that the first arrests connected with the case were made. (See *The Gouzenko Transcripts*, ed. R. Bothwell and J.L. Granatstein

(Ottawa: Deneau Publishers, 1982), pp. 3-11; H.M. Hyde, *The Quiet Canadian* (London: Hamish Hamilton Ltd., 1962), pp. 229-235; J. Sawatsky, *Men In The Shadows* (Toronto: Totem Books, 1983), pp. 72-82; and J.L. Granatstein, *A Man of Influence* (Ottawa: Deneau Publishers, 1981), pp. 172-177.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 13 February to 27 June 1946. Approximately 1000 exhibits were filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 411, 5 February 1946, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on which public officials and other persons in positions of trust or otherwise, have communicated directly or indirectly, secret and confidential information, the disclosure of which might be contrary to the safety and interests of Canada, to the agents of a foreign power and the facts relating to and the circumstances surrounding such communication.

Commissioners: Robert Taschereau and Roy Lindsay Kellock.

Secretary: W.K. Campbell.

Records: Transcripts of *in-camera* hearings and exhibits. These records are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/62-52.

Additional References: National Archives of Canada, W.L.M. King Papers, MG 26 J1, Vols. 398-443, correspondence under the subject heading "Royal Commission — Kellock-Taschereau Commission of 1946" is scattered throughout this series; MG 26 J4, Vol. 276, file 2822, Gouzenko, I., 1946-1948; MG 26 J4, Vols. 390-391, files 31-33, Espionage — Royal Commission, 1946-1947; MG 26 J4, Vol. 417, Gouzenko, Igor, correspondence, 1945-1949; and MG 26 J4, Vols. 417-418, Espionage, Taschereau Commission on Espionage, 1945-1946.

National Archives of Canada, Louis St. Laurent Papers, MG 26 L, Vol. 19, file 100-9, U.S.S.R. — Espionage in Canada, 1947-1948; MG 26 L, Vol. 99, file E14, Espionage, 1950; MG 26 L, Vol. 99, file E-14-6, Gouzenko, I., 1951; and MG 26 L, Vol. 99, file E-14-R, Royal Commission on Espionage, 1949.

National Archives of Canada, John G. Diefenbaker Papers, MG 26 M, Series 3, Vol. 82, microfilm reel M-7450, Royal Commission on Espionage, 1947, Committee Notes and Royal Commission on Espionage, 1947, Dr. David Shugar.

National Archives of Canada, L.B. Pearson Papers, MG 26 N., Vol. 33, Pre-1958 Series, Gouzenko Case — U.S.A. Investigation, 1953.

National Archives of Canada, J.L. Cohen Papers, MG 30 A 94, Vol. 45, file 3156, legal documents, trial transcripts, etc., relating to the following court cases: D.G. Lunan, K.M. Willsher, E.G. Adams, M.S. Nightingale and Fred Rose.

National Archives of Canada, Laurent Beaudry Papers, MG 30 E 151, Vol. 3, file 59, memorandum concerning the arrest of Lt. Col. Popov, 1946.

National Archives of Canada, Records of the Privy Council Office, RG 2 series A1a, orders in council concerning the commission's appointment and its report; and RG 2 series B2, Vol. 54, file 1-40-3, Information and Intelligence — Royal Commission of Inquiry on Disclosure of Information to a Foreign Power, 1946-1949.

National Archives of Canada, Records of the Department of Justice, RG 13, Vol. 2119, file 149685, request by the Soviet Embassy for the apprehension of Gouzenko and his wife; and RG 13, Vol. 2121, file 150262, appointment of the royal commission.

National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vol. 349, file 101-85-24, Royal Commission on Espionage — Correspondence regarding expenditures of the commission and complaints from a civil rights committee about the commission.

National Archives of Canada, Records of the Department of National Defence, RG 24, file TS-1230-S2-2, microfilm reel C-11668, Interdepartmental Security Committee, 1946-1950, meetings of the committee following the release of the commission's report; and RG 24, file TS-711-270-16-1, microfilm reel C-11, 672, compromise of classified military information to U.S.S.R., 1946; contains requests by the Joint Intelligence Committee to view the records of the royal commission.

National Archives of Canada, Records of the Department of External Affairs, RG 25, A12, Vol. 2081, files AR13/13, AR13/13/1 and AR13/13/2, articles on the Gouzenko affair and items concerning distribution of the commission's report; RG 25, B3, Vol. 2146, file C-1/3-3, Canada — Royal Commission Report on Espionage, 1946-1953, contains a request to the Canadian government to make a movie concerning the Gouzenko case and various comments on the commission's report; and RG 25, G2, Vol. 2619-2620, file 8531-40C, contains press clippings, information concerning the printing and distribution of the commission's report, extracts from the commission's report, communications between the Soviet Embassy and the Department of External Affairs regarding the Gouzenko affair, charges of theft of money from the Soviet Embassy, documents relating to the withdrawal from Ottawa of members of the Soviet Embassy and related material.

Archives of Ontario, RG 4, Series C3, Files 345, 398, 1119, 1146 of 1946 and file 228 of 1949, information relating to the involvement of the Attorney General of Ontario in the criminal proceedings against E. Woikin, K. Willsher, E. Mazerall, D.G. Lunan, F. Poland, J. Soboloff, S. Gerson and S. Carr.

Reports:

First interim report. Dated 2 March 1946. Tabled in the House of Commons on 14 March 1946. Sessional Paper no. 132, 1946. Printed in the final report, pp. 693-696, and also printed as: *Documents relating to the proceedings of the Royal Commission established by Order in Council P.C. 411 of 5 February, 1946.* Ottawa: King's Printer, 1946, 25 pp.

Second interim report. Dated 14 March 1946. Tabled in the House of Commons on 15 March 1946. Sessional Paper no. 132a, 1946. Printed in final report, pp. 697-703.

Third interim report. Dated 29 March 1946. Tabled in the House of Commons on 29 March 1946. Sessional Paper no. 132d, 1946. Printed in final report, pp. 705-712.

Final report. Dated 27 June 1946. Tabled in the House of Commons on 15 July 1946. Sessional Paper no. 132f, 1946. Printed as: *The Report of the Royal Commission appointed under Order in Council P.C. 411 of February 5, 1946 to investigate the facts relating to and the circumstances surrounding the communication, by public officials and other persons in positions of trust of secret and confidential information to agents of a foreign power. June 27, 1946.* Honourable Mr. Justice Robert Taschereau, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1946, 733 pp.

RG 33/63

Title: Royal Commission on Coal, 1930-1947, 7.3 m (Vols. 1-72)

Background: In spite of the enormous resources of coal in Eastern and Western Canada, about 50 per cent of the coal consumed in Canada from 1926 to 1942 was imported, mainly from the United States. Canada imported coal because Central Canada was more easily supplied from Pennsylvania and Ohio than from the more distant Canadian coal-producing areas. Since no commercial deposits of anthracite coal were mined in Canada, large amounts were brought in from the United States. To extend the market for Canadian coal, the Government of Canada granted subventions to coal producers beginning in 1928. The government also granted bonuses for Canadian coal converted to coke and sold for domestic use, and on Canadian coal used in the manufacture of coke.

During World War II controls were imposed on coal to insure that reasonable supplies and prices were maintained in the domestic market. This was not always possible, and at times, fuel supplies slumped below the desired levels.

On 24 March 1944 C.D. Howe, the Minister of Munitions and Supply, pointed out in the House of Commons that "the war has had the effect of changing and disturbing pre-war arrangements for the production and marketing of coal in all parts of Canada." Because Howe believed that there was a need for a revision of post-war coal policy, the Government of Canada decided to appoint a royal commission to investigate all phases of the coal mining industry in Canada.

In October 1944 the terms of reference of the royal commission were made public. Because of the broadness of their mandate, it was generally understood that the commissioners would investigate the production and distribution of coal, industrial relations, the production of by-products and synthetic materials, the manufacture of coke and its by-products, marketing, the adequacy of domestic coal supplies and related matters. (See House of Commons, *Debates*, 24 March 1944, pp. 1849-1850; *Canada Year Book*, 1943-44, Ottawa, pp. 311-314; and newspaper clippings, RG 33/63, Vol. 8, file 5-2.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Sydney, Kentville, Stellarton, Amherst, Charlottetown, Fredericton, Quebec City, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton and Vancouver from 16 January 1945 to 1 April 1946. The commissioners also visited coal fields in the United States, including Virginia, Kentucky and Alabama. There were 328 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 7756, 12 October 1944, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of munitions and supply.

Terms of Reference: To inquire into and report on matters pertaining to the coal industry in Canada having regard to pre-war, present and post-war conditions and the probable future development of Canada.

Commissioners: William F. Carroll, Chairman, Angus J. Morrison and Colin Campbell McLaurin.

Secretary: Robert Dudley Howland.

Records: Administrative files, research material, exhibits and submissions, transcripts of hearings, correspondence, financial statements and questionnaires on various mining companies, drafts and a copy of the report of the commission, and related material.

Consult finding aid 33/63-53 parts 1 and 2.

Report: Dated 14 December 1946. Tabled in the House of Commons on 31 January 1947. Sessional Paper no. 142, 1947. Printed as: *Report of the Royal Commission on Coal, 1946.* Honourable Mr. Justice W.F. Carroll, Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1947, ix, 663 pp.

RG 33/64

Title: Royal Commission on Banking and Finance, 1945-1964, 5.4 m (Vols. 1-53)

Background: The appointment of the Royal Commission on Banking and Finance resulted mainly from a dispute between the Governor of the Bank of Canada, James E. Coyne, and the Diefenbaker government over the economic policies of the Government of Canada. The dispute reached a climax in June 1961 when the government demanded Coyne's resignation. Coyne resigned in July 1961 after the Senate refused to approve a government bill providing for his dismissal.

In its dealings with Coyne, the government claimed that it did not have control over the Bank of Canada's monetary policy that was contrary to government policy, that Coyne was making controversial public speeches, and that the Board of Directors increased the governor's pension without informing the Minister of Finance. Consequently, the government directed that a royal commission take a close look at the Bank of Canada's relationship with the Minister of Finance in the field of monetary policy. The Minister of Finance, Donald Fleming, disclosed that it was the government's intention to appoint a royal commission in his budget speech of 20 June 1961. Fleming told the House of Commons that:

"Such broad topics as the pattern and behaviour of interest rates, consumer credit and instalment financing, and the management of the public debt, will be included in the terms of reference. The commission will be asked to study existing financial institutions, such as the chartered banks, the Bank of Canada, and other institutions that perform banking and credit functions, and the various acts of Parliament which govern their activities. The commission will also be asked to consider ways and means of encouraging the development of savings institutions."

The royal commission of 1961 undertook the first comprehensive review of Canada's banking and financial system since 1933 when the Royal Commission on Banking and Currency, which led to the establishment of the Bank of Canada, was appointed. After 1933, parliamentary committees on the Decennial Revisions of the Bank Acts, on Dominion-Provincial Financial Conferences, and on the Royal Commission on Canada's Economic Prospects undertook further reviews of Canada's financial institutions.

It was expected that the royal commission of 1961 would submit its report in time for Parliament's decennial review of the charters of the banks under the *Bank Act* and the *Quebec Savings Banks Act*, which expired on 30 June 1964. The commission was not completed until 1966, however, and Parliament had to postpone its review of bank legislation until

that time. (See House of Commons, *Debates*, 20 June 1961, p. 6648; and Scrapbook No. 1, newspaper clippings, RG 33/64, Vol. 47.)

Hearings of the commission were held in Charlottetown, Halifax, Fredericton, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton, Vancouver and Victoria from 12 March 1962 to 22 January 1963. The commission received 95 submissions.

Authority: Order in Council PC 1484, 18 October 1961, under Part I of the Inquiries Act (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the minister of finance.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the structure and methods of operation of the Canadian financial system, including the banking and monetary system and the institutions and processes involved in the flow of funds through the capital market; and (b) to make recommendations (i) for improving the structure and operations of the financial system, and (ii) concerning the *Bank Act*, the *Bank of Canada Act*, the *Quebec Savings Banks Act*, and other relevant federal legislation.

Commissioners: Dana Harris Porter, Chairman, William Thomas Brown, James Douglas Gibson, Paul H. Leman, Gordon L. Harrold, John Crerar MacKeen and William Archibald Mackintosh.

Secretaries: Harold Anthony Hampson and Gilles Mercure.

Records: Transcripts of hearings, submissions, research studies, press clippings, correspondence, working papers (including material on credit unions) and related material.

Consult finding aid 33/64-54, parts 1, 2 and 3.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vols. 4820-4822, files 6585-01 and 6585-05, submissions and other material prepared by the Department of Finance and the Bank of Canada for the Royal Commission on Banking and Finance, information on the commission's final report and its recommendations, and copies of research studies, 1960-1965.

Report: Dated 5 February 1964. Tabled in the House of Commons on 24 April 1964. Sessional Paper no. 233, 1964-65. Printed as: *Report of the Royal Commission on Banking and Finance, 1964.* [Ottawa: Queen's Printer, 1964] 587 pp.

Related Publications: *Royal Commission on Banking and Finance, Appendix Volume, 1964.* [Ottawa: Queen's Printer, 1965] 435 pp. Volume containing supplementary statistical information and research work, including tabulations and commentary based upon the main surveys undertaken for the commission.

Some research studies prepared for the commission were published. For a list of these studies, see George F. Henderson.

Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist. Toronto: University of Toronto Press, 1967, pp. 172-173.

Refer to Appendix 6 of the *Report of the Royal Commission on Banking and Finance*, p. 576, for information on other studies prepared for the commission.

RG 33/65

Title: Royal Commission on Taxation, 1950-1967, 26 m (Vols. 1-157; microfilm reels C-2163 to C-2169 and C-6972 to C-6978)

Background: In 1962 the federal government came under considerable pressure from business interests and the press, who were generally in favour of lower income taxes and corporation taxes, more tax incentives and a thorough review of the tax structure. Criticisms of the Canadian tax system were widespread. For some time politicians, journalists, particularly the editor of the Toronto *Globe and Mail*, and organizations such as the Canadian Chamber of Commerce, the Canadian Manufacturers Association and the Canadian Tax Foundation had called for an overhaul of the tax system. Some criticism was aimed at large government expenditures, but other criticisms were based on concern about the effects of high taxation on incentives and frustration at the complexities and confusion of tax laws and appeal procedures. Evasion of income and estate taxes was also an issue. Critics of the tax system had their own opinions on what was wrong with it, but the debate was hindered by lack of factual information. On 11 January 1962 W.E. McLaughlin, President of the Royal Bank of Canada, called for a royal commission on taxation. McLaughlin's proposal followed an earlier but less detailed one made by the Premier of Ontario, John Robarts, in December 1961.

The need for reform of the federal tax system was acknowledged by Prime Minister John Diefenbaker at the opening of his 1962 election campaign. On 5 May he announced that, if elected, he intended to appoint a royal commission "to make a comprehensive review of Canadian taxation." On 27 August the Prime Minister fulfilled his pre-election promise and announced the appointment of a royal commission to review federal taxation and its effect on the national economy, and to recommend reforms and improvements in the tax system.

Shortly after the announcement of the royal commission *Pulp and Paper Magazine* remarked: "Now pressed by the slower rate of national economic growth, by successive budget deficits and by perennial adverse balance of payments, the government is forced to search for a more sophisticated structure of taxation, which will stimulate expansion as well as provide the money to run the country." (See *Canadian Annual Review, 1962*, pp. 171-172; *Pulp and Paper Magazine*, September 1962; and newspaper clippings, RG 33/65, Vol. 151.)

Hearings of the commission were held in St. John's, Halifax, Montreal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife from 8 March 1963 to 24 January 1964. The commission received about 300 submissions.

Authority: Order in Council PC 1334, 25 September 1962, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the distribution of burdens among taxpayers of existing rates, exemptions, reliefs and allowances provided in the personal and corporation income taxes, estate taxes and sales and excise taxes, considering the jurisdiction and practices of the provinces and municipalities; (b) the effects of the tax system on employment, living standards, savings and investment, industrial productivity, and economic stability and growth; (c) provisions in existing laws that may have caused anomalies or inequities or that may require action to close loopholes that permit the use of devices to avoid fair taxation; (d) the effects of the income, sales and excise taxes and estate duties on income and investment flows that affect the balance of international payments and economic relations with other countries; (e) how tax laws can best be formulated to encourage Canadian ownership of Canadian industry without discouraging the flow of investment funds into Canada; and (f) possible changes to achieve greater clarity, simplicity and effectiveness in the tax laws or their administration.

Commissioners: Kenneth Le Mesurier Carter, Chairman, J. Harvey Perry, A. Emile Beauvais, Donald G. Grant, Ms. S.M. Milne and Charles E.S. Walls.

Secretary: Gordon L. Bennett.

Records: Submissions, transcripts of hearings with an index (Vol. 14), exhibits, subject files, minutes of meetings, drafts of the commission's report, press clippings, research files, research studies, working papers and related material. The submissions, research reviews of submissions, hearings and indexes to the hearings are also available on microfilm.

Consult finding aid 33/65-55.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Finance, RG 19, Vols. 4802-4811, information on tax reform and files on the implementation of the recommendations of the Royal Commission on Taxation, 1965-1971.

Report: Dated 22 December 1966. Tabled in the House of Commons on 24 February 1967. Sessional Paper no. 347, 1966-1967. Printed as: *Report of the Royal Commission on Taxation.* [Ottawa: Queen's Printer, 1966] 6 v., and an index, 2695 pp.

Related Publications: *Royal Commission on Taxation, Summary of Public Hearings, 1963-64.* Don Mills: CCH Canadian Ltd., 1964.

Some research studies prepared for the commission were published. For a list of studies, see George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist.* Toronto: University of Toronto Press, 1967, pp. 172-173.

RG 33/66

Title: Royal Commission on the Bren Machine Gun Contract, 1929-1938, 1.1 m (Vols. 1-11)

Background: On 1 September 1938 *Maclean's* published an article written by Lt.-Col. George A. Drew, entitled "Canada's Armament Mystery." In it the author made numerous allegations concerning negotiations leading up to the signing of a contract in 1938 for the manufacture of 7000 Bren machine guns in Canada. According to Drew, negotiations for the contract started in 1936 and involved a trip to England by Major James E. Hahn, who acted as a representative of the Canadian government.

On 1 July 1938 the Minister of National Defence, Ian MacKenzie, confirmed in the House of Commons that Hahn had visited England in 1936 to investigate the Bren gun. Earlier, on 16 May 1938, MacKenzie had told the House that "it early became clear that Canada could not look to the manufacturing establishments of the Government of the United Kingdom as a certain or timely source of supply reasonably safe from enemy action."

A contract was signed on 31 March 1938 between the Minister of National Defence for Canada and the John Inglis Co. Ltd. of Toronto for the manufacture of 7000 Bren machine guns in Canada. The Inglis Company also negotiated a contract on 15 July 1938 with the British War Office for the manufacture of 5000 more Bren guns.

Drew claimed that the total cost of the manufacture of the guns was expected to be about $8 million and that they were to be produced in a factory equipped entirely at the expense of the Canadian and British governments. The two contracts provided for payment on a cost plus 10 per cent basis. But as Drew pointed out:

"Many of the items on which the 10 per cent profit is allowed in this contract are extremely unusual. Profit is in no way limited to actual factory costs. For instance, the government pays the salaries of all executive officers of the John Inglis Company Limited, although their activities are not confined to the manufacture of machine guns. It also pays travelling expenses . . . Other unusual items to be paid by the government, and on which 10 per cent profit is also to be paid, are legal fees; telephone, telegraph, and other office expenses; cost of light, heat and power; of all plant alterations (including even the cost of removal of any or all machinery which may never be removed), and the cost of all tools, dies, jigs and gauges, whether bought from the company or manufactured by the company itself, if they are to be used in the production of Bren guns. Nothing is forgotten. The government even pays for all cartridges and explosives used in testing the guns before delivery. The government, or rather the Canadian public, pays

everything, and then pays a profit as well to the company of 10 per cent of the amount of these already remarkably generous payments."

The company that obtained the contract was organized by Major James E. Hahn and Plaxton and Company, a legal firm acting as Hahn's solicitors. It was chartered on 23 November 1936 as British Canadian Engineering Limited. Drew was concerned about the possible involvement of Hugh Plaxton, Member of Parliament for Trinity, in the deal. On 4 June 1937 the company changed its name to the John Inglis Company Limited because it acquired the property of a bankrupt boiler firm that went by that name, and it proceeded to convert the boiler plant into a factory for the manufacture of Bren guns.

Drew raised several questions relating to steps leading up to the acquisition of the old Inglis Company by Major Hahn and his associates. He also questioned how the new Inglis Company was formed and the allotment of its shares. Drew was particularly concerned about possible speculation and profiteering in the shares of a private company that was so heavily supported by public funds. Also, he challenged the wisdom of appointing E.T. Pointon, a stockbroker, as the treasurer of the new Inglis Company. Drew ended his article with a list of 20 questions regarding the contract and demanded that Prime Minister Mackenzie King give immediate answers to them. As Drew put it, "the public has a right to know every minute detail of the contract itself and every transaction connected with it."

Just one week after the article's appearance the Government of Canada appointed a royal commission to study and report on the Bren gun contract. (See Lt.-Col. George A. Drew, "Canada's Armament Mystery," *Maclean's*, 1 September 1938.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 19 September to 24 November 1938. There were 388 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 2251, 7 September 1938, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on the preliminary discussions and negotiations leading up to and the completion of a contract executed on 31 March 1938 between His Majesty the King represented by the Minister of National Defence for Canada and the John Inglis Co. Ltd., whereby the company agreed to furnish His Majesty a certain supply of Bren machine guns; and into the shareholdings and transactions in the shares or securities of the John Inglis Co. Ltd.; and the connection or activities of any member of the House of Commons in the discussions and negotiations leading up to this contract or in the affairs of the company or in the sale of shares or securities of this company.

Commissioner: Henry Hague Davis.

Secretary: Paul Belcourt.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, correspondence with Plaxton and Company and a typescript of the report signed by the commissioner.

Consult finding aid 33/66-60.

Additional References: National Archives of Canada, J.L. Ralston Papers, MG 27 III B11, Vols. 89-102, correspondence, reports, newspaper clippings, administrative records, transcripts of hearings, exhibits, files of an investigation of the John Inglis Company Ltd., and files of Ian MacKenzie and James L. Ralston relating to the Bren gun inquiry.

National Archives of Canada, Records of the Department of National Defence, RG 24, Vol. 118, file HQ 7935, Standing Committee on Public Accounts. Minutes of proceedings and evidence respecting the Bren machine gun and other armament contracts, 9 March to 3 June 1939.

National Archives of Canada, Records of the Department of National Defence, RG 24, Vols. 159-161, exhibits filed with the Royal Commission on the Bren Machine Gun Contract.

Report: Dated 29 December 1938. Tabled in the House of Commons on 13 January 1939. Sessional Paper no. 92, 1939. Printed as: *Report of the Royal Commission on the Bren Machine Gun Contract*. Honourable Henry Hague Davis, Commissioner. Ottawa: King's Printer, 1939, 52 pp.

RG 33/67

Title: Commission to Inquire into the Purchase of Certain Land in the Township of Sandwich West, Ontario, Bought Under the Provisions of the *Veterans' Land Act*, 1945, .05 m (Vol. 1)

Background: On or about 29 September 1944 the Director, *Veterans' Land Act*, purchased 79.10 acres of land from Mr. Ernest Oliver, consisting of lots 3 and 4, concession 5, Township of Sandwich West, County of Essex, Province of Ontario, for $20,000. The land was purchased for the purpose of subdividing it into suburban homesites for returned veterans and their families under the *Veterans' Land Act*. Shortly after the purchase, the Canadian Real Estate Board and others made representations to the Minister of Veterans Affairs, Ian A. MacKenzie, that the purchase price for the land was excessive. For example, an article in the *Windsor Daily Star* of 27 March 1945 referred to correspondence that S.C. Askin, President of the Canadian Real Estate Board, had with Paul Martin, Member of Parliament for Essex East, protesting that too much money had been spent on the Oliver property. Subsequently, on the recommendation of the Minister of Veterans Affairs, the Government of Canada appointed an inquiry into the purchase price for the Oliver property to ascertain if the amount paid was exorbitant. (See "Report of Colonel D.M. Brodie, Commissioner," Sessional Paper no. 127b, 1946, and House of Commons, *Debates*, 5 April 1945, p. 506.)

Hearings of the commission were held in Windsor on 7 August to 24 August 1945. There were 62 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 2564, 13 April 1945, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of veterans affairs.

Terms of Reference: To inquire into representations made to the Minister of Veterans Affairs that the purchase price paid for lots 3 and 4, concession 5, Township of Sandwich West, in the County of Essex, Ontario, was excessive and to inquire if the Director, *Veterans' Land Act* and his officials exercised reasonable care and judgment in the purchase of this property that contains 79.10 acres more or less.

Commissioner: D.M. Brodie.

Records: Transcripts of the commission's hearings.

There is no finding aid for this material.

Report: Dated 15 February 1946. Tabled in the House of Commons on 18 March 1946. Sessional Paper no. 127b, 1946. Not printed. Typescript entitled "Report of Colonel D.M. Brodie Commissioner," 5 pp., in National Archives of Canada, Records of Parliament (RG 14, D2, Vol. 501).

RG 33/68

Title: Royal Commission on Veterans' Qualifications, 1939-1946, 2.4 m (Vols. 1-24)

Background: On 18 August 1944 the Inter-departmental Co-ordinating Committee on Rehabilitation (a committee of the Department of Labour and the Department of Pensions and National Health) concluded that the federal government should appoint a commission to inquire into how to evaluate the skills that Armed Forces personnel acquired and how these skills should be recognized in civilian occupations. On 23 August 1944 Humphrey Mitchell, the Minister of Labour, wrote to Ian MacKenzie, the Minister of Pensions and National Health, recommending the appointment of a commission for this purpose and on 7 September 1944, MacKenzie endorsed Mitchell's recommendation.

As early as 1940 the Government of Canada had appointed an Advisory Committee on Demobilization and Rehabilitation and by 1943 the main lines of a re-establishment plan had been completed. Measures included giving several veterans positions in the civil service and reinstating as many of them as possible in pre-enlistment employment. The Department of Veterans Affairs and its predecessor the Department of Pensions and National Health, along with the Department of Labour, also had to deal with demobilization. As well, the provincial departments of education and labour conferred with various federal government departments to try to agree on ways to deal with the many problems. As J.C.G. Herwig of the Royal Canadian Legion put it:

"While veterans naturally look to the dominion government for their rehabilitation assistance, the dominion government is not entirely a free agent and must seek the cooperation of provincial governments who have jurisdiction in education and vocational training and in the licensing of many trades where standards of proficiency have been set up. It is obvious, therefore, that all these various elements must cooperate if the veteran is to receive his due. It would be fatal to permit jurisdictional controversies to arise."

The main purpose of the royal commission, appointed in April 1945, was to seek the cooperation of government bodies, employers, trade unions, labour organizations and others to determine the real value of the instruction given and the experience gained by personnel in the Armed Forces. It was necessary to relate this experience to civilian industry and to academic and vocational training programs. Commenting on the commission, the Minister of Labour said:

"Due to the highly specialized duties of the Armed Services in this mechanized war, a great deal of trade and vocational training has been acquired by the men and women in the

Forces. It would be a definite loss to Canada and to Canadian industry, and in many cases a tragedy to the individual, if upon re-entering industry proper account were not taken of this vocational training while with the Armed Forces." (See National Archives of Canada, Records of the Department of Labour, RG 27, file 22-5-11-2, Vol. 2346; The *Legionary*, No. 1, Vol. XX1, July, 1945, pp. 12-13; R. England, "Veterans Rehabilitation," *Encyclopedia Canadian*, 1975, Vol. 10, pp. 225-229; and the *Labour Gazette*, Vol. XLV, May 1945, no. 5, p. 726.)

Hearings of the commission were held in the capital cities of nine provinces of Canada, and in Ottawa, Montreal, Sherbrooke, St. Marguerite, St. Hyacinthe, Rimouski, Val d'Or, Moncton and Vancouver from 11 May 1945 to 28 February 1946. There were 122 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 2486, 10 April 1945, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the minister of labour.

Terms of Reference: To inquire into and report on the problems involved and appropriate measures that may be taken to enable members of the Armed Forces to obtain appropriate credit in re-entering civilian occupations upon discharge, for trades, technical or other educational training or experience gained while in the Armed Forces; and to make recommendations as to what measures are advisable and appropriate in cooperation with the provinces, employers, or trade and labour organizations or otherwise to this end.

Commissioners: The original commissioners were: Wilfred Bovey, Chairman, D.S. Lyons, J.C.G. Herwig, F.S. Smelts, Hector Dupuis and F.S. Rutherford. Rutherford resigned in 1945 and Stewart R. Ross was appointed commissioner (Order in Council PC 3342, 8 May 1945).

Secretary: A.E. Fortington.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, correspondence, reports and recommendations of the commission, material on academic and vocational training courses and related records.

Consult finding aid 33/68-61.

Additional References: National Archives of Canada, Records of the Department of Labour, RG 27, Vols. 2346-2349, background information on establishment of the commission, administrative files, reports and recommendations, 1944-1947; RG 27, Vol. 3572, file 11-8-4-2, material relating to work of a review committee set up to study the report of the royal commission, Section III of the report of the royal commission and recommendations contained in the report of the royal commission.

Reports: *Royal Commission on Veterans' Qualifications. First Interim Report,* dated 22 June 1945. Tabled in the House of Commons

on 29 October 1945. Sessional Paper no. 117a, 1945, 51 pp. Not printed. Typescript in National Archives of Canada, Records of Parliament (RG 14, D2, Vol. 488).

Royal Commission on Veterans' Qualifications. Second Interim Report, dated 14 September 1945. Tabled in the House of Commons on 29 October 1945. Sessional Paper no. 117a, 1945. Not printed. Typescript in the National Archives of Canada, Records of Parliament (RG 14, D2, Vol. 488).

Royal Commission on Veterans' Qualifications: Third and Final Report, dated 27 December 1945. Tabled in the House of Commons on 27 June 1946. Sessional Paper no. 124h, 1946. Not printed. Typescript in the National Archives of Canada, Records of Parliament (RG 14, D2, Vol. 501). Also tabled at the same time were supplements to the *Second Interim Report*; these are filed with the final report.

RG 33/69

Title: Royal Commission to Investigate Complaints of Canadian Citizens of Japanese Origin who Resided in British Columbia in 1941, That Their Real and Personal Property had been Disposed of by the Custodian of Enemy Property at Prices Less than the Fair Market Value, 1935-1950, 8 m (Vols. 1-79)

Background: With the declaration of war against Japan on 8 December 1941, the Government of Canada became increasingly concerned about the large number of Japanese-Canadians in British Columbia, who were perceived as a threat to national security. At first it impounded Japanese-owned fishing vessels, which were later sold, and interned a small group of allegedly dangerous persons. Then, under pressure from diverse groups, especially in British Columbia, the federal government announced a policy of partial evacuation of persons of Japanese origin on 14 January 1942, and on 26 February it applied an evacuation order to all Japanese-Canadians. About 22,000 persons were gradually removed from the "protected area" along the British Columbia coast and resettled, mainly in internment camps in the interior of British Columbia and Alberta, under the supervision of the British Columbia Security Commission.

Shortly after the evacuation, the federal government authorized the sale or lease of Japanese-owned farms to the Director, Veterans Land Administration, for disposition to returned veterans. Later the Custodian of Enemy Property, acting on behalf of the federal government, confiscated all real and personal property left behind by the evacuees. It originally was instructed to hold everything in protective custody during the evacuation. But early in 1943 the government authorized the Custodian to liquidate all properties, except liquid assets, by public auction and tender.

Over the next few months the property of the evacuees was sold or disposed of, and in many cases claims were made that it was sold at less than its fair market value. Permission was never obtained from or given by the owners of the property for these transactions. The proceeds, less administrative charges, were held for each of the former owners, but for most Japanese the economic consequences of the disposal was catastrophic.

In Canada the battle to gain redress for losses sustained by the Japanese-Canadians had been mounting since 1942. In January 1943, upon learning that their property was being sold without their consent, many evacuees wrote protest letters to the government. Three Japanese property owners brought suit against the Custodian to the Exchequer Court to protest the federal government's power to liquidate property. They also hoped to delay the disposal of Japanese property by court action. Unfortunately this case was not heard until May 1944 and by that time the disposal of property and chattels was

practically over. Furthermore, the Exchequer Court did not render a decision in the case until August 1947.

At the end of the war there was renewed action arising out of the inadequate and unfair compensation proposals made by the government to the Japanese-Canadians. In the fall of 1946, for example, the Japanese-Canadian Committee for Democracy conducted a survey of economic losses of 198 Japanese family heads who had resettled in Toronto. The aggregate value of their property was more that $1.6 million. Of that, $1.3 million had been sold off, netting the owners slightly more than $500,000.

In 1947 the Co-operative Commonwealth Federation Party referred the conduct of the Custodian of Enemy Property to the Public Accounts Committee of the House of Commons for investigation. Concentrating mainly on the sale of farms to the Director, Veterans Land Administration, the committee concluded that administrative irregularities had occurred that merited further investigation. Finally, on 17 June the committee recommended the appointment of a royal commission to investigate the alleged losses incurred by the Japanese-Canadians when their property was sold at less than fair market value.

The royal commission was announced on 18 July 1947 but its terms of reference were unsuitable to the Japanese-Canadians. It compensated Japanese property owners only when neglect or lack of care by the Custodian or his staff in the supervision or sale of property could be legally proven. Also, the terms of reference were narrower than those recommended by the Public Accounts Committee. After interest groups pressured the government, the terms of reference were expanded to meet the earlier recommendation of the Public Accounts Committee. The new arrangements were not ideal, but they did allow most property owners to seek limited compensation. (See K. Adachi, *The Enemy That Never Was: A History of the Japanese Canadians* (Toronto: McClelland and Stewart, 1976), pp. 319-327, and A.G. Sunahara, *The Politics of Racism: The Upvoting of Japanese Canadians during the Second World War* (Toronto: James Lorimer and Co., 1981), pp. 151-155.)

On 22 September 1988, after prolonged negotiations, the Government of Canada reached an agreement with the National Association of Japanese Canadians. The government agreed to pay $21,000 in compensation to each of the surviving Japanese-Canadians who were interned in Canada during World War II. Moreover, Prime Minister Brian Mulroney made a formal apology in the House of Commons on behalf of the Government of Canada for injustices done to Japanese-Canadians during the 1940s.

Hearings of the commission were held in Lytton, New Denver, Kamloops, Vernon, Grand Forks, Nelson and Vancouver, all in British Columbia; and in Lethbridge, Moose Jaw, Winnipeg, Fort

William, Toronto and Montreal from 3 December 1947 to 3 March 1950. There were 1434 persons who filed claims.

Authority: Order in Council PC 1810, 18 July 1947, as amended by Orders in Council PC 3737, 17 September 1947, PC 242 and PC 243, 22 January 1948, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1927, c. 99) and on the recommendation of the Secretary of State.

Terms of Reference: To inquire into claims of persons of the Japanese race who reside in Canada at the date of this order, and of corporations in which the majority of the shares were formerly owned by Japanese persons namely: (a) that real and personal property vested in the Custodian was sold by the Custodian for less than the fair market value, resulting in loss to the claimants; and (b) that personal property vested in the Custodian was lost, destroyed or stolen while in the possession or under the control of the Custodian or some person appointed by him, with the result that the claimant suffered a loss equal to the fair market value of the property but no claims shall be considered for property lost, destroyed or stolen while under the custody, control or management of any person other than the Custodian. The commissioner must examine into each claim and make a report to the governor in council setting forth the claims, which in the opinion of the commissioner are well-founded and the amount which would fairly compensate the claimant for failure of the Custodian to exercise reasonable care.

Commissioner: Henry Irvine Bird. Because of the many claimants, Mr. Bird was assisted by seven judges who were authorized to hear evidence for him. (See Order in Council PC 243, 22 January 1948.)

Secretaries: A. Watson and Ms. V.J. White.

Records: Individual claim files (Vols. 1-74), transcripts of hearings, withdrawn and rejected claims, a memorandum entitled "Appendix III, Fair Market Value," legal arguments and related material.

Consult finding aid 33/69-62.

Additional References: National Archives of Canada, Japanese Canadian Citizens Association, MG 28 V 7, Vols. 4-7, memoranda, bulletins, newsletters and correspondence relating to property claims of Japanese Canadians and the activities of the Cooperative Committee on Japanese Canadians. Also included is Appendix I to the commission's report, which includes the names of claimants with the amounts recommended for payment, 1947-1954.

National Archives of Canada, Andrew Brewin Papers, MG 32 C 26, Vols. 1-2, correspondence, financial statements, statistics, and minutes relating to Brewin's activities as counsel for the Cooperative Committee on Japanese Canadians before the royal commission, 1944-1954.

National Archives of Canada, E. Kagetsu Papers, MG 31 B 22, records relating to claims of the Deep Bay Logging Co., 1943-1954.

National Archives of Canada, Morris C. Shumiatcher Papers, MG 31 E 19, material relating to nine claims represented by the firm of Shumiatcher and Shumiatcher before the royal commission on behalf of the Japanese Canadian Citizens Association and a file concerning the claim of T.B. Suzuki, 1946-1949.

National Archives of Canada, Saul M. Cherniack Papers, MG 30 E 266, material relating to Cherniack's activities as a legal representative for the Cooperative Committee on Japanese Canadians before the royal commission and records of cases represented by Cherniack, 1947-1951.

National Archives of Canada, Privy Council Office, RG 2 series B2, Vol. 182, file R-20J, entitled "Royal Commission Enquiries Japanese Claims," 1950.

National Archives of Canada, Department of Justice, RG 13, Vol. 2123, file 152189 and file 152189-5. File entitled "Expenses of Japanese Claims Commission," 1947-1949, and file entitled "Japanese Property Claims Commission, Corporation Claims - Details of Settlements Recommended," 1948.

National Archives of Canada, Records of Parliament, RG 14, D1, Vol. 653, Standing Committee on Public Accounts, Minutes of Proceedings and Evidence, 1947. This committee reported on the administration of the property of Japanese persons by the Custodian of Enemy Property and, on 17 June 1947, it recommended the appointment of the royal commission.

National Archives of Canada, Department of Finance RG 19, E2e, Vol. 506, file 1-21-6-0-2 and file 121-6-0-3, correspondence of the Cooperative Committee on Japanese Canadians on the payment of claims, 1950; and submissions of the National Japanese Canadian Citizens Association on economic losses of Japanese Canadians, 1948 and 1950.

National Archives of Canada, Custodian of Enemy Property, RG 117, microfilm reels C-9434-35, C-9470 and C-9471, transcripts of hearings of the royal commission, a list of persons who filed claims, claims award sheets and a copy of the commission's report, 1947-1950; and RG 117, C1, Vol. 267, transcripts of hearings of the royal commission and legal arguments relating to Japanese claims.

Report:

Dated 6 April 1950. Tabled in the House of Commons on 13 June 1950. Sessional Paper no. 185a, 1950. Untitled, type-written copy, 66 pp, in National Archives of Canada, Records of Parliament (RG 14, D2, Vol. 559). The report of the royal commission does not include the appendices, which are:

Appendix I: "Recommendations for Payment of Awards" includes the name of each claimant and the recommended payment. A copy of this document is available in the National Archives of Canada, Records of the Office of the Auditor General (RG 58, acc. 74-75/083, box 62, item 3).

Appendix II: Statement of claims, reserved by counsel for special consideration by the commissioner and recommendation made for each of these special cases. (Copy not located.)

Appendix III: Memorandum entitled "Fair Market Value." A copy of this document is available in the records of the royal commission on the disposal of property of Japanese-Canadians (RG 33/69, Vol. 79).

RG 33/70

Title: Royal Commission of Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars, 1951-1958, 1.3 m (Vols. 1-13)

Background: By 1946 the wartime surplus of grain had mostly disappeared. Because of heavy crop production after that time it gradually increased, and in the fifties it reached unprecedented levels. For example, between 1950 and 1956 prairie farmers produced much more grain than could be consumed. Production of the five major grains — wheat, oats, barley, rye and flax — averaged 1 072.2 million bushels a year. This exceeded the average annual production between 1937 and 1956 by about 201 million bushels, and the average production from 1945 to 1949 by more than 361 million bushels.

The Canadian Wheat Board, which marketed wheat, oats and barley, could not sell all the grain that was annually produced. As a result, the total amount of stored grain was extraordinarily large. The grain elevators were often full and sometimes large quantities of grain were still held on farms when a new crop was ready to harvest. The situation was aptly summed up by United Grain Growers Limited in its brief to the inquiry into the distribution of railway box cars:

"We have in Western Canada more grain than can be promptly marketed, and more than available storage will accommodate. The Canadian Wheat Board cannot sell grain as rapidly as it would like to do; the railways cannot move the grain forward at a rate to correspond with their ability; the elevator companies cannot keep their receiving and shipping machinery fully employed for the very reasons that keep their storage bins full; the farmer is unable to deliver all his grain and get paid for it, instead he must hold large quantities on his farm. The producer, unable to cash in on the full value of his grain, spends more slowly than he would otherwise do and the whole economy of the country is affected."

In times of congestion, when the grain produced exceeded the disposal of it, allocating railway box cars used by the Canadian Wheat Board to transport grain became controversial. For example, in 1957 and 1958 the Government of Canada received correspondence from the President of the Manitoba Pool Elevators, and from hundreds of farmers, criticizing the system of handling railway box cars. In January 1958 United Grain Growers requested an official investigation into this subject. It said that the congested condition of country elevators made it difficult for farmers to deliver grain to the elevator of their choice. If an elevator was full, then farmers had to wait until space became available, or they had to find another elevator that could accept their grain. This situation was partly attributed to an unequal distribution of shipping orders. Some elevators got orders to ship their grain out, thus making space available in

them, while others were filled to capacity awaiting orders for a grain shipment.

The railways, Canadian Pacific in particular, criticized the Wheat Board for issuing shipping orders before the grain was required at the terminals. This practice made farmers believe that the railways could not supply box cars to ship grain out from the country elevators. In fact, it was a lack of storage space at the terminals that prevented more shipments. The railways also complained that sometimes unloaded box cars piled up at terminals unnecessarily, thus incurring waste.

These and other criticisms forced the Government of Canada, in January 1958, to appoint a commission to inquire into the distribution of railway box cars. (See *Report of the Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars* [Ottawa, 1959].)

Hearings of the commission were held in Winnipeg, Carman, Boissevain, Dauphin and Minnedosa, Manitoba; Yorkton, Grenfell, Weyburn, Swift Current, Kindersley, Saskatoon, Prince Albert and North Battleford, Saskatchewan; and in Grand Prairie, Drumheller, Vulcan and Lethbridge, Alberta from 6 May to 12 July 1958. The commission received more than 2030 submissions.

Authority: Order in Council PC 181, 31 January 1958, on the recommendation of the minister of trade and commerce. No indication of the authorizing statute is given in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into the distribution of railway box cars for moving grain among country elevators at individual shipping points in Western Canada and to recommend procedures or methods for equity and efficiency in the distribution of railway box cars, particularly during periods of congestion, with specific attention to: (a) the preference of producers to deliver grain to elevators of their choice; (b) the car order book provisions of the *Canada Grain Act*; (c) export and domestic markets requirements for particular kinds and grades of grain; (d) the necessity, under conditions of congestion, of using all elevator facilities considering the relative ability of individual companies to handle grain at both primary and terminal points; (e) maintaining Canadian Wheat Board delivery quotas equitably; and (f) making the most economic use of railway rolling stock.

Commissioner: John Bracken.

Secretary: John Rayner.

Records: Submissions; transcripts of hearings and arrangements for hearings; complaint files; and statistics relating to the handling, control and movement of grain and related material.

Consult finding aid 33/70-63.

Additional References: National Archives of Canada, John Bracken Papers, MG 27 III C 16, Vols. 145-148, transcripts of hearings, submissions, draft reports, newspaper clippings and related files on the inquiry into the distribution of railway box cars, 1957-1958.

Report: Dated 10 December 1958. Tabled in the House of Commons on 23 April 1959. Sessional Paper no. 187a, 1959. Printed as: *Report of the Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars*, by John Bracken. [Ottawa: 1959] ix, 126 pp.

RG 33/71

Title: Commission of Inquiry Relating to Public Complaints, Internal Discipline and Grievance Procedure Within the Royal Canadian Mounted Police, 1974-1975, 0.4 m (Vols. 1-2)

Background: During May 1974 members of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) gathered at information sessions in Burnaby, Toronto, Ottawa and Montreal to discuss their rights and working conditions. Some members of the force wanted to gain support for the formation of a trade union. But the formation of a union was out of the question because in 1918 the Government of Canada had passed an order in council making it illegal for a member of the force to belong to one.

One of the main problems facing members of the RCMP was their low salaries compared with other Canadian law enforcement agencies. Police forces with unions were well ahead of the RCMP in pay. For example, the city police forces in Montreal, Toronto and Vancouver received higher salaries than the RCMP and were also entitled to overtime pay, while members of the RCMP were not.

Dissatisfaction was first expressed in July 1972. Jack Ramsay, an ex-corporal who had served 14 years in the RCMP, wrote an article in *Maclean's* about the low morale within the force. Shortly after, the Public Service Alliance of Canada, with Ramsay's support, tried to unionize the RCMP. Although this attempt failed, union sentiment among the members of the force was growing.

Partly in response to Ramsay's actions, the commissioner of the RCMP, W.L. Higgitt, authorized the appointment of division staff relations representatives. They were permitted to bring the problems, concerns and recommendations of personnel to management. Representatives from each of the 16 divisions met annually with the commissioner and other senior officers of the force for that purpose. The first meeting was in Ottawa in October 1972. Initially this system failed because representatives attending these meetings were forbidden to disclose the subjects that they had discussed. Agitation for distribution of a transcript of the 1972 meeting grew but one was not issued until early in 1974 and it caused such negative reaction that it had to be withdrawn.

At their meeting with management in May 1974, the divisional representatives pushed harder for rights on behalf of the members. Because of the widespread dissatisfaction expressed at this meeting, and at the mass meetings of constables and non-commissioned officers, which occurred at the same time, management responded and gave the divisional representatives more power. More important, members of the RCMP received the largest general pay increase in their history and for the first time were entitled to overtime pay. These concessions brought

stability to the force and the idea of forming a union was soon forgotten. The events of May 1974, however, prompted the Government of Canada to appoint a commission of inquiry to investigate "public complaints, internal discipline and grievance procedure" within the RCMP. (See John Sawatsky, *Men In the Shadows: The RCMP Security Service* (Toronto: Totem Books, 1983), pp. 229-237.)

Hearings of the commission were held at various locations in all provinces of Canada between November 1974 and October 1975. The commissioners also visited United States, England, Holland and Sweden.

Authority: Order in Council PC 2415, 31 October 1974, under Part II of the *Inquiries Act*, (R.S.C., 1970, c. I-13) and on the recommendation of the Solicitor General.

Terms of Reference: To inquire into and report on the state and management of that part of the business of the Department of the Solicitor General, pertaining to: (a) the current methods of handling complaints by the public against members of the RCMP; and (b) whether existing laws, policies, regulations, directives and procedures, relating to discipline and the grievance procedure within the RCMP can be improved and if so, how improvement should be effected.

Commissioners: René J. Marin, Chairman, Robin P. Bourne, Ross Wimmer, Donald K. Wilson and Robert A. Potvin.

Secretary: Charles E. Belford.

Records (Textual): Transcripts of hearings, submissions, correspondence concerning formal complaints and appearances at hearings, and research studies.

Consult finding aid 33/71-64.

Records (EDP): Survey information about RCMP members' attitudes pertaining to: jobs; complaints, grievances and other internal procedures; disciplinary action; and relationships with superiors. Also, general geographic and socio-economic data, information about rank, duties and service record. The survey was intended to provide information about possible modifications to internal procedures (RG 33/71, acc. no. G0000089).

Report: Dated 16 January 1976. Tabled in the House of Commons on 19 March 1976. Sessional Paper no. 301-4/112, 1974-1976. Printed as: *The Report of the Commission of Inquiry Relating to Public Complaints, Internal Discipline and Grievance Procedure within the Royal Canadian Mounted Police*. [Ottawa: Information Canada, 1976] 208 pp.

RG 33/72

Title: Commission of Inquiry into the Marketing of Beef, 1974-1976, 3.0 m (Vols. 1-16)

Background:

Historically there has been a relatively free flow of world trade in cattle and beef. In response to supply or demand pressures, western Canadian producers export feeder cattle to the United States, eastern dairy producers export veal calves and packers import slaughter cattle. Processors and retailers import beef cuts, mostly from the United States, and frozen boneless manufacturing beef, mostly from Oceania. For this reason, and given the size of the Canadian beef and veal industry compared with other producing countries, our marketing system has been influenced by international forces, especially those of the United States. Also, the Canadian marketing system has been affected by supplies from other countries and the marketing policies of these countries. When some traditional importing countries established stringent controls on imports of live cattle and beef in 1973, the normal pattern of Canada's trade was distorted. For example, the announcement by President Richard Nixon of the United States in March 1973 of a retail price ceiling on all meats (subsequently relaxed for all meats except beef) until September 1973 had a special effect on Canada.

In Canada during the early 1970s, when the number of cattle was increasing in the world, attention was focused on the problem of how to market surplus grain. Producers used the surplus to raise more cattle to capitalize on a buoyant world market for beef. Soon Canada (and the world) had a general surplus of cattle by late 1973. However, for different reasons, consumer prices were high.

A dramatic increase in the price of feed grain prices put feedlot operators in Canada into financial crises and many were in danger of going bankrupt. Suddenly the value of livestock sharply declined because feedlot operators bid less for replacement cattle obtained from producers.

The demand for dairy calves for Canadian feedlots, and the demand for young calves for the export market, declined sharply as record numbers of beef-type calves became available at very low prices. As in the case of cow/calf producers in other parts of Canada, veal calf producers, mostly in Quebec and Ontario, were caught in a serious cost-price squeeze in 1974, and it became too costly to finish calves to vealing weights. Dairy producers were forced to destroy surplus newborn calves and, to bring it to the public's attention, they did it in front of television cameras. This shocked consumers who wanted an explanation. In the face of high retail beef prices, consumers thought that some of the world's starving people could have used these calves. The public believed that the prices paid for beef and veal were high in relation to low producer returns, and did not properly reflect price variations at the producer level.

On 2 October 1974 the Minister of Agriculture, Eugene Whelan, revealed in the House of Commons that the ministers responsible for agriculture and consumer affairs in the four western provinces had asked for an inquiry into the beef industry and that the Government of Canada was considering the possibility of establishing one. Later, on 1 November 1974, Whelan explained in the House that the government was prepared to conduct an inquiry if a report of the Food Prices Review Board on beef prices "did not accomplish the things we thought it should." The findings of that report were not broad enough. The government wanted a study on the beef marketing system and how beef prices were set, rather than a study of beef prices for a given period, such as the Food Prices Review Board had provided.

Consequently, Prime Minister Pierre Trudeau issued a press release on 7 January 1975 announcing the appointment of a commission to inquire into the marketing of all grades of beef and veal in Canada. (See House of Commons, *Debates*, 2-3, 31 October and 1 November 1974, pp. 31, 96, 945-949 and 957-961, and *Report of the Commission of Inquiry into the Marketing of Beef and Veal* [Ottawa: Supply and Services Canada, 1976] pp. 3-5.)

Hearings of the commission were held in all the provincial capitals of Canada, except Fredericton and Victoria, and in Moncton, Chicoutimi, Montreal, London, Ottawa, Brandon, Swift Current, Saskatoon, Lloydminister, Calgary, St. Paul, Stettler, Innisfail, Claresholm, Lethbridge, Medicine Hat, Vancouver and Kamloops from 24 March to 27 June 1975. There were 114 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1, 6 January 1975, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1970, c. I-13) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on beef and veal marketing in Canada, including: (a) the organization and methods of the marketing system for all grades of beef and veal, including all live cattle, calves, and carcass beef and veal sold in Canada, whether imported or domestically produced, considering: (i) each step in the distribution and processing system, and (ii) any geographical differences in the marketing system; (b) price-setting mechanisms for all beef and veal sold in Canada, including the price spreads; (c) the intermediaries in the system and the services they provide; and (d) the effectiveness of the marketing system, including both the reasonableness of the costs incurred and of the price spreads that occur at each level and over the entire system.

Commissioners: Maxwell Weir Mackenzie, Chairman, Lydia Patry-Cullen and Hu Harries.

Secretary: Gerald W. Doucet.

Records (Textual): Transcripts of hearings, submissions, exhibits, working papers and research studies, questionnaires, correspondence with associations and government departments, a copy of the commission's report and related material.

Consult finding aid 33/72-65.

Records (EDP): Seven data files containing survey information collected by the commission during its investigation. They contain time series of packer, wholesale and retail beef price data for various locations; processing, volume, marketing and distribution data; sales and profit margin data; and information about the structure of the industry (RG 33/72, acc. nos. G0000106-G0000111 and G0000121).

Additional References: National Archives of Canada, Moving Image and Sound Archives Division, Royal Commission to Inquire into the Marketing of Beef, interviews on the subject of beef with persons in the food and packing business, 1975, about 4 h., acc. no. 1976-0095, item nos. 1976-0095/1-7.

Report: Dated 13 April 1976. Tabled in the House of Commons on 21 June 1976. Sessional Paper no. 301-4/83, 1974-1976. Printed as: *Report of the Commission of Inquiry into the Marketing of Beef and Veal. 13 April 1976.* [Ottawa: Supply and Services Canada, 1976] xv, 192, 70 pp.

RG 33/73

Title: Royal Commission on Maritime Claims, 1926, 0.3 m (Vols. 1-2)

Background:

"Maritime Rights" was the slogan of a regional protest movement that sprang up in the Maritime provinces after World War I. Its leaders appealed to Ottawa for lower freight and express rates, for a readjustment of the tariff structure, for the development and increased use of Maritime ports, for increased subsidies and for action on other problems facing the region. At that time, the Maritimes were experiencing a severe post-war recession. Economic recovery gradually occurred in the rest of Canada and they even enjoyed a period of relative prosperity before the Great Depression. In the Maritimes, however, the recession during the post-war period was more prolonged and much more severe than in the rest of Canada.

Farmers, labourers, manufacturers and businessmen in the Maritimes voiced their discontent about the depressed conditions of the region through local farmers' organizations, trade unions, Acadian "national" conventions, educational institutions and boards of trade. Newspapers carried extensive reports about the general dissatisfaction and Maritime provincial and federal politicians demanded that the federal government redress the grievances of the area.

In 1919 and 1920 the provincial governments of the three Maritime provinces passed resolutions demanding action from the federal government on their financial claims. In 1919 the Maritime Board of Trade asked the federal government to reduce railway rates and make overall changes to transportation policy. Later the Boards of Trade of Halifax and Saint John expressed concern over the failure to use Maritime ports for Canadian trade. At that time some western grain, and other Canadian goods, were being shipped overseas through Portland, Maine; the ice-free ports of Halifax and Saint John were not being used enough, particularly during the winter months.

Prince Edward Island businessmen and politicians associated themselves with the general protest of the region. They received widespread support for their drive to secure more modern railway facilities and adequate ferry services to the mainland.

In the federal election of 1921, the Liberal Party took advantage of the Unionists' lack of response to Maritime complaints and captured 25 of 31 seats in the region. Once in power, however, they did little to pacify the Maritimers and had to face repeated delegations of disgruntled businessmen, and farm and labour lobbyists from the area.

Frustrated by political inaction, the Maritime rights leaders vigorously campaigned to gain sympathy for their cause. For example, boards of trade and Maritime clubs produced propaganda pamphlets, and some newspaper reporters even

conducted speaking tours to gain support in other parts of Canada. In February 1925 a Maritime rights delegation, consisting of about 300 persons, visited Ottawa and laid some of their more pressing needs before the government. Maritime leaders became even more insistent as unemployment grew, provincial debts increased and people moved away from the region.

The Liberal administration's indifference to the grievances of Maritimers proved costly in the federal election of 1925, as the Conservatives won 23 of 29 Maritime constituencies. Because of the election and other influences, the minority Liberal government promised, in the speech from the throne of 8 January 1926, "to inquire fully into the claims that the rights of the Maritime provinces in regard to the operation of the Intercolonial Railway have not been observed, and that in regard to transportation, immigration, and other economic factors these provinces have suffered prejudicially, in their position under Confederation." (See E.R. Forbes, *Maritime Rights Movement, 1919-1927: A Study In Canadian Regionalism* (Montreal: McGill-Queen's University Press, 1979); E.R. Forbes, *Aspects of Maritime Regionalism, 1867-1927*, Canadian Historical Association Booklet, no. 36, Ottawa: 1983, pp. 14-19, and *Canadian Annual Review*, 1925-1926, pp. 395-399.)

Hearings of the commission were held in Halifax, Saint John, Charlottetown, Sydney, Amherst, Yarmouth and Montreal from 21 July to 31 August 1926.

Authority: Order in Council PC 505, 7 April 1926, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1906, c. 104) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into: (a) the alleged failure to fully use Canadian ports for Canadian trade; (b) the handicaps said to result from the schedules of rates chargeable for transporting goods on railways uniting the Maritime provinces with the other provinces; (c) how the Canadian National Railway system, formerly called the Intercolonial Railway, was administered; (d) the effects of customs, immigration and other economic policies adopted by successive governments, of certain financial measures and of the allotment of public lands to provinces; (e) the charge that at the time of Confederation the Maritime provinces were promised measures and policies that would ensure a future satisfactory economic position and that these pledges have been disregarded, so that the Maritime provinces have not shared in equal measure the prosperity of the country; and (f) the claims set forth in memoranda that may be presented according to a Resolution of 12 March 1926 by the Government of Nova Scotia or in any memorandum on behalf of the governments of New Brunswick or Prince Edward Island and into representations presented to the federal government or to the commission on the conditions and claims of people of the Maritime provinces; and (g) that an examination from a national standpoint of all the factors which peculiarly affect the economic position of the

inhabitants of the Maritime provinces should be undertaken and from the results of such inquiry, specific recommendations made.

Commissioners: Andrew Rae Duncan, Chairman, William Bernard Wallace and Cyrus Macmillan.

Secretary: F. MacLure Sclanders.

Records: Transcripts of hearings, with an index; and a typescript of the commission's report, signed by the commissioners.

Consult finding aid 33/73-66.

Report: Dated 23 September 1926. Tabled in the House of Commons on 10 December 1926. Sessional Paper no. 9, 1926-27. Printed as: *Report of the Royal Commission on Maritime Claims.* Sir Andrew Rae Duncan, Kt., Chairman, *et. al.* Ottawa: King's Printer, 1926, 45 pp.

RG 33/74

Title: Committee Appointed to Investigate into the Administration of the *Pension Act*, 1932-1933, 0.4 m (Vols. 1-4)

Background: In January 1932 the Associated Veterans, representing all veterans' organizations operating under Dominion Charter, made a submission to the Government of Canada on the administration of the *Pension Act* (20-21 Geo. V, c. 35, 1930). Specifically, they complained about the adjudication of pension claims; congestion of cases in the Board of Pension Commissioners and in the Pension Appeal Court; delays in hearing and determining applications; the Crown's extended use of the right of appeal and the success attending such appeals; the insufficiency of Section 73 of the act, on the extension of the benefit of the doubt; and the necessity of more extended provisions for preparing cases for consideration. After this submission was presented it was revealed in the House of Commons that thousands of applications for pensions were pending. For example, on 29 February 1932 the number of pending applications were:

Before the Board of Pension Commissioners (which presumably included the Veterans' Bureau)	23,900
Before Pension Tribunals	2,650
Before the Pension Appeal Court	1,318
TOTAL	27,868

On 25 April 1932 Murray MacLaren, the Minister of Pensions and National Health, informed the House of Commons that the government had carefully considered the submission of the Associated Veterans on the administration of the *Pension Act*. In fact, representatives of the five service organizations concerned (the Army and Navy Veterans in Canada, Amputations' Association of the Great War, Sir Arthur Pearson Club of Blinded Sailors and Soldiers, Canadian Pensioners' Association of the Great War and Canadian Legion of the British Empire Service League) met with the government on 23 April. On the same date the Minister of Pensions and National Health wrote to Major J.S. Roper, the Chairman of the Associated Veterans, informing him that "the government will be pleased to refer the whole matter to a committee of the associated veterans' organizations, in conjunction with a committee appointed by the government, the report to be presented to the government before the first of, say February 1933." The next day Major Roper formally accepted this proposal.

Subsequently, on 4 August 1932 the Government of Canada established the Pension Committee to determine whether the *Pension Act* of 1930 was being administered judiciously to the veterans without undue delay or hardship. (See *Report of the Committee Appointed to Investigate into the Administration of the Pension Act* (Ottawa: King's Printer, 1933), pp. 11-14, and House of Commons, *Debates*, 25 April 1932, pp. 2317-2318.)

Hearings of the commission were held in Ottawa from 20 to 30 September 1932 and from 9 to 20 January 1933. There were 29 exhibits filed with the commission.

Authority: Order in Council PC 1741, 4 August 1932, on the recommendation of the minister of pensions and national health. No indication of the authorizing statute is given in the order in council.

Terms of Reference: To inquire into and report on the administration of the *Pension Act*, and to make recommendations as may be deemed advisable.

Commissioners: Thibaudeau Rinfret, Chairman, Richard Myers, Frank G.J. McDonagh, W.C.H. Wood, John Kelman, Alex Ross, John Thompson, L.P. Sherwood, H.F. McDonald, Ross Millar and C.B. Topp. Louis A. Audette replaced Rinfret as Chairman in December 1932. (See Order in Council PC 2650, 2 December 1932.)

Secretary: E.H. Scammell.

Records: Transcripts of hearings, submissions, reports of committee members and related material.

Consult finding aid 33/74-67.

Report: Dated 24 January 1933. Tabled in the House of Commons on 31 January 1933. Sessional Paper no. 215, 1932-1933. Printed as: *Report of the Committee Appointed to Investigate into the Administration of the Pension Act.* Ottawa: King's Printer, 1933, 72 pp.

RG 33/75

Title: Commission to Inquire Into and Report Upon the Circumstances Leading to the Dismissal of Mr. George Walker from the Position of District Supervisor of the Prairie Farm Assistance Administration; and Irregularities Alleged to have Occurred in the Processing of Claims for Benefits Under the Provisions of the *Prairie Farm Assistance Act* and the Payment of such Claims, Relative to the Crop Grown in the year 1962 in the Province of Saskatchewan, 1960-1964, 1.1 m (Vols. 1-11)

Background: In August 1963 George Walker, who was the District Supervisor, Prairie Farm Assistance Administration (PFAA) for the Swift Current area since his appointment in December 1962, was dismissed on the recommendation of his director, because it was alleged that he did not perform his duties satisfactorily.

Walker's dismissal was based on a letter dated 5 August 1963 that the Director of PFAA in Regina, H.S. Riddell, sent to the Deputy Minister of Agriculture, S.C. Barry. This letter contained information on how Walker had performed his duties. It was revealed in the House of Commons by the Minister of Agriculture, Harry Hays, on 3 December 1963:

"The administration of the PFAA in the Swift Current area was most unsatisfactory and, all in all, a situation had developed where there was a lack of any coordination between the Swift Current office and head office in Regina. The supervisor was simply not carrying out the director's instructions. His utter lack of cooperation with the Regina office was one fault, and his disregard for the director and Mr. W.F. Davies, the superintendent, could not be overlooked. Although he was quite conversant with the operations of the *Prairie Farm Assistance Act* from experience gained as office manager for his predecessor, he made no effort to check inspectors who were not properly carrying out their duties when taking cultivated acreage reports from farmers in the area. In a number of instances he failed to carry out the inspections of those townships which were contiguous to other townships which had been declared eligible for award by the board of review. This is one phase of the administration that is quite necessary, and it is insisted that each supervisor complete the inspection of such townships.

"He was explicitly instructed not to endeavour to answer any correspondence with officials of rural municipalities or farmers in his area, but rather that all such correspondence be directed to the Regina Office, where files are kept for reply. He disregarded instructions in this matter. He refused to cooperate in the investigations of alleged irregularities in some cultivated acreage reports which were filed in his area for awards. A situation developed in the area under his supervision which the director felt required a recheck of certain townships, but he received no cooperation whatsoever from Mr. Walker in making these rechecks."

Earlier on 28 November, the minister of agriculture had charged in the House of Commons that Walker was taking orders from Jack McIntosh, the Member of Parliament for Swift Current — Maple Creek, instead of from his director. Although the minister withdrew his remarks on 3 December, McIntosh raised a question of privilege in regard to them and the matter was referred to the Standing Committee on Privileges and Elections. After three days of sittings, this committee recommended that the Government of Canada establish an independent judicial inquiry to investigate Walker's dismissal and matters related to it. (See House of Commons, *Debates*, 3 December 1963, pp. 5359-5360; House of Commons, *Standing Committee on Privileges and Elections*, No. 17, Ottawa, 1964; and *Report of the Prairie Farm Assistance Administration Commission of Inquiry* [Ottawa, 1964].)

Hearings of the commission were held in Regina, Swift Current and Gravelbourg from 4 February to 4 May 1964. More than 200 exhibits were filed with the commission.

Authority: Order in Council 1896, 21 December 1963, under Part I of the *Inquiries Act* (R.S.C., 1952, c. 154) and on the recommendation of the prime minister.

Terms of Reference: To inquire into and report on: (a) the circumstances leading to the dismissal of George Walker from the position of District Supervisor of Prairie Farm Assistance Administration; and (b) irregularities alleged to have occurred in the processing of claims for benefits under the provisions of the *Prairie Farm Assistance Act* and the payment of such claims, relative to the crop grown in the year 1962 in the Province of Saskatchewan.

Commissioner: Harold Walpole Pope.

Secretary: F.G. Wagner.

Records: Transcripts of hearings, exhibits, administrative records and a copy of the commission's report.

Consult finding aid 33/75-68.

Report: Dated 10 June 1964. Tabled in the House of Commons on 29 July 1964. Sessional Paper no. 12A, 1964-65. Printed as: *The Report of the Prairie Farm Assistance Administration Commission of Inquiry established under Order in Council PC 1963-1896 of December 21st, 1963*, June 10, 1964. [Ottawa, 1964] ii, 60, 30 pp.

Division des archives gouvernementales

Collection de l'inventaire général

ARCHIVES DES COMMISSIONS ROYALES D'ENQUÊTE

(RG 33)

VOLUME 1 :
Séries 33/1 à 33/75

James Murray Whalen

Archives nationales du Canada
National Archives of Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)
Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales.
Archives des commissions royales d'enquête (RG 33)
(Collection de l'inventaire général/Division des archives gouvernementales)
Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : Records of federal royal commissions (RG 33)
L'ouvrage sera complet en 2 v.
Cat. MAS n° SA72-1/33-1
ISBN 0-662-57217-3 : gratuit

1. Enquêtes publiques -- Canada -- Histoire -- Fonds d'archives -- Catalogues. 2. Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales -- Catalogues. I. Whalen, James Murray. II. Titre. III. Titre : Records of federal royal commissions (RG 33). IV. Coll. : Archives nationales du Canada. Division des archives gouvernementales. Collection de l'inventaire général.

Z1373.N37 1990 016.3547109'3 C90-099200-XF

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3
(613) 995-5138

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° de cat. : SA72-1/33-1
ISBN : 0-662-57217-3

TABLE DES MATIÈRES

(Volume 1)

		Page
Avant-propos		vii
Remerciements		viii
Introduction		ix
INVENTAIRE DES ARCHIVES DES COMMISSIONS ROYALES D'ENQUÊTE		1
Partie I	**Historique administratif**	3
Partie II	**Archives des commissions royales d'enquête**	13
1.	Chemin de fer Canadien Pacifique (« Scandale du Canadien Pacifique »), 1873	15
2.	Pénitencier de Stony Mountain (Manitoba), 1897	17
3.	Voies de transport des produits canadiens par les ports canadiens, 1903-1905	18
4.	Assurances sur la vie, 1891-1907	20
5.	Commerce des grains, 1906-1908	22
6.	Pont de Québec, 1897-1910	24
7.	Avantages commerciaux découlant de la construction du canal de la baie Verte, 1875	26
8.	Construction de hangars d'exercice dans la province de l'Ontario, 1915	28
9.	Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal, 1959-1976	30
10.	Les transactions financières d'Air Canada, 1968-1975	32
11.	État des archives fédérales du Canada, 1912-1914	34
12.	Chemins de fer et transport au Canada, 1905-1920	36
13.	Bois à pâte, 1923-1925	38
14.	Radiodiffusion, 1923-1939	40
15.	Services techniques et professionnels du service public, 1928-1931	42
16.	Chemins de fer et transports au Canada, 1917-1932	44
17.	La banque et la monnaie au Canada, 1928-1934	46
18.	Écarts de prix, 1921-1935	48

19.	Accords financiers entre le Dominion et les provinces maritimes, 1863-1935	51
20.	Industrie textile, 1871-1938	53
21.	Charbon anthracite, 1936-1937	55
22.	Grains, 1907-1938	57
23.	Relations entre le Dominion et les provinces, 1936-1940	60
24.	Taxation des rentes viagères et des corporations de famille, 1943-1945	62
25.	Coopératives, 1937-1945	64
26.	Classifications administratives du service public, 1940-1946	66
27.	Transports, 1877-1951	68
28.	Avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1946-1951	70
29.	Location de lots dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, 1950	73
30.	Exploration pétrolière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, 1951	75
31.	Exploitation des mines de quartz et de placer du Yukon, 1954	76
32.	Brevets, droit d'auteur, marques de commerce et dessins industriels, 1954-1955	77
33.	Pertes causées par l'inondation de la vallée de la rivière Humber et des terres avoisinantes en Ontario, 1954	79
34.	Cabotage, 1931, 1945-1958	81
35.	Perspectives économiques du Canada, 1951-1960	83
36.	Radio et télévision, 1950-1957	85
37.	Emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel du chemin de fer Canadien Pacifique, 1903-1958	87
38.	Finances de Terre-Neuve, 1947-1949 et 1953-1958	89
39.	Énergie, 1950-1960	91
40.	Écarts de prix des denrées alimentaires, 1948-1960	94
41.	Chemin de fer du Grand lac des Esclaves, 1954-1961	96
42.	Houille, 1954-1960	98
43.	Accusations d'ingérence politique portées contre Edmond Louis Paradis, 1960	100

44.	Plaintes portées contre la station de télévision CHEK, Victoria (Colombie-Britannique), 1960	101
45.	Industrie automobile, 1950-1961	103
46.	Organisation du gouvernement, 1951-1963 et 1968	105
47.	Publications, 1949-1963	108
48.	*Loi sur l'assurance-chômage*, 1961-1963	110
49.	Transports, 1899, 1927, 1947-1953 et 1958-1963	113
50.	Ressources naturelles de la Saskatchewan, 1877, 1880-1894, 1900-1914 et 1907-1935	116
51.	Ressources naturelles de l'Alberta, 1870-1935	118
52.	Ressources naturelles du Manitoba, 1868-1929	121
53.	Vente, prix et approvisionnement du papier journal fabriqué au Canada, 1916-1921	123
54.	Transactions conclues par les commissaires du port de Toronto, 1926-1927	126
55.	Courses de chevaux et paris au Canada, 1919-1920	128
56.	Événements de juillet 1941 à Arvida (Québec), 1941	130
57.	Désordres survenus à Halifax les 7 et 8 mai 1945, 1939-1945	132
58.	Prix, 1937-1949	135
59.	L'incident du *Northland*, 1919	137
60.	Activités de la société japonaise « Black Dragon » en Colombie-Britannique, 1939 et 1942	138
61.	Contrats du Comité des obus, 1915-1916	140
62.	Espionnage au sein du gouvernement (l'Affaire Gouzenko), 1942-1946	143
63.	Charbon, 1930-1947	147
64.	Système bancaire et financier, 1945-1964	149
65.	Fiscalité, 1950-1967	152
66.	Contrat relatif à la mitrailleuse Bren, 1929-1938	155
67.	Achat de terrains situés dans le canton de Sandwich West (Ontario), acquis en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*, 1945	158
68.	Qualifications des anciens combattants, 1939-1946	160

69.	Plaintes de citoyens canadiens d'origine japonaise (Colombie-Britannique), 1935-1950	163
70.	Distribution des wagons couverts, 1951-1958	168
71.	Plaintes du public, discipline interne et procédures de règlement des griefs au sein de la G.R.C., 1974-1975	171
72.	La mise en marché du bœuf, 1974-1976	173
73.	Réclamations des provinces Maritimes, 1926	176
74.	Application de la *Loi des pensions*, 1932-1933	179
75.	Congédiement de George Walker de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, 1960-1964	181

AVANT-PROPOS

Les Archives nationales du Canada (AN) ont pour mission notamment d'acquérir les documents du gouvernement fédéral qui méritent d'être conservés à long terme. Afin de renseigner les fonctionnaires, les chercheurs et le grand public sur l'étendue et la diversité croissantes de ces fonds d'archives, la Division des archives gouvernementales publie une collection d'inventaires généraux, dont la présente publication fait partie.

Chaque inventaire ne décrit qu'un seul groupe d'archives. Par l'expression « groupe d'archives » (« record group » - RG), il faut entendre uniquement les documents fédéraux conservés aux AN. En termes simples, on peut décrire un « groupe d'archives » comme tout ensemble de documents produits par le gouvernement du Canada ou ses prédécesseurs et qui sont liés entre eux sur le plan organisationnel ou fonctionnel à cause d'une certaine continuité administrative. Cela signifie que, en règle générale, on crée un groupe d'archives distinct pour chaque ministère, direction générale ou agence qui, à un moment donné de son existence, a utilisé un système de classement documentaire à la fois indépendant et autonome.

En ce qui concerne le RG 33, la définition donnée ci-dessus ne peut s'appliquer. Il s'agit en effet de petits ensembles de documents analogues n'ayant aucune continuité administrative (à part le fait qu'ils proviennent de commissions d'enquête parlementaires) et qu'on a réunis pour ne former qu'un seul groupe d'archives.

Comme on le verra à la lecture, l'introduction expose à grands traits la nature des archives décrites dans l'inventaire de même que l'évolution générale des divers organismes fédéraux ayant pris part à la création des documents en question. Elle contient également des renseignements sur l'étendue totale des archives et sur leur accessibilité, en plus de suggestions, de références et de sources primaires.

L'historique administratif sert de guide aux chercheurs qui désirent consulter les archives décrites dans l'inventaire; il ne s'agit donc pas d'un historique complet de la commission à l'origine des documents répertoriés. Les archives des commissions sont habituellement organisées selon les systèmes indépendants de classement documentaires qui existaient pour la durée de la commission royale ou de la commission d'enquête parlementaire qui les avaient créés. On trouvera en plus dans l'historique administratif un aperçu de l'évolution de ces deux types de commission au Canada.

Les documents de chaque commission sont rassemblés en une série distincte au sein du groupe d'archives. Chacune des séries décrit en détail l'établissement de la commission visée ainsi que l'organisation générale et le sujet des documents créés par la commission.

En mettant à jour les inventaires des groupes d'archives où l'on verse beaucoup de documents nouveaux, la Division des archives gouvernementales s'efforce de tenir le grand public au courant de la diversité croissante de ses fonds.

Eldon Frost
Directeur
Division des archives gouvernementales

REMERCIEMENTS

Pour établir le présent inventaire, j'ai reçu une aide précieuse de la part de plusieurs employés, anciens et actuels, de la Division des archives gouvernementales des Archives nationales du Canada. Je voudrais remercier plus particulièrement les personnes suivantes : Bob Hayward, qui a contribué à déterminer la présentation des entrées; Bennett McCardle et Ellen Manchee, qui ont fait la lecture et la critique du manuscrit; Judith Roberts-Moore et Jerry O'Brien, qui m'ont donné avis, conseils et encouragements au fil des jours; et Joanne Frodsham et Yvette Le Gal, qui se sont chargées d'une partie de mes autres fonctions. Je voudrais également remercier les membres du personnel des Services de conservation et de la Direction des programmes publics de la patience et de la compréhension dont ils ont fait preuve en m'aidant à achever mon travail.

Je suis en outre redevable à Betty Deavy, spécialiste des publications officielles à la Bibliothèque nationale du Canada, pour ses judicieux conseils qui ont sensiblement contribué à améliorer le manuscrit.

Enfin, je tiens à préciser que je suis des plus reconnaissants au regretté Harry A. Wilson du Bureau du Conseil privé, dont la grande connaissance des commissions royales m'a été des plus utiles tout au long des ans. Qu'il me soit de plus permis de remercier son remplaçant au Bureau du Conseil privé, Bill Pratt, de l'appui qu'il m'a apporté.

James Murray Whalen,
archiviste à la Division des archives gouvernementales
des Archives nationales du Canada

31 janvier 1990

INTRODUCTION

Cet ouvrage contient les 75 premières entrées de l'inventaire du groupe d'archives 33 (RG 33), archives des commissions royales d'enquête, conservé à la Division des archives gouvernementales des Archives nationales du Canada. Il a pour but de décrire les archives des commissions d'enquête fédérales depuis la Confédération. De façon générale, la description des archives des enquêtes publiques récemment constituées conservées dans la Division des archives gouvernementales est absente de l'inventaire. Elle figurera dans le volume II de l'inventaire qui comprendra aussi un index des deux volumes.

Les commissions royales canadiennes sont une variante du privilège que détenait le monarque britannique d'enquêter sur tout ce qui touchait les affaires publiques. Bien que la date de la première enquête royale fasse l'objet d'une controverse, Paul Fox, dans *The Canadian Encyclopedia*, soutient que la *Commission on Enclosures* d'Henri VIII tenue en 1517 est probablement le précurseur de nos commissions royales modernes. De nos jours, la Grande-Bretagne n'a plus aucun pouvoir statutaire en ce qui concerne les enquêtes publiques. La Couronne constitue des commissions de son propre chef, avec ou sans mention d'une loi. Les pouvoirs de la commission peuvent être précisés dans un mandat émis par lettres patentes en vertu du Grand Sceau du Canada, ou conférés à la commission en vertu d'une loi adoptée spécialement pour constituer une enquête.

Au Canada, les commissions royales sont presque toujours constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes*[1], adoptée pour la première fois en 1868, même si un prototype de cette loi existait en Amérique du Nord britannique en 1846. Une confusion règne cependant sur la nature réelle d'une commission royale. Elle provient principalement du fait que le gouvernement fédéral peut constituer une commission en vertu d'un nombre illimité de lois, la plupart de ces commissions n'ayant pas légalement droit à l'appellation « royale ». Les archives du RG 33 font un peu état de cette confusion, et le groupe d'archives contient plusieurs enquêtes qui ne sont pas à strictement parler des commissions royales.

Depuis la Confédération, il y a eu environ 450 commissions fédérales d'enquête que l'on croit généralement investies des pouvoirs d'une enquête royale, bien qu'elles ne soient pas officiellement qualifiées de commissions « royales »[2]. Il y a eu 1 500 enquêtes supplémentaires de nature très semblable connues sous le nom d'enquêtes ministérielles. La principale différence entre ces deux genres d'enquêtes est la suivante : une commission fédérale d'enquête, qu'elle soit dénommée « royale » ou non, est prescrite par décret en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, sous-titrée « Enquêtes publiques », alors qu'une enquête ministérielle est constituée en vertu de la Partie II, sous-titrée « Enquêtes ministérielles ».

La distinction n'est peut-être pas très importante et la Commission de réforme du droit du Canada a recommandé que le terme « commission royale » soit abandonné. Une commission royale, au contraire d'une enquête ministérielle, porte l'empreinte du Grand Sceau du Canada, et le gouvernement fédéral en constitue habituellement une afin d'enquêter et de faire rapport sur des sujets d'importance nationale.

La confusion provient également du fait que le gouvernement peut constituer des commissions en vertu de n'importe laquelle des 87 autres lois qui peuvent ou non se rapporter à la *Loi sur les enquêtes*. De façon générale, le RG 33 ne contient pas les archives de ces commissions, à quelques exceptions près, et ces dernières sont soulignées plus loin dans le texte. Des 75 commissions énumérées dans le présent volume, 63 ont été constituées en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Trois relèvent de la Partie II. Quatre ont été constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* sans que soit précisée la partie de la Loi sur laquelle elles reposent. Quant aux cinq dernières, on ne connaît pas la loi en vertu de laquelle elles ont été constituées.

À proprement parler, seules les enquêtes constituées en vertu de la Partie I de la Loi sont des commissions royales. Cependant, pour que la nomenclature soit cohérente, les commissions fédérales d'enquête constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et les cinq commissions constituées en vertu d'une loi inconnue sont désignées dans le présent volume sous le nom de commissions « royales ».

1. Comment constitue-t-on une commission royale?

Une commission royale peut découler d'un mémoire présenté au gouverneur général en conseil (Cabinet) par un ministre fédéral ou par le premier ministre, exprimant le besoin de mener une enquête publique au sujet d'une question précise. Une fois approuvé, ce mémoire constitue le fondement d'un décret du conseil qui détermine le mandat de la commission d'enquête, tel que projeté. On y nomme aussi les commissaires et, en règle générale, le texte réglementaire qui régit les activités de la commission. Dans le cas d'une commission « royale », le texte réglementaire cité dans le décret du conseil sera la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, laquelle régit les « enquêtes publiques »[3]. Après l'adoption du décret du conseil, les commissaires sont nommés en vertu de pouvoirs délégués des lettres patentes sous le Grand Sceau du Canada. La commission est le véhicule réglementaire officiel en vertu duquel les commissaires sont habilités à mener leur enquête. Toujours en vertu des pouvoirs délégués, lesquels s'apparentent au décret du conseil, on définit alors le mandat de la commission et l'autorisation statutaire de l'enquête. Les commissions constituées en vertu du Grand Sceau du Canada sont qualifiées de « royales » puisqu'elles découlent de directives émises par la Couronne. En réalité, les commissions royales sont constituées par le gouverneur général sur recommandation du gouverneur général en conseil.

La Couronne est habilitée à constituer une commission royale de son propre chef sans invoquer les pouvoirs statutaires de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Pour illustrer ce mécanisme, nous citerons le cas de la Commission royale d'enquête sur les motifs et la nature du refus opposé à l'admission paisible de l'honorable William McDougall dans le corps législatif du Territoire du Nord-Ouest. La présidence a été confiée à sir Donald Alexander Smith en vertu de lettres patentes sous le Grand Sceau du Canada datées du 17 décembre 1869. De même, le 3 septembre 1870, Francis Godschall Johnson recevait le mandat, sous le Grand Sceau du Canada, de diriger une commission d'enquête sur les conditions législatives régissant l'administration de la justice dans la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest. Les documents de la Commission Smith ne mentionnent aucun texte de loi, alors que ceux de la Commission Johnson font état d'un décret du conseil (Décret du conseil C.P. 138 du 13 septembre 1870) en vertu de la *Loi concernant le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest après que ces territoires ont été unis au Canada* (32-33 Vict., 1869, ch. 3).

2. Commissions royales constituées en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*

Au Canada, les commissions « royales » sont habituellement constituées en vertu du texte réglementaire de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. La Partie I de la Loi, qui est sous-titrée « Enquêtes publiques », habilite le gouverneur en conseil à nommer des commissaires sous le Grand Sceau du Canada dans le but de mener une enquête au sujet « ... de toute question reliée au bon gouvernement du Canada et à l'administration des fonctions publiques s'y rattachant » (S.R.C., 1985, ch. 1-11, s. 2). Même si cette date est celle des dernières révisions, les buts fondamentaux de la Loi n'ont guère changé au cours des ans (voir l'Historique administratif ci-dessous pour plus de détails).

En vertu de la Partie I de la Loi (articles 4 et 5), les pouvoirs judiciaires des commissaires sont assez vastes. Ceux-ci sont, par exemple, habilités à recueillir des témoignages sous serment, à émettre des citations à comparaître et à exiger la présentation de documents.

Certaines commissions royales, constituées en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, et dont il est question dans ce document, traitent des questions suivantes : les chemins de fer et les transports, 1916 (RG 33/12), la banque et la monnaie, 1933 (RG 33/17), l'industrie du textile, 1936 (RG 33/20), les relations entre le Dominion et les provinces, 1937 (RG 33/23), l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949 (RG 33/28), les perspectives économiques du Canada, 1955 (RG 33/35), l'énergie, 1957 (RG 33/39), l'organisation gouvernementale, 1960 (RG 33/46), les publications, 1960 (RG 33/47), la fiscalité, 1962 (RG 33/65), les pertes foncières des Canadiens d'origine japonaise, 1947 (RG 33/69), et la mise en marché du bœuf, 1975 (RG 33/72).

3. Les enquêtes ministérielles en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*

Les commissaires nommés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* reçoivent le mandat de mener des « enquêtes ministérielles ». De façon plus précise, la Partie II de la Loi, qui date de 1880, habilite un ministre du gouvernement fédéral à nommer des commissaires en vertu des pouvoirs du gouverneur en conseil. Leur mandat consiste à « ... enquêter et à faire un rapport sur l'état et la gestion d'une partie ou de l'ensemble des affaires du ministère ... et sur la conduite de toute personne au service de ce ministère dans le cadre de ses fonctions officielles » (S.R.C., 1970, ch. 1-13, s. 6).

Les pouvoirs conférés aux commissaires en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* (articles 7 et 8) s'apparentent à ceux qui leur sont conférés en vertu de la Partie I de la Loi. Par exemple, les commissaires sont habilités à émettre des citations à comparaître, en vertu desquelles des personnes sont appelées à témoigner sous serment, et à exiger la présentation de documents pertinents à l'enquête. De plus, la Partie II investit les commissaires du droit de perquisition des bureaux du gouvernement afin d'y examiner des documents pertinents à l'enquête.

Certaines commissions ministérielles constituées en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*, et dont il est question dans ce document, traitent des questions suivantes : l'effondrement du pont de Québec, 1907 (RG 33/6), l'inconduite d'employés du ministère de l'Immigration et de la Main-d'œuvre à Montréal, 1973 (RG 33/9), et les plaintes publiques, la discipline interne et les procédures de règlement des griefs au sein de la G.R.C., 1974 (RG 33/71).

4. Enquêtes mises sur pied en vertu de textes réglementaires autres ou inconnus

Quatre autres commissions mentionnées dans ce volume ont été constituées en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, mais il a été impossible de retracer la partie de la Loi sur laquelle elles reposent. Cette catégorie comprend les enquêtes suivantes : l'état des archives fédérales, 1912 (RG 33/11), l'industrie du bois à pâte, 1923 (RG 33/13), les pertes subies dans la vallée de la rivière Humber, en Ontario, lors de l'ouragan de 1954 (RG 33/33), et les désordres survenus à Halifax, le jour de la Victoire des Alliés, 1945 (RG 33/57).

Les documents en vertu desquels les cinq autres commissions ont été constituées ne précisent pas le texte réglementaire; il s'agit des commissions sur le commerce des grains, 1906 (RG 33/5), le canal de la baie Verte, 1875 (RG 33/7), la radiodiffusion, 1928 (RG 33/14), la distribution des wagons couverts, 1958 (RG 33/70), et l'application de la *Loi des pensions*, 1932 (RG 33/74).

5. Autorisations statutaires autres que la *Loi sur les enquêtes*

Les enquêtes autorisées en vertu de textes réglementaires autres que la *Loi sur les enquêtes* ne sont pas des commissions royales. Au moins 87 lois fédérales habilitent les commissaires à exercer leurs pouvoirs sans avoir recours à la *Loi sur les enquêtes*. Ces lois régissent des catégories d'enquête précises et ne s'appliquent habituellement qu'aux fonctions d'un ministère fédéral.

En 1979, la Commission de réforme du droit a relevé 47 lois prévoyant la tenue d'enquêtes officielles reposant toutes sur la *Loi sur les enquêtes*[4]. Celles-ci comprennent les commissions constituées en vertu des pouvoirs du *Code canadien du travail*, de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*, de la *Loi sur l'immigration*, de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* et de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Ces lois invoquent la *Loi sur les enquêtes* afin d'investir les commissaires de tous les pouvoirs qui leur seraient conférés en vertu de la Partie I et de la Partie II de la Loi. La Commission d'enquête industrielle sur l'interruption des services de la marine marchande des Grands Lacs (Commission Norris), qui a été constituée en 1962 en vertu de la *Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail*, fait partie de cette catégorie de commissions. Les documents de cette enquête ont été confiés aux Archives nationales (Documents des Comités, des Bureaux et des Commissions, RG 36/29).

La Commission de réforme du droit a relevé 40 autres lois prévoyant la tenue d'enquêtes officielles qui ne font pas mention de la *Loi sur les enquêtes*[5]. Celles-ci comprennent les enquêtes mises sur pied en vertu de la *Loi sur la faillite*, de la *Loi sur les terres territoriales*, de la *Loi nationale sur les transports*, de la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*, de la *Loi sur les contestations d'élections* et d'autres lois. Ces lois investissent les commissaires de pouvoirs d'enquête précis ou contiennent une autorisation d'enquête laissant au décret du conseil le soin de définir avec plus de précision les pouvoirs qui leur seront conférés. Le présent document contient la description de l'enquête Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, laquelle a été mise sur pied en 1974 en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. Les documents relatifs à cette enquête sont conservés aux Archives nationales du Canada (Documents de l'enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, RG 126). On retrouve, dans cette catégorie de commissions, la Commission Hales de 1979 et la Commission McIsaac de 1980. Toutes deux avaient le mandat d'examiner le salaire des députés et des sénateurs et ont été constituées conformément à la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*. Les documents de ces commissions sont conservés aux Archives nationales du Canada (Documents du Bureau du Conseil privé, RG 2, C4, vol. 2712, 2739-2740).

6. Comment reconnaître une commission royale?

Il est parfois difficile de déterminer s'il s'agit, ou non, d'une commission « royale », particulièrement lorsque celle-ci n'affiche pas le qualificatif « royale ». En fait, certaines commissions, admissibles à tout point de vue à ce qualificatif, n'affichent que le simple titre de « commissions », telle que la Commission d'enquête de 1969 sur les prix et les revenus (RG 36/30), ou de « comité », tel le Comité d'enquête sur l'assurance-chômage de 1961 (RG 33/48), de « Task Force », terme anglais qui, bien que rendu par « commission » en français, laisse deviner une certaine confusion quant au titre anglais de la Commission de l'unité canadienne de 1977 (RG 33/118), ou encore de « Board », terme anglais qui a été substitué à « commission » comme c'est le cas pour la Commission de surveillance des prix et des produits alimentaires de 1973 (RG 115).

Un autre problème relatif à l'identification des commissions royales découle du fait que le gouvernement a constitué certaines commissions en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (enquêtes publiques) alors que la Partie II de la Loi (enquêtes ministérielles) aurait

sans doute été plus appropriée. Un expert en la matière, Harry A. Wilson, cite, à titre d'exemples de cette anomalie, la Commission d'enquête de 1977 au sujet de certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que la Commission royale de 1980 chargée d'enquêter sur la situation des services extérieurs[6].

De surcroît, Wilson offre des exemples de cas où le gouvernement fédéral a fait appel à la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, ayant ainsi recours à une solution nettement qualifiable « d'opportunisme politique ». Deux exemples illustrant bien cette approche sont la Commission provisoire de lutte contre l'inflation de 1975 et l'Agence de surveillance du secteur pétrolier de 1980. Toutes deux ont été constituées à titre d'organisme provisoire en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* en attendant que le gouvernement du Canada adopte des lois qui en fassent des organismes fédéraux permanents[7].

Quant à la Commission des réclamations étrangères de 1970, selon Wilson, elle n'est pas conforme à l'article 2, Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. À ce sujet, il écrit : « ... il est quelque peu difficile de concevoir que cette commission a été constituée afin de contribuer au "bon gouvernement du Canada ou à la gestion de ses affaires publiques" (*Loi sur les enquêtes*, article 2). Elle aurait pu être mise sur pied en même temps que les Fonds de réclamations étrangères (crédit 22a, annexe 3, Loi pertinente n° 9 de 1966)[8] ».

Wilson offre également un autre exemple, celui-ci au sujet de la Commission de l'unité canadienne de 1977. Il écrit : « ... d'après son mandat, qui ne prévoyait pas la préparation d'un rapport, cet organisme a de toute évidence été mis sur pied à des fins de propagande et ne pouvait pas être qualifié d'enquêteur au sens propre du terme[9] ».

De même, selon un autre expert, George Henderson, les commissions constituées afin d'enquêter au sujet d'accusations de parti pris politique, ainsi que celles chargées de mener une enquête sur la révocation de la naturalisation ou de la citoyenneté sont, du point de vue technique, des commissions « royales ». Cependant, Henderson ne les a pas insérées dans son ouvrage sur les commissions royales puisque « les premières, que l'on dénombre par centaines depuis la Confédération, ont tendance à se produire en grand nombre lors de chaque changement de gouvernement fédéral et n'ont jamais présenté un seul rapport, et les dernières relèvent, depuis 1948, de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*, en vertu de laquelle elles sont constituées, et on ne les considère plus désormais comme de vraies commissions royales[10] ».

Cet inventaire reflète l'esprit de l'ouvrage de Henderson, puisque ces commissions n'apparaissent pas non plus dans le RG 33. Par contre, une enquête tenue en 1931 (RG 33/100) sur la révocation des certificats de naturalisation figurera dans le volume II.

D'après ce qui précède, il est évident qu'il est difficile de déterminer avec précision le nombre de commissions d'enquête qui ont été constituées par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les enquêtes*. Des spécialistes ont rédigé plusieurs listes de commissions, mais celles-ci offrent des différences appréciables[11]. En 1977, la Commission de réforme du droit concluait : « ... en gros, de 1867 à nos jours, environ 400 commissions [près de 450 en 1989] ont été constituées en vertu de la Partie I, et la Partie II a servi de texte réglementaire à la mise sur pied de près de 1 500 commissions depuis 1880[12] ».

7. Les questions abordées par les commissions royales

Les fonds des commissions royales d'enquête constituent une excellente source de renseignements pour les chercheurs puisqu'ils regroupent de nombreux documents détaillés portant sur une foule de sujets. J.E. Hodgetts a classé les sujets abordés par les commissions

royales en quatre catégories[13]. Vous trouverez ci-dessous des exemples pour chacune de ces catégories.

La première catégorie concerne les **enquêtes menées au sujet d'importants désordres ou catastrophes,** comme l'effondrement du pont de Québec, 1907 (RG 33/6), les désordres survenus à Halifax le jour de la Victoire des Alliés, 1945 (RG 33/57), l'écrasement d'un avion à Sainte-Thérèse de Blainville, 1964 (RG 33/84), la catastrophe maritime de l'*Ocean Ranger*, 1982 (RG 33/136), et les accidents ferroviaires de Mississauga, 1979 (RG 33/125) et de Hinton, 1986 (RG 33/143).

Hodgetts avait également inclus dans la première catégorie les **commissions chargées d'enquêter au sujet de problèmes urgents impliquant un ministère**, entre autres le « scandale du Canadien Pacifique », 1873 (RG 33/1), le scandale des douanes et des taxes d'accises, 1926 (RG 33/88), les contrats du Comité des obus, 1916 (RG 33/61), et les contrats relatifs à la mitrailleuse Bren, 1938 (RG 33/66)[14].

La deuxième catégorie traite des **commissions chargées d'enquêter au sujet de conflits et de questions de nature sociale ou culturelle**, telles que l'emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel, 1957 (RG 33/37), la radiodiffusion et la télédiffusion, 1928 et 1955 (RG 33/14 et RG 33/36), l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949 (RG 33/28), les publications, 1960 (RG 33/47), les services de santé publique, 1961 (RG 33/78), le bilinguisme et le biculturalisme, 1963 (RG 33/80), et le statut de la femme, 1967 (RG 33/89).

La troisième catégorie comprend des **enquêtes portant sur diverses questions économiques**, telles que les chemins de fer et les transports, 1903, 1916, 1931, 1948 et 1959 (RG 33/3, RG 33/12, RG 33/16, RG 33/27 et RG 33/49), le charbon et l'extraction minière du charbon, 1936, 1943, 1944 et 1959 (RG 33/21, RG 33/63, RG 33/97 et RG 33/42), le commerce du grain, 1906, 1936, 1958 et 1975 (RG 33/5, RG 33/22, RG 33/70, RG 33/111 et RG 33/124), les perspectives économiques du Canada, 1955 et 1982 (RG 33/35 et RG 33/137), l'énergie, 1957 (RG 33/39), et les groupements de sociétés, 1975 (RG 33/113).

La dernière catégorie comprend les **commissions chargées d'enquêter sur certains aspects de la Fonction publique, sur les irrégularités relevées au sein de certains ministères et sur les accusations portées contre des fonctionnaires au service de ces ministères.** Cette catégorie aborde des sujets tels que les services techniques et professionnels, 1929 (RG 33/15), les classifications administratives du service public, 1946 (RG 33/26), l'organisation gouvernementale, 1960 (RG 33/46), la Fonction publique, 1907 et 1911 (RG 33/77 et RG 33/83), la gestion financière et l'imputabilité, 1976 (RG 33/122), les accusations portées contre la direction et les gardiens du pénitencier de Stony Mountain, 1897 (RG 33/2), l'inconduite d'employés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal, 1973 (RG 33/9), les transactions financières d'Air Canada, 1975 (RG 33/10), les accusations contre des fonctionnaires du Yukon, 1898 (RG 33/76), des accusations de malversation contre le ministère de la Milice et Défense, 1903 (RG 33/82), et les pratiques commerciales de la Commission canadienne des produits laitiers, 1979 (RG 33/127).

Les techniques d'enquête des commissions ont permis aux Archives nationales de recueillir une quantité appréciable de documents de recherche très utiles. On retrouve, entre autres, des mémoires présentés lors des audiences des commissions et rédigés par des particuliers ou des organismes, ainsi que des comptes rendus de témoignages déposés dans le cadre des audiences des commissions, lesquels sont parfois accompagnés de pièces à conviction et constituent un échantillon de l'opinion publique au sujet d'une question précise à une certaine époque. De plus, les travaux de recherche effectués par des experts et portant sur des domaines spécialisés constituent une précieuse source de documentation pour les chercheurs.

Fort impressionnée par le vaste éventail de sujets abordés par les commissions royales, la Commission de réforme du droit écrivait : « ... il est révélateur qu'une grande partie de l'histoire du Canada puisse être analysée par le biais des travaux des commissions d'enquête[15]. »

8. RG 33 en tant que groupe d'archives

En examinant le groupe d'archives RG 33 (Archives des commissions royales), on s'aperçoit que celui-ci n'est pas conforme à la définition habituelle des groupes d'archives du gouvernement fédéral confiés aux Archives nationales du Canada. Un groupe d'archives se compose normalement de documents du gouvernement du Canada, ou de ses prédécesseurs, assemblés de façon organisationnelle ou fonctionnelle selon une continuité administrative. Cela implique habituellement que chaque ministère, direction générale ou agence gouvernementale fait l'objet d'un groupe d'archives distinct reflétant une période de l'histoire pendant laquelle il ou elle se sera prévalu(e) d'un réseau documentaire indépendant et autonome. La série RG 33 cependant contient de petits groupes de documents de même nature qui ne présentent pas de continuité administrative, outre leur titre de commission royale[16]. Les documents sont organisés par cas; chaque cas (par exemple RG 33/1, RG 33/2, etc.) est consacré à une commission.

Bien que le RG 33 soit réservé aux documents des commissions royales d'enquête, il comprend également certains autres documents, comme ceux des enquêtes ministérielles mises sur pied en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*. Cela provient en partie du fait que le gouvernement dispose d'un grand nombre de mécanismes pour constituer des commissions d'enquête. Il est parfois difficile de déterminer si une commission a été constituée en vertu de la Partie I ou de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*, ou de l'une ou l'autre des 87 lois fédérales qui confèrent des pouvoirs d'enquête invoquant, ou non, la *Loi sur les enquêtes*.

Par ailleurs, certains documents de commissions royales confiés aux Archives nationales ont été insérés dans un groupe d'archives autre que le RG 33. Par exemple, les documents de la Commission de surveillance des prix et des produits alimentaires de 1973 constituent leur propre groupe d'archives (RG 115), alors que les documents de la Commission des prix et des revenus de 1969 font maintenant partie des archives des Comités, des Bureaux et des Commissions (RG 36/30).

9. Le format de l'inventaire

Les commissions qui composent cet inventaire ont été numérotées par ordre d'entrée aux Archives, à l'exception des documents suivants : l'enquête sur les accusations d'inconduite d'employés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal, 1973 (RG 33/9), l'enquête sur les transactions financières d'Air Canada, 1975 (RG 33/10), l'enquête sur les plaintes publiques, la discipline interne et la procédure de règlement des griefs au sein de la G.R.C., 1974 (RG 33/71), et l'enquête sur la mise en marché du bœuf, 1975 (RG 33/72). Ces quatre enquêtes viennent remplacer des documents qui ont été insérés dans d'autres groupes d'archives conservés aux Archives nationales du Canada.

Pour chaque commission, les renseignements suivants sont donnés, le cas échéant :

RG 33/1 : Groupe d'archives 33, enquête 1.

Titre : Le titre utilisé par la commission pendant l'enquête, la longueur des documents et le nombre de volumes qui composent les documents.

Les dates inscrites après le titre sont celles qui apparaissent sur les documents préparés par les commissaires. Étant donné que la commission a besoin de recueillir des renseignements historiques, les documents de certaines commissions couvrent une plus longue période que celle déterminée par les dates des travaux de la commission.

Si la commission a produit un rapport en anglais seulement, le titre anglais est donné en premier, suivi d'une traduction française entre crochets.

Historique : Il s'agit d'un résumé des circonstances entourant la mise sur pied de la commission et de l'ensemble de ses travaux. À ce chapitre sont consignés les endroits où se sont déroulées les audiences, les dates du début et de la fin des audiences et le nombre de documents qui ont été présentés.

Cette rubrique ne contient pas de résumé des conclusions ou des recommandations des commissions royales puisque ces renseignements sont déjà consignés dans le rapport final de chacune de ces commissions.

Texte réglementaire : Le décret du conseil en vertu duquel la commission a été constituée, et la partie de la *Loi sur les enquêtes* dont découlent ses pouvoirs et son statut légal.

Mandat : Définition du mandat de la commission tel que précisé dans le décret du conseil en vertu duquel elle a été constituée.

Commissaire(s) : Le nom du ou des commissaire(s) appelé(s) à participer à la commission royale. Ce(s) nom(s) est(sont) habituellement consigné(s) dans le décret du conseil en vertu duquel la commission d'enquête est constituée.

Secrétaire : Le nom du cadre de direction mandaté pour aider le ou les commissaire(s) et diriger les travaux de la commission.

Documents : Les documents créés par les commissions royales. Ils revêtent presque toujours le même aspect puisque les commissions adoptent fondamentalement la même procédure. Les documents comprennent habituellement de la correspondance, des procès-verbaux des réunions des commissaires, des documents de recherche, des mémoires ou des textes de même nature, des comptes rendus d'audiences, des pièces à conviction, des travaux de recherche et des documents connexes.

Étant donné l'importance des mémoires ou des textes de même nature, des comptes rendus des audiences, des pièces à conviction et des travaux de recherche, il s'ensuit habituellement une courte note explicative ainsi que des renseignements sur les instruments de recherche relatifs aux documents.

Mémoires ou textes de même nature : documents préparés par les parties concernées et adressés à la commission. Ces mémoires, qui constituent des documents distincts, sont parfois ajoutés aux pièces

à conviction lorsque celles-ci sont présentées dans le cadre des audiences de la commission.

Comptes rendus des audiences : procès-verbaux de témoignages faits lors des audiences de la commission. Ces audiences sont habituellement publiques mais se déroulent parfois à huis-clos.

Pièces à conviction : documents préparés et présentés par des témoins à titre de preuve étayant des déclarations faites dans le cadre des audiences de la commission.

Travaux de recherche : examen exhaustif de questions précises effectué par des entrepreneurs ou par le personnel de recherche de la commission. Il peut, ou non, avoir fait l'objet d'un rapport publié.

Instruments de recherche : lorsque des instruments de recherche existent, un numéro leur est assigné, lequel est inscrit à la suite de la description des documents. « Voir l'instrument de recherche RG 33/1-1 », par exemple, indique à l'usager qu'il doit consulter l'instrument de recherche numéro 1 du groupe d'archives 33/1.

Autres documents : Sous cette rubrique, on renvoie à d'autres documents non publiés originaux dans un autre groupe d'archives ou à des documents d'archives pertinents qui se trouvent dans d'autres divisions des Archives nationales du Canada.

Rapport : Cette rubrique comprend le titre, la date de parution, le nom de l'éditeur et le numéro de document parlementaire du rapport final. Elle offre également des renseignements au sujet de rapports provisoires, le cas échéant.

Les rapports des commissions royales ne sont habituellement pas gardés avec les documents de la commission. À la fin de l'enquête, les commissaires présentent d'ordinaire le rapport au gouverneur général en conseil. Ce rapport est généralement déposé à la Chambre des communes à titre de document parlementaire. La plupart des rapports de commissions royales sont publiés par l'imprimeur du gouvernement et sont facilement disponibles dans les bibliothèques. Les rapports de certaines commissions ne sont cependant pas publiés et sont très difficiles à trouver, et certaines commissions n'ont même présenté aucun rapport.

Il y a de cela plusieurs années, George Henderson a essayé de trouver les rapports de toutes les commissions royales d'enquête constituées depuis la Confédération[17]. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter Henderson, *Federal Royal Commissions In Canada 1867-1966: A Checklist* (Toronto, University of Toronto Press, 1967).

Publications : Cette rubrique porte sur les travaux de recherche ou les pièces à conviction publiés déposés auprès des commissions royales.

10. Le dépôt des documents des commissions aux Archives nationales du Canada

Les décrets du conseil constituant les commissions royales fédérales, à savoir les commissions d'enquête instituées en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, exigent habituellement du ou des commissaire(s) qu'il(s) présente(nt) un rapport au gouverneur en conseil. En ce qui a trait aux enquêtes ministérielles constituées en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*, les commissaires, dans la plupart des cas, font rapport au ministre concerné. Avant 1960, les décrets du conseil constituant des commissions royales ne comportaient aucune disposition relative au sort réservé aux documents générés par celles-ci. Étant donné que les documents des commissions d'enquête étaient soumis à un nombre limité de principes de gestion de documents, nombre d'entre eux ont été éparpillés, perdus ou détruits. En 1960, W. Kaye Lamb, l'archiviste fédéral, résumait ainsi la situation :

> « Selon la procédure habituellement suivie dans le passé, une commission devait remettre ses documents à n'importe lequel des ministères du gouvernement se montrant particulièrement intéressé par l'objet de l'enquête. En règle générale, une partie des documents était déposée dans les dossiers ministériels; les documents restants étaient conservés pendant un certain temps, après quoi ils étaient retirés de la circulation et jetés[18]. »

En outre, les documents relatifs à certaines enquêtes ne furent jamais déposés auprès du gouvernement; certains de ceux-ci n'ont été retrouvés que des années plus tard parmi les documents personnels d'anciens commissaires et dans d'autres fonds d'archives. L'archiviste responsable du RG 33 a essayé de retracer les pièces manquantes des documents des commissions royales, mais ses efforts se sont soldés par un succès mitigé.

En 1960, on conçut une méthode visant à sauvegarder les documents des commissions royales. Au cours du mois d'avril, l'archiviste fédéral, M. Lamb, recommanda, dans une lettre adressée au greffier du Conseil privé, R. B. Bryce, que les commissions royales soient enjointes de déposer leurs documents aux Archives publiques du Canada, à l'exception des pièces de nature confidentielle. En juin, dans sa réponse à la lettre de M. Lamb, M. Bryce lui fit savoir que, dans l'ensemble, il appuyait sa recommandation, mais qu'il lui semblait préférable que les commissions royales confient tous leurs documents, y compris les pièces confidentielles, à l'archiviste fédéral. Il ajoute : « J'entends suggérer cette démarche lors de la rédaction du prochain décret du conseil instituant une commission royale[19]. »

Par suite de cette décision, il devint pratique courante, pour l'archiviste fédéral, de faire parvenir une lettre officielle au président ou à la présidente ou au secrétaire général de chacune des commissions, leur rappelant l'importance des documents qu'elles généraient et les priant de déposer ceux-ci aux Archives publiques conformément aux dispositions du décret du conseil constituant les commissions en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Étant donné l'absence, à l'intérieur de certains décrets du conseil, de la disposition prévoyant le dépôt des documents des commissions royales aux Archives publiques, une nouvelle entente fut conclue, en 1979, dans le cadre d'un échange de correspondance entre l'archiviste fédéral, W. I. Smith, et le greffier du Conseil privé, P. Michael Pitfield, prévoyant que, « en règle générale, une disposition exigerait que les documents soient confiés à l'archiviste fédéral[20] ». Cette mesure prévalut jusque vers la fin de 1984. À compter de février 1985, la plupart des décrets du conseil stipulaient que les documents des commissions royales devaient être acheminés directement au greffier du Conseil privé qui les transférerait aux Archives publiques du Canada. Cette modification visait à ce que les documents des commissions royales soient sous le contrôle d'un ministère du gouvernement, assurant ainsi le respect des politiques fédérales en matière de gestion des documents et de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[21].

11. Accès aux documents des commissions royales

Jusqu'en 1983, les modalités d'accès aux documents de chacune des commissions royales fédérales étaient habituellement fixées par la commission dont ils émanaient, de concert avec les Archives publiques. Ces règles étaient généralement conformes aux directives relatives à l'accès émises par le Cabinet et ayant pour but d'éclairer les ministères et les agences du gouvernement sur la question[22].

En règle générale, il n'existe aucune restriction en ce qui a trait à l'accès aux documents des commissions royales rendus publics alors que l'enquête suivait son cours. Ces documents, ouverts à tous, comportent habituellement des comptes rendus des audiences publiques, des mémoires et pièces à conviction non classifiés, des rapports publiés et des travaux de recherche. Dans les faits, les documents du RG 33 sont pour la plupart accessibles à des fins de recherche. Certains commissaires ont toutefois imposé des restrictions affectant la totalité ou une partie des documents de leur commission au moment du dépôt de ceux-ci aux Archives.

En 1982, à partir de l'adoption de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[23], l'accès aux documents générés par la plupart des ministères et agences du gouvernement fédéral fut régi par ces lois. Celles-ci assurent aux Canadiens un droit d'accès aux renseignements consignés dans les documents relevant des institutions fédérales, les exceptions à ce droit étant restreintes et précises. Les documents dont les Archives avaient la garde, et qui étaient ouverts à tous au moment de l'entrée en vigueur de la Loi (le 1er juillet 1983), sont restés à la disposition du public.

Cependant, les documents des commissions royales, comme tels, sont exclus de la portée de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* parce que les commissions ne sont pas mentionnées sur la liste des institutions fédérales régies par ces lois. De plus, la section 68 (c) de la *Loi sur l'accès à l'information* stipule que cette même loi n'a pas juridiction sur les documents transmis aux Archives par des institutions ou des particuliers autres que ceux mentionnés sur les listes des lois. Ceci signifie que le degré d'accessibilité aux documents des commissions royales transmis directement aux Archives par le secrétariat de la commission devait être établi sur une base individuelle. Vers la fin de 1984, les documents des commissions royales tombèrent sous la juridiction de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les commissions étaient dans l'obligation de transmettre directement leurs documents au greffier du Conseil privé, dès que possible, à la fin de leurs travaux. Ainsi, conformément à la politique du gouvernement en matière d'archives, le Bureau du Conseil privé s'en voyait confier la gestion, puis les transférait aux Archives nationales du Canada. Ce qui s'effectuait selon un calendrier de conservation ou grâce à une entente de transfert intervenue entre le Bureau du Conseil privé et les Archives nationales, tel que mentionné à l'article 6(1) de la *Loi sur les Archives nationales*[24]. Il est possible que les documents des commissions royales tombant maintenant sous la juridiction de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* nécessitent une révision par la Division des archives gouvernementales avant leur divulgation.

Les chercheurs qui souhaitent consulter les documents du RG 33 devraient, de préférence, communiquer avec la Division des archives gouvernementales avant de venir aux Archives nationales, afin de vérifier la disponibilité de ces documents.

NOTES

1. *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et aux départements*, S.R.C. 1970, ch. I-13. Tout au long de cet inventaire, on fait mention de cette loi en utilisant son appellation abrégée, soit la *Loi sur les enquêtes*.

2. George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967. Cet ouvrage contient une liste de 396 commissions royales. Depuis sa publication, environ 50 autres commissions royales fédérales ont été constituées.

3. La première loi relative aux enquêtes publiques à être promulguée en Amérique du Nord britannique fut votée par la province du Canada en 1846 (9 Vict., ch. 38). Elle servit de modèle lors des législations subséquentes portant sur les enquêtes publiques. Pour plus de détails sur la législation relative aux enquêtes publiques, consultez l'Historique administratif de cet inventaire.

4. Canada, Commission de réforme du droit, *Document de travail n° 17, Droit administratif, Commissions d'enquête*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1977, p. 6.

5. *Ibid.*, p. 6.

6. Canada, Bureau du Conseil privé, *Guide à l'usage des Commissions d'enquête*, Harry A. Wilson, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1983, p. 31.

7. *Ibid.*, p. 30-31.

8. *Ibid.*, p. 30.

9. *Ibid.*, p. 30.

10. Henderson, *op. cit.*, p. xi.

11. Les principales listes des commissions royales d'enquête sont les suivantes :

    Canada, Secrétariat d'État, *Rapport du Secrétariat d'État du Canada en 1902*, Documents parlementaires, Chambre des communes, n° 29, 1903. Ce rapport contient une liste des enquêtes ordonnées sous le Grand Sceau du Canada de 1869 à 1902.

    Arthur Harrison Cole, *A Finding-List of Royal Commission Reports in the British Dominions*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1939. Cet ouvrage contient une liste d'environ 80 commissions royales constituées au Canada depuis la Confédération.

    Grace S. Lewis, « Reports of Dominion and Provincial Royal Commissions, together with a selection of reports of British Royal Commissions having bearing on Canada », *L'Annuaire du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1940, p. 1137-1140. Une liste annuelle des commissions royales fut publiée dans *L'Annuaire du Canada* à compter de 1904, mais l'édition de 1940 contient une liste d'environ 100 rapports de commissions royales.

    Keith Callard, « Les commissions d'enquête au Canada, 1867-1949 », Ottawa, 1950. Ce rapport inédit fut préparé à l'intention du Secrétaire du Cabinet et contient une liste de 328 commissions d'enquête.

George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967. Cet ouvrage, qui contient des renseignements sur 396 commissions royales fédérales, est la liste de contrôle la plus détaillée qui ait été rédigée jusqu'à maintenant sur les commissions royales.

James Quantrell, « Guide to Microform Edition of the Reports of the Royal Commissions of Canada, 1867-1966: A Supplement to Henderson Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist », Toronto, Micromedia, 1977. La liste de contrôle Henderson permet de localiser environ 270 des quelque 400 rapports rédigés par les commissions d'enquête que le gouvernement du Canada a établies aux termes de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* entre 1867 et 1966. Le supplément mentionné ci-dessus est inédit (son auteur l'a rédigé pour le compte de la Micromedia Limited) et indique où se trouvent les rapports des 32 autres commissions d'enquête parlementaires. La maison Micromedia a rédigé un guide qui accompagne sa collection de microformes et où l'on trouve les données bibliographiques de rapports de commissions d'enquête parus après publication de l'œuvre de Henderson et qui vise la période comprise entre 1967 et 1980.

Harry A. Wilson, « Commissions of Inquiry under the *Inquiries Act*, Part I, 1870-1979 ». Une liste inédite de plus de 300 commissions royales fédérales.

Denise Ledoux, « Commissions d'enquête sous l'empire de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, 1967 à ce jour », mis à jour par C. Laferrière, Ottawa, 1986. Cette mise à jour de la liste de contrôle de George Henderson contient une liste de plus de 40 commissions royales fédérales. La Bibliothèque du Parlement a préparé cette liste et en publie régulièrement une mise à jour.

12. Canada, Commission de réforme du droit, p. 11.

13. J. E. Hodgetts, « The Role of Royal Commissions in Canadian Government », *Proceedings of the Third Annual Conference of the Institute of Public Administration in Canada (1951)*, Toronto, 1952, p. 354-355.

14. J. E. Hodgetts, « Should Canada Be De-Commissioned? A Commoner's View of Royal Commissions », *Queen's Quarterly*, LXX, Hiver 1964, p. 478.

15. Canada, Commission de réforme du droit, p. 11.

16. Terry Cook et Glenn T. Wright, édit., *Collection de guides généraux 1983 : Division des archives fédérales*, Archives publiques du Canada, [Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1983], p. 4-5.

17. Henderson, *op. cit.*, p. xvi.

18. Archives nationales du Canada, Division des archives gouvernementales, dossier 8130-R, lettre de W. Kaye Lamb, archiviste fédéral, à R. B. Bryce, greffier du Conseil privé, datée du 11 avril 1960.

19. *Ibid.* et Bryce à Lamb, datée du 21 juin 1960. Le décret du conseil constituant la Commission royale sur l'industrie automobile (C.P. 1047 du 2 août 1960) constituait le premier décret du conseil comportant une disposition enjoignant le commissaire de ... « faire parvenir à l'archiviste fédéral tous les documents de la Commission dès qu'il le pourra, après la clôture de l'enquête ».

20. Archives nationales du Canada, Division des archives gouvernementales, dossier 8130-R, lettre de W. I. Smith, archiviste fédéral, à P. Michael Pitfield, greffier du Conseil privé, datée du 13 mars 1979, et Pitfield à Smith, datée du 31 mai 1979.

21. *Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels* (29-30-31 Eliz. II, 1980-1982, ch. 111). Depuis le changement dans la politique, une seule commission d'enquête, la Commission d'enquête au sujet de l'assurance-chômage (Commission Forget, Décret du conseil C.P. 2162 du 4 juillet 1985), s'est vue enjointe par décret du conseil de faire parvenir directement ses documents à l'archiviste fédéral.

22. Canada, Bureau du Conseil privé, Directive du Cabinet n° 46 approuvée en juin 1973. Cette directive fut amendée et rebaptisée Directive relative à l'accès en 1977.

23. *Loi sur l'accès à l'information* et *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

24. Archives nationales du Canada, Division des archives gouvernementales, dossier 8130-R, E. Frost, directeur de la Division des archives gouvernementales, à Karen Yates, Direction des services au public, Bibliothèque nationale du Canada, datée du 14 octobre 1987. Ce mémoire décrit la politique fédérale relative à l'accès aux documents des commissions royales et leur disposition et la *Loi sur les Archives nationales* (35-36 Eliz. II, 1986-1987, ch. 1). La nouvelle politique stipulant qu'on devait disposer des documents des commissions royales en les faisant parvenir directement au greffier du Conseil privé ne fut pas mise en vigueur avant février 1985, et cette modification de la politique fut adoptée par la plupart des commissions royales constituées par la suite.

INVENTAIRE DES
ARCHIVES DES COMMISSIONS
ROYALES D'ENQUÊTE

Partie I Historique administratif

PARTIE I HISTORIQUE ADMINISTRATIF

1838

Avant 1846, il n'existait, en Amérique du Nord britannique, aucune législation prévoyant la constitution d'enquêtes publiques. Une commission royale découlait d'une initiative de la Couronne ou d'un représentant de la Couronne dans les colonies britanniques. La nomination du ou des commissaire(s) s'effectuait sur la base d'une délégation de pouvoirs consignée dans des lettres patentes émises sous le Grand Sceau du Royaume.

La commission constituait le véhicule réglementaire officiel en vertu duquel les commissaires étaient habilités à mener une enquête et détaillait le mandat qui lui était confié.

C'est en 1838 que se tint l'une des plus importantes commissions royales coloniales, lorsque le gouvernement britannique nomma lord Durham gouverneur en chef des provinces de l'Amérique du Nord britannique (à l'exception de Terre-Neuve) et haut-commissaire afin d'enquêter sur la nature des problèmes ayant entraîné une révolte dans le Haut et le Bas-Canada. Un expert en la matière, H.M. Clokie, suppose que, à la suite de la crise constitutionnelle et politique suscitée par la portée exceptionnelle des recommandations formulées dans le Rapport Durham, ultérieurement « aucune commission royale d'enquête ne fut plus dépêchée, par l'un quelconque des gouvernements britanniques, pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'une colonie ou d'un Dominion autonome, sauf si le gouvernement colonial y avait consenti et, habituellement, à la suggestion de celui-ci ». (Voir Arthur H. Cole, *A Finding-List of Royal Commissions Reports in the British Dominions*, Cambridge, Mass., 1939, p. 7. H.M. Clokie est l'auteur de l'introduction de cet ouvrage.)

1846

La première loi relative aux enquêtes publiques à être promulguée en Amérique du Nord britannique fut la loi habilitant les commissaires à enquêter sur les affaires publiques et à recueillir des dépositions assermentées (*An Act to Empower Commissioners for Inquiring into Matters Connected with the Public Business, to Take Evidence on Oath* (9 Vict., ch. 38). La Province du Canada avait promulgué cette loi pour une période de temps limité. Elle devait demeurer en vigueur seulement jusqu'au 1er mai 1848, mais son application fut périodiquement prolongée et elle demeura en vigueur jusqu'en 1867. Cette loi, qui servit de modèle lors de la rédaction des lois subséquentes relatives aux enquêtes publiques, habilitait le gouverneur en conseil à désigner des commissaires détenant des pouvoirs similaires à ceux exercés par les juges d'un tribunal de droit civil. Ils avaient entre autres le pouvoir d'émettre des citations à comparaître pour forcer des témoins à déposer sous serment et celui de citer des témoins pour outrage advenant leur refus de collaborer.

1868

L'*Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques* (31 Vict., ch. 38) fut la première loi, en matière d'enquêtes publiques, à être promulguée par le gouvernement du Canada après la Confédération. Essentiellement, cette loi reprenait les mêmes dispositions que celles contenues dans la loi de 1846 (9 Vict., ch. 38). Comme en 1846, cette nouvelle loi permettait au gouverneur en conseil de désigner des commissaires détenant des pouvoirs similaires à ceux exercés par les

juges d'un tribunal de droit civil. Elle leur octroyait également le pouvoir d'émettre des citations à comparaître pour forcer des témoins à déposer sous serment.

La plupart des dispositions contenues dans la loi de 1868 ont été incorporées à la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* de 1906 (S.R.C., 1906, ch. 104).

1870

La Commission royale d'enquête sur les meilleurs moyens permettant de développer les communications par voie maritime du Dominion et de favoriser la croissance du commerce avec la partie nord-est de l'Amérique du Nord fut la première commission royale constituée en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (Décret du conseil C.P. 17 du 16 novembre 1870 en vertu de l'*Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques*, 31 Vict., 1868, ch. 38).

Aucune d'au moins trois autres enquêtes survenues après la Confédération, constituées avant l'enquête mentionnée ci-dessus, n'avait été instituée en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 3-4).

1873

Les 17 et 18 septembre, le premier ministre John A. Macdonald témoigna lors des audiences de la commission royale sur une certaine résolution, relative au chemin de fer du Canadien Pacifique, proposée au Parlement par l'honorable M. Huntington, le 2 avril 1873. Il semble que ce témoignage du premier ministre, au cours d'une enquête publique, constitue une première au Canada. Cette commission royale fut à l'origine de la défaite du gouvernement conservateur en novembre 1873. Elle avalisait le fait que l'obtention, par la compagnie de sir Hugh Allan, de la charte lui permettant de procéder à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique était étroitement liée à des contributions faites au Parti conservateur lors de la campagne électorale de 1872.

On jugea nécessaire de constituer une commission royale car un comité restreint de la Chambre des communes, initialement institué pour étudier ce problème, ne détenait aucun pouvoir l'habilitant à interroger des témoins assermentés. En 1875, ce pouvoir fut concédé aux comités parlementaires par l'entremise d'un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

1880

Le gouvernement du Canada vota la *Loi concernant la tenue de certaines enquêtes sous serment* (43 Vict., ch. 12). L'article 1 de cette loi habilite un ministre de la Couronne, en vertu de l'autorité qui lui est conférée par le gouverneur en conseil, à nommer « ... un commissaire ou des commissaires pour enquêter et faire rapport sur la situation et la gestion des affaires, ou toute partie d'icelles, d'un quelconque ministère... et sur la conduite de toute personne y occupant un poste quelconque, dans la mesure où l'on puisse établir un rapport entre ledit poste et ses fonctions officielles ». Afin d'être en mesure d'effectuer ces enquêtes ministérielles, on a accordé au(aux) commissaire(s) le pouvoir d'accéder à tous les bureaux du gouvernement, assorti du droit de compulser tous les documents qu'ils pourraient y trouver. Au même titre que la loi de 1868 (31 Vict., ch.

38), ils détenaient le pouvoir d'émettre des citations à comparaître pour forcer des témoins à témoigner sous serment et d'exiger que ceux-ci présentent des documents pertinents à l'enquête.

La plupart des dispositions contenues dans la loi de 1880 ont été incorporées à la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* de 1906 (S.R.C., 1906, ch. 104).

1889

L'*Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques* (31 Vict., 1868, ch. 38) fut amendé par la *Loi à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les enquêtes sur les affaires publiques* (52 Vict., ch. 33). En vertu de cet amendement de 1889, il devenait impossible pour les témoins interrogés au cours d'une enquête publique de motiver leur refus de répondre aux questions par l'allégation que leur témoignage puisse les incriminer. En outre, il devint impossible à quiconque d'être poursuivi devant un tribunal civil sur le compte de son témoignage.

1906

La loi de 1868 prévoyant la constitution d'enquêtes publiques (31 Vict., ch. 38; S.R.C., 1886, ch. 114, telle qu'amendée par 52 Vict., 1889, ch. 33) et la loi de 1880 prévoyant la constitution d'enquêtes ministérielles (43 Vict., ch. 12; S.R.C., 1886, ch. 115) furent refondues en une seule loi intitulée la *Loi sur les enquêtes*, version abrégée de l'appellation *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et départementales* (S.R.C., 1906, ch. 104). La loi de 1868 devint la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* et la loi de 1880 en devint la Partie II.

Une disposition, en vertu de laquelle les témoins déposant au cours d'une enquête pouvaient éviter de répondre à des questions si cela leur faisait encourir le risque de se voir l'objet de poursuites criminelles, fut retirée de la *Loi sur les enquêtes*. Une protection de même nature contre les poursuites avait déjà été incluse, en 1893, à l'article 5 de la *Loi sur la preuve* (56 Vict., ch. 31).

1912

La *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes* (2 Geo. V, ch. 28) fut votée, autorisant les commissaires, qu'ils soient nommés en vertu de la Partie I ou II de la *Loi sur les enquêtes*, à déléguer leurs pouvoirs d'enquête à un avocat ou à d'autres personnes embauchées pour leur prêter assistance au cours du déroulement de l'enquête. La loi permettait par exemple aux commissaires de déléguer leur pouvoir de citer des témoins et de les contraindre à témoigner sous serment. Elle autorisait également les personnes, lors d'une enquête portant sur leur comportement, à être représentées par un avocat. La plupart des dispositions contenues dans cet amendement furent incorporées à la Partie III de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) en 1927.

1916

Selon un expert, George Henderson, les exemplaires uniques des rapports de quelques commissions royales furent détruits par le feu : « ... il est possible qu'environ 25 de ceux-ci aient été détruits lors de l'incendie qui ravagea les édifices du Parlement à Ottawa en février 1916. Ces rapports manquants avaient effectivement été déposés au Parlement. Étant donné qu'ils n'avaient pas été publiés dans la collection des *Documents parlementaires*, ils n'existent plus, au même titre que les autres documents parlementaires non publiés

datant d'avant 1916. » (Voir George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. xiv.)

1927 La *Loi sur les enquêtes* de 1906 (S.R.C., 1906, ch. 104) ainsi qu'un amendement subséquent à la loi de 1912 (2 Geo. V, ch. 28) furent refondus en 1927 (S.R.C., 1927, ch. 99). À la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, relative aux « enquêtes publiques », et à la Partie II, relative aux « enquêtes ministérielles », on ajouta la Partie III, l'amendement de 1912 portant sur la délégation des pouvoirs d'enquête des commissaires.

1934 On vota la *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes* (24-25 Geo. V, ch. 37) qui prévoyait la possibilité pour des commissions et tribunaux de pays étrangers de recueillir des dépositions au Canada. En vertu de cette loi, le gouverneur en conseil pouvait octroyer à des commissaires étrangers les mêmes pouvoirs que ceux qui étaient dévolus aux commissaires en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Cet amendement fut incorporé à la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) en 1952 à titre de Partie IV.

1937 La Commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces (Commission Rowell-Sirois, décret du conseil C.P. 1908 du 14 août 1937) fut la première commission royale pour laquelle un programme de recherche détaillé fut entrepris. Dans le cadre de ce programme, sous la direction d'Alex Skelton, on embaucha un certain nombre de chercheurs indépendants afin de mener des recherches portant sur l'économie, les questions d'ordre constitutionnel et les comptes publics. Les plus importants travaux de recherche du programme furent publiés sous forme d'annexes au rapport. D'autres travaux, de moindre importance, furent publiés à part sous forme de documents polycopiés. En outre, un certain nombre de travaux de nature particulière, traitant principalement de problèmes de nature légale ou constitutionnelle, furent déposés auprès de la Commission mais demeurèrent inédits. Une liste des travaux de recherche préparés à l'intention de cette commission se trouve dans le *Rapport de la Commission royale sur les relations fédérales-provinciales* (Livre 1, p. 285).

1950 Dans un rapport inédit préparé à l'intention du Secrétariat du Cabinet, Keith Callard proposait que les documents générés par les commissions royales soient remis aux Archives publiques du Canada. Callard écrivait que « les modalités concernant la disposition définitive des documents originaux devraient être arrêtées par le comité des dossiers officiels et, en définitive, ceux-ci devraient être confiés aux Archives ». (Voir Keith Callard, « Commissions of Inquiry in Canada, 1867-1949 », Ottawa, 1950, p. 34.)

1951 On vota la *Loi sur l'administration financière* (15-16 Geo. VI, ch. 12) qui prévoyait qu'une commission royale fédérale puisse être qualifiée de « ministère » et que l'on confie aux commissaires le pouvoir de négocier directement avec le Conseil du Trésor pour tout ce qui relève du budget, des dépenses et de la comptabilité. Harry A. Wilson expose de façon plus détaillée la portée de cette loi en ce qui a trait aux commissions royales :

« En vertu de la *Loi sur l'administration financière* et aux fins de son application, la commission devient partie intégrante de la Fonction publique et est soumise à l'ensemble des règles et règlements administratifs qui ne vont pas à l'encontre des pouvoirs et directives conférés à la commission par décrets. Aux termes de ladite loi, l'expression « ministre compétent » désigne le ministre auquel le gouverneur en conseil confie la responsabilité de la commission; il s'agit habituellement du ministre qui a recommandé la création de l'enquête et dont fait mention le décret constitutif. »

(Voir Harry A. Wilson, *Guide à l'usage des Commissions d'enquête*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1983, p. 13-14.)

1952

La *Loi sur les enquêtes* de 1927 (S.R.C., 1927, ch. 99) et l'amendement subséquent à la loi de 1934 (24-25 Geo. V, ch. 37) furent refondus en 1952 (S.R.C., 1952, ch. 154). Aux parties existantes de la loi, à savoir les Parties I à III, on ajouta la Partie IV. Celle-ci prévoyait la possibilité pour des commissions ou tribunaux de pays étrangers de recueillir des dépositions au Canada.

1960

À la suite d'un échange de correspondance entre l'archiviste fédéral, W. Kaye Lamb, et le greffier du Conseil privé, R.B. Bryce, une disposition fut ajoutée aux décrets du conseil constituant des commissions en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, leur enjoignant de « ... faire parvenir à l'archiviste fédéral tous leurs documents dès que possible à la clôture de l'enquête ». Le décret du conseil constituant la Commission royale sur l'industrie automobile (Décret du conseil C.P. 1047 du 2 août 1960) est le premier à comporter cette disposition.

Une clause de même nature fut habituellement ajoutée aux décrets du conseil au moment de la constitution des commissions royales subséquentes. On note toutefois des exceptions. Des décrets du conseil ne comportaient aucune mention de la destination finale des documents alors que certains autres ordonnaient que les documents soient acheminés au ministre nommé dans le décret du conseil. Par conséquent, la politique fit l'objet d'une révision en 1979. (Voir Archives nationales du Canada, Division des archives gouvernementales, dossier 8130-R, W. Kaye Lamb, archiviste fédéral, à R.B. Bryce, greffier du Conseil privé, lettre datée du 11 avril 1960.)

1961

Le Conseil du Trésor, sur recommandation du Comité des dossiers officiels, convint d'accorder un mandat perpétuel de destruction des documents de régie interne des commissions royales (documents relatifs aux services financiers, aux services de bureau, à la comptabilité, aux relations publiques, aux notes de frais, les documents concernant les employés contractuels et les pièces connexes) à la suite d'une période de conservation de cinq ans (procès-verbal du Conseil du Trésor, C.T. 577433 du 4 mai 1961). Ce mandat fut incorporé au *Calendrier des délais de conservation et programme de résorption du gouvernement du Canada*, mis au point par le Comité des dossiers officiels en 1963.

1964

Un poste fut créé au sein de la division administrative du Bureau du Conseil privé afin de prêter assistance aux commissions d'enquête constituées en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*. La création de ce poste était rendue nécessaire parce que les commissaires ne font pas toujours partie de la Fonction publique et qu'ils ne saisissent pas toujours très bien le fonctionnement des procédures du gouvernement fédéral. Des procédures furent conçues afin de faciliter la mise en place, le fonctionnement et le démantèlement desdites commissions. Le titulaire agit également à titre d'agent de liaison auprès des Archives nationales pour tout ce qui touche aux commissions royales. Léo Lafrance a été la première personne à occuper ce poste.

1966

Le 21 octobre, Richard Albert Bell, député de la circonscription de Carleton en Ontario, introduisit un projet de loi privé (C-237) à la Chambre des communes afin d'interdire à tout juge de la Cour suprême du Canada d'exercer les pouvoirs de commissaire en vertu de la *Loi sur les enquêtes*. Ce projet de loi ne fut pas adopté par le Parlement.

Entre 1946 et 1967, 30 juges, y compris certains juges de la Cour suprême du Canada, furent nommés commissaires royaux. Toutefois, le fait de conférer à des juges des fonctions extrajudiciaires a été, durant plusieurs années, fortement contesté. Outre qu'ils sont dans l'impossibilité de remplir leurs fonctions normales au tribunal, les juges qui sont membres de commissions d'enquête se trouvent parfois dans des situations où ils sont susceptibles de se trouver mêlés à la politique partisane. Selon M. Bell, l'un des objectifs du projet de loi C-237 était « ... d'empêcher tout juge d'entreprendre toute autre démarche ne relevant pas de ses devoirs judiciaires, en fonction de laquelle il puisse se trouver mêlé à une polémique de nature politique ». (Voir John Courtney, « In Defence of Royal Commissions », *Canadian Public Relations*, 12 (2), Été 1967, Tableau IV, p. 205; et *Débats* de la Chambre des communes du 21 octobre 1966, p. 8950.)

1967

Le choix de Florence Bird à titre de présidente de la Commission royale sur le statut de la femme au Canada (Décret du conseil C.P. 312 du 16 février 1967) constitua un précédent, car il s'agissait de la première femme à présider une commission royale fédérale au Canada. Cette commission royale formula 167 recommandations sur des sujets aussi divers que le congé de maternité, les garderies, le travail à temps partiel, les pensions, les possibilités sur le plan de l'éducation et le droit de la famille.

1969

Avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (17-18 Eliz. II, ch. 54), le gouvernement du Canada eut comme politique de publier les rapports des commissions royales dans les deux langues officielles.

1970

La *Loi sur les enquêtes* fut consolidée sans qu'aucun changement n'y soit apporté (S.R.C., 1970, ch. 1-13).

1979

Un échange de correspondance entre l'archiviste fédéral, W. I. Smith, et le greffier du Conseil privé, P. Michael Pitfield, aboutit à une entente aux termes de laquelle les décrets du conseil constituant des

commissions en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* comporteraient généralement, sauf lors de « circonstances exceptionnelles », une disposition prévoyant la remise de leurs documents à l'archiviste fédéral. Cette entente présentait des similitudes avec celle qui avait été négociée entre W. Kaye Lamb et R.B. Bryce en 1960. Il était apparu nécessaire de reconfirmer la politique relative à la disposition des documents des commissions royales à cause de l'absence, dans certains décrets du conseil, de la disposition prévoyant l'envoi de ceux-ci à l'archiviste fédéral. (Voir Archives nationales du Canada, Division des archives gouvernementales, dossier 8130-R, W.I. Smith, archiviste fédéral, à P. Michael Pitfield, greffier du Conseil privé, lettre datée du 13 mars 1979.)

La Commission de réforme du droit proposa une nouvelle version fédérale de la *Loi sur les enquêtes* qui serait fondée sur la reconnaissance de l'existence de deux formes distinctes d'enquêtes, les enquêtes consultatives et les enquêtes d'investigation. Selon la Commission de réforme du droit, « une commission consultative devrait se pencher sur toute chose de nature politique, d'une importance considérable, ou sur tout problème d'apparence complexe nécessitant l'avis d'experts ». Elle proposait que des sujets tels les relations fédérales-provinciales, les services de santé, la radiodiffusion et la télédiffusion ou le bilinguisme et le biculturalisme entrent dans cette catégorie. D'autre part, les commissions d'investigation devraient « ... enquêter sur des sujets que le Cabinet est enclin à juger d'une importance considérable pour le public ». Malgré l'aveu de la Commission de réforme du droit qu'il ne serait pas toujours possible de déterminer ce qui est « d'une importance considérable pour le public », elle avança l'idée que cela pouvait englober des accusations d'incompétence ou de vénalité au sein du gouvernement, des désastres naturels ou des accidents de nature sérieuse demeurés sans explication. (Voir Canada, Commission de réforme du droit, *Document de travail 17, Droit administratif, Commissions d'enquête*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1977, p. 23-44.)

1980

Le 22 juillet, le premier ministre, M. Trudeau, témoigna, lors d'une audience tenue à huis-clos, devant la Commission d'enquête au sujet de certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada (Commission McDonald, Décret du conseil C.P. 1911 du 6 juillet 1977). Il semble que cela soit l'unique fois, depuis 1873, qu'un premier ministre du Canada ait été appelé à témoigner devant une commission royale fédérale.

La Commission McDonald fut mise sur pied en 1977 afin d'enquêter sur l'étendue et la fréquence de certaines pratiques d'enquête ou autres activités (concernant essentiellement des membres du service de la sécurité de la G.R.C.) qui n'étaient pas autorisées ou prévues par la loi. À la suite de cette enquête, on a formé une agence de sécurité civile indépendante.

1983

La *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (29-30-31 Eliz. II, 1980-1982, ch. 111) furent promulguées par le gouvernement du Canada le 1er juillet 1983. Les commissions royales furent exclues de la portée de ces

lois parce qu'elles ne sont pas mentionnées sur la liste des institutions gouvernementales régies par cette législation.

1984-1985

Entre 1960 et 1985, les décrets du conseil constituant des enquêtes fédérales en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* comportaient habituellement une disposition précisant que l'on disposerait des documents générés par celles-ci en les envoyant directement à l'archiviste fédéral. Cette politique fut modifiée vers la fin de 1984. À compter de février 1985, la plupart des décrets du conseil mettant sur pied des commissions royales stipulaient que lesdits documents seraient envoyés directement au greffier du Conseil privé qui les transférerait aux Archives nationales du Canada. Le changement fut amené par l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les commissions royales étaient exclues de la portée de ces lois, mais, en faisant parvenir les documents au greffier du Conseil privé, ceux-ci se trouvaient à être gérés par le Bureau du Conseil privé et régis par la politique de gestion des documents du gouvernement du Canada et assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

1985

La *Loi sur les enquêtes* fut consolidée mais on n'y apporta aucun changement (S.R.C., 1985, ch. 1-11).

Partie II Archives des commissions royales d'enquête

PARTIE II
ARCHIVES DES COMMISSIONS ROYALES D'ENQUÊTE

RG 33/1

Titre: Commission pour faire enquête et rapport sur les faits mentionnés dans une certaine résolution proposée par l'honorable M. Huntington, dans la Chambre des Communes, le 2e jour d'avril A.D. 1873 au sujet du chemin de fer du Pacifique, 0,25 m (vol. 1-2)

Historique : Le 2 avril 1873, Lucius S. Huntington, député libéral représentant la circonscription de Shefford au Québec, proposa à la Chambre des communes la mise sur pied d'un comité spécial chargé d'enquêter sur les circonstances entourant l'attribution du contrat d'affrètement du chemin de fer Canadien Pacifique à la compagnie de Hugh Allan. Huntington affirma que le chemin de fer Canadien Pacifique, en apparence un organisme canadien, était en définitive financé par des capitaux américains. Il affirma de plus que son président, Hugh Allan, avait contribué d'importantes sommes d'argent, dont des capitaux américains, à la campagne électorale de certains ministres canadiens en vue de l'élection fédérale d'août 1872, en échange de quoi ceux-ci s'étaient engagés à accorder le contrat de construction du chemin de fer à la compagnie de M. Allan. Le geste de M. Huntington fut accueilli comme un manque de confiance à l'endroit du gouvernement et rejeté à 31 voix de majorité. Le 8 avril, une semaine après la demande initiale de M. Huntington, le premier ministre John A. Macdonald proposa à la Chambre des communes de nommer un comité spécial chargé d'enquêter. Comme on n'était pas certain que le comité parlementaire puisse interroger des témoins assermentés, on déposa au Parlement un projet de loi sur l'assermentation. Au début de mai, le comité se réunit pour la première fois. En raison des doutes qui planaient quant à la légalité de la *Loi sur l'assermentation* (36 Vict., 1873, ch. 1) et de l'absence de plusieurs témoins importants d'Ottawa, le comité ajourna ses travaux jusqu'au 2 juillet. Le comité apprit alors que le gouvernement de l'empire britannique avait invalidé la *Loi sur l'assermentation*, l'empêchant ainsi de procéder comme l'avait prévu le Parlement. Le 3 juillet, les travaux du comité furent par conséquent suspendus jusqu'à ce que le Parlement se réunisse à nouveau, le 13 juillet. Entre temps, la presse avait publié des articles au sujet de l'intervention américaine et des contributions de même source aux campagnes électorales lors de l'élection fédérale de 1872. En raison de la situation, le Parlement se réunit brièvement le 13 août mais prorogea ses travaux le même jour. Le lendemain, une commission royale était constituée afin d'enquêter au sujet des arguments avancés par Huntington. (Voir Donald Creighton, *John A. Macdonald: The Old Chieftain*, Toronto, MacMillan, 1955, p. 153-167.)

La commission a tenu ses audiences à Ottawa du 4 au 30 septembre 1873. Trente-six témoins y ont comparu, dont le premier ministre John A. Macdonald.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1058 du 14 août 1873 en vertu de la *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et*

départementales (31 Vict., 1868, ch. 38) et sur recommandation du ministre de la Justice.

Mandat : Enquêter et faire rapport au sujet de questions précises concernant le chemin de fer Canadien Pacifique soulevées dans la résolution présentée à la Chambre des communes par l'honorable Lucius S. Huntington le 2 avril 1873.

Commissaires : Charles Dewey Day, président, Antoine Polette et James Robert Gowan.

Secrétaire : Salter Jehoshaphat Vankoughnet.

Documents : Documents rédigés par le comité spécial de la Chambre des communes et par la commission royale.

Les documents du comité spécial se composent de procès-verbaux des réunions, de correspondance, de reçus, d'une liste des témoins, d'extraits des Journaux de la Chambre des communes, de résolutions et de décrets menant à la constitution du comité, et de rapports.

Les documents de la commission se composent de correspondance, de reçus, d'une liste des témoins, de témoignages, de citations à comparaître et de convocations, de pièces à conviction, de documents concernant la constitution de la commission et d'un exemplaire du rapport final de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/1-2.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de John A. Macdonald, MG 26 A. L'instrument de recherche des documents personnels de Macdonald contient environ 230 références aux documents de cette commission à la rubrique « Pacific Scandal ».

Rapport : Daté du 17 octobre 1873. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Intitulé *Rapport de la Commission royale nommée par Commission adressée aux Commissaires sous le Grand Sceau du Canada, portant la date du quatorzième jour d'août, A.D. 1873*, 227 p. Texte imprimé dans les Journaux de la Chambre des communes, vol. 7, 1873, annexe 1. Le rapport comprend les comptes rendus des témoignages faits lors des audiences de la commission.

RG 33/2

Titre : Commission to Investigate, Inquire into and Report upon Charges Preferred Against Certain Officers and Guards Connected with the Stony Mountain Penitentiary [Commission d'enquête chargée d'obtenir des renseignements et de faire rapport au sujet d'accusations portées contre des membres de la direction et des gardiens du pénitencier de Stony Mountain], 1897, 0,05 m (vol.1)

Historique : En juillet 1896, lorsque les Libéraux prirent le pouvoir sous la direction de Wilfrid Laurier, le directeur A.G. Irvine, ainsi que des membres de la direction et des gardiens du pénitencier de Stony Mountain, firent l'objet d'accusations de partisanerie politique. On a de plus prétendu que l'administration du pénitencier s'était rendue coupable de nombreux abus, dont l'utilisation de détenus, d'instruments aratoires et de fournitures appartenant à la prison à des fins personnelles, la pratique de favoritisme à l'endroit de détenus, y compris la libération d'un prisonnier avant qu'il n'ait purgé la totalité de sa peine, la prolongation d'une peine au-delà de la durée prévue, le renouvellement d'un contrat avec la compagnie Oxford Manufacturing et un réseau de vente de marchandises de la prison aux détenus. Sur recommandation du ministre de la Justice, ces accusations, qui avaient été dénombrées dans les dossiers 292/1896 et 42/1897 de la Direction des pénitenciers du ministère de la Justice, ont fait l'objet d'un décret d'enquête et de rapport. (Voir Enquête sur les pénitenciers du Manitoba, Rapport du commissaire, 1897.)

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 242 du 9 février 1897 en vertu de la *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et départementales* (S.R.C., 1886, ch. 114) et sur recommandation du ministre de la Justice.

Mandat : Enquêter et faire rapport au sujet d'accusations de partisanerie répréhensible dans le cadre de l'élection générale du Dominion de 1896 ainsi que de manquement au devoir portées contre des membres de la direction et des gardiens du pénitencier de Stony Mountain.

Commissaire : Frederick Coate Wade.

Documents : Un exemplaire du rapport de la commission. Y sont consignés des extraits des dossiers 292/1896 et 42/1897 de la Direction des pénitenciers du ministère de la Justice dans lesquels figurent les accusations portées contre des fonctionnaires et des membres de la direction du pénitencier. Y sont également consignées les remarques du commissaire sur les cadres et l'administration du pénitencier.

Il n'existe pas d'instrument de recherche pour ces documents.

Rapport : Daté du 1er septembre 1897. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Parmi les documents de cette commission se trouve un document en partie dactylographié et en partie manuscrit intitulé « Manitoba Penitentiary Investigation, Commissioner's Report, 1897 » [Rapport du commissaire d'enquête sur les pénitenciers du Manitoba, 1897], 221 p.

RG 33/3

Titre : Commission royale des voies de transport des produits canadiens acheminés par des ports canadiens vers les marchés internationaux, 1903-1905, 0,2 m (vol. 1-2)

Historique : L'arrivée massive de population dans le nord-ouest canadien au début du siècle et la croissance rapide des colonies agricoles ont généré le besoin d'améliorer les réseaux de transports desservant cette région. Dans le discours du trône du 12 mars 1903, le gouvernement du Canada s'engagea à constituer une commission royale d'enquête sur la question. James Sutherland, ministre des Travaux publics, présenta un rapport au gouverneur en conseil le 6 avril 1903 dans lequel il recommandait la tenue d'une enquête en matière de transport. La commission royale fut constituée le 19 mai. Une semaine plus tard, le premier ministre Wilfrid Laurier expliqua à la Chambre des communes que cette enquête visait principalement à établir une politique exhaustive en matière de développement du réseau de transport naval du Canada et surtout à améliorer les services portuaires de manière « à réduire, tant pour le producteur que pour le consommateur, le prix du transport des produits de l'Ouest et de ceux de l'Est destinés à l'Ouest ». (Voir *Débats*, Chambre des communes, 12 mars et 26 mai 1903, p. 3 et p. 3562-3563; et décret du conseil C.P. 583 du 19 mai 1903.)

La commission a tenu ses audiences dans 37 villes canadiennes du 9 janvier 1904 au 30 septembre 1905.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 583 du 19 mai 1903 en vertu de la *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et départementales* (S.R.C., 1886, ch. 114) et sur recommandation du ministre des Travaux publics.

Mandat : Faire une enquête exhaustive relativement : a) aux conditions d'expédition du point d'origine et à la possibilité d'améliorer ces conditions; b) aux besoins, en matière d'entreposage, des ports fluviaux, maritimes et lacustres; c) aux installations portuaires des fleuves, de l'Atlantique, du Pacifique et des lacs à l'intérieur des terres; d) aux conditions de navigation du fleuve Saint-Laurent; et e) de façon générale, à toute amélioration, tout agrandissement ou à tout autre aspect des réseaux de transport plus rentables et plus adéquats, tant par voie navigable que par voie de terre.

Également, enquêter au sujet des forces qui empêchent la réalisation d'un réseau de transport entièrement canadien, entre autres la concurrence des chemins de fer des États-Unis, la concurrence des navires américains desservant les ports du lac Supérieur, le détournement de marchandises canadiennes de l'Est vers Boston, Portland et d'autres ports des États-Unis; et étudier soigneusement les méthodes les plus efficaces et les plus rentables de nos concurrents et en faire rapport.

Commissaires : À l'origine, les commissaires étaient William Cornelius Van Horne, président, John Bertram et Harold Kennedy. Van Horne et Kennedy ne pouvant siéger, Robert Reford et Edward Carey Fry furent nommés commissaires et la présidence fut donnée à John Bertram (Décret du conseil C.P. 1475 du 26 août 1903). Bertram mourut le 28 novembre 1904 et Fry donna sa démission au début de 1905. Robert Reford fut alors nommé président et James Henry Ashdown, commissaire (Décrets du conseil C.P. 2 et C.P. 3 du 7 janvier 1905).

Secrétaires : Charles Napier Bell et J.X. Perrault. Perrault mourut le 7 avril 1905.

Documents : Comptes rendus des audiences, avec un index, et un exemplaire du rapport de la commission.

Il n'existe pas d'instrument de recherche pour ces documents.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de Robert Reford, MG 28 III 59, vol. 10, registre de copies de lettres n° 38, correspondance relative à la Commission royale sur le transport.

Rapport : Daté du 11 décembre 1905. Déposé à la Chambre des communes le 17 avril 1906. Document parlementaire n° 19a, 1906. Intitulé *Rapport de la Commission royale des voies de transport nommée le 19 mai 1903*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1906, 63 p. Le rapport contient plusieurs rapports provisoires de la commission.

RG 33/4

Titre : Commission royale des assurances sur la vie, 1891-1907, 0,6 m (vol. 1-3)

Historique : En 1899, l'administration Laurier amendait la *Loi concernant l'assurance* (62-63 Vict., 1899, ch. 13) de façon à permettre l'investissement des fonds d'assurances dans des actions et des obligations. En 1906, une lettre rédigée par Louis Davies, membre de la Cour Suprême du Canada et ancien député, était rendue publique. Davies y déclarait regretter d'avoir appuyé l'amendement de 1899 et semblait souhaiter la tenue d'une enquête au sujet de l'industrie de l'assurance. À l'époque, les compagnies d'assurances étaient la cible de très nombreuses accusations d'irrégularités. La population canadienne et américaine confiant environ 300 millions de dollars par année à des compagnies d'assurances et à des confréries, la gestion de ces sommes soulevait de plus en plus de préoccupations. L'inquiétude grandissante avait principalement été déclenchée par l'enquête de 1906 sur les compagnies d'assurances de l'État de New York. Cette enquête entraîna la démission de certains cadres dans le milieu de l'assurance, ayant mis au jour la mauvaise gestion et l'utilisation frauduleuse des capitaux des détenteurs de contrats d'assurances. Le rapport du comité Armstrong de l'État de New York et les amendements apportés par la suite aux lois régissant l'industrie de l'assurance de New York contribuèrent à sensibiliser le public canadien à la possibilité de transactions frauduleuses dans le milieu de l'assurance au Canada. Cependant, tout porte à croire que le principal facteur à l'origine de la commission royale fut la couverture que reçut cette affaire dans le *Toronto World*. Du 14 au 28 février 1906, la campagne menée par la presse contre les compagnies d'assurances canadiennes fit la manchette des journaux. Pendant 14 jours, le *Toronto World* s'en prit presque quotidiennement à des compagnies d'assurances canadiennes, et plus précisément à la Canada Life Assurance Company. Le quotidien affirmait que les détenteurs de contrats d'assurances ayant confié leurs capitaux aux agents d'assurances perdaient de l'argent qui était refilé aux principaux actionnaires de la compagnie, lesquels accusaient des surplus de bénéfices. Le *Toronto World* allégua que certains « gentlemen » très bien placés et hautement respectés, dont deux sénateurs libéraux, soit George A. Cox, président de la Canada Life, et William Gibson, un directeur de cette même compagnie, étaient impliqués dans des pratiques commerciales suspectes. Les articles sensibilisèrent le grand public à la question et on finit par soupçonner d'autres personnes importantes de participer à des irrégularités dans l'industrie de l'assurance. (Voir *Toronto World*, du 14 au 28 février 1906; et *Canadian Annual Review*, 1906, p. 215-216.)

La commission a tenu ses audiences à Ottawa, Toronto, London, Waterloo, Hamilton, Winnipeg et Montréal du 7 mars au 24 novembre 1906. On a déposé 741 pièces à conviction auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 320 du 28 février 1906 en vertu de la *Loi concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques et départementales* (S.R.C., 1886, ch. 114) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Enquêter sur : a) l'ensemble de l'industrie de l'assurance-vie et des réseaux d'assurance-vie du Canada; b) le fonctionnement des diverses compagnies enregistrées auprès du Parlement du Canada ou de toute province canadienne et autorisées en vertu de la *Loi concernant l'assurance* et transigeant de l'assurance sur la vie au Canada, y compris les frais de gestion et l'investissement des capitaux; c) le fonctionnement des compagnies qui ne sont pas enregistrées auprès du gouvernement du Dominion ou des provinces canadiennes et qui font affaires au Canada dans le milieu de l'assurance-vie; d) les lois du Parlement du Canada concernant et régissant l'industrie de l'assurance-vie, aussi bien pour les compagnies canadiennes que pour les compagnies étrangères, et faire rapport des amendements qu'il serait souhaitable d'y apporter.

Commissaires : Duncan Byron MacTavish, président, John Woodburn Langmuir et Ambrose Leonard Kent.

Secrétaire : Henry Taylor Ross.

Documents : Documents concernant la Confederation Life Association, l'Independant Order of Foresters, l'Union Trust Company, la Great West Land Company, la Shawinigan Water and Power Company et la Sun Life Assurance Company. Les documents contiennent également des pièces à conviction, des documents administratifs, de la correspondance, des publications, un registre de copies de lettres et des documents sur l'assurance en Nouvelle-Zélande.

Voir l'instrument de recherche RG 33/4-3.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 3238, dossier 14276; vol. 3239, dossiers 14301 et 14301A; et vol. 3274, dossier 16012, documents administratifs relatifs à la Commission royale des assurances sur la vie.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Justice, RG 13, A2, vol. 1910, dossier 267/1906, témoignages rendus lors des audiences de la Commission royale des assurances sur la vie, imprimés par la Warwick Brothers and Rutter Ltd., Toronto, 3352 p.

Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale des assurances sur la vie, RG 33M4, n° d'acquisition 78903/60, 8 pièces.

Rapport : Daté du 22 février 1907. Déposé à la Chambre des communes le 26 février 1907. Documents parlementaires n° 123a et 123b, 1906-1907. Intitulé *Rapport de la Commission royale des assurances sur la vie*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1907, iv, 244 p.

RG 33/5

Titre : Commission royale d'enquête sur le commerce des grains au Canada, 1906-1908, 0,6 m (vol. 1-3)

Historique : En dépit des amendements apportés à la loi du Manitoba concernant les céréales (*Manitoba Grain Act*) (63-64 Vict., 1900, ch. 39) et de la loi sur l'inspection des céréales (*Grain Inspection Act*) (4 Éd. VII, 1904, ch. 15), promulguées pour les protéger, les producteurs de céréales de l'Ouest canadien n'étaient pas convaincus de bénéficier d'une telle protection, tant dans la pratique qu'au sens de la loi. Ils étaient persuadés que les expéditeurs, aux terminus, bénéficiaient d'un traitement plus souple que celui auquel ils étaient soumis en matière de classement par catégorie de leurs produits. Ils accusaient également la Winnipeg Grain Exchange et la North-West Grain Dealers' Association de former une coalition. En 1906, une délégation des producteurs de grains comparut devant le Comité agricole de la Chambre des communes afin de discuter des problèmes relatifs au classement par catégorie, à l'inspection et d'autres questions du commerce des céréales qui soulevaient le mécontentement des producteurs. Ceux-ci demandèrent au gouvernement de faire une enquête sur le commerce des grains. Par conséquent, le gouvernement constitua une commission royale d'enquête sur les allégations des producteurs de grains. (Voir Charles F. Wilson, *A Century of Canadian Grain*, Saskatoon, Western Producer Prairie Books, 1978, p. 36.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans 30 villes canadiennes du 29 août 1906 au 25 mai 1907. Les commissaires se sont également rendus aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Irlande.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1475 du 19 juillet 1906 sur recommandation du ministre du Commerce. Le décret du conseil ne mentionne pas de règlement habilitant.

Mandat : Étudier la loi concernant l'inspection des grains et la loi du Manitoba sur les céréales. La commission se voit conférer le droit de visiter les producteurs de grains et les silos à grains des régions des producteurs de blé. Examiner aussi : a) les techniques de traitement des grains à différentes étapes, soit les silos des producteurs ainsi que ceux des compagnies; b) la répartition des wagons; c) les méthodes auxquelles ont recours les commerçants de grains de Winnipeg, de Toronto et de Montréal; d) le système de perception des droits et d'inspection du gouvernement, et le classement par catégorie; e) le traitement auquel sont soumis les grains à Fort William et à Port Arthur, dans les ports lacustres, à Montréal, à Saint-Jean et à Halifax; et f) les techniques de manutention des grains à leur arrivée en Angleterre.

Commissaires : John Millar, président, George E. Goldie et William L. McNair.

Secrétaire : E. Nield.

Documents :

Comptes rendus des audiences, avec un index, et le compte rendu d'une audience avec le ministre du Commerce afin d'étudier les recommandations contenues dans le rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/5-4.

Autres documents :

Archives nationales du Canada, archives du ministère du Commerce, RG 20, vol. 1363, dossier 14-133, correspondance et coupures de journaux relatives à la Commission royale sur le commerce des grains.

Rapport :

Daté du 11 octobre 1907. Déposé à la Chambre des communes le 8 janvier 1908. Document parlementaire n° 59, 1907-1908. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur le commerce des grains au Canada, 1906*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1908, 42 p.

RG 33/6

Titre : Commission royale d'enquête sur le pont de Québec, 1897-1910, 0,4 m (vol. 1-4)

Historique :

Le 12 avril 1900, la Quebec Bridge Company accordait à la Phoenix Bridge Company de Phoenixville, en Pennsylvanie, le contrat de construction des travées d'accès d'un pont traversant le fleuve Saint-Laurent à environ six milles en amont de la ville de Québec. Le pont devait être la plus longue travée en console au monde à cette époque. Il permettrait à la fois aux trains, aux tramways, aux véhicules à moteurs et aux piétons de franchir le fleuve. La construction du pont débuta en octobre 1900 lorsque fut déposée la pierre angulaire de la première pile. Cependant, P.L. Szlapka, l'ingénieur de la Phoenix Bridge Company, ne termina les plans du pont qu'au printemps 1905.

Un malaise grandissant se fit sentir au sujet des plans de Szlapka lorsque l'ingénieur-conseil de la Quebec Bridge Company, Theodore Cooper de New York, découvrit que le poids des deux travées en console excédait d'environ huit millions de livres les prévisions initiales. Étant donné que les travaux de construction de la première travée, située sur la rive sud du Saint-Laurent, étaient passablement avancés, Cooper décida d'accepter les plans de Szlapka et laissa les travaux se poursuivre comme prévu.

En juin 1907, Norman McLure, ingénieur chargé de l'inspection du pont, découvrit que deux des poutres du bras d'amarrage de la travée étaient désalignées d'un quart de pouce. En fait, plusieurs autres poutres avaient été remises en place de force à l'aide de vérins hydrauliques mais l'emplacement de ces deux poutres rendait impossible l'utilisation de vérins. Au début d'août, McLure signala à Cooper, à New York, que le désalignement des deux poutres s'était accentué et que celles-ci semblaient présenter une légère courbe. Cooper s'inquiéta de ce rapport et voulu obtenir de plus amples renseignements. Le 27 août, la situation devint plus inquiétante alors que les poutres accusaient un désalignement de deux pouces et affichaient une courbe évidente. Le 28 août, McLure se rendit à New York pour en informer Cooper.

Le 29 août, Cooper télégraphia le message suivant à John Deans, ingénieur en chef de la Phoenix Bridge Company, à Phoenix : « N'ajoutez plus de charge au pont jusqu'à ce que tous les détails aient été étudiés. » Deans omit cependant d'acheminer le message à Québec parce que McLure lui avait dit qu'aucune charge ne serait ajoutée aux poutres jusqu'à ce que la navette (plate-forme de travail composée d'un échafaud de métal) soit démantelée. À l'insu de McLure, les travaux s'étaient poursuivis après son départ pour les États-Unis. En fait, la navette était toujours en place et on continuait à ajouter de l'acier au bout des travées.

Le 29 août 1907, à 17 h 32, les travées défectueuses s'effondrèrent, entraînant la mort de 75 des 86 hommes se trouvant sur la structure. Il y eut de plus de lourdes pertes à la propriété.

La commission royale chargée d'enquêter sur l'accident conclut que l'effondrement de la travée du pont avait été provoquée par la rupture des câbles inférieurs du bras d'amarrage, près de la pile principale, en raison d'un défaut de conception. On attribua cela au mauvais jugement de P.L. Szlapka, l'ingénieur de la Phoenix Bridge Company, et à Theodore Cooper, l'ingénieur-conseil de la Quebec Bridge and Railway Company. (Voir James Bannerman, « The Black Day the Quebec Bridge Fell », *Maclean's Magazine*, 13 octobre 1956.)

La commission a tenu ses audiences à Québec, Ottawa, New York, Philadelphie et Phoenixville, en Pennsylvanie, du 9 septembre au 22 novembre 1906, et s'est rendue à Harrisburg, en Pennsylvanie. Du 28 novembre 1906 au 23 janvier 1907, les commissaires sont retournés à Québec, à New York et à Phoenixville.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1974 du 31 août 1907 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les raisons de l'effondrement du pont de Québec et sur tous les points se rattachant plus précisément aux questions soulevées par l'ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer et Canaux.

Commissaires : Henry Holgate, président, John George Gale Kerry et John Galbraith.

Documents : Comptes rendus des audiences, pièces à conviction, correspondance et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/6-5.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale d'enquête sur le pont de Québec, RG 33M6, n° d'acquisition 78903/63, 141 pièces.

Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents du Parlement, RG 14M, document parlementaire 154, 1907-1908, n° d'acquisition 1974-1477, plans du pont de Québec.

Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, Canada, Commission royale d'enquête sur le pont de Québec, n° d'acquisition 1978-165, 1 pièce, et n° d'acquisition 1963-054, 1359 pièces.

Rapport : Daté du 20 février 1908. Déposé à la Chambre des communes le 9 mars 1908. Document parlementaire n° 154, 1907-1908. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le pont de Québec*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1908, 3 vol. (206 p., 585 p. et des plans). Le rapport contient les pièces à conviction et les témoignages présentés lors des audiences de la commission. En outre, est inclus un rapport de C.C. Schneider sur les plans du pont de Québec.

RG 33/7

Titre :

Commission to Investigate the Nature and Extent of the Commercial Advantages to be Derived from the Construction of the Baie Verte Canal [Commission d'enquête sur la nature et l'étendue des avantages commerciaux découlant de la construction du canal de la baie Verte], 1875, 22 p. (vol. 1)

Historique :

Depuis le XVII[e] siècle se sont succédé plusieurs projets de construction d'un canal traversant l'isthme de Chignectou, lequel divise le bassin de Cumberland, à l'entrée de la baie de Fundy, depuis la baie Verte, dans le golfe du Saint-Laurent. Le canal a fait l'objet de plusieurs rapports et études d'ingénierie au cours des années sans toutefois avoir jamais été construit. Le premier projet de construction fut déposé en 1822 à la suite d'une étude menée par Robert Minnittee pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il recommanda la construction d'un canal peu profond alimenté en eau potable. En 1825, Francis Hall en recommanda également la construction dans un rapport présenté au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Thomas Telford, qui prit connaissance du rapport de Hall un an plus tard, recommanda aussi la construction du canal. Cependant, en 1843, le capitaine H.O. Crawley présenta deux rapports au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick selon lesquels le plan s'avérait possible mais irréalisable. Plus tard, dans le cadre des négociations en vue de former la Confédération, les délégués abordèrent le projet du canal. De toute évidence, certains délégués des provinces maritimes croyaient qu'en appuyant le projet de la Confédération, ils s'assuraient de la construction du canal.

En 1869, John Page présenta un rapport au ministère des Travaux publics dans lequel il recommandait d'entreprendre d'autres études et analyses concernant le projet d'un canal. Enfin, une commission royale chargée d'examiner l'amélioration des voies navigables du Dominion recommanda, dans son rapport déposé en 1871, la construction du canal de la baie Verte.

Suite à ce rapport, on demanda que soient menées de nouvelles études. Des retards sont cependant survenus alors que des désaccords opposaient des ingénieurs du ministère et des experts en ingénierie de la commission royale. Le gouvernement Mackenzie, qui avait pris le pouvoir en 1873, accorda des fonds pour la construction du canal dans ses prévisions budgétaires. Alors que la dépression de 1870 s'aggravait, le coût de la construction fit l'objet d'un débat continuel. Le projet soulevant de plus en plus de controverses, le gouvernement constitua en 1875 une nouvelle commission chargée de déterminer si le projet du canal de la baie Verte était réalisable. (Voir Chambre des communes, Documents parlementaires n° 10a, 1883; Ministère des Travaux publics, *Rapport général du ministre des Travaux publics, 1867-1882*, Ottawa, 1883, p. 830-833; Chambre des communes, Documents parlementaires n° 54, 1871; Chambre des communes, *Débats*, 2 mars 1875 et 8 avril 1876, p. 456-471 et p. 1168-1172; et *The Story of the Chignecto Barrier*, Comité du canal Chignectou, Sackville, Nouveau-Brunswick, s.d. [v. 1950]).

La commission a tenu ses audiences à Charlottetown, Summerside et Alberton à l'Île-du-Prince-Édouard; à Dalhousie, Bathurst, Newcastle, Chatham, Sackville et Saint-Jean au Nouveau-Brunswick; à Pictou, Amherst, Baie Verte et Halifax en Nouvelle-Écosse; et à Québec et Montréal au Québec. Les commissaires se sont également rendus à Gloucester et à Cape Ann aux États-Unis.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 556 du 16 juin 1875, sur recommandation du ministre des Travaux publics. Le décret du conseil ne mentionne pas de règlement habilitant.

Mandat : Enquêter sur la nature et les avantages commerciaux découlant de la construction du canal de la baie Verte entre la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent.

Commissaires : À l'origine, les commissaires étaient John Young, président, William Pearce Howland et Joseph Wilson Lawrence. En juillet 1875, Peter Jack a également été nommé commissaire (Décret du conseil C.P. 691 du 5 juillet 1875).

Secrétaire : Frederick Braun.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapports : Rapport final. Daté du 2 décembre 1875. Déposé à la Chambre des communes le 10 février 1876. Document parlementaire n° 11, 1876, mais n'a pas été imprimé dans les documents parlementaires. Intitulé *Report of the Commission Appointed by the Government to Investigate the Nature and Extent of the Commercial Advantages to be Derived from the Construction of the Baie Verte Canal; together with the Evidence Obtained. December, 1875*, [Ottawa, 1875], vi, 20, 138 p.

Rapport minoritaire. Daté de janvier 1876. Intitulé *A Minority Report on the Proposed Baie Verte Canal, by J.W. Lawrence, 1876*, Saint-Jean, N.-B., Daily Telegraph Steam Job Print, 1876, 45, 2 p.

RG 33/8

Titre : Commission to Investigate Charges of Corruption and Fraud in Relation to Contracts for Construction of Drill Sheds in the Province of Ontario [Commission d'enquête sur les accusations de corruption et de fraude relatives aux contrats en vue de la construction de hangars d'exercice dans la province de l'Ontario], 4 p. (vol. 1)

Historique : En 1915, on ouvrit une enquête suite à des accusations déposées auprès du gouvernement fédéral par MM. Hanson et Mumms de Meaford, en Ontario, à l'endroit de W.A. Tom, de Collingwood, au sujet de contrats obtenus par la W.A. Tom Construction Company pour la construction de plusieurs hangars d'exercice dans la province de l'Ontario. Les accusations se lisaient comme suit :

« On s'affaire présentement à construire plusieurs hangars d'exercice à travers le pays et W.A. Tom, un propriétaire d'écurie de Collingwood, a obtenu sa part des contrats. Il a construit ou est en train de construire des hangars d'exercice à Meaford, Markdale, Orono, Blackstock, Brampton, Listowel, Barry et je crois qu'il a également obtenu d'autres contrats. Il a formé une compagnie, la W.A. Tom Construction Company, qui se charge d'effectuer des travaux de ce genre pour le gouvernement et nous avons des raisons de croire que ladite compagnie se compose d'hommes à la solde du gouvernement. De toute façon, une fois les contrats signés, l'entrepreneur est libre d'agir à sa guise. Si les inspecteurs font preuve d'un peu trop de rigueur au début des travaux, on les paye pour surveiller une partie des travaux, comme la maçonnerie et l'érection de la charpente. L'argent en poche, ils n'osent plus parler. Le rafistolage est monnaie courante, par exemple, là où il était nécessaire d'utiliser du métal dilaté pour faire du béton armé, on s'est contenté d'utiliser une vieille clôture de fil de fer rouillé. Dans un autre contrat stipulant qu'il fallait utiliser des poutres de huit pouces pour les travers, on s'est contenté de clouer des planches de 3,2 pouces les unes sur les autres. Ni les drains ni le goudron prévus n'ont été utilisés. Deux couches de peinture ont été appliquées là où il était convenu d'en donner trois et aucune des chaudières n'est conforme aux normes stipulées dans les contrats. L'ensemble de ces travaux devrait faire l'objet d'une enquête exhaustive afin de mettre fin aux pratiques de ces parasites et de ces escrocs et d'obliger les inspecteurs du gouvernement qui laissent libre cours à cette corruption à répondre de leurs actes. Si vous ouvrez une enquête, nous serons en mesure de prouver la véracité de nos accusations. » (Voir décret du conseil C.P. 55 du 9 janvier 1915.)

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 55 du 9 janvier 1915 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur des accusations de corruption et de fraude relatives aux contrats en vue de la construction de hangars d'exercice dans la province de l'Ontario, accusations formulées par MM. Hanson et Mumms de Meaford en Ontario.

Commissaire : Robert Abercrombie Pringle.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Daté du 10 avril 1915. Déposé à la Chambre des communes le 15 avril 1915. Document parlementaire n° 294, 1915, mais n'a pas été imprimé dans les documents parlementaires. Le rapport se compose d'un document dactylographié et signé intitulé « Investigation of Drill Halls in the Province of Ontario » [Enquête sur les hangars d'exercice dans la province de l'Ontario], 4 p. Les documents de la commission en contiennent un exemplaire.

RG 33/9

Titre : Commission d'enquête relative au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal, 1959-1976, 4,4 m (vol. 1-22). Ainsi que le n° d'acquisition 76-77/002, 9,1 m (boîtes 1-30).

Historique : La création d'une enquête par le gouvernement du Canada relativement au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fait suite à une série d'événements dans la région de Montréal, tant dans le domaine de l'immigration qu'au ministère. Une enquête de la Gendarmerie royale du Canada, entreprise à la demande du ministère, avait mené à l'arrestation, le 16 avril 1973, de M[e] S.M. Byer, un avocat de Montréal. Byer avait été accusé, en vertu de l'article 110(1)(a) du *Code criminel* (S.R.C., 1970, ch. C-34), d'avoir à trois reprises « directement donné à un fonctionnaire à l'immigration canadienne une récompense en considération d'une collaboration concernant un sujet d'affaires ayant trait au gouvernement... ». Un autre fonctionnaire à l'immigration, Brian Purdon, avait été suspendu pour mauvaise conduite le 26 juin 1973 et congédié le 22 octobre 1973. Entre temps, à la suite d'une enquête distincte et non reliée à la précédente, l'agent d'immigration Lawrence Doiron avait admis avoir eu une conduite répréhensible et avait été suspendu le 27 avril 1973, puis congédié le 28 juin 1973. Durant cette même période, le ministère enquêtait sur un certain nombre d'immigrants soupçonnés d'être entrés illégalement au pays et sur la distribution à des immigrants, à leur arrivée à l'aéroport de Montréal, de cartes d'affaires d'un service d'immigration portant la mention Visa canadien et l'emblème de la feuille d'érable. Finalement, des articles avaient paru dans la presse alléguant que des agents d'immigration avaient eu des rapports sexuels avec des personnes (y compris des immigrants) qui traitaient avec le ministère. (Voir *Rapport de la Commission d'enquête relative au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal*, Ottawa, Information Canada, 1975, p. 3-4.)

La commission a tenu la plupart de ses audiences à Montréal du 23 avril 1974 au 19 août 1975. Les commissaires ont également été appelés à entendre des témoignages à Vancouver et à Londres. La commission a reçu 607 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2374 du 10 août 1973, révoqué plus tard par le décret du conseil C.P. 3454 du 30 octobre 1973; et le décret du conseil C.P. 1685 du 17 juillet 1975 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1970, ch. I-13) et sur recommandation du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur l'état et la gestion de cet aspect du mandat du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (ci-après appelé « le ministère ») qui a trait : a) au traitement des dossiers montréalais suivants du ministère et des questions s'y rattachant... (le décret du conseil C.P. 3454 du 30 octobre 1973 poursuit en énumérant 109 numéros de dossiers); b) aux personnes représentées par S.M. Byer, un avocat qui pratique sa profession dans la ville de Montréal, et qui ont eu affaire au ministère ou à des personnes employées au ministère; c) à la préparation d'une liste d'immigrants

par l'agent d'immigration Brian Purdon pour ledit S.M. Byer; et d) à la conduite de toute personne qui est ou a été employée au ministère, si cette conduite relève des fonctions qui lui ont été confiées, relativement aux questions énoncées ci-dessus.

Le commissaire est de plus chargé de faire enquête : a) sur le traitement des dossiers montréalais suivants du ministère et des questions s'y rattachant... (le décret du conseil C.P. 1685 du 17 juillet 1975 poursuit en énumérant quatre numéros de dossiers); et b) sur la conduite de toute personne qui est ou a été au service du ministère, si cette conduite relève des fonctions qui lui ont été confiées, relativement aux questions énoncées ci-dessus.

Commissaire : Claire L'Heureux-Dubé.

Secrétaire : William J. Brennan.

Documents : Comptes rendus des audiences, pièces à conviction, organigrammes, correspondance, rapports, documents de travail, dossiers juridiques et dossiers du personnel du bureau de district du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de Montréal.

Voir l'instrument de recherche RG 33/9-6, parties 1 et 2.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives audio-visuelles, documents de la Commission d'enquête sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, enregistrement sur bande des audiences et un extrait de l'émission radiophonique *As it happens* de la CBC portant sur la commission, saison de 1974-1975, durée d'environ 20 h., n° d'acquisition 1976-0039, n^{os} 1976-0039/1-23.

Rapport : Daté de janvier 1976. Déposé à la Chambre des communes le 26 janvier 1976. Document parlementaire n° 301-4/117, 1974-1976. Intitulé *Rapport de la Commission d'enquête relative au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à Montréal.* Claire L'Heureux-Dubé, juge à la Cour supérieure du Québec, commissaire. Janvier 1976. [Ottawa, Information Canada, 1975], xviii, 314 p.

RG 33/10

Titre : Enquête sur Air Canada, 1968-1975, 2,2 m (vol. 1-11)

Historique : Une enquête fédérale sur les contrôles financiers et les procédures de comptabilité d'Air Canada a été ouverte suite à des allégations de gestion financière inadéquate dans le cadre des transactions suivantes : 1) en novembre 1974, la direction du marketing d'Air Canada a versé 100 000 $ à Robert McGregor, de McGregor Travel, afin de pouvoir se porter acquéreur d'actions de la McGregor Travel et en paiement d'autres services; 2) Venturex Limitée a été constituée juridiquement par la compagnie de chemins de fer Canadien National à la demande d'Air Canada dans le but de prendre en charge l'organisation des vols nolisés d'Air Canada; 3) de 1973 à 1975, Venturex Limitée et, plus tard, Air Canada ont loué un groupe de villas, condominiums et appartements à la Barbade dans un lotissement appelé Sunset Crest Rentals Limited; et 4) Yves Ménard, ancien vice-président du marketing chez Air Canada, à qui incombait de négocier les baux et les prix de location auprès de la Sunset Crest Rentals Limited à la Barbade, a acheté une villa dans le lotissement de la Sunset Crest. (Voir *Rapport de l'enquête sur Air Canada*, Ottawa, Information Canada, 1975, p. 1-10.)

La commission a tenu ses audiences à Montréal du 30 avril au 24 juillet 1975. La commission a reçu 304 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 963 du 25 avril 1975, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1970, ch. I-13) et sur recommandation d'un comité du Conseil privé.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur le système de contrôle financier, les procédures de comptabilité et d'autres questions relatives à la gestion et au contrôle financier de la société et déterminer si : a) le système de contrôle financier en vigueur chez Air Canada convient à une société de son importance et à ses opérations, compte tenu qu'il s'agit d'une société de la Couronne qui, en fin de compte, doit répondre de la conduite de ses affaires auprès du Parlement par le biais du ministre des Transports; et b) se sont produites des transactions malhonnêtes ou des détournements de capitaux d'Air Canada constituant une infraction aux procédures et aux politiques qui en régissent le contrôle financier, telles qu'adoptées par le conseil de la direction, ou en contravention à toute loi applicable. En outre, si de tels événements se sont produits, déterminer si la haute direction en a été prévenue, si, le cas échéant, elle a rapidement et efficacement réagi à la situation, et, de façon plus précise, si elle a su prendre des mesures appropriées dans un laps de temps satisfaisant afin d'obtenir réparation.

Commissaire : Willard Zebedee Estey.

Secrétaire : H. Jory Kesten.

Documents : Comptes rendus des audiences, pièces à conviction et documents de travail.

Voir l'instrument de recherche RG 33/10-7.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives audio-visuelles, documents de la Commission royale d'enquête sur Air Canada, enregistrements sur bande des audiences de la commission, 1975-1976, 7 h 55 min, n° d'acquisition 76-54, n^{os} 697, 698 et 699.

Rapport : Daté d'octobre 1975. Déposé à la Chambre des communes le 8 décembre 1975. Document parlementaire n° 301-4/116, 1974-1976. Intitulé *Rapport de l'enquête sur Air Canada.* Octobre 1975. Par l'honorable Willard Z. Estey, commissaire. [Ottawa, Information Canada, 1975], ix, 330 p.

RG 33/11

Titre : Royal Commission to Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada [Commission royale pour enquêter sur l'état des archives fédérales du Canada], 1912-1914, 1 m (vol. 1-10)

Historique : La commission des manuscrits historiques fut créée en 1907 afin de conseiller l'archiviste fédéral en matière de fonctionnement des archives publiques. En 1912, la commission prit de l'ampleur avec l'accroissement du nombre de représentants provinciaux. Le 16 octobre 1912, les membres de la commission dirent s'inquiéter du peu d'intérêt que manifestaient les ministères du gouvernement fédéral en matière de conservation de leurs documents. Ils avaient l'impression que les ministères abritaient toujours de nombreux documents historiques et recommandèrent au gouvernement de constituer une commission royale chargée d'enquêter et de faire rapport à ce sujet. Le gouvernement donna rapidement suite à cette demande et, en novembre 1912, constitua la Commission royale pour enquêter sur l'état des archives fédérales du Canada. (Voir décret du conseil C.P. 788 du 17 avril 1907 et décret du conseil C.P. 3054 du 9 novembre 1912.)

Cette enquête n'a pas donné lieu à des audiences mais les commissaires ont visité les divers ministères du gouvernement fédéral à Ottawa du 11 décembre 1912 au 28 novembre 1913.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 3054 du 9 novembre 1912 en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du Secrétaire d'État. Le décret du conseil ne cite pas la partie de la loi en vertu de laquelle la commission a été constituée.

Mandat : Enquêter sur : a) l'état des documents des ministères du Dominion; b) la nature et le nombre de documents; c) l'état de conservation; d) la façon de les utiliser afin de mener les affaires du gouvernement; e) l'état des édifices et des endroits où ils sont conservés; f) l'espace qu'ils occupent; g) les services permettant aux ministères gouvernementaux et au grand public d'y avoir accès; et h) la surveillance dont lesdits documents font l'objet.

Commissaires : Joseph Pope, Ernest Frederick Jarvis et Arthur George Doughty.

Secrétaire : Francis Joseph Audet.

Documents : Exemplaires imprimés et ébauches du rapport de la commission. Le rapport comporte 33 annexes dans lesquelles sont consignés les comptes rendus des réunions des commissaires et les rapports sur l'état dans lequel se trouvent les documents des ministères du gouvernement fédéral; des comptes rendus quotidiens et des calepins de notes; de la correspondance et des dossiers administratifs.

Voir l'instrument de recherche RG 33/11-8.

Rapport : Daté du 3 mars 1914. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Intitulé *Report of the Royal Commission Appointed to*

Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada. Ottawa, King's Printer, 1914, 16 p. Réimprimé en 1924 sous le titre *Report of the Royal Commission Appointed to Inquire into the State of the Records of the Public Departments of the Dominion of Canada (in 1912)*, Ottawa, King's Printer, 1924, 15 p.

RG 33/12

Titre : Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada, 1905-1920, 0,3 m (vol. 1-3)

Historique : Pendant la Première Guerre mondiale, les chemins de fer canadiens ont vécu d'importantes tensions économiques. La hausse du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, l'interruption presque totale de l'immigration, la fermeture des marchés monétaires internationaux et les problèmes techniques d'exploitation ont provoqué une situation très pénible. Grâce à son service bien équipé et à une bonne coordination, en plus de capitaux qui lui permettaient d'affronter les dépenses encourues lors de récents travaux de construction dans les prairies du nord, le Canadien Pacifique était en mesure de répondre à la demande accrue de transport en temps de guerre. Par contre, la situation financière précaire de la Canadian Northern Railway et de la Grand Trunk Railway les rendait incapables d'assumer le fardeau de la guerre. Celle-ci imposait à leurs services transcontinentaux incomplets un volume de trafic avec lequel elles étaient incapables de composer. Il en résulta une congestion telle qu'il devint impérieux d'effectuer d'importants déboursés afin de relier les réseaux, les gares et le matériel ferroviaire, alors que ni l'une ni l'autre de ces compagnies ne pouvait se procurer les capitaux nécessaires. Dans ces circonstances, les deux réseaux incomplets, déjà aidés par le gouvernement afin de garantir une grande partie des capitaux dont ils avaient eu besoin pendant leur récente construction, devaient s'en remettre totalement au gouvernement. La Grand Trunk déclara être au bord de la ruine dans l'Ouest, et que, à défaut de recevoir une nouvelle aide financière, elle devrait déclarer faillite. En plus des garanties qu'il avait accordées, le gouvernement du Canada avait consenti un prêt de 54 millions de dollars à une filiale de la Grand Trunk et s'était porté acquéreur d'une partie des actions de la Canadian Northern, ce qui constituait une subvention et une garantie. Le ministre des Finances, Thomas White, se dit préoccupé par la situation financière des chemins de fer et affirma qu'il était temps que le gouvernement revoit sa position dans cette affaire. Entre temps, le gouvernement accorda une aide financière temporaire aux deux compagnies afin de leur permettre de poursuivre leurs opérations. Il s'agissait là d'une mesure extrêmement importante de la part du gouvernement qui voulait éviter une sérieuse perturbation des transports ferroviaires, tout particulièrement en temps de guerre, craignant les remous de l'opinion publique si on laissait les chemins de fer faire faillite. Afin d'établir une politique relative aux chemins de fer en difficulté, le gouvernement constitua une commission royale d'enquête sur les chemins de fer et le transport. (Voir *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1932, p. 83.)

Les audiences au sujet de la Canadian Northern Railway se sont déroulées à Toronto les 26 et 27 janvier 1917 et celles au sujet des compagnies de la Grand Trunk Railway, à Montréal les 23 et 24 février 1917. Les commissaires ont également parcouru le Canada en septembre et en octobre 1916 afin d'inspecter les chemins de fer et de recueillir l'opinion de divers citoyens au sujet des problèmes concernant les transports au Canada.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1680 du 13 juillet 1916 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Faire enquête sur : a) l'ensemble du problème des transports au Canada; b) la situation dans laquelle se trouve chacun des trois réseaux de chemins de fer transcontinentaux, soit la Canadian Pacific Railway, la Grand Trunk Railway (comprenant la Grand Trunk Pacific Railway, la Grand Trunk Railway et leurs nombreuses filiales) ainsi que la Canadian Northern Railway, en prenant soin d'examiner les questions suivantes : 1) les régions desservies par chacun de ces réseaux et les services qu'ils sont en mesure d'offrir par rapport à l'ensemble de l'industrie du transport; 2) l'état de leur équipement, le matériel dont ils disposent et leur capacité d'effectuer le transport; 3) les méthodes d'exploitation; 4) les lignes secondaires, les réseaux d'apport et de correspondance au Canada; 5) les correspondances avec les États-Unis; 6) les correspondances avec les bateaux à vapeur sur les côtes est et ouest; et 7) la composition du capital, les charges fixes et les revenus nets tels que calculés au moment de l'enquête, et dans une perspective d'avenir plausible tenant compte de l'accroissement de la population; et c) la restructuration de n'importe lequel desdits chemins de fer ou son acquisition par l'État; et, le cas échéant, le système d'exploitation le plus efficace, que ledit réseau soit, ou non, mis en correspondance avec le réseau de l'Intercolonial Railway.

Commissaires : À l'origine, les commissaires étaient Alfred Holland Smith, président, Henry Lumley Drayton et George Paish. Paish donna sa démission pour des raisons de santé et fut remplacé par William Mitchell Acworth (Décret du conseil C.P. 2567 du 21 octobre 1916).

Documents : Comptes rendus des audiences sur la Canadian Northern Railway et la Grand Trunk Railway, avec un index, un registre de copies de lettres, des rapports et des publications déposées auprès de la commission à titre de pièces à conviction.

Voir l'instrument de recherche RG 33/12-9.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale sur les chemins de fer et les transports au Canada, RG 33 M12, n° d'acquisition 78903/62, 8 pièces.

Rapports : Rapport final. Daté du 25 avril 1917. Déposé à la Chambre des communes le 2 mai 1917. Document parlementaire n° 20g, 1917. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada*, Rapport de sir H.L. Drayton et M.W.M. Acworth. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1917, civ, 95 p.

Rapport minoritaire. Daté du 25 avril 1917. Déposé à la Chambre des communes le 2 mai 1917. Document parlementaire n° 20g, 1917, 35 p. Document dactylographié, intitulé « Rapport de M. A.H. Smith », disponible à la section des documents parlementaires non publiés (RG 14, D2, vol. 16).

RG 33/13

Titre : Commission royale sur le bois à pâte, 1923-1925, 0,8 m (vol. 1-4)

Historique : Déjà, pendant les années 20, une loi interdisant l'exportation du bois non usiné provenant des terres de la Couronne était en vigueur au Canada. En 1923, la plupart des gouvernements provinciaux avaient inclus une clause dans leurs contrats de location de terres boisées de la Couronne selon laquelle le bois coupé sur ces terres devait être usiné au Canada. Le bois coupé sur des terres privées n'était cependant pas assujetti à ces lois. En 1923, le gouvernement fédéral amenda la *Loi concernant les exportations* (13-14 Geo. V, 1923, ch. 46), prévoyant une disposition interdisant aux propriétaires de terres privées l'exportation du bois à pâte. Certaines personnes de l'industrie des pâtes et papiers appuyaient vivement cette mesure à titre de défense de l'environnement, croyant qu'elle stimulerait l'industrie canadienne. D'autres personnes faisaient preuve de scepticisme, y voyant la possibilité pour les usines canadiennes de former un monopole et de fixer les prix. Certains politiciens provinciaux contestèrent la constitutionnalité de l'embargo, le qualifiant d'infraction aux droits civils. Avant l'entrée en vigueur de l'interdiction, le gouvernement du Canada décida de constituer une commission royale d'enquête sur l'industrie du bois à pâte. (Voir N. Reich, *The Pulp and Paper Industry in Canada*, Toronto, Macmillan, 1926, p. 47-66.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans 31 villes canadiennes du 2 octobre 1923 au 10 mars 1924.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1576 du 14 août 1923 en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du ministre des Finances. Le décret du conseil ne précise pas en vertu de quelle partie de la loi la commission a été constituée.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les ressources forestières du Canada, plus précisément en ce qui a trait : a) à la quantité des différentes sortes de bois dont dispose chaque province afin de produire de la pâte; b) à la quantité de bois sur les terres appartenant aux gouvernements provinciaux assujetti, en vertu des lois et règlements provinciaux, à des dispositions prévoyant l'usinage de la totalité ou d'une partie de ce bois au Canada; c) à la quantité de bois sur les terres appartenant au gouvernement du Dominion assujetti, en vertu des lois et règlements fédéraux, à des dispositions prévoyant l'usinage de la totalité ou d'une partie de ce bois au Canada; d) à la quantité de bois sur d'autres terres et aux conditions qui en régissent la possession, que ce soit par propriété et par location, par des sociétés ou des particuliers, par des citoyens canadiens ou des citoyens d'autres pays; e) à la quantité de bois à pâte produit par chaque province au cours des dix dernières années, faisant état du pourcentage utilisé au Canada et du pourcentage exporté; f) à la question de l'interdiction et de la restriction frappant l'exportation du bois à pâte du Canada; et g) à toute autre question concernant la production, l'usinage et la vente du bois à pâte nécessaire à une étude approfondie du paragraphe f) ci-dessus. Faire des

recommandations pour une meilleure conservation des ressources de bois à pâte à des fins d'utilisation présente ou future.

Commissaires : Joseph Picard, président, William A. Anstie, Joseph G. Sutherland, Apollos Bamber Kerr et Robert W. McLellan. En février 1924, William Anstie a été nommé président adjoint (Décret du conseil C.P. 219 du 9 février 1924).

Secrétaire : Ernest Herbert Finlayson.

Documents : Dossiers administratifs, coupures de journaux, renseignements et preuves recueillis par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des intéressés concernant l'industrie des pâtes et papiers, pétitions et résolutions, lois et règlements sur la foresterie, et procès-verbaux des réunions de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/13-10.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du Service canadien des forêts, RG 39, vol. 593-595, comptes rendus de témoignages lors des audiences de la Commission royale sur le bois à pâte.

Rapport : Daté de juillet 1924. Déposé à la Chambre des communes le 18 juillet 1924. Document parlementaire n° 310, 1924; n'a pas été imprimé dans les documents parlementaires. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur le bois à pâte*. Président : Joseph Picard, *et al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1924, 298 p.

RG 33/14

Titre : Commission royale de la radiodiffusion, 1923-1939, 0,5 m (vol.1-5)

Historique : En 1913, une loi concernant la radiotélégraphie (3-4 Geo. V, 1913, ch. 43) donnait au gouvernement fédéral le pouvoir d'accorder et de renouveler les permis de radiotélégraphie, sans lui permettre d'exercer une surveillance sur la radiodiffusion. En 1928, plusieurs stations radiophoniques dirigées par des églises et des groupes religieux diffusaient des émissions qui soulevaient des controverses avec le gouvernement. La principale controverse portait sur la décision du gouvernement de ne pas renouveler les permis, se terminant le 31 mars 1928, de quatre stations radiophoniques exploitées par l'Association internationale des étudiants en sciences bibliques. P.J.A. Cardin, ministre de la Marine et des Pêcheries, qualifia les émissions diffusées par cet organisme membre des Témoins de Jéhovah « d'antipatriotiques et d'injurieuses à l'endroit de toutes nos églises ». Suite à cette intervention, le ministère fut inondé de lettres, de pétitions et de députations exigeant que ces permis soient renouvelés. La controverse fit l'objet d'un débat à la Chambre des communes et provoqua la remise en question de l'ensemble du réseau de radiodiffusion au Canada. Dans un discours prononcé à la Chambre des communes le 31 mai 1928, J.S. Woodsworth, député représentant Winnipeg North Centre, s'opposa aux mesures arbitraires du gouvernement. Préoccupé par la censure et la question de la liberté d'expression, Woodsworth fit valoir la nécessité de se doter d'une politique nationale globale en matière de radiodiffusion. Cette controverse força le gouvernement à agir. D'autres questions ont également été soulevées, telle la pénurie de services de diffusion dans les régions éloignées, la tendance des auditeurs canadiens à écouter des stations radiophoniques américaines plutôt que canadiennes, et l'interférence dont étaient victimes les stations canadiennes de la part des États-Unis. À la lumière de ces données, le gouvernement du Canada constitua la Commission royale de la radiodiffusion. (Voir E.A. Weir, *The Struggle for National Broadcasting in Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1965, p. 100-103; et F.W. Peers, *The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1951*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 29-34.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans 25 villes canadiennes du 17 avril au 3 juillet 1929. Les commissaires se sont également rendus à New York et dans neuf villes européennes. La commission a reçu 24 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2108 du 6 décembre 1928 sur recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries. Le décret du conseil ne précise pas de règlement habilitant.

Mandat : Étudier la situation de la radiodiffusion dans le Dominion du Canada et faire des recommandations au gouvernement quant à l'avenir de l'administration, de la gestion, de la surveillance et du financement de celle-ci.

Commissaires : John Aird, président, Charles Arthur Bowman et Augustin Frigon.

Secrétaire : Donald Manson.

Documents : Comptes rendus des audiences qui se sont déroulées en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, coupures de journaux, publications portant sur la radiodiffusion à l'étranger, correspondance et dossiers sur la retransmission du cinquantenaire de la confédération en 1927, et documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/14-11

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives de la Société Radio-Canada, RG 41, vol. 303, dossier 14-2-1, parties 1 et 2, notes de service traitant de la radiodiffusion au Canada, aspects techniques du rapport de la Commission royale de la radiodiffusion, mémoire déposé par CKMO et CJOR de Vancouver, et une ébauche et des exemplaires dactylographiés du rapport de la commission.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Marine et des Pêcheries, RG 42, vol. 1076-1077, dossiers 227-2-2 à 227-11-3 et plusieurs autres pièces traitant de la radiodiffusion à l'étranger, coupures de journaux, documents relatifs aux audiences de la Commission royale de la radiodiffusion tenues dans plusieurs provinces, et autres documents.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Charles A. Bowman, MG 30, D 79, bobine de microfilm M-826, correspondance, un rapport et une brochure sur la radiodiffusion et une copie annotée du rapport de la commission.

Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, n° d'acquisition 1979-222, contient un nombre indéterminé de photographies relatives à la Commission royale de la radiodiffusion.

Archives nationales du Canada, documents personnels de René Landry, MG 30, E 326, vol. 1, un rapport sur les objectifs de la Commission royale de la radiodiffusion et une déclaration annotée concernant les recommandations contenues dans le rapport de la commission.

Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, « Carte indiquant les postes émetteurs des réseaux télégraphiques et téléphoniques côtiers des États-Unis et du Canada dans la région des Grands Lacs ». 1er février 1938. NMC 2963.

Rapport : Daté du 11 septembre 1929. Déposé à la Chambre des communes le 24 février 1930. Intitulé *Rapport de la Commission royale de la radiodiffusion*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1929, 30 p.

RG 33/15

Titre : Royal Commission on Technical and Professional Services [Commission royale sur les services techniques et professionnels], 1928-1931, 3,3 m (vol. 1-33)

Historique : Pendant les années 20, le salaire des employés de disciplines scientifiques et professionnelles de la Fonction publique fédérale était beaucoup plus bas que le salaire de leurs homologues du secteur privé. De nombreux scientifiques, professionnels et techniciens quittaient la Fonction publique pour des postes plus lucratifs ailleurs. En mars 1927, le gouvernement demanda à la Commission de la Fonction publique (CFP) d'examiner les salaires versés aux employés de catégories professionnelles et scientifiques et aux traducteurs. La CFP déposa son rapport en mai 1928. Afin d'établir une distinction entre les disciplines scientifiques et professionnelles et les autres, on se basa sur l'obtention d'un diplôme universitaire ou de son équivalent. Cette catégorie regroupait toutes les personnes dont la rémunération maximale excédait 4 000 $, en vertu de la possibilité qu'elles aient à diriger du personnel scientifique et professionnel. Le rapport recommanda des augmentations de salaire variant de 240 $ à 420 $. Le rapport de la CFP avait pour objectif d'inclure les employés occupant des postes de cadres supérieurs en gestion et en administration dans les catégories scientifiques et professionnelles. Les augmentations de salaire, entraînant un déboursé annuel de 750 000 $ pour le gouvernement, auraient concerné 2 080 postes.

Le rapport déposé par la CFP souleva des doutes sérieux chez certains membres du Cabinet sur la compétence de la CFP en matière de questions salariales. Même si les salaires versés aux cadres supérieurs devaient être augmentés, le gouvernement n'avait pas demandé à la CFP de faire enquête au sujet de ces postes. On laissa même entendre que le gouvernement était prêt à accorder une augmentation supérieure à celle de la CFP aux personnes occupant des postes de nature purement scientifique ou professionnelle. À la lumière de ces objections, le gouvernement décida de reprendre le dossier confié à la CFP et de constituer une commission royale chargée de faire une enquête plus poussée en la matière. (Voir J.E. Hodgetts, *et. al., The Biography of an Institution: The Civil Service Commission of Canada, 1908-1967*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1972, p. 129-131.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa, Victoria et Québec du 7 juin 1929 au 6 décembre 1929.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 664 du 15 avril 1929 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Finances. Le mandat de la commission fut prolongé par le décret du conseil C.P. 1195 du 2 juillet 1929 et par le décret du conseil C.P. 1053 du 16 mai 1930.

Mandat : Enquêter sur les taux des salaires, des pensions, etc. versés aux fonctionnaires dans des disciplines scientifiques et professionnelles dans la Fonction publique du Canada par rapport à ceux accordés aux personnes occupant des postes de même nature à l'extérieur de

la Fonction publique, et présenter au gouvernement un rapport sur le rajustement des catégories et des salaires en vigueur ainsi que faire des remarques relatives aux salaires de l'ensemble de la Fonction publique, si, de l'avis de la commission, de telles remarques s'avèrent nécessaires. L'enquête doit également porter sur les commissaires de la Fonction publique,les commissaires des pensions, les commissaires des chemins de fer, tous les fonctionnaires occupant un poste de sous-ministre et tous les employés du gouvernement, qu'ils soient ou non assujettis à la *Loi sur la Fonction publique*. Préparer un rapport faisant état des fonctionnaires se classant dans les « catégories techniques et professionnelles ».

Commissaires : Edward Wentworth Beatty, président, John George Garneau et Walter Charles Murray.

Secrétaire : W.C. Ronson.

Documents : Comptes rendus des audiences, descriptions de postes et listes de classification, correspondance, documents de travail, dossiers administratifs et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/15-12.

Rapport : Daté de février 1930. Déposé à la Chambre des communes le 25 février 1930. Document parlementaire n° 101, 1930. Intitulé *Report of the Royal Commission on Technical and Professional Services. February, 1930.* Ottawa, King's Printer, 1930, 60 p.

RG 33/16

Titre : Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et les transports au Canada, 1917, 1923-1924 et 1929-1932, 1,4 m (vol. 1-13)

Historique : Le fléchissement des affaires qui suivit l'effondrement des cours de la bourse à l'automne de 1929 a eu des répercussions immédiates sur les chemins de fer. La diminution marquée du nombre de passagers et du volume de marchandises affectèrent sérieusement les revenus bruts des compagnies. Cette diminution découlait en partie de la concurrence faite par les véhicules motorisés au profit desquels les chemins de fer perdaient la clientèle de passagers et le transport de marchandises sur de courtes distances. Les chemins de fer subirent également une diminution du volume de leurs affaires en matière d'exportation et de commerce intérieur au moment même où on s'affairait à développer les services. Bien que les dividendes d'actions de la Canadian Pacific Railway aient diminué, cela n'entraîna aucun déboursé en fonds publics. Cependant, la dépression transforma les surplus de la Canadian National Railways en pertes et la crainte ressurgit bientôt de voir le chemin de fer national devenir un lourd fardeau financier. La situation financière était si alarmante qu'Edouard W. Beatty, président de la Canadian Pacific Railway, suggéra à Henry Thornton, président de la Canadian National Railways, de conseiller au gouvernement du Canada de constituer une commission royale d'enquête sur les transports. Thornton souleva la question auprès du Comité parlementaire sur les chemins de fer et l'expédition de la Chambre des communes. Le comité appuya la suggestion de Thornton dans son rapport du 16 juillet 1931 et la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et les transports fut mise sur pied à peine quatre mois plus tard. (Voir G.P. de T. Glazebrook, *A History of Transportation in Canada*, Toronto, Ryerson Press, 1938, p. 394-396.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria du 4 décembre 1931 au 20 février 1932. Les commissaires ont également tenu plusieurs conférences alors qu'ils se rendaient en train à Vancouver et à Halifax. La commission a reçu 72 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2910 du 20 novembre 1931 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux.

Mandat : Enquêter sur l'ensemble du problème des transports au Canada, plus précisément au chapitre des chemins de fer, de l'expédition et des services de communication s'y rattachant en vertu des conditions qui y prévalent actuellement et de l'évolution prévisible du pays, et présenter ses conclusions sous forme de rapport.

Commissaires : Lyman Poore Duff, président, Joseph Wesley Flavelle, Beaudry Leman, Leonor Fresnel Loree, Walter Charles Murray, John Clarence Webster et Lord Ashfield.

Secrétaires : Arthur Moxon et George W. Yates.

Documents : Comptes rendus des audiences, avec un index, un précis des audiences, des rapports et des travaux de recherche sur les transports, des mémoires et des pièces justificatives de la Canadian National Railways et de la Canadian Pacific Railway et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/16-13.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de Lyman P. Duff, MG 30, E 141, vol. 9, dossiers 5 et 6, de la correspondance et des documents relatifs aux chemins de fer et aux transports au Canada.

Rapport : Daté du 13 septembre 1932. Déposé à la Chambre des communes le 11 octobre 1932. Document parlementaire n° 108, 1932-1933. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer et les transports au Canada, 1931-1932*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1932, 114 p.

RG 33/17

Titre : Commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, 1928-1934, 1,6 m (vol. 1-8)

Historique : En vertu de la *Loi des banques* (13-14 Geo. V, 1923, ch. 32), les chartes des banques canadiennes devaient expirer le 1er juillet 1933. En vertu de la *Loi de 1933 maintenant en vigueur les chartes des banques*, elles furent cependant prolongées jusqu'au 1er juillet 1934. Depuis l'entrée en vigueur de la première grande *Loi des banques* (34 Vict., 1871, ch. 5), la pratique législative consistait à renouveler les chartes des banques tous les dix ans. Cette méthode permettait au Parlement d'examiner et de corriger le système bancaire canadien en vertu des tendances socio-économiques dominantes. En raison des questions soulevées quant à la qualité de plusieurs institutions financières pendant la grande dépression, le gouvernement du Canada jugea approprié d'entreprendre une enquête sur l'ensemble du système bancaire canadien avant que le Parlement ne procède au renouvellement des chartes. (Voir *Rapport de la Commission royale sur la banque et la monnaie au Canada*, 1933, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1933, p. 9.)

La commission a tenu ses audiences à Saint-Jean, Halifax, Charlottetown, Québec, Montréal, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria du 8 août au 15 septembre 1933. La commission a reçu 196 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1562 du 31 juillet 1933 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre par intérim.

Mandat : Examiner et faire rapport sur : a) le fonctionnement du système bancaire du Canada, sur les dispositions et le mécanisme de la *Loi des banques*, de la *Loi des billets du Dominion*, de la *Loi financière* et de la *Loi du cours monétaire*; b) la possibilité d'établir une institution bancaire centrale; c) l'ensemble du système monétaire canadien, particulièrement en ce qui a trait aux fluctuations du prix des marchandises de base et du cours du change international; et d) la possibilité de modifier et d'améliorer le système monétaire du Canada afin de faciliter la coopération internationale et entre les pays du Commonwealth au moyen de politiques destinées à stimuler les échanges commerciaux, à augmenter et à stabiliser le niveau d'emploi et à hausser le niveau des prix des marchandises de base. Également, réviser ou compléter les lois en vigueur ou adopter d'autres mesures visant à améliorer la situation économique et financière du Canada.

Commissaires : Hugh Pattison Macmillan, président, Charles Stewart Addis, William Thomas White, John Edward Brownlee et Beaudry Leman.

Secrétaire : Bennet John Roberts.

Documents : Comptes rendus des audiences, mémoires et pièces justificatives et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/17-14.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, Commission royale sur la banque et la monnaie, n° d'acquisition 1974-311, 3 pièces.

Rapport : Daté du 27 septembre 1933. Déposé à la Chambre des communes le 26 janvier 1934. Document parlementaire n° 115, 1934. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, 1933*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1933, 122 p.

RG 33/18

Titre : Commission royale sur les écarts de prix, 1921-1935, 18,9 m (vol. 1-185)

Historique : Le 15 janvier 1934, le ministre du Commerce H.H. Stevens prononça un discours à l'occasion de la convention nationale de la Canadian Boot and Shoe Manufacturers (fabricants de bottes et de chaussures canadiennes) à Toronto. Dans son discours, Stevens accusait les grands détaillants, et plus précisément les magasins à rayons et les magasins à succursales, de faire un usage abusif de leur pouvoir d'achat en forçant les fabricants à baisser leurs prix de façon substantielle à défaut de quoi ils feraient affaire ailleurs. Cette situation, déclara-t-il, provoquait une véritable exploitation de la main-d'œuvre ouvrière. Les accusations de Stevens ne passèrent pas inaperçues et furent immédiatement réfutées par d'importantes compagnies telles que la T. Eaton Company et la Robert Simpson Company. Le discours et la réaction qu'il avait suscitée forcèrent Stevens à démissionner du Cabinet. Le premier ministre R.B. Bennett estima que les accusations contenues dans le discours devaient faire l'objet d'une enquête. Par conséquent, la Chambre des communes vota la résolution suivante le 2 février 1934 :

« Qu'un comité spécial composé de 11 membres de la Chambre soit constitué afin de faire enquête sur les raisons pour lesquelles il existe une marge importante entre les prix des marchandises à leur sortie des usines des fabricants et le prix fixé lors de la vente au détail de ces mêmes marchandises; sur le réseau commercial canadien de produits agricoles et d'autres produits naturels, ainsi que des produits manufacturés et, sans préjudice à la généralité des éléments sus-mentionnés, enquêter de façon plus précise au sujet : a) des répercussions de l'achat en gros par des magasins à succursales et des magasins à rayons sur le commerce au détail à travers le pays ainsi que sur les affaires des fabricants et des producteurs; b) des conditions de travail en vigueur dans les industries qui répondent aux besoins desdits grands magasins et magasins à rayons, et la mesure, le cas échéant, dans laquelle les pratiques commerciales de ces grands magasins sont imputables à la situation actuelle, et les répercussions de celles-ci sur le niveau de vie des personnes travaillant pour ces industries et ces magasins; c) des rapports existant entre l'industrie de la mouture de la farine et les boulangeries du pays ainsi que les répercussions de ces rapports sur l'industrie de la boulangerie au Canada; d) des méthodes et des systèmes en vigueur en matière de mise en marché du bétail et des produits de boucherie destinés au commerce intérieur et à l'exportation, et la mesure dans laquelle le système actuel favorise ou nuit à la rentabilité de ces industries .»

Le 13 février, le Comité spécial sur les écarts de prix et l'achat en gros fut constitué. Ce comité tint plusieurs audiences mais, le 29 juin, déclara à la Chambre des communes qu'il ne pourrait terminer son enquête avant la prorogation du Parlement, prévue pour le 5 juillet, date à laquelle le comité perdrait ses pouvoirs. Le comité recommanda à la Chambre de nommer ses membres à une commission royale dont la mission serait de continuer l'enquête. La

Chambre adopta cette proposition le 30 juin et, le 7 juillet suivant, les membres du comité furent nommés commissaires sous la présidence de Stevens, qui était le meneur dans cette enquête. (Voir J.R.H. Wilbur, « H.H. Stevens et R.B. Bennett, 1930-1934 », *Canadian Historical Review*, vol. XLIII, Toronto, mars 1962, p. 7-9.)

Les audiences du Comité spécial sur les écarts de prix et le commerce en gros se sont déroulées à Ottawa du 22 février au 22 juin 1934.

Les audiences de la Commission royale sur les écarts de prix se sont déroulées à Ottawa du 30 octobre 1934 au 1er février 1935.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1461 du 7 juillet 1934 tel qu'amendé par le décret du conseil C.P. 2743 du 29 octobre 1934 et le décret du conseil C.P. 2946 du 19 novembre 1934 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Poursuivre l'enquête au sujet des questions que le Comité spécial de la Chambre des communes sur les écarts de prix et le commerce en gros était chargé d'étudier, questions se rapportant aux magasins à succursales, aux instruments aratoires, aux produits de la pêche, aux minoteries et aux boulangeries, à la mise en conserve des fruits et légumes; et entendre le témoignage de toute personne intéressée par ces questions ou qui souhaite être entendue.

Commissaires : Henry Herbert Stevens, président, William Walker Kennedy, Jean-Louis Baribeau, Thomas Bell, Joseph-Oscar Lefebvre Boulanger, Alexander McKay Edwards, Samuel Factor, Mark Senn, James Lorimer Ilsley, Edward James Young et Donald MacBeth Kennedy. En vertu du décret du conseil C.P. 2743 du 29 octobre 1934, W.W. Kennedy succéda à H.H. Stevens qui avait démissionné du poste de président en octobre 1934 tout en demeurant commissaire.

Secrétaire : Lester Bowles Pearson.

Documents : Comptes rendus des audiences, dossiers-matières, pièces à conviction, rapports et documents concernant les enquêtes au sujet des commerces et industries suivants : instruments aratoires, boulangerie, conserverie, fabricants d'automobile, industrie du vêtement et de la couture, fabricants de fertilisant, industrie de la pêche, minoteries, fabricants de meubles, élevage de bétail et conditionnement de la viande, produits de caoutchouc, textiles, tabac et vente au détail. Y figurent également 71 tableaux sur l'industrie de la boulangerie et de la mouture de la farine.

Voir l'instrument de recherche RG 33/18-15.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de Henry H. Stevens, MG 27 III B9, vol. 93-124 et 212-213, correspondance, coupures de journaux, rapports, mémoires et procès-verbaux de la Commission royale sur les écarts de prix.

Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, H.H. Stevens, n° d'acquisition 1974-1975, photographies de la Commission royale sur les écarts de prix.

Rapport :

Daté du 9 avril 1935. Déposé à la Chambre des communes le 12 avril 1935. Document parlementaire n° 228d, 1935. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur les écarts de prix*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, xxxii, 541 p.

Publications :

Comptes rendus des audiences du comité spécial. Déposé à la Chambre des communes le 12 avril 1935. Document parlementaire n° 228e, 1935. Intitulé *Compte rendu et pièces à conviction du Comité spécial sur les écarts de prix et le commerce en gros*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1934, 3 vol.

Comptes rendus des audiences de la commission royale. Déposé à la Chambre des communes le 12 avril 1935. Document parlementaire n° 228f, 1935. Intitulé *Procès-verbal et pièces à conviction de la Commission royale sur les écarts de prix*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1934-1935, 65 vol.

Un index des audiences du comité spécial et de la commission royale a été déposé à la Chambre des communes le 12 avril 1935. Document parlementaire n° 228g, 1935. Intitulé *Index des procès-verbaux et des pièces à conviction de la Commission royale sur les écarts de prix*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, 130 p.

RG 33/19

Titre : Commission royale sur les accords financiers entre le Dominion et les provinces maritimes, 1863-1935, 0,8 m (vol. 1-4)

Historique : Suite à une conférence regroupant les provinces tenue en janvier 1933, les premiers ministres des trois provinces maritimes et le premier ministre du Canada tombèrent d'accord pour que soit constituée une commission royale pour s'occuper d'une recommandation précise de la Commission Duncan. La Commission Duncan, ou, si l'on préfère, la Commission royale sur les demandes des provinces maritimes, avait été constituée par le décret du conseil C.P. 505 du 7 avril 1926 dans le but d'enquêter au sujet des démarches faites auprès du gouvernement du Canada relativement aux revendications et à la situation économique des habitants des provinces maritimes. Le 16 janvier 1934, les premiers ministres des provinces maritimes adressaient une lettre au premier ministre demandant « la mise sur pied d'une commission chargée d'étudier la recommandation de la Commission Duncan voulant que les accords financiers entre le gouvernement du Dominion et les provinces maritimes fassent l'objet d'une révision ». Le gouvernement fédéral répondit favorablement à cette lettre puisqu'il constitua une commission royale en septembre 1934. (Voir décret du conseil C.P. 2231 du 14 septembre 1934.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa le 17 octobre 1934 et du 24 au 31 janvier 1935. Les provinces maritimes étaient représentées aux audiences de la commission par leurs premiers ministres respectifs et par d'autres fonctionnaires du gouvernement.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2231 du 14 septembre 1934 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Mener une enquête au sujet de la recommandation de la commission royale de 1926 sur les demandes des provinces maritimes (Commission Duncan) voulant que les accords financiers entre le gouvernement du Dominion et les provinces maritimes fassent l'objet d'une révision.

Commissaires : William Thomas White, président, John Alexander Mathieson et Edward Walter Nesbitt.

Secrétaire : C.H. Payne.

Documents : Comptes rendus des audiences auxquelles ont assisté des représentants, dont les premiers ministres, des provinces maritimes et du gouvernement du Dominion, des mémoires et des pièces justificatives, de la correspondance, des notes de service et des documents de travail du conseil par intérim représentant le gouvernement du Dominion. Figurent également parmi les documents des notes de recherche sur le commerce, les transports et les questions fiscales.

Voir l'instrument de recherche RG 33/19-16.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Justice, RG 13, A2, vol. 2016-2017, dossier 963/1934, de la correspondance, des mémoires, des notes et des rapports de recherche relatifs à la Commission royale sur les accords financiers entre le Dominion et les provinces maritimes.

Rapport : Daté du 9 février 1935. Déposé à la Chambre des communes le 4 mars 1935. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur les accords financiers entre le Dominion et les provinces maritimes.* Le très honorable sir Thomas White, P.C., K.C.M.G., président, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, 25 p.

RG 33/20

Titre : Commission royale d'enquête sur l'industrie textile, 1871-1938, 9,7 m (vol. 1-91)

Historique : Le 17 janvier 1936, la Dominion Textile Industry ferma son usine de rayonne de Sherbrooke au Québec et mit à pied plus de 1 000 employés. Cette mesure devait constituer un nouveau fardeau financier inattendu pour la ville de Sherbrooke et pour le gouvernement provincial. La fermerture de l'usine survenait en effet en plein hiver alors que le chômage sévissait. Le 18 janvier, le conseil de la Ville de Sherbrooke adressa un télégramme au premier ministre du Canada et au ministre des Finances leur demandant d'intervenir et « de prendre des mesures immédiates afin de remédier à la situation ». En même temps, la presse publia des articles expliquant que la fermeture de l'usine de rayonne était le fruit du climat d'incertitude qui régnait dans l'industrie du textile, imputable en grande partie à la compétition japonaise quant à la fabrication de soies artificielles, et que l'usine ne réouvrirait pas ses portes tant que la situation ne serait pas réglée. Un agent du ministère fédéral de la Main-d'œuvre se rendit immédiatement à Sherbrooke pour faire un constat de la situation et, suite à des études, recommanda que soit ouverte une enquête publique. Le gouvernement du Canada réagit promptement et constitua une commission royale le 27 janvier. (Voir décret du conseil C.P. 223 du 27 janvier 1936.)

Les audiences de la commission se sont déroulées du 20 février au 20 mars 1937 à Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Québec, Montmagny, Louiseville et Valleyfield au Québec, et à Ottawa, Toronto, Dunnville, St-Catharines, Paris et Cornwall en Ontario. La commission a reçu 1 380 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 223 du 27 janvier 1936 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Pour définir la responsabilité des employeurs et pouvoir prendre les mesures qui s'imposent, et ce non seulement afin de protéger les intérêts des employés et du grand public mais également de l'industrie elle-même, il est essentiel que le gouvernement soit saisi de toutes les données relatives à l'exploitation des industries intimement reliées au domaine du textile ainsi qu'aux industries connexes; que dans cet ordre d'idée, le gouvernement doit obligatoirement être en mesure d'obtenir tous les renseignements s'échelonnant sur plusieurs années relatifs aux coûts, aux profits, aux gages, aux salaires et aux primes, aux barrières tarifaires, aux investissements, au volume de la production et, de façon plus précise, la mesure dans laquelle il est raisonnable et justifié d'attendre de l'employeur qu'il poursuive ses activités en période de difficulté passagère.

Commissaire : William Ferdinand Alphonse Turgeon.

Secrétaire : Albert Spence Whiteley.

Documents : Comptes rendus des audiences, pièces à conviction, dossiers-matières et coupures de journaux.

Voir l'instrument de recherche RG 33/20-17.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Main-d'œuvre, RG 27, vol. 143, dossiers 611.04:16 et 611.04:16A, correspondance relative à la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile.

Rapport : Daté du 20 janvier 1938. Déposé à la Chambre des communes le 31 mars 1938. Document parlementaire n° 137b, 1938. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1938, 318 p.

RG 33/21

Titre : Commission royale d'enquête sur l'anthracite, 1936-1937, 0,3 m (vol. 1-3)

Historique : En 1933, des présomptions selon lesquelles l'importation et la distribution du charbon anthracite britannique étaient sujettes à une coalition ont fait l'objet d'une enquête en vertu de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* (S.R.C., 1927, ch. 26). Des sociétés furent reconnues coupables, en vertu de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* et en vertu de l'article 498 du *Code criminel* (S.R.C., 1927, ch. 36), lors des jugements rendus à la Cour supérieure de justice de Québec, le 12 décembre 1933 et le 23 janvier 1935, de faire obstacle ou d'amoindrir injustement la concurrence au détriment de la population et de porter atteinte injustement à la vente et au commerce de certaines catégories de charbon et de coke. Même après la lecture de ces jugements, d'autres personnes, dont le premier ministre du Québec, ont continué d'affirmer que la population était toujours victime d'une situation injuste en matière de distribution du charbon anthracite au Canada. Le ministre fédéral de la Main-d'œuvre, Norman M. Rogers, jugeant d'intérêt public que la question du charbon anthracite fasse l'objet d'une enquête, en fit la recommandation dans un rapport qu'il déposa auprès du Conseil privé le 3 juin 1936. (Voir décret du conseil C.P. 1356 du 6 juin 1936.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Saint-Jean, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa et Toronto du 8 juillet au 27 octobre 1936.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1356 du 6 juin 1936 en vertu de la Partie I de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre de la Main-d'œuvre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur toutes les questions jugées pertinentes par le commissaire afin d'établir avec certitude si les conditions actuelles régissant l'importation et la distribution du charbon anthracite au Canada sont préjudiciables à la population et recommander toute mesure jugée appropriée afin de protéger l'intérêt des consommateurs.

Commissaire : Henry Marshall Tory.

Secrétaire : A.L. Burgess.

Documents : Comptes rendus des audiences et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/21-18.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Main-d'œuvre, RG 27, vol. 143, dossier 611.04.17, de la correspondance concernant l'exploitation minière du charbon.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Henry M. Tory, MG 30 D 115, vol. 23, rapport du conseil de la Commission

royale sur l'anthracite en réponse au mémoire du conseil de la commission royale et un rapport concernant la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*.

Rapport : Daté du 3 février 1937. Déposé à la Chambre des communes le 4 février 1937. Document parlementaire n° 142, 1937. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur l'anthracite*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1937, 118 p.

RG 33/22

Titre : Royal Grain Inquiry Commission [Commission royale d'enquête sur le grain], 1907-1938, 5,8 m (vol. 1-62)

Historique : Le 12 décembre 1935, le gouvernement de l'Argentine a porté à 0,90 $ CAN le prix (à payer aux producteurs) du boisseau de blé. C'était là une augmentation de 0,37 $ le boisseau, par rapport au prix minimal antérieur, et de 0,18 $ le boisseau par rapport au prix du marché à Buenos Aires. La Commission canadienne du blé a donc profité de la situation du marché pour mettre en vente le jour suivant quelque dix millions de boisseaux. Comme il était à prévoir qu'il y aurait de grosses ventes de blé canadien peu de temps après que le gouvernement argentin eut fixé le prix de cette denrée à un niveau élevé, on commença à se demander si la Commission canadienne du blé n'avait pas fait preuve de favoritisme à l'égard de certains spéculateurs du marché des céréales.

Le 18 mars 1936, un comité spécial de la Chambre des communes sur le blé et les autres céréales fut mis sur pied en raison de ces doutes. À la demande de M. J.R. Murray, président de la Commission canadienne du blé, le Comité du Cabinet sur le blé décida qu'il était d'intérêt public de mener une enquête et pressa le comité spécial d'en recommander la tenue. Le comité spécial approuva cette suggestion et en fit la recommandation dans son rapport final du 11 juin 1936. Le comité était d'avis que les pratiques de mise en marché appliquées par la Commission canadienne du blé étaient conformes aux objectifs de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (25-26 Geo. V, 1935, ch. 53) votée par le Parlement et de la politique gouvernementale visant à réduire les surplus de blé à des proportions normales. Le comité affirma : « Bien qu'il y ait eu des positions à découvert sur le marché du blé de Winnipeg en décembre 1935, rien ne permet de conclure que la Commission canadienne du blé ait protégé des spéculateurs à découvert ce mois-là. » Ne réussissant pas à obtenir de preuves concluantes à ce sujet, le comité recommanda que soit constituée une commission royale. Le comité nota également de sérieux problèmes en matière de production et de mise en marché du blé canadien ainsi que d'autres aspects de l'industrie du grain. Ne disposant ni du temps ni des ressources nécessaires à la tenue d'une étude exhaustive de la situation, il recommanda que soit ouverte une enquête sur la production, le classement et la distribution des grains canadiens, ainsi que sur les techniques de mise en marché. La Chambre des communes adopta le rapport du comité le 17 juin et présenta immédiatement au Conseil privé un mémoire au nom du Comité du Cabinet sur le blé demandant que soit constituée une commission royale. Le Cabinet répondit favorablement et constitua la Commission royale d'enquête sur le grain en juin 1936. (Voir C.F. Wilson, *A Century of Canadian Grain*, Saskatoon, Western Producer Prairie Books, 1978, p. 522-526; et *Report of the Royal Grain Inquiry Commission, 1938*, Ottawa, King's Printer, 1938, p. 196-206.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa, Winnipeg, Saskatoon, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver du 1er décembre 1936 au 12 avril 1937. Les commissaires se sont

également rendus à Chicago et dans sept villes européennes. La commission a reçu 715 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1577 du 27 juin 1936 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre du Commerce.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur la production, l'achat, la vente, la possession, l'entreposage, le transport et l'exportation des grains canadiens et des produits du grain, et d'autres questions s'y rattachant et, plus précisément, enquêter et faire rapport au sujet : a) des techniques de mise en marché du grain canadien à l'étranger, y compris les commissions gouvernementales sur le grain, la mise en marché coopérative et regroupée, les mesures de stabilisation du prix et le marché libre ou les méthodes de concurrence, et des résultats de ces diverses techniques par rapport aux marchés; b) de toutes les transactions effectuées depuis 1930 concernant l'expédition de grains vers les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta à des fins d'aide et d'ensemencement, en vertu, ou non, de garanties du gouvernement du Dominion; c) de l'étendue, le cas échéant, de la protection accordée par la Commission canadienne du blé aux spéculateurs à découvert dans le marché du blé de Winnipeg en décembre 1935 suivant la hausse du prix du blé argentin fixé par le gouvernement de l'Argentine, et les conséquences, qu'elles soient positives ou négatives, de toute mesure de ce genre prise par la commission; d) des conséquences découlant du mélange et de la sélection du grain en vertu de sa teneur en protéines par les meuniers et les exportateurs; e) des raisons de la baisse du taux d'exportation du grain canadien au cours des dernières années; et f) des mesures qu'il convient d'adopter afin de maintenir ou d'augmenter les ventes de blé, d'autres céréales et des sous-produits des céréales canadiennes à travers le monde.

Commissaire : William Ferdinand Alphonse Turgeon.

Secrétaire : Thomas William Grindley.

Documents : Comptes rendus des audiences, avec un index (vol. 23), pièces à conviction et mémoires, coupures de journaux, dossiers-matières, un exemplaire du rapport de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/22-19.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère du Commerce, RG 20, vol. 1359, dossier n° 14-144 et vol. 1362, dossier n° 14-130, de la correspondance concernant la Commission royale d'enquête sur le grain.

Archives nationales du Canada, documents personnels de James L. Ralston, MG 27 III B11, vol. 102-112, de la correspondance, des notes, des comptes rendus d'audiences, des mémoires, des coupures de journaux, des discours, des brochures, des cartes et des documents imprimés concernant l'industrie du grain.

Rapport :

Daté du 4 mai 1938. Déposé à la Chambre des communes le 9 mai 1938. Document parlementaire n° 131a, 1938. Intitulé *Report of the Royal Grain Inquiry Commission, 1938,* Ottawa, King's Printer, 1938, 264 p.

RG 33/23

Titre : Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, 1936-1940, 7,4 m (vol. 1-72, bobines de microfilm C-6980 à C-6996)

Historique : En raison de la crise de 1929, les problèmes financiers des provinces prirent des proportions telles qu'il ne suffisait plus au gouvernement fédéral d'augmenter les subventions pour les aider. De plus, le jugement rendu par les tribunaux déclarant inconstitutionnelle une grande partie du texte législatif du soi-disant « New-Deal » du premier ministre Bennett démontrait clairement que la solution de leurs problèmes ne reposait pas sur l'accroissement de la participation fédérale, particulièrement en ce qui a trait aux questions qui pouvaient porter atteinte aux droits des provinces. Les provinces ployaient sous le fardeau de responsabilités exigeantes, en particulier le bien-être social. Les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, par exemple, avaient de tels ennuis financiers qu'elles ne pouvaient répondre à leurs engagements et n'étaient plus en mesure de fournir les services auxquels la population avait droit. Depuis sa réélection en 1935, le gouvernement King cherchait une façon de réduire la dette provinciale du Manitoba. En janvier 1937, le premier ministre du Canada discuta avec C.A. Dunning, ministre des Finances, et Graham Towers, président de la Banque du Canada, de la possibilité de demander à la Banque du Canada de faire une étude sur les rapports financiers entre le Manitoba et le gouvernement fédéral, demande à laquelle Towers consentit. Le Cabinet examina le rapport Towers le 15 février et se rendit compte que le Manitoba n'était pas la seule province à éprouver des problèmes financiers. D'autres parties du pays étaient également confrontées à des problèmes rappelant sensiblement ceux du Manitoba, à des degrés variés cependant. Afin de trouver une solution, Towers recommanda la constitution d'une commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces. Le Cabinet accepta sa recommandation mais le premier ministre n'émit aucun communiqué officiel quant au mandat de la commission et des membres qui la composeraient avant le mois d'août 1937. En attendant le dépôt du rapport de la commission royale, le gouvernement décida d'accorder un soutien temporaire au Manitoba et à la Saskatchewan. (Voir John Kendle, *John Bracken: A Political Biography*, Toronto, University of Toronto Press, 1979, p. 147-156.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Charlottetown, Fredericton, Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Victoria du 29 novembre 1937 au 1er décembre 1938. La commission a reçu 427 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1908 du 14 août 1937 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Que les commissaires soient principalement chargés : a) d'examiner la répartition constitutionnelle des sources d'impôt et des charges gouvernementales entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les résultats obtenus dans le passé en vertu de cette répartition et sa pertinence par rapport au contexte actuel et au con-

texte qui devrait régner dans les années à venir; b) d'enquêter au sujet des sources d'imposition et des sommes recueillies auprès de la population canadienne en matière d'impôts, de les examiner à la lumière des restrictions juridiques et constitutionnelles et du contexte économique et financier, et de déterminer si la répartition actuelle des impôts est aussi équitable et efficace que possible; c) d'examiner l'ensemble des dépenses et des dettes publiques afin de déterminer si les charges gouvernementales sont équitablement réparties et propices à une bonne administration, et de déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent confier certaines de leurs responsabilités dans le cadre actuel de répartition des pouvoirs et des fonctions gouvernementales, ou sous une quelconque forme de répartition; et d) d'enquêter au sujet des subventions fédérales accordées aux provinces.

Commissaires : À l'origine, les commissaires étaient Newton Wesley Rowell, président, Thibaudeau Rinfret, John Wesley Dafoe, Robert Alexander MacKay et Henry Forbes Angus. En novembre 1937, Joseph Sirois remplaça Rinfret, qui donna sa démission pour des raisons de santé. (Voir décret du conseil C.P. 2880 du 18 novembre 1937.) Rowell tomba malade en mai 1938 mais sa démission ne fut acceptée qu'en novembre lorsque Sirois fut nommé président. (Voir décret du conseil C.P. 2946 du 22 novembre 1938.)

Secrétaires : Alex Skelton et Adjutor Savard.

Documents : Comptes rendus des audiences, avec un index, mémoires et pièces justificatives, correspondance et travaux de recherche. Les comptes rendus des audiences et les mémoires sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/23-20, parties 1-3.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de Newton W. Rowell, MG 27 II D13, vol. 33, 34 et 89, des coupures de journaux et de la correspondance, dont une partie concerne la démission de Rowell de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces en 1938.

Rapport : Daté du 3 mai 1940. Déposé à la Chambre des communes le 16 mai 1940. Document parlementaire n° 95, 1940. Intitulé *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, 1940, 3 vol., 285, 310 et 220 p.

Publications : De nombreux travaux de recherche ont été publiés. Plusieurs d'entre eux ont été annexés au rapport de la commission royale. Le document de George F. Henderson intitulé *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist* (University of Toronto Press, Toronto, 1967, p. 132-134) en offre la liste complète.

RG 33/24

Titre : Commission royale d'enquête sur la taxation des rentes viagères et des corporations de famille, 1943-1945, 0,9 m (vol. 1-5)

Historique : Pendant plusieurs années, avant la Deuxième Guerre mondiale, la pratique au Canada consistait à imposer le total du produit des rentes viagères à titre de revenu. Cette politique reflétait la pratique en vigueur en Grande-Bretagne. Cela amena certains contribuables à faire des démarches auprès du gouvernement faisant valoir que la fraction des produits équivalente au prix d'achat de rentes viagères était en fait du capital. Ils soulignèrent que, ayant déjà été imposés, ces produits ne devraient pas faire l'objet d'une nouvelle taxation. L'impôt sur le total des produits de rentes viagères constituait, selon eux, une deuxième mesure de taxation (du moins par rapport à une fraction des produits). Certaines personnes étaient également préoccupées par l'imposition des versements provenant de testaments et de fiducies. Les dispositions visant la taxation des pensions présentaient également d'importantes anomalies. Afin de recueillir des renseignements au sujet de ces pratiques et d'une autre question relative aux surplus non répartis des corporations de famille, le gouvernement du Canada constitua une commission royale en 1944. (Voir J.H. Perry, *Taxes, Tariffs and Subsidies: A History of Canadian Fiscal Development*, Toronto, University of Toronto Press, 1955, p. 401-407.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 22 janvier au 28 mars 1945. La commission a reçu 305 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 8679 du 13 novembre 1944 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur le traitement actuel des paiements versés en vertu de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* à des personnes à titre de rentes viagères ou d'autres versements périodiques annuels versés en fonction de dispositions prévues par des contrats, des héritages ou des fiducies; des paiements versés à des personnes à titre de pension, de pension de retraite ou tout autre paiement par versement ou paiement unique perçu en vertu de la retraite ou de la cessation d'emploi; des paiements versés par des individus en vertu de rentes viagères, d'assurances, d'un régime de pension ou de toute autre forme d'épargne, et de tout autre paiement dont la nature ne permet pas de déterminer clairement s'il s'agit uniquement de revenus, uniquement de capital, ou à la fois de l'un et de l'autre; et étudier s'il est opportun de modifier ce traitement, et, le cas échéant, de déterminer les changements qu'il convient d'apporter aux lois. Enquêter et faire rapport sur les impôts prescrits par les lois en vigueur au Canada en matière de revenus et de succession ou d'héritage à la mort d'une personne détenant une grande partie des actions d'une société privée ou d'une corporation de famille ayant produit des surplus de bénéfices; et étudier si certaines circonstances se prêtent à une réduction de la contribution fiscale et, le cas échéant, déterminer les circonstances dictant une telle réduction, ainsi que la nature de celle-ci.

Commissaires : William Carlos Ives, président, Duncan Alexander MacGibbon et Maxwell Weir Mackenzie.

Secrétaire : J.A. Michon.

Documents : Comptes rendus des audiences, mémoires et pièces justificatives, de la correspondance, un exemplaire du rapport de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/24-23.

Rapport : Daté du 29 mars 1945. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la taxation des rentes viagères et des corporations de famille, 1945*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1945, 105 p.

RG 33/25

Titre : Commission royale d'enquête sur les coopératives, 1937-1945, 4,4 m (vol. 1-44)

Historique : Pendant la Deuxième Guerre mondiale, un fort sentiment de mécontentement est né, dans le monde des affaires au Canada, à l'égard de la situation, privilégiée en apparence, des coopératives, des mutuelles et d'organismes analogues. Les coopératives canadiennes avaient été exonérées de l'impôt prévu par la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* (4 Geo. VI, 1940, ch. 34), alors que de lourds taux d'imposition ralentissaient d'autres types d'entreprise, ce qui a amené le public à exiger une enquête sur les coopératives. Étant donné l'obscurité des termes des dispositions en vertu desquelles les coopératives demandaient des exonérations fiscales, on avait des raisons de croire qu'il tardait aux dirigeants du mouvement coopératif de voir leur situation clarifiée aux termes des lois fiscales. Afin d'examiner ces questions et d'autres questions connexes, le gouvernement du Canada a nommé une commission royale. (Voir J.H. Perry, *Taxation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1951, p. 75-76; et J.H. Perry, *Taxes, Tariffs and Subsidies: A History of Canadian Fiscal Development*, Toronto, University of Toronto Press, 1955, p. 412-413.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton et Vancouver, du 15 janvier au 3 mai 1945. Des audiences additionnelles ont été tenues à Ottawa, du 25 au 27 juillet 1945. En outre, les commissaires ont visité la Grande-Bretagne et les États-Unis. La commission a reçu 175 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 8725 du 16 novembre 1984 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Examiner : a) la situation actuelle des coopératives en ce qui concerne l'application de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* et de la *Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices*; b) l'organisation, les méthodes et les opérations desdites coopératives, ainsi que toute autre question concernant l'application aux coopératives des mesures fiscales touchant le revenu et les bénéfices; et c) la situation relative, concernant l'imposition aux termes desdites lois, des personnes œuvrant dans un secteur d'activité en concurrence directe avec les coopératives. Signaler tous les faits qui semblent utiles pour déterminer ce qui constituerait une base juste et équitable sur laquelle s'appuyer pour appliquer la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* et la *Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices* aux coopératives et aux personnes morales et groupes autres que les coopératives qui utilisent des méthodes analogues à celles des coopératives, comme le versement de paiements appelés communément ristournes, et faire des recommandations pour la modification des lois existantes.

Commissaires : Errol Malcolm William McDougall, président, B.N. Arnason, G.A. Elliott, Jean-Marie Nadeau et J.J. Vaughan.

Secrétaire : G.W. Ross.

Documents : Comptes rendus d'audiences, mémoires, pièces justificatives et dossiers-matières.

Voir l'instrument de recherche RG 33/25-24.

Rapport : Daté du 25 septembre 1945. Déposé à la Chambre des communes le 26 novembre 1945. Document parlementaire n° 224, 1945. Intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur les coopératives*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1945, 254 p.

RG 33/26

Titre : Commission royale chargée d'enquêter sur les classifications administratives du service public, 1940-1946, 0,9 m (vol. 1-8)

Historique : À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la Fonction publique du gouvernement du Canada connut une grave pénurie de personnel qualifié pour occuper des postes de cadres supérieurs. En raison des possibilités de carrières offertes par l'industrie privée et les professions intellectuelles, dont le milieu universitaire, le gouvernement perdit un grand nombre d'employés hautement qualifiés. Cela se produisit alors que le mécanisme gouvernemental était en pleine expansion et que s'accroissaient ses responsabilités. À la fin de 1945, un comité interministériel sur les employés des catégories scientifiques et professionnelles du gouvernement fit valoir au Cabinet que les salaires accordés aux employés de ces catégories n'étaient pas suffisants. Le comité fit référence « à la lenteur des procédures d'embauche et aux avantages découlant de l'amélioration de l'ensemble des mesures visant l'avancement et la mutation entre les ministères ». Bien que ce comité n'ait pas traité de la classification administrative, il suggéra au gouvernement d'étudier la question. W.C. Clark, le sous-ministre des Finances, ainsi que des fonctionnaires de son ministère et Norman Robertson, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, suggérèrent fortement d'examiner les postes de la haute direction, ce qui constituait un premier pas en vue de rendre plus efficace l'ensemble du mécanisme administratif du gouvernement. Par conséquent, on fit appel à Walter Gordon, qui accepta de présider une commission royale chargée d'enquêter et de faire rapport sur la question. (Voir J.E. Hodgetts, *et. al., The Biography of an Institution: The Civil Service Commission of Canada, 1908-1967*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1972, p. 209.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 13 mars au 2 mai 1946. Dix mémoires ont été déposés auprès de la commission et on interviewa 66 personnes, principalement des ministres, des sous-ministres et des fonctionnaires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 563 du 15 février 1946 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Faire une enquête et des recommandations sur : a) les échelles salariales, la classification et les conditions de travail des hauts fonctionnaires, y compris les sous-chefs et les cadres supérieurs des ministères et des organismes fédéraux; b) le rapport, au niveau des échelles de salaire et des conditions de travail, entre ces fonctionnaires (i) dans des ministères et des organismes gouvernementaux et (ii) dans des postes permanents et des postes temporaires; c) le nombre de hauts fonctionnaires nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs du gouvernement; d) les possibilités et la procédure concernant les nominations, l'avancement et la mutation de ces fonctionnaires; e) les méthodes et procédures destinées à assurer la révision suivie de ces postes en vue de répondre aux changements; et f) toute autre question qui, de l'avis

des commissaires, est pertinente au maintien des normes d'efficacité dans la Fonction publique.

Commissaires : Walter Lockhart Gordon, président, Édouard de Bellefeuille Panet et Horace Hamilton. Hamilton donna sa démission en février 1946 pour des raisons de santé et fut remplacé par Thomas G. Gardiner. (Voir décret du conseil C.P. 641 du 21 février 1946.)

Secrétaire : John James Deutsch.

Documents : Procès-verbaux des réunions, mémoires, comptes rendus des audiences, organigrammes et descriptions de poste des employés de divers ministères gouvernementaux, documents de travail et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/26-25.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 345-349, dossier n° 101-85-23, correspondance et rapports concernant la Fonction publique en Grande-Bretagne et aux États-Unis, documents de travail, mémoires, renseignements sur les postes, les salaires et les fonctions ainsi que d'autres documents concernant la Commission royale chargée d'enquêter sur les classifications administratives du service public.

Rapport : Daté du 4 juillet 1946. Déposé à la Chambre des communes le 16 juillet 1946. Document parlementaire n° 246, 1946. Intitulé *Rapport de la Commission royale chargée d'enquêter sur les classifications administratives du service public, 1946*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1946, 37 p.

RG 33/27

Titre : Commission royale des transports, 1877, 1884-1885, 1897 et 1903-1951, 12,2 m (vol. 1-120)

Historique : Après la Deuxième Guerre mondiale, la circulation ferroviaire canadienne diminua sensiblement. La situation financière des chemins de fer était précaire et, en octobre 1946, ils déposèrent auprès du gouvernement une demande d'augmentation de 30 p. 100 du tarif pour le transport de marchandises. On leur accorda une augmentation de 21 p. 100 qui n'entra en vigueur qu'en avril 1948. Sept provinces s'objectèrent à l'augmentation et firent appel de la décision du Conseil des commissaires aux chemins de fer auprès du gouverneur général en conseil. S'ensuivirent une demande d'augmentation tarifaire et une menace de grève des employés des chemins de fer. Un règlement de dernière minute leur permit d'obtenir une augmentation de 0,17 $ de l'heure, rétroactive au 1er mars 1948.

Le 27 juillet 1948, les chemins de fer déposèrent une autre demande d'augmentation de 20 p. 100 du tarif pour le transport de marchandises alors que la cause de l'augmentation de 21 p. 100 était toujours en appel auprès du gouverneur en conseil. Le 12 octobre 1948, ce dernier émit un décret de référence chargeant le Conseil des commissaires aux transports d'examiner simultanément les deux cas.

Quelque temps plus tôt, le 7 avril 1948, le gouverneur en conseil avait chargé le Conseil des commissaires aux transports d'entreprendre une enquête sur le prix du transport des marchandises, ce qui déplut à sept provinces. Les premiers ministres de ces provinces comparurent devant le Cabinet fédéral le 26 avril 1948 demandant la constitution d'une commission royale d'enquête sur la politique des transports au Canada, demande que le gouvernement refusa. Les sept provinces interjetèrent alors un appel officiel auprès du gouverneur en conseil le 29 juillet 1948 réitérant leur demande d'une commission royale.

A l'automne 1948, les deux principaux partis politiques du Canada tinrent chacun une assemblée. Ces deux assemblées adoptèrent des résolutions déplorant la tarification « discriminatoire » du transport de marchandises ainsi que d'autres anomalies dont était victime le réseau des transports. Une de ces résolutions demandait la constitution d'une commission royale d'enquête alors que l'autre suggérait un « examen ». De même, les régions de l'Atlantique et de l'Ouest déclarèrent qu'elles étaient défavorisées par rapport aux régions centrales du Canada en vertu de facteurs économiques, géographiques et autres dont elles étaient victimes en raison des « tarifs, des taxes et des taux ». En réponse à l'insatisfaction générale, le gouvernement du Canada nomma une Commission royale des transports le 29 décembre 1948. (Voir *Rapport de la Commission royale des transports, 1951*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 12-15.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Saint-Jean, Charlottetown, Halifax, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria

du 2 mai 1949 au 31 mai 1950. La commission a reçu 143 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 6033 du 29 décembre 1948 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les répercussions possibles, sur les divers services de transport, des inconvénients de nature géographique, économique et autres dont sont victimes certaines régions du Canada et recommander les mesures à adopter afin de permettre à l'ensemble du Canada de bénéficier d'une politique nationale des transports visant son mieux-être économique. Examiner la *Loi sur les chemins de fer* relativement à des questions telles que la ligne directrice qu'elle fournit au conseil en matière de révision de la tarification du transport de marchandises, de taux concurrentiels, de taux en vigueur à travers le monde, etc., et recommander des amendements. Examiner la composition du capital de la Canadian National Railway Company et faire un rapport sur l'opportunité de mesures visant à établir ou à maintenir un régime de charges fixes pour cette compagnie selon un barème comparable à celui des principales compagnies ferroviaires en Amérique du nord. Examiner le procédé comptable et statistique en vigueur dans les compagnies ferroviaires canadiennes et faire un rapport sur l'opportunité d'adopter des mesures visant à uniformiser ces procédés, ainsi que sur tout autre problème pertinent, tel que la méthode d'imputation axée sur l'amortissement, la répartition des actifs, des recettes et d'autres revenus, selon qu'il s'agisse ou non d'éléments de chemins de fer. Examiner et faire un rapport des résultats obtenus en vertu de la *Loi de 1933 relative à la Canadian National et à la Canadian Pacific* et des amendements qui y ont été apportés et faire les recommandations jugées pertinentes. Souligner tout aspect de la *Loi sur les chemins de fer* (ou tout autre texte législatif relatif aux chemins de fer) qu'il serait souhaitable de réviser ou d'amender à la lumière du contexte actuel.

Commissaires : William Ferdinand Alphonse Turgeon, président, Henry Forbes Angus et Harold Adams Innis.

Secrétaire : G.R. Hunter.

Documents : Comptes rendus des audiences, avec un index (vol. 27), mémoires, pièces à conviction, corrrespondance, travaux de recherche, ébauches et exemplaire du rapport de la commission, dossiers administratifs, documents de travail, y compris quelques publications et documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/27-26.

Rapport : Daté du 9 février 1951. Déposé à la Chambre des communes le 15 mars 1951. Document parlementaire n° 161, 1951. Intitulé *Rapport de la Commission royale des transports, 1951*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, 343 p.

RG 33/28

Titre : Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1946-1951, 5,8 m (vol. 1-56, bobines de microfilm C-1159 et C-1998 à C-2021)

Historique :

En 1948, le gouvernement du Canada dut faire preuve de diligence face à plusieurs questions concernant la radiodiffusion et la télédiffusion. Il était d'abord nécessaire d'établir une politique de réglementation et de surveillance des stations privées afin d'en définir ou d'en énoncer de nouveau le rayonnement et la fonction. Il fallait ensuite prévoir des dispositions financières pour la Canadian Broadcasting Corporation; il était clair désormais que les droits d'exploitation de 2,50 $ s'avéraient inadéquats et que le gouvernement devait choisir entre augmenter les droits et trouver une autre source de revenu afin de soutenir le réseau d'État. Troisièmement, on devait tenir compte du nouveau médium qu'était la télévision. Tout laissait croire que le pays aurait de nouveau à prendre le même genre de décisions qui avaient occasionné tant de difficultés à l'époque de la montée de la radio. De plus, il fallait décider dès le début si la télévision canadienne devait relever du secteur public ou être confiée à des intérêts privés et de la façon dont le réseau devait être développé afin de desservir l'ensemble du pays.

Outre la diffusion, on s'inquiétait également de la situation des arts et des sciences humaines et sociales au Canada. L'affaiblissement progressif des liens avec la Grande-Bretagne exposait le Canada à un débordement incessant de l'influence culturelle américaine. Celle-ci se faisant sentir un peu partout, il s'avérait nécessaire de prendre des mesures visant à promouvoir l'identité culturelle distincte du Canada. Il était indispensable de recourir à l'aide gouvernementale et à la commandite d'événements culturels et artistiques afin de contrer l'exil de nombreux Canadiens talentueux provoqué par le manque de perspectives d'avenir.

En 1941, une réunion tenue à la Queen's University, à Kingston, permit de créer la Federation of Canadian Artists et, en 1944, des représentants de 16 groupes artistiques, y compris la Federation, se rendirent à Ottawa pour présenter un mémoire au Comité spécial sur la rénovation et la restauration afin d'obtenir du gouvernement un soutien financier pour les arts. En 1948, un groupe d'artistes montréalais connu sous le nom des Automatistes publia le *Refus global*, manifeste proclamant une nouvelle vision du Québec et un nouveau statut pour les artistes québécois.

Par la suite, à l'occasion de la convention libérale nationale d'août 1948, la Canadian University Liberal Federation suggéra la mise sur pied d'une commission sur les arts. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, apprit que les étudiants libéraux avaient été amèrement déçus du rejet de leur idée par la convention et promit d'en faire part au Cabinet. Dans un mémoire adressé au premier ministre Louis Saint-Laurent le 29 novembre 1948, Claxton ébauchait le mandat d'une commission qu'il souhaitait voir présider par Vincent Massey, ancien haut-commissaire délégué à la Grande-Bretagne. Claxton avait fait part de son idée à Jack Pickersgill, attaché spécial

du premier ministre. Pickersgill en avait à son tour parlé à Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quelque temps avant que Louis Saint-Laurent ne devienne premier ministre du Canada en novembre 1948. Claxton et Pearson ont ensuite convaincu Saint-Laurent du bien-fondé d'une telle enquête ainsi que de sa valeur à titre de capital politique.

Le 26 janvier 1949, à l'occasion du discours du trône, le gouvernement annonçait son intention de constituer une commission royale dont le mandat prévoyait « l'examen des activités des organismes du gouvernement fédéral concernant la radio, le cinéma, la télévision, l'avancement des arts, des sciences, de la recherche et de la conservation de nos documents nationaux, une bibliothèque nationale, des musées, des expositions, des rapports avec des organismes internationaux œuvrant dans ces domaines, et des activités conçues afin d'enrichir l'ensemble de la vie culturelle canadienne, de nous faire prendre conscience de notre patrimoine national et de promouvoir le Canada à l'étranger ».

Donnant suite à cette proposition, le gouvernement constitua officiellement la Commission royale sur l'avancement des arts, lettres et sciences le 8 avril 1949. (Voir F.W. Peers, *The Politics of Canadian Broadcasting, 1920-1951*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 395; J.W. Pickersgill, *My Years with Louis St. Laurent: A Political Memoir*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 139; et *Le Conseil des Arts du Canada : Un rêve réalisé*, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1987, p. 3-4.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, Charlottetown, Halifax, Saint-Jean, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria du 3 août 1949 au 8 juillet 1950. La commission a reçu 462 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1786 du 8 avril 1949 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Examiner et faire des recommandations sur : a) les principes sur lesquels devrait reposer la politique du Canada en matière de radiodiffusion et de télédiffusion; b) les organismes et les activités du gouvernement du Canada tels que l'Office national du film, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national, le Musée national de la guerre, les Archives nationales et les soins et la conservation des documents du gouvernement, et la Bibliothèque du Parlement; les méthodes de soutien financier accordé à la recherche, dont les bourses d'études offertes par divers organismes du gouvernement fédéral; le contenu et la nature éventuelle de la Bibliothèque nationale; la portée ou les activités de ces organismes, le mode de fonctionnement, de financement et de surveillance qui conviendrait le mieux; c) les normes qui devraient dicter les rapports entre le Canada et l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation) ainsi qu'avec les autres organismes de même nature; et d) les rapports qu'entretient le gouvernement du Canada

avec tous les organismes nationaux bénévoles dans le domaine dont relève cette enquête.

Commissaires : Vincent Massey, président, Arthur Surveyor, Norman Archibald MacRae Mackenzie, Georges Henri Lévesque et Hilda Neatby.

Secrétaire : Archibald A. Day.

Documents : Comptes rendus des audiences, mémoires et travaux de recherche, ainsi que des documents de travail concernant les archives et les documents gouvernementaux, l'éducation, les activités culturelles, les métiers d'art, la radio, l'Office national du film, le Conseil des Arts, l'UNESCO et des documents connexes. Les comptes rendus des audiences et les mémoires sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/28-27, parties I et II.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives de la Société Radio-Canada, RG 41, vol. 303-309, documents relatifs à la radiodiffusion et à la télédiffusion.

Rapport : Daté du mois de mai 1951. Déposé à la Chambre des communes le 1er juin 1951, Document parlementaire n° 189, 1951. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949-1951*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, xxi, 596 p.

Publications : Vingt-huit travaux de recherche ont été publiés et sont disponibles dans l'ouvrage intitulé *Royal Commission Studies: A Selection of Essays Prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences*. Ottawa, King's Printer, 1951, vii, 430 p.

RG 33/29

Titre : Royal Commission to Inquire into, Review and Report on the Rentals Payable Under the Leases in the Townsites and Subdivisions of Banff and Jasper National Parks and the Minimum Value of Buildings which may be Erected on a Lot in a Townsite or Subdivision in said Parts [Commission royale chargée d'enquêter, d'examiner et de faire un rapport au sujet de la location de lots dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper et de la valeur de base des édifices construits sur un lot en région urbaine ou sur un lotissement dans lesdits parcs], 1950, 9 p. (vol. 1)

Historique : En 1950, la plupart des contrats de location de lots en région urbaine et dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper ont expiré. Par conséquent, il a fallu fixer de nouveaux loyers. Selon la procédure utilisée en 1939, les directeurs des parcs ont été appelés à faire des recommandations afin de procéder à la révision des contrats de location des lots dans les parcs relevant de leur juridiction. Puisque les décisions prises dicteraient les conditions de location pendant dix ans, jusqu'en 1960, les directeurs ont dû étudier soigneusement les hausses des coûts d'entretien en milieu urbain, soit à Banff et à Jasper, et les hausses des coûts des services à la population. Les directeurs des parcs consultés ont unanimement répondu que les loyers en vigueur étaient bas. Ils étaient parvenus à cette conclusion à la fois à partir des frais encourus pour offrir des services à la population en milieu urbain et de la hausse de l'évaluation due aux améliorations locatives effectuées par les locataires afin de vendre leurs contrats. Les directeurs ont suggéré une augmentation de 20 p. 100 à 30 p. 100 pour la région de Banff et de 35 p. 100 à 90 p. 100 pour la région de Jasper. On recommanda aussi d'augmenter les loyers des lots situés dans les autres parcs nationaux. Le directeur du bureau des parcs nationaux prépara un relevé des loyers en vigueur et des loyers suggérés pour les lots dans les divers parcs et le remit au directeur de la direction des services de développement, l'enjoignant d'appuyer le projet. Le directeur achemina la proposition au sous-ministre des Ressources et du Développement, lui soulignant que les augmentations étaient justifiées mais que toute recommandation formulée en ce sens par un agent du ministère soulèverait des protestations de la part des détenteurs de bail. Le directeur fit valoir que seule une enquête indépendante permettrait de faire accepter une révision des loyers aux résidents des parcs. Le sous-ministre des Ressources et du Développement, H.L. Keenleyside, était d'accord et le ministre, R.H. Winters, demanda par la suite à son secrétaire parlementaire, George Prudham, de dresser une liste de personnes qu'il jugeait aptes à entreprendre une étude des loyers dans quelques-uns des principaux parcs. Prudham suggéra que l'enquête soit menée par un comptable agréé d'Edmonton, Harry O. Patriquin, suggestion qui fut approuvée par le gouvernement du Canada. (Voir W.F. Lothian, *A History of Canada's National Parks*, Ottawa, Parcs Canada, 1977, vol. II, p. 61.)

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 216/4422 du 5 septembre 1950, plus tard révoqué par le décret du conseil C.P. 81/5955 du 9 décembre en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du Conseil du Trésor.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les loyers perçus en vertu de la location de lots dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper, et au sujet de la valeur nominale des édifices qui peuvent être érigés sur un lot situé en région urbaine ou sur un lotissement dans les parcs.

Commissaire : Harry O. Patriquin.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Parcs Canada, RG 84, vol. 2005, dossier U21, partie 3, 1950-1953, correspondance, notes de service et rapports concernant les baux des parcs nationaux de Banff et de Jasper.

Rapport : Daté du 14 décembre 1950. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Un document dactylographié de 9 p. signé, intitulé « Recommended Rentals Banff and Jasper National Parks, 1950-1960 » [Recommandations concernant les loyers des parcs nationaux de Banff et de Jasper, 1950-1960], est disponible parmi les documents de cette commission.

RG 33/30

Titre : Commission to Inquire into and Report Upon the Facts Concerning the Staking of Certain Areas of the Crown in the Northwest Territories and Yukon Territory [Commission chargée d'enquêter et de faire rapport sur l'exploration pétrolière dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest et au Yukon appartenant à la Couronne], 1951, 24 p. (vol. 1)

Historique : En octobre 1951, la Sun Oil Company et la California Standard Company ont entrepris le jalonnement de concessions situées sur les terres de la Couronne dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon et ont fait des demandes de permis en vertu des règlements sur les droits d'exploitation du pétrole et du gaz naturel. Certaines demandes ayant provoqué un conflit entre les deux compagnies, le gouvernement du Canada constitua une commission royale chargée de déterminer si les demandes et le dépôt des soumissions étaient conformes aux règlements. (Voir le rapport d'enquête du commissaire sur le conflit entre la California Standard Co. et la Sun Oil Co., relativement à des demandes de permis d'exploration pétrolière et de gaz naturel sur des terres situées dans les Territoires du Nord-Ouest.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, le 30 novembre 1951 et à Calgary, le 7 décembre 1951.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 6027 du 12 novembre 1951 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Ressources et du Développement économique.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur le jalonnement de concessions, selon les règlements sur les droits d'exploitation du pétrole et du gaz naturel, dans des régions appartenant à la Couronne et situées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et sur les demandes de permis en vertu de ces règlements pour ces régions formulées par la Sun Oil Company, la California Standard Company et toute autre personne, et faire les recommandations pertinentes à la situation.

Commissaire : Kenneth J. Christie.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Non daté. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Une photocopie du document intitulé « Commissioner's Report, To Inquire Into A Dispute Arising Out of Applications By California Standard Co. and Sun Oil Co. To Explore For Petroleum and Natural Gas On Certain Lands Within the Northwest Territories » [Rapport d'enquête du commissaire sur le conflit opposant la California Standard Co. et la Sun Oil Co. relativement à des demandes de permis d'exploration pétrolière et de gaz naturel dans des terres situées dans les Territoires du Nord-Ouest], de 24 p., est disponible parmi les documents de cette commission.

RG 33/31

Titre : Royal Commission To Inquire Into, Review and Report on the Administration of Quartz Mining and Placer Mining in the Yukon Territory [Commission royale chargée d'enquêter, d'examiner et de faire rapport sur l'exploitation des mines de quartz et de placer du Yukon], 1954, 17 p. (vol. 1; bobine de microfilm T-1321)

Historique : En 1954, l'exploitation des mines de quartz et de placer incombait au gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* (S.R.C., 1952, ch. 301) et la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon* (S.R.C., 1952, ch. 300). On s'opposa au projet du gouvernement du Canada visant à abroger ces lois et à les remplacer par des règlements de même nature que ceux en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest où le même genre d'exploitation minière était régie par la *Loi sur les terres territoriales* (S.R.C., 1952, ch. 263). Alors que des compagnies d'exploration et de développement se dirigeaient vers le nord à la recherche de minéraux, le Yukon était le théâtre d'une controverse relativement à l'utilisation de la méthode à deux jalons et de la méthode à quatre jalons pour la délimitation des concessions. La méthode à deux jalons était utilisée au Yukon depuis plusieurs années, mais toutes les régions canadiennes à l'est de l'Alberta faisaient appel à la méthode à quatre jalons. Il y avait donc divergence d'opinion entre l'Est et l'Ouest canadien quant au meilleur système de jalonnement des concessions. On ne parvenait pas non plus à décider s'il convenait d'allouer une période de temps précise à l'exploration de concessions minières vierges, en vertu de laquelle le prospecteur devrait obligatoirement obtenir un bail pour sa concession. Afin de trouver des solutions à ces questions et à des problèmes connexes, le gouvernement du Canada constitua une commission royale au sujet des mines de quartz et d'or. (Voir le rapport sur les questions relatives à l'exploitation des mines de quartz et de placer du Yukon.)

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 656 du 29 avril 1954 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur l'exploitation des mines de quartz et de placer du Yukon.

Commissaire : George Edwards Cole.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission. Le rapport est également disponible sur microfilm.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Daté du 18 juin 1954. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Les documents de cette commission contiennent une photocopie du rapport de 17 p. intitulé « Report on Matters Concerned With the Administration of Quartz and Placer Mining in the Yukon Territory » [Rapport sur les questions relatives à l'exploitation des mines de quartz et de placer du Yukon].

RG 33/32

Titre : Commission royale sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels, 1954-1955, 0,8 m (vol. 1-8)

Historique : Le 11 février 1954, le secrétaire d'État J.W. Pickersgill annonçait à la Chambre des communes que le gouvernement du Canada projetait une enquête publique sur les mécanismes de la *Loi sur les brevets* (S.R.C., 1952, ch. 203), de la *Loi sur le droit d'auteur* (11-12 Geo. V, 1952, ch. 55), de la *Loi sur les dessins industriels* (S.R.C., 1952, ch. 150) et de lois connexes. On songeait depuis quelque temps déjà à amender la *Loi sur les brevets* et il était nécessaire de mener une enquête pour déterminer les modifications à y apporter. La *Loi sur le droit d'auteur* de 1921, qui était demeurée pratiquement intacte depuis son adoption, avait, quant à elle, non seulement besoin d'être amendée mais bien d'être révisée dans son ensemble, tout comme la *Loi sur les dessins industriels*. À la lumière de la nature technique et complexe des lois régissant la propriété intellectuelle au Canada, il semblait souhaitable que toutes les questions s'y rattachant soient étudiées au préalable par une commission royale avant que le gouvernement ne présente au Parlement les changements qu'il conviendrait d'y apporter. En raison de la récente révision dont avait fait l'objet la *Loi sur les marques de commerce* (1-2 Eliz. II, 1953, ch. 49), on jugeait qu'il était inutile que les commissaires s'y attardent. Par la suite, soit en 1959, la question des marques de commerces fut retirée du mandat de la commission d'enquête. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 11 février et 3 juin 1954, p. 2109-2110 et p. 5757-5758; et décret du conseil C.P. 1340 du 16 octobre 1959.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 15 novembre 1954 au 1er décembre 1955. Les commissaires se sont également rendus à Londres, La Haye, Paris, Berne et Washington.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 852 du 10 juin 1954 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du secrétaire d'État.

Mandat : Enquêter afin de déterminer si les lois fédérales relatives aux brevets d'invention, aux dessins industriels, au droit d'auteur et aux marques de commerce comportent une notion visant à encourager l'invention et la recherche, le développement des talents littéraires et artistiques, la créativité et à faire connaître à la population du Canada les créations scientifiques, techniques, littéraires et artistiques de même que leur application, leur adaptation et leur utilisation dans des conditions qui protègent l'intérêt public, le tout à la lumière de la situation économique actuelle et des progrès scientifiques, techniques et industriels, des pratiques commerciales et de tout autre facteur (ou circonstance) pertinent, y compris les pratiques soumises ou relatives aux dites lois et à toute convention internationale à laquelle adhère le Canada; et présenter un rapport.

Commissaires : James Lorimer Ilsley, président, W.W. Buchanan et Guy Favreau. Favreau a donné sa démission au début de 1959.

Secrétaire : A.M. Laidlaw. Laidlaw a également démissionné de la commission au début de 1959.

Documents : Comptes rendus des audiences.

Voir l'instrument de recherche RG 33/32-28.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Consommation et des Corporations, RG 103, vol. 10-13, dossiers 9-3-2-1 à 9-5-2-2, démarches visant à amender des lois concernant les brevets, le droit d'auteur et les marques de commerce, démarches relatives au Rapport sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels, et des dossiers sur la politique de la commission royale.

Rapports : Rapport sur le droit d'auteur. Daté du 1er août 1957. Déposé à la Chambre des communes le 10 juin 1958. Document parlementaire n° 186, 1958. Intitulé *Rapport sur le droit d'auteur de la Commission royale sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957, 166 p.

Rapport sur les dessins industriels. Daté du 1er juin 1958. Déposé à la Chambre des communes le 8 août 1958. Document parlementaire n° 186a, 1958. Intitulé *Rapport sur les dessins industriels de la Commission royale sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, 98 p.

Rapport sur les brevets d'inventions. Daté du 31 décembre 1959. Déposé à la Chambre des communes le 4 avril 1960. Document parlementaire n° 244, 1960. Intitulé *Rapport sur les brevets d'inventions de la Commission royale sur les brevets, le droit d'auteur, les marques de commerce et les dessins industriels*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1960, 210 p.

RG 33/33

Titre : Commission to Inquire Into the Nature and Extent of the Damage Caused by the Flood In and Adjoining the Humber River Valley in Ontario [Commission d'enquête sur la nature et l'étendue des pertes causées par l'inondation de la vallée de la rivière Humber et des terres avoisinantes en Ontario], 1954, 8 p. (vol. 1)

Historique : Selon les documents des services météorologiques, l'ouragan Hazel se dirigea vers le nord à partir d'Haïti, atteignant la côte nord du lac Ontario à 23 h 10 le 15 octobre 1954. L'œil de la tempête, accompagné d'une masse d'air tropical, chaud et humide, atteignit un front froid se déplaçant vers l'est à travers le Canada, occasionnant des averses de pluie démesurées. L'ouragan passa directement au dessus de Toronto et se dirigea vers le nord où il passa également au dessus de North Bay, à 1 h 30 le lendemain matin, pour ensuite prendre la direction de l'extrémité sud de la baie James dans laquelle il s'éteignit. Des pluies torrentielles accompagnées de très fortes rafales de vent s'abattirent sur l'ensemble de la région délimitée à l'ouest par Chatham, au nord par Blind River, à l'est par North Bay et Mattawa et au sud par Port Hope. Des documents des compagnies de services publics démontrèrent que les rafales de vent avaient également bifurqué en direction du nord-est vers la vallée des Outaouais atteignant presque la ville d'Ottawa. Les plus importantes averses de pluie ont été observées dans la région de Brampton où l'on a enregistré une accumulation de huit pouces en 48 heures. Les pertes les plus importantes se sont produites à l'embouchure des cours d'eau se jettant dans le lac Ontario à proximité de Toronto, plus précisément aux abords de la rivière Humber et du ruisseau Etobicoke. L'ouragan causa la mort de 81 personnes et les pertes matérielles étaient évaluées à 24 millions de dollars. Dès l'ouragan passé, le gouvernement du Canada mit sur pied une enquête publique afin d'évaluer les pertes et de produire un rapport. (Voir le rapport sur les pertes causées par l'ouragan en Ontario les 15 et 16 octobre 1954 dans les documents de la commission.)

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1610 du 20 octobre 1954 en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre. Le décret du conseil ne précise pas de règlement habilitant.

Mandat : Enquêter sur la nature et l'étendue des pertes causées par l'inondation de la vallée de la rivière Humber et des terres avoisinantes en Ontario, et sur le coût des opérations pour combattre l'inondation, fournir des fonds d'urgence aux victime et prendre des mesures d'urgence afin d'éviter une nouvelle inondation. Produire le plus tôt possible un relevé complet de tous les éléments dont les gouvernements auront besoin afin de prendre les mesures qui s'imposent en rapport avec cette inondation.

Commissaires : John Ballantyne Carswell et Donald Bruce Shaw.

Documents : Exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 3916, dossiers 5780-22-1 à 5780-22-3 et 5780-22-9, correspondance, coupures de journaux et rapports concernant les indemnités accordées aux victimes de l'inondation de la région de la rivière Humber en Ontario en 1954.

Rapport : Non daté. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Une photocopie du document de 8 p. intitulé « Report On Hurricane Damage in Ontario, October 15th and 16th, 1954 » [Rapport sur les pertes causées par l'ouragan en Ontario les 15 et 16 octobre 1954] est disponible parmi les documents de cette commission.

RG 33/34

Titre : Commission royale sur le cabotage, 1931 et 1945-1958, 5 m (vol. 1-49)

Historique : En 1954, la Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association et la Dominion Marine Association déposèrent un mémoire auprès du gouvernement du Canada demandant que le cabotage (le transport maritime de passagers et de marchandises d'un port ou d'un lieu d'origine au Canada vers un autre lieu au Canada) soit réservé aux seuls navires construits et immatriculés au Canada. À cette époque, les navires immatriculés au Royaume-Uni constituaient la quasi-totalité de la concurrence à laquelle devaient faire face les navires canadiens. Certaines compagnies de navigation canadiennes utilisaient même fréquemment des navires du Royaume-Uni. En dépit de cette concurrence, les navires immatriculés au Canada transportaient pratiquement toute la marchandise côtière de la côte ouest, des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en amont de Montréal et les trois quarts de la marchandise côtière de la côte est et du bas Saint-Laurent. Dans l'Est canadien, étant donné que les navires devaient fréquemment emprunter des canaux trop étroits pour laisser passer les transatlantiques, la concurrence britannique s'en trouvait à toute fin pratique éliminée. Cependant, la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent allait abaisser les barrières naturelles, et c'est pour cette raison que furent déposés les mémoires au gouvernement. L'industrie de la construction navale canadienne ne pouvait concurrencer les coûts de construction offerts sur le marché mondial. Sauf dans la région des Grands Lacs, le cabotage ne constituait pas un marché sûr puisque les navires construits par tout pays membre du Commonwealth ne faisaient l'objet d'aucun frais de douane, ni à l'achat ni à l'usage. Après la Deuxième Guerre mondiale, le Parlement adopta les mesures suivantes en vue de venir en aide à l'industrie de la construction navale : la mise sur pied de la Commission maritime canadienne (11 Geo. VI, 1947, ch. 52), l'adoption de la *Loi aidant la construction des navires au Canada* (13 Geo. VI, 1949, ch. 11,) et l'amendement de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (14 Geo. V, 1950, ch. 26). En 1949, on observait une chute du nombre d'emplois dans les chantiers navals, mais la guerre de Corée entraîna de nombreuses commandes, ce qui eut pour effet de renverser la situation. Cependant, en 1955, un nouveau déclin des emplois entraîna la fermeture de plusieurs chantiers reposant sur l'industrie de la guerre. La construction navale dans la région des Grands Lacs échappa cependant à ce déclin puisqu'elle reposait sur le commerce en temps de paix. Les chantiers de construction navale profitaient d'une importante barrière naturelle, quoiqu'incomplète, la protégeant de la concurrence britannique, et, offrant un meilleur prix de revient et soustraits à la tarification douanière, n'avaient pas non plus à craindre la concurrence des États-Unis. Malgré cela, les démarches faites au sujet de la construction et du transport navals et des conséquences prévisibles de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent sur l'industrie incitèrent le gouvernement à constituer une Commission royale sur le cabotage (Voir *Rapport de la Commission royale sur le cabotage*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, p. 2-6.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, Halifax, Charlottetown, Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Midland, Hamilton, Toronto, Port Arthur, Winnipeg, Regina, Vancouver et Victoria du 11 juillet 1955 au 11 janvier 1956. La commission a reçu 173 mémoires et 257 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 308 du 1er mars 1955 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du ministre des Transports.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur : la Partie XIII de la *Loi sur la marine marchande du Canada*, le cabotage, découlant du transport par voie navale, ou par voie terrestre et navale, de marchandises et de passagers d'un point d'origine au Canada à un point de destination au Canada, y compris : a) le rapport du cabotage au Canada, dont celui des Grands Lacs, avec les industries de la construction et du transport navals canadiens, et les conséquences, sur ces industries, de la participation au cabotage canadien de navires ou d'autres bâtiments maritimes immatriculés ou construits à l'étranger; b) les conséquences probables de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent sur le cabotage au Canada; c) le rapport du cabotage du Canada avec le commerce intérieur et international du Canada et les relations extérieures du Canada; et les conséquences de la participation au cabotage du Canada de navires immatriculés ou construits à l'étranger sur le commerce intérieur et international du Canada et les relations extérieures du Canada; et d) le besoin, le cas échéant, d'établir des politiques et de stipuler des normes particulières concernant le cabotage du Canada.

Commissaires : Wishart Flett Spence, président, W.N. Wickwire et Marcel Bélanger.

Secrétaire : G. Gordon McLeod.

Documents : Dossiers administratifs, correspondance, mémoires, pièces à conviction, comptes rendus des audiences, documents de travail comprenant les renseignements recueillis par les commissaires à des fins de recherche, et documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/34-29.

Rapport : Daté du 9 décembre 1957. Déposé à la Chambre des communes le 21 mai 1958. Document parlementaire n° 182, 1958. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur le cabotage. Le 9 décembre 1957*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, xvii, 389 p.

RG 33/35

Titre : Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1951-1960, 10,3 m (vol. 1-102; bobines de microfilm C-1533 à C-1547 et C-1570 à C-1579)

Historique : Dans son autobiographie, Walter Gordon parle des préoccupations qu'ont soulevées chez lui les politiques économiques du gouvernement du Canada pendant les années 40 et 50. Au début de 1955, Gordon avait rédigé un article dans lequel il mettait en doute la validité de plusieurs politiques économiques du gouvernement, plus précisément en ce qui avait trait à la vente du contrôle des ressources naturelles et d'entreprises commerciales canadiennes à des intérêts étrangers. Gordon craignait les conséquences de tels actes sur la souveraineté du Canada. Il terminait son article en préconisant la création d'une commission royale d'enquête sur diverses questions économiques dans le cadre des prévisions en matière de croissance démographique et de production nationale. L'article était destiné à être publié dans le journal de la Canadian Institute of International Affairs. Avant de le publier, Gordon demanda à Ken Taylor, le sous-ministre des Finances, si l'article pouvait ennuyer le gouvernement. Walter Harris, le ministre des Finances, se mit en rapport avec Gordon quelques jours plus tard pour lui dire qu'il approuvait son idée d'une commission royale sur l'avenir économique du Canada, et qu'il souhaitait l'incorporer dans le prochain discours de présentation du budget. Le 5 avril 1955, Harris prononça ce discours à la Chambre des communes et la suggestion d'une commission royale fut bien accueillie. Par conséquent, et sur recommandation du premier ministre Saint-Laurent, Harris demanda à Gordon de présider la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, demande à laquelle ce dernier consentit. (Voir Walter L. Gordon, *A Political Memoir*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, p. 59-61.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, Halifax, Charlottetown, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria du 18 octobre 1955 au 9 mars 1956. La commission a reçu 330 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 909 du 17 juin 1955 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les perspectives économiques canadiennes à long terme, et plus précisément sur : a) les progrès en ce qui a trait à l'approvisionnement en matières premières et en sources d'énergie; b) les prévisions en matière de croissance démographique au Canada et les changements dans la répartition des habitants; c) les perspectives de croissance et de changement que devront envisager les producteurs canadiens dans les marchés intérieur et international; d) les tendances en matière de productivité et de qualité de la vie; et e) les besoins à venir en matière de capital social et industriel.

Commissaires : Walter Lockhart Gordon, président, Omer Lussier, Albert Edward Grauer, Andrew Stewart, et Raymond Gushue.

Secrétaire : Douglas Valentine LePan.

Documents : Des coupures de journaux, des notes et des travaux de recherche, de la correspondance avec des ministères fédéraux et provinciaux, de la correspondance avec des personnes et des organismes, des comptes rendus des audiences, des mémoires et des pièces justificatives, des dossiers administratifs, un exemplaire du rapport de la commission et des documents connexes. Les mémoires et les comptes rendus des audiences sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/35-30.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, Congrès du travail du Canada, n° d'acquisition 1981-111, photographies relatives à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada.

Rapports : Rapport préliminaire. Daté du 3 septembre 1956. Déposé à la Chambre des communes le 10 janvier 1957. Document parlementaire n° 176, 1957. Intitulé *Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Rapport préliminaire, Décembre 1956.* [Hull, Imprimeur de la Reine, 1956], 142 p.

Rapport final. Daté du 28 novembre 1957. Déposé à la Chambre des communes le 12 mai 1958. Document parlementaire n° 181, 1958. Intitulé *Commission royale sur les perspectives économiques du Canada. Rapport final, Novembre 1957.* [Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958], 521 p.

Publications : On a publié 33 travaux de recherche dont la liste se trouve dans l'ouvrage de George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 159-162.

RG 33/36

Titre : Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, 1950-1957, 3,8 m (vol. 1-40; bobines de microfilm C-7013 à C-7021)

Historique : Le gouvernement du Canada a constitué la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision suite à la recommandation suivante de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey) : « Que toute la question de la télévision au Canada soit étudiée de nouveau par un organisme d'enquête indépendant, au plus tard trois ans après le début des émissions régulières de télévision au Canada. » (Voir *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 354.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Charlottetown, Halifax, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton et Vancouver du 30 avril au 29 juin 1956 et du 10 septembre au 12 octobre 1956. La commission a reçu 274 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1796 du 2 décembre 1955 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Examiner et faire des recommandations sur : a) les politiques que devra observer la Société Radio-Canada dans le cadre de ses activités de diffusion et le rapport entre lesdites politiques et les finances de la Société; b) les mesures qui s'imposent afin de produire suffisamment d'émissions canadiennes pour équilibrer le contenu de la programmation des télédiffuseurs privés et publics; c) les besoins financiers de la Société à des fins de télédiffusion et le rapport entre les besoins exprimés et l'étendue, la nature, les normes et la distribution des émissions; d) les besoins financiers de la Société à des fins de radiodiffusion à la lumière de la montée de la télévision et de la croissance démographique observable dans les nouvelles régions du Canada; e) le mode de financement et de gestion financière qu'il convient d'adopter afin de permettre à la Société de poursuivre ses opérations de radiodiffusion et de télédiffusion; et f) l'émission de permis et la réglementation des stations privées de radiodiffusion et de télédiffusion dans l'intérêt public.

Commissaires : Robert MacLaren Fowler, président, Edmond Turcotte et James Stewart.

Secrétaire : Paul Pelletier.

Documents : Les comptes rendus des audiences, des pièces à conviction, des rapports présentés lors du concours pour l'obtention de la John J. Gillin, Jr. Memorial Award, des dossiers concernant des questions administratives, de la documentation concernant la radiodiffusion et la télédiffusion à l'étranger, des dossiers concernant des démarches faites auprès de la commission dans le cadre des audiences et des documents connexes. Un résumé des comptes rendus des audiences et des pièces à conviction, avec un index, est disponible (RG 33/36,

vol. 38). Les comptes rendus des audiences et des pièces à conviction sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/36-31.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives de la Société Radio-Canada, RG 41, vol. 312-325, dossiers 14-2-3 à 14-2-3-1, de la documentation sur la radiodiffusion et les comptes rendus de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Ernest A. Weir, MG 30 D 67, vol. 23-24, mémoires et articles de presse sur la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision.

Archives nationales du Canada, documents personnels de René Landry, MG 30 E 326, vol. 3, communiqués de presse, notes de service et rapports concernant la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision.

Archives nationales du Canada, Division des archives audio-visuelles, documents de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, enregistrements sur bande des remarques de J.R. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, et d'autres personnes au sujet de la station CJON de St. John's à des fins de déposition auprès de la commission, 1956, 15 min, n° d'acquisition 71-30, pièce n° 1971-30/1.

Rapport : Volume 1 : Rapport. Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision. 553 p. Daté du 2 décembre 1955. Déposé à la Chambre des communes le 28 mars 1957. Document parlementaire n° 205, 1957.

Annexe : *Émissions de radio et de télévision au Canada (Annexe XIV), une analyse par Dallas W. Smythe, décembre 1956.* [Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957], 216 p.

Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957, 2 vol., 769 p.

Publications : Smythe, Dallas Walker, *Basic Tables: Television and Radio Programme Analysis. Decembre 1956*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1957, xiv, 275 p.; xii, 267 p.

RG 33/37

Titre : Commission royale sur l'emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel du service marchandises et du service de manœuvres de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, 1903-1958, 2,2 m (vol. 1-22)

Historique : Pendant les années 50, un différend opposa la Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen à la Canadian Pacific Railway Company qui souhaitait mettre fin à l'emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel dans le service marchandises et le service de manœuvres, et abolir le paiement d'indemnités forfaitaires et les primes d'emploi en région montagneuse. En avril 1956, le conflit devint dramatique pendant la négociation d'une nouvelle convention collective. On mit donc sur pied un comité de conciliation qui déposa son rapport en décembre de la même année. Le Canadien Pacifique accepta les conclusions et les recommandations du comité mais la Brotherhood les refusa. Les négociations qui suivirent entre les deux parties ne permirent pas de trouver une solution et, en janvier 1957, les employés débrayèrent pendant plusieurs jours. Les opérations reprirent lorsque les deux parties acceptèrent de renégocier les conventions collectives à la lumière des résultats d'une commission royale. (Voir *Rapport de la Commission royale sur l'emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel du service marchandises et du service de manœuvres de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, p. 1-2.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver du 4 mars au 5 novembre 1957. Les commissaires se sont également rendus en France, en Suisse, en Hollande et en Angleterre. La commission a reçu 358 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 52 du 17 janvier 1957 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les questions suivantes : a) Est-il besoin d'avoir des chauffeurs à bord des locomotives diesel dans le service marchandises et le service de manœuvres du chemin de fer Canadien Pacifique desservant l'Est et l'Ouest canadiens, la région des Prairies et du Pacifique, le centre du Québec et les chemins de fer des provinces de l'Atlantique? b) Dans la négative, quelles conditions s'avéreraient équitables à l'endroit des chauffeurs, des usagers des chemins de fer, de la compagnie de chemin de fer et de ses autres employés et auxquelles devrait se conformer la compagnie afin d'assurer la protection des chauffeurs à son service contre la perte de ces emplois et de l'ancienneté s'y rattachant? c) Les dispositions contenues dans les conventions collectives en vigueur entre la compagnie de chemin de fer et l'association (Brotherhood) concernant les indemnités forfaitaires et les primes d'emploi en région montagneuse devraient-elles faire l'objet de modifications, être maintenues ou abolies, et si, de l'avis de la commission, il convient de les modifier, comment et dans quelle mesure convient-il de le faire?

Commissaires : Roy Lindsay Kellock, président, Campbell C. McLaurin et Jean Martineau.

Secrétaire : Douglas N. Fraser.

Documents : Comptes rendus des audiences et pièces à conviction avec un index (vol. 18) et des dossiers-matières.

Voir l'instrument de recherche RG 33/37-32.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents de la United Transportation Union, MG 28 I 216, vol. 41, 64, 107 et 108, de la correspondance, des coupures de journaux, des procès-verbaux et d'autres documents portant principalement sur le mouvement concernant les salaires et la réglementation (Wage and Rules Movement).

Rapport : Daté du 18 décembre 1957. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur l'emploi de chauffeurs sur les locomotives diesel du service marchandises et du service de manœuvres de la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, iv, 43 p.

RG 33/38

Titre : Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve, 1947-1949 et 1953-1958, 1,2 m (vol. 1-6)

Historique : La Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve fut créée à cause de dispositions prévues à l'article 29 de la convention du 11 décembre 1948, « The Terms of Union of Newfoundland with Canada », en vertu de laquelle Terre-Neuve est devenue la dixième province du Canada le 1er avril 1949. L'article 29 stipulait :

« En vertu de l'impossibilité de prévoir de façon précise les conséquences financières qui affecteront Terre-Neuve à titre de nouvelle province du Canada, le gouvernement du Canada s'engage à constituer une commission royale chargée d'examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve moins de huit ans après la date d'annexion... » (Voir décret du conseil C.P. 257 du 21 février 1957.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, du 22 juillet au 2 août 1957 et à Ottawa, les 7 et 8 octobre 1957. Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et la Chambre de commerce de Terre-Neuve ont déposé des mémoires auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 257 du 21 février 1957 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Examiner la situation financière de la province de Terre-Neuve et recommander sous quelle forme et à quelle échelle, le cas échéant, il convient de fournir une aide financière supplémentaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve afin de lui permettre de continuer à fournir des services publics au même rythme et selon les mêmes normes qu'il observait depuis la date d'annexion, tout en tenant compte de la capacité de payer de la province et sans avoir à recourir à un taux d'imposition plus élevé que celui en vigueur dans l'ensemble de la région des provinces de l'Atlantique, soit la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Commissaires : John Babbitt McNair, président, Albert Joseph Walsh et John James Deutsch.

Secrétaire : A. Sinclair Abell.

Documents : Comptes rendus des audiences, un exemplaire du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la préparation du cas du gouvernement de Terre-Neuve concernant l'examen des conditions financières de l'annexion, 1957*, et des dossiers-matières relatifs à divers aspects du gouvernement et de l'économie de Terre-Neuve.

Voir l'instrument de recherche RG 33/38-33.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve, n° d'acquisition 1970-036, 42 pièces.

Rapport : Daté du 31 mai 1958. Déposé à la Chambre des communes le 25 juillet 1958. Document parlementaire n° 211, 1958. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation financière de Terre-Neuve, en conformité des conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada. Le 31 mai 1958*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1958, xi, 126 p.

RG 33/39

Titre : Commission royale d'enquête sur l'énergie, 1950-1960, 6,5 m (vol. 1-64; bobines de microfilm C-6997 à C-7012)

Historique : Au milieu des années 50, le développement et le contrôle des ressources énergétiques du Canada, dont le gaz naturel, le pétrole, le charbon, l'eau et l'uranium, comptaient parmi les principales questions de l'heure. Suite à des pressions de groupes engagés dans l'industrie de l'énergie, plus précisément le pétrole et le gaz, le gouvernement fédéral décida d'ouvrir une enquête sur la question de l'énergie. Il fallait procéder à un examen exhaustif des responsabilités du gouvernement fédéral en matière de réglementation régissant la circulation de toute forme d'énergie entre les provinces et au niveau international, y compris l'importation et l'exportation. Le gouvernement fédéral voulait assurer la surveillance des pipelines, des permis d'exportation et de la réglementation des prix et des taux. Afin de pouvoir élaborer une politique énergétique exhaustive, il envisageait de mettre sur pied un organisme chargé d'administrer la politique régissant le développement, le commerce et la consommation de toutes les formes d'énergie. La mise sur pied d'un tel organisme, qui devint le principal élément du mandat de la Commission royale d'enquête sur l'énergie, avait fait l'objet d'une recommandation dans le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada en 1956. Le gouvernement du Canada voulait aussi enquêter sur les conditions régissant le financement et le contrôle de la TransCanada Pipelines Limited, que le gouvernement précédent s'était chargé de négocier. En 1956, le gouvernement libéral s'était servi de la clôture des débats sur un projet de loi afin de voter des capitaux pour la TransCanada, une compagnie relevant d'intérêts financiers américains, à laquelle avait été confiée la construction d'un gazoduc de la frontière de l'Alberta à Montréal. Les Progressistes conservateurs ont pris le pouvoir lors des élections fédérales de 1957, et comme l'écrit Kilbourn : « Le nouveau régime avait le mandat, et même l'obligation, de faire une enquête au sujet de la TransCanada et des dispositions que Howe avait prises avec eux. » (Voir *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada*, Hull, Imprimeur de la Reine, 1956, p. 57; W. Kilbourn, *Pipeline: Transcanada and the Great Debate, A History of Business and Politics*, Toronto, Clarke, Irwin, 1970, p. 157; *Financial Post*, 19 octobre 1957; et Chambre des communes, *Débats*, 10 décembre 1957, p. 2252-2253.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Victoria du 3 février au 22 juillet 1958. Plus de 100 mémoires ont été déposés auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1386 du 15 octobre 1957 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire des recommandations sur : a) les politiques qui seront les plus aptes à servir l'intérêt national en matière d'exportation

d'énergie et de sources énergétiques; b) les problèmes relatifs à la réglementation sur la circulation de pétrole et de gaz naturel entre les provinces ou du Canada à l'étranger et des politiques qu'il convient d'y appliquer, y compris la réglementation des prix et des taux à facturer ou à payer, la structure financière et le contrôle des sociétés de gazoducs par rapport aux prix et aux frais établis, et toute question au sujet de laquelle il conviendra d'enquêter et de faire rapport afin d'assurer une exploitation rentable et efficace des gazoducs dans l'intérêt national; c) l'étendue des pouvoirs qu'il convient d'accorder à l'Office de l'énergie du Canada afin de lui permettre d'administrer, tout en étant assujetti à la surveillance et au pouvoir du Parlement, la politique énergétique et de définir le genre d'administration et de procédures qui lui conviennent; et d) les rapports particuliers que la TransCanada Pipelines entretient avec la Northern Ontario Pipeline Crown Corporation et la nature de son financement et de son contrôle, à savoir s'il est nécessaire d'adopter des mesures particulières par rapport à la TransCanada PipeLines Limited, de façon à protéger les intérêts des producteurs et des consommateurs de gaz canadiens.

Commissaires : À l'origine, les commissaires étaient Henry Borden, président, J. Louis Lévesque, George Edwin Britnell, Gordon G. Cushing, Robert Dudley Howland et Leon Johnson Ladner. Gordon Cushing a démissionné de son poste le 10 avril 1958, ayant été nommé sous-ministre adjoint de la Main-d'œuvre, et Robert Macdonald Hardy a été nommé commissaire au début de 1958. (Voir décret du conseil C.P. 58 du 13 janvier 1958.)

Secrétaire : Joseph Frederick Parkinson.

Documents : Les comptes rendus des audiences, des mémoires et des dossiers-matières. La liste détaillée des documents déposés auprès de la commission pendant les audiences figure dans le volume 25. Les comptes rendus des audiences et les mémoires sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/39-34.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Office national de l'énergie, RG 99, vol. 78-102, des mémoires, des comptes rendus d'audiences, des travaux de recherche et d'autres documents concernant la Commission royale d'enquête sur l'énergie.

Archives nationales du Canada, Office national de l'énergie, RG 99, n° d'acquisition 85-86/199, boîtes 1 à 8, mémoires de la Commission royale d'enquête sur l'énergie.

Archives nationales du Canada, archives de la Direction des ressources minérales, RG 87, B4, vol. 117-119, 130-134 et 145 et 146, comptes rendus des audiences de la Commission royale d'enquête sur l'énergie.

Archives nationales du Canada, Division des archives audio-visuelles, Commission royale d'enquête sur l'énergie, procès-verbaux des réunions de la commission à Montréal en juillet 1958, durée

approximative de 20 heures, n° d'acquisition 74-68, pièces nos 1974-68/1-67.

Rapports :

Premier rapport. Daté du 22 octobre 1958. Déposé à la Chambre des communes le 4 mars 1959. Document parlementaire n° 199, 1959. Intitulé *Premier rapport de la Commission royale d'enquête sur l'énergie. Octobre 1959*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959, xiv, 105 p.

Deuxième rapport. Daté du 20 juillet 1959. Déposé à la Chambre des communes le 30 mars 1960. Document parlementaire n° 240, 1960. Intitulé *Deuxième rapport de la Commission royale d'enquête sur l'énergie. Juillet 1959*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1960, viii, 208 p.

RG 33/40

Titre : Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires, 1948-1960, 9,1 m (vol. 1-91)

Historique : De 1949 à 1958, les prix des produits agricoles sont en baisse alors que les prix des aliments au détail sont à la hausse. L'accroissement de l'écart débute en 1952 alors que les prix des produits agricoles accusent une baisse soudaine. L'écart le plus prononcé se produit en 1952 et en 1953 alors que ces mêmes prix descendent rapidement. Pendant la campagne électorale de 1957, John Diefenbaker promit que, s'il était porté au pouvoir, il ferait de son mieux pour soulager les agriculteurs pris entre la hausse des coûts de production et la baisse des prix de leurs produits. Lorsque les Progressistes conservateurs prirent le pouvoir, le 21 juin 1957, le premier ministre Diefenbaker fut enfin capable d'agir afin de rectifier la situation. À la même époque, il était de plus en plus question des conséquences de l'inflation sur l'industrie de la pêche. Par exemple, H.J. Robichaud, député de Gloucester au Nouveau-Brunswick, suggéra la mise sur pied d'un comité spécial ou d'une commission royale chargé d'enquêter sur les écarts entre le prix payé aux pêcheurs, plus précisément pour la morue, et le prix à la consommation fixé par les détaillants. Du côté du gouvernement, L.R. Crowse, député représentant Lunenburg en Nouvelle-Écosse, demanda, le 13 novembre, que soit menée une enquête de même nature au sujet de l'industrie de la pêche. Le 10 décembre 1957, le premier ministre du Canada annonça la constitution d'une commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées agricoles et des produits de la pêche. (Voir *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959-1960, vol. 1, p. 9; *One Canada, Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker, The Years of Achievement, 1957-1962*, Toronto, Macmillan, 1976, p. 26; et Chambre des communes, *Débats*, 15, 16 et 22 octobre 1957 et 13 novembre 1957, p. 16, 52, 299-301 et 1132-1133.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, Halifax, Charlottetown, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver du 9 avril au 21 novembre 1958. La commission a reçu 100 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1632 du 10 décembre 1957 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter sur l'étendue et les raisons de l'écart séparant le prix consenti aux producteurs de denrées alimentaires, produits de la pêche et produits agricoles, et le prix de vente au détail de ces mêmes denrées; déterminer si ces écarts de prix, qu'ils affectent l'ensemble de l'industrie ou ne s'appliquent qu'à des cas précis, sont justes et équitables ou excessifs par rapport aux services rendus; faire des recommandations si, de l'avis de la commission, les écarts de prix s'avèrent excessifs; et étudier la pertinence de l'indice des prix en vigueur.

Commissaires : Andrew Stewart, président, Dorothy Walton, Howard MacKichan, Romeo Martin, W.M. Drummond, Cleve Kidd et Bernard Couvrette.

Secrétaire : John A. Dawson.

Documents : Comptes rendus d'audiences, mémoires, coupures de journaux, ébauches du rapport de la commission, documents de travail, dossiers concernant les rapports entretenus avec les ministères du gouvernement, les associations et les commerces, réponses à des questionnaires, rapports financiers et travaux de recherche.

Voir l'instrument de recherche RG 33/40-35.

Rapports : Volume I et II. Daté du 11 septembre 1959. Déposé à la Chambre des communes le 15 janvier 1960. Document parlementaire n° 186, 1960.

Volume III. Daté de mars 1960. Déposé à la Chambre des communes le 10 mai 1960. Document parlementaire n° 186a, 1960. Études sur les écarts de prix des denrées agricoles et des produits de la pêche.

Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1959-1960, 3 vol., 1040 p.

RG 33/41

Titre : Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves, 1954-1961, 1,5 m (vol. 1-15)

Historique : Pendant la campagne électorale de 1958, le premier ministre Diefenbaker avait promis, advenant sa réélection, de faire construire un chemin de fer depuis le Nord de l'Alberta jusqu'à la rive sud du Grand lac des Esclaves. Diefenbaker souhaitait particulièrement faciliter l'accès à la grande région des mines de plomb et de zinc de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, dont le développement avait été pris en charge par la Consolidated Mining and Smelting Company. Lorsque les Progressistes conservateurs prirent le pouvoir le 31 mars, Diefenbaker fit de sa promesse électorale une priorité gouvernementale. Lors du discours du trône du 12 mai 1958, on annonça en ces termes le projet du gouvernement :

« Afin de promouvoir le développement du Nord du Canada, vous serez appelés à autoriser la construction d'un chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves. Mes ministres considèrent qu'il s'agit là d'une étape cruciale vers la mise en place, dans les Territoires du Nord-Ouest, d'une industrie florissante reposant sur une structure économique viable. »

Le 4 juin 1959, après quelques débats à la Chambre des communes portant principalement sur le trajet que devrait emprunter le chemin de fer, le gouvernement du Canada constitua une commission royale chargée d'enquêter et de faire rapport sur le projet. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 12 mai 1958, p. 6; 9 mars 1959, p. 1844-1847; et 4 juin 1959, p. 4525-4526.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Yellowknife, Fort McMurray, Peace River et Edmonton du 2 septembre 1959 au 18 février 1960.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 705 du 4 juin 1959, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les qualités propres à chacun des trajets que pourrait emprunter un chemin de fer reliant le Nord de l'Alberta à l'extrémité sud du District du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest, lequel faciliterait l'accès à cette partie des territoires tributaire du Grand lac des Esclaves et contribuerait à son développement.

Commissaires : Marshall E. Manning, président, W.D. Gainer et John Anderson-Thompson.

Secrétaire : A. Paterson.

Documents : Des comptes rendus et des analyses des audiences, des pièces à conviction, des coupures de journaux, de la correspondance, les ébauches du rapport de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/41-36.

Rapports :

Volume I. Daté du 30 juin 1960. Déposé à la Chambre des communes le 13 juillet 1960. Document parlementaire n° 274, 1960.

Volume II. Daté de juillet 1960. Déposé à la Chambre des communes le 28 novembre 1960. Document parlementaire n° 182, 1960-1961. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1960, 2 vol., 325 p.

RG 33/42

Titre : Commission royale d'enquête sur la houille, 1954-1960, 4,1 m (vol. 1-4.)

Historique : Pendant les années 50, l'industrie de la houille subit une importante diminution de son volume d'affaires. La houille était progressivement remplacée par d'autres sources d'énergie, principalement le gaz, le mazout et l'hydro-électricité. Par conséquent, le marché se restreignit sensiblement et l'extraction en grande quantité s'avéra très coûteuse. Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux augmentèrent donc leur aide financière à l'industrie des mines de houille, ce qui lui permit de profiter d'une certaine marge de sécurité. Par exemple, l'aide gouvernementale permettait de transporter de la houille depuis les Maritimes et l'Ouest canadien jusqu'aux régions centrales du Canada pour un prix moindre, plutôt que d'en importer de grandes quantités des États-Unis. Cette mesure renforça la situation concurrentielle de la houille canadienne et permit aux régions industrialisées du Canada d'en faire usage. Cependant, l'aide gouvernementale ne constituait pas une solution à long terme. À l'île du Cap-Breton, où l'économie reposait essentiellement sur l'extraction de la houille, l'industrie de l'extraction minière était confrontée à la perspective d'une baisse considérable de la production, ce qui entraînerait de nombreuses mises à pied et du chômage. Le gouvernement fédéral se devait de rectifier la production de la houille afin que l'industrie puisse, à l'avenir, répondre aux besoins du marché de façon plus efficace et plus économique. On espérait aussi que les régions productrices de houille trouvent d'autres moyens de soutenir leur économie. Bien que, à l'époque, la Commission royale d'enquête sur l'énergie étudiât déjà la question, les problèmes auxquels faisait face l'industrie de l'extraction minière de la houille étaient si graves que le gouvernement du Canada ouvrit une enquête indépendante sur la houille en tant que source d'énergie. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 4 mars 1960, p. 1842 et 2 mai 1960, p. 3630-3633.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Sydney, Halifax, Fredericton, Montréal, Toronto, Regina, Calgary et Victoria du 2 février au 19 avril 1960. La commission a reçu 58 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1293 du 6 octobre 1959 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire des recommandations sur : a) la situation actuelle et l'avenir du marché de la houille en tant que source d'énergie ou utilisée à d'autres fins dans les différentes régions du Canada; b) les mesures qu'il convient d'adopter afin de réduire les coûts de production de la houille dans les différentes régions productrices du Canada, de même que les coûts de transport vers les marchés canadiens; c) les mesures que peut adopter l'industrie canadienne de la houille afin de garantir le meilleur marché possible et d'assurer la stabilité de l'industrie par rapport au contexte économique; et d) les mesures qu'il convient aux gouvernements d'adopter afin

d'appuyer la vente, la distribution et la production économique de la houille canadienne.

Commissaire : Ivan Cleveland Rand.

Secrétaire : W. Keith Buck.

Documents : Des mémoires, des comptes rendus des audiences, des coupures de journaux, des renseignements sur les gisements et les régions productrices de houille, des renseignements de nature financière au sujet de la Dominion Steel and Coal Corporation (DOSCO) et d'autres compagnies, des dossiers sur l'Office fédéral du charbon, des dossiers-matières, des dossiers administratifs, des travaux de recherche et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/42-37.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, RG 21, n° d'acquisition 80-81/122, boîtes 1 et 2, renseignements sur les coûts d'exploitation des mines du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, renseignements sur les subventions, dossiers relatifs à la DOSCO, statistiques et documents du Comité interministériel du charbon.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Ivan C. Rand, MG 30 E 77, vol. 3, de la correspondance, des rapports sur l'extraction du minerai de houille en Europe et des coupures de journaux.

Rapport : Daté du 31 août 1960. Déposé à la Chambre des communes le 8 décembre 1960. Document parlementaire n° 187, 1960-1961. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la houille.* Le commissaire, l'honorable I.C. Rand, C.R., août 1960. [Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1960], xvi, 137 p.

RG 33/43

Titre : Commission royale d'enquête concernant M. E.-L. Paradis, agent du personnel civil de la station de l'Aviation royale du Canada, à Mont Apica (P.Q.) sur les accusations d'ingérence politique portées contre lui, 1960, 0,025 m (vol. 1)

Historique : En 1960, le gouvernement du Canada a constitué une commission royale d'enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre Edmond Louis Paradis. La commission était chargée de déterminer si des facteurs politiques avaient joué lors des décisions qui avaient mené au renvoi de Janic Laforest et de Rémi Gaudreault des postes qu'ils occupaient à la station de l'Aviation royale du Canada (A.R.C.) de Mont Apica, au Québec, et à la nomination de leurs successeurs. (Voir décret du conseil C.P. 102 du 28 janvier 1960.)

Les audiences de la commission se sont déroulées les 8 et 9 septembre 1960.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 102 du 28 janvier 1960 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du ministre de la Justice.

Mandat : Enquêter sur les accusations d'ingérence politique portées contre M. E.-L. Paradis, agent du personnel civil de la station de l'A.R.C. de Mont Apica, dans la province de Québec, et présenter un rapport des conclusions de l'enquête.

Commissaire : J. Victorien Tremblay.

Documents : Des comptes rendus des audiences et des exemplaires du rapport de la commission en français et en anglais.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Non daté et sans titre. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Une photocopie de ce rapport de 8 p. est disponible parmi les documents de cette commission. Le rapport a été écrit en français, mais une traduction anglaise est incluse.

RG 33/44

Titre : Royal Commission to Inquire into Complaints received concerning certain activities of Station CHEK-TV, Victoria, British Columbia [Commission royale d'enquête au sujet de plaintes concernant certaines activités de la station de télévision CHEK de Victoria en Colombie-Britannique], 1960, 0,05 m (vol. 1)

Historique : Le 18 janvier 1960, la station de télévision CHEK de Victoria a reçu l'autorisation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion d'augmenter sa puissance de diffusion et de déménager son antenne. À l'époque, un représentant de la station avait déclaré au Bureau que celle-ci n'entendait pas vendre du temps d'antenne publicitaire dans les régions de Vancouver et des territoires du Sud de la Colombie-Britannique. Cependant, lorsque la station commença à diffuser avec une puissance accrue, le Bureau reçut des plaintes de Vancouver selon lesquelles elle offrait du temps d'antenne aux agences publicitaires de la région métropolitaine de Vancouver. Le président de CHEK fut appelé, en mai 1960, à comparaître devant le Bureau afin de répondre à ces allégations. Le Bureau a alors nettement précisé qu'il s'attendait à ce que la station respecte l'engagement pris le 18 janvier 1960 de ne pas vendre du temps d'antenne publicitaire aux commerçants de la région de Vancouver. Par la suite, le Bureau reçut d'autres plaintes contre CHEK et décida de faire appel à une commission royale afin de déterminer si des mesures devaient être prises contre la station. Le 6 septembre 1960, le gouvernement du Canada nomma cinq membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion commissaires royaux pour enquêter au sujet de ces plaintes. (Voir le rapport des commissaires concernant la station de télévision CHEK.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Vancouver les 15 et 16 septembre 1960.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1211 du 6 septembre 1960 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du Comité du Conseil privé.

Mandat : Enquêter sur les plaintes déposées auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion concernant certaines activités de la station de télévision CHEK de Victoria, lesquelles sont sensées aller à l'encontre des engagements pris par la station auprès du Bureau.

Commissaires : Andrew Stewart, Carlyle Allison, Joseph F. Brown, Eugene Alfred Forsey et Leslie M. Marshall.

Documents : Comptes rendus des audiences, exemplaire du rapport de la commission, communiqué du ministère des Transports au sujet de l'attribution des chaînes de télévision à Vancouver et à Victoria et un avis public concernant la tenue des audiences de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Non daté et sans titre. N'a pas été déposé à la Chambre des communes. Une photocopie de ce rapport de 7 p. est disponible parmi les documents de cette commission.

RG 33/45

Titre : Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile, 1950-1961, 2,4 m (vol. 1-24)

Historique : Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre d'automobiles produites au Canada augmenta sensiblement. La demande du marché intérieur était si grande qu'on ne prêta pratiquement aucune attention à l'importante diminution des exportations de voitures. Cependant, la situation internationale et nationale était telle qu'il en résulta des mesures discriminatoires à l'endroit de tout véhicule de genre nord-américain produit au Canada. Les automobiles canadiennes furent touchées par les contingentements d'importation, des surtaxes spéciales, des surévaluations douanières et des mesures discriminatoires de nature fiscale ainsi que par d'autres barrières non-tarifaires. À la même époque, de nombreux pays cherchaient à stimuler leur propre industrie automobile. Au Canada, l'industrie automobile devenait de plus en plus dépendante du marché intérieur. Le Canada ne se situait plus dans le peloton de tête des pays producteurs d'automobiles. Entre 1955 et les années 60, alors qu'on procédait à la commercialisation de toute la gamme des voitures compactes, les producteurs canadiens perdirent une grande partie du marché intérieur au profit des fabricants européens. Les véhicules motorisés importés du Royaume-Uni pouvaient entrer au pays exempts de droits de douane alors que les automobiles importées d'autres pays étaient soumis à des droits de douane de 17,5 p. 100. Le déclin du marché canadien souleva des inquiétudes vers la fin des années 50 alors qu'une réduction du nombre d'emplois dans l'industrie se fit sérieusement sentir dans les régions de Windsor, Oshawa, Oakville et St. Catharines, qui demandèrent au gouvernement fédéral d'adopter des mesures appropriées. Par exemple, en novembre 1959, le conseil municipal de Windsor se déclara préoccupé par la quantité importante d'automobiles et de pièces automobiles importées au Canada et adressa une pétition au gouvernement fédéral demandant la constitution d'une Commission royale chargée de faire enquête à ce sujet. Plusieurs mois plus tard, soit vers juillet 1960, le syndicat de l'automobile du Canada, les fabricants de pièces automobiles et la direction des diverses usines de fabrication d'automobiles au Canada firent des démarches de même nature : ils suggérèrent au gouvernement de confier à la Commission du tarif ou à une commission royale le soin d'étudier l'industrie automobile canadienne. Par la suite, plusieurs ministères fédéraux effectuèrent des études préliminaires et conclurent qu'en vertu de l'importance que revêtait l'industrie automobile pour le Canada et du marasme dans lequel elle se trouvait alors que le marché intérieur vivait une période de croissance économique soutenue, il était indispensable de constituer une commission royale. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 28 juillet 1960, p. 7410, 29 juillet 1960, p. 7556-7557, et 2 août 1960, p. 7699-7700, document parlementaire de la Chambre des communes n° 229, 1960; et James Dykes, *Canada's Automotive Industry*, Toronto, McGraw-Hill, 1970, p. 59-65.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 24 au 28 octobre 1960. Le commissaire a visité des usines de

construction d'automobiles aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne de l'Ouest et en Suède. La commission a reçu 105 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1047 du 2 août 1960 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les industries canadiennes de production de véhicules motorisés et de pièces automobiles, entre autres sur : a) la situation actuelle et les perspectives d'avenir de l'industrie automobile canadienne, tant sur le marché canadien qu'international, par rapport aux industries automobiles des autres pays; b) les rapports existant entre les compagnies fabriquant des véhicules et des pièces automobiles au Canada et les sociétés mères et les filiales situées dans d'autres pays ainsi que les conséquences de tels rapports sur la production canadienne; c) la situation concurrentielle et les problèmes particuliers des industries fabriquant des pièces automobiles au Canada, et les conséquences qui en découlent en matière de fabrication de véhicules; d) la capacité de l'industrie canadienne de fabriquer et de distribuer économiquement les divers modèles de véhicules automobiles qui répondent ou répondront éventuellement aux besoins des consommateurs canadiens; et e) les mesures qui pourraient être adoptées par les dirigeants d'industries fabriquant des véhicules et des pièces automobiles au Canada, par les syndicats de travailleurs concernés, ainsi que par le Parlement et le gouvernement afin de permettre à ces industries d'augmenter leur main-d'œuvre tout en fabriquant, de façon rentable, des véhicules destinés au marché canadien et à l'exportation.

Commissaire : Vincent Wheeler Bladen.

Secrétaire : J. Elizabeth Leith.

Documents : Des mémoires, des pièces à conviction, des comptes rendus des audiences, de la correspondance, des renseignements de nature financière et autres au sujet des usines d'automobiles, des coupures de journaux, des travaux de recherche, des ébauches et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/45-38.

Rapport : Daté du 14 avril 1961. Déposé à la Chambre des communes le 20 juin 1961. Document parlementaire n° 256, 1960-1961. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile. Avril 1961*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961, xiii, 117 p.

RG 33/46

Titre : Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, 1951-1963 et 1968, 59,1 m (vol. 1-582)

Historique : En mars 1957, Arnold Heeney, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, fut nommé président de la Commission de la Fonction publique et entreprit une étude de la Fonction publique en prévision de la refonte de la *Loi du service civil* (8-9 Geo. V, 1918, ch. 12). En décembre 1958, Heeney présenta son rapport au gouvernement conservateur, mais aucune de ses principales recommandations ne fut incorporée à la nouvelle *Loi sur le service civil* (9-10 Eliz. II, 1960-1961, ch. 57). L'idée de Heeney voulant que la Commission de la Fonction publique joue un rôle indépendant n'apparaît d'aucune façon dans la loi. Les procédures de sélection et de nomination, ainsi que le principe du mérite au sein de la Fonction publique demeurèrent inchangés. Cependant, la nouvelle loi fut rapidement rendue désuète en raison des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Pendant qu'ils étaient dans l'Opposition, les Progressistes conservateurs avaient demandé à plusieurs reprises la tenue d'une enquête exhaustive sur la Fonction publique, analogue à celle menée par les commissions Hoover, établies respectivement en 1949 et 1953 par le Congrès des États-Unis. La commission de 1949 étudia l'organisation et les méthodes de fonctionnement des ministères, et celle de 1953, la réduction des dépenses de l'État et la limitation des activités ou services gouvernementaux faisant double emploi. Ainsi, dès avril 1950, le chef de l'Opposition, George Drew, avait suggéré, dans un discours diffusé par le réseau anglais de Radio-Canada, de créer une commission chargée d'enquêter sur l'organisation des ministères et des organismes du gouvernement canadien. Quand les Conservateurs vinrent au pouvoir, ils procédèrent à une enquête approfondie sur la Fonction publique et à une refonte de la *Loi du service civil* avant même la fin de l'enquête. Le 18 janvier 1960, le premier ministre Diefenbaker fit part à la Chambre des communes de son intention de constituer une commission royale parce que le gouvernement du Canada souhaitait promouvoir l'efficacité, l'économie et améliorer la Fonction publique. Plusieurs mois plus tard, en septembre 1960, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement était constituée officiellement. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 18 janvier et 20 décembre 1960, p. 70-71 et p. 1027; et « La Commission royale canadienne sur l'organisation du gouvernement », *Public Administration* de D.C. Rowat, Londres, été 1963, p. 196-198; Archives nationales du Canada, archives du ministère des Affaires extérieures, RG 25, vol. 3735, dossier 6131-A-40.)

L'enquête n'a donné lieu à aucune audience mais plus de 100 mémoires ont été déposés auprès de la commission. Les commissaires se sont rendus au Royaume-Uni et aux États-Unis afin d'étudier l'organisation et l'administration gouvernementales de ces pays.

Texte réglementaire : Décret du conseil 1269 du 16 septembre 1960 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur l'organisation et les méthodes de fonctionnement des ministères et des organismes du gouvernement du Canada et recommander les changements qu'elle juge aptes à promouvoir l'efficacité, l'économie et l'amélioration des services dans l'expédition et l'accomplissement des affaires publiques courantes, plus précisément : a) éliminer le dédoublement et le chevauchement des services; b) éliminer les opérations inutiles et non rentables; c) parvenir à des objectifs d'économie et d'efficacité au moyen d'une décentralisation plus poussée des opérations et de l'administration; d) améliorer la gestion des ministères et des organismes, ou de parties d'iceux, en modifiant l'organisation, les méthodes de travail, les niveaux hiérarchiques et les responsabilités qui leur incombent ainsi que les dispositions régissant la formation de leurs employés; e) utiliser plus efficacement toutes les mesures budgétaires, comptables et autres de nature financière; f) améliorer l'efficacité et promouvoir l'économie au moyen de modifications des rapports entre les ministères et les organismes gouvernementaux d'une part, et le Conseil du Trésor et d'autres organismes centraux du gouvernement d'autre part; et g) parvenir à des objectifs d'efficacité et d'économie au moyen de la relocalisation ou du regroupement des secteurs de la Fonction publique.

Commissaires : John Grant Glassco, président, Robert Watson Sellar et F. Eugene Therrien.

Secrétaire : R.J. Grenier

Documents : Des dossiers administratifs, des dossiers de recherche, des rapports, des mémoires et des dossiers de projets. Ceux-ci constituent le programme de recherche principal de la commission et se subdivisent en 21 projets.

Projet 1 Comptabilité et contrôle financier, vol. 1-43
Projet 2 La main-d'œuvre dans la Fonction publique, vol. 44-91
Projet 3 Paperasse et bureautique, vol. 92-223
Projet 4 Gestion des immeubles, vol. 224-235
Projet 5 Approvisionnement et gestion des fournitures, vol. 236-262
Projet 6 Transports, vol. 263-288
Projet 7 Communications, vol. 289-296
Projet 8 Statistiques et analyse économique, vol. 297-307
Projet 9 Procédure et service juridiques, vol. 308-330
Projet 10 Recherche et développement scientifiques, vol. 331-348
Projet 11 Services au public, vol. 349-367
Projet 12 Services médicaux et hospitaliers, vol. 368-376
Projet 13 Services de l'éducation, vol. 377-382
Projet 14 Services de renseignements, vol. 383-389
Projet 15 Programmes de prêt, de garantie et d'assurance, vol. 390-402
Projet 16 Aspects administratifs du ministère de la Défense nationale, vol. 403-418
Projet 17 Entreprises commerciales en concurrence avec l'industrie privée, vol. 419-439
Projet 18 Activités connexes et mixtes des gouvernements fédéral et provinciaux, vol. 440-447

Projet 19 Papeterie et services d'imprimerie du gouvernement, vol. 448-455
Projet 20 Aspects administratifs du ministère des Affaires extérieures, vol. 456-470
Projet 21 Étude de gestion de la Société Radio-Canada, vol. 471-487

Voir l'instrument de recherche RG 33/46-39.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de John G. Glassco, MG 30 E 168, bobine de microfilm M-2215, coupures de journaux concernant la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.

Archives nationales du Canada, archives du ministère des Affaires extérieures, RG 25, vol. 3735, dossier 6131-A-40. Il contient de l'information sur les commissions Hoover des États-Unis de 1949 et 1953 et du matériel concernant la mise en œuvre des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.

Rapports : Compte rendu des travaux. Daté d'avril 1961. Déposé à la Chambre des communes le 3 mai 1961. Document parlementaire n° 227, 1961. Intitulé *Premier compte rendu des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Avril 1961*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961, v, 20 p.

Volume 1. Daté du 18 juillet 1962. Déposé à la Chambre des communes le 27 septembre 1962. Document parlementaire n° 182, 1962-1963.

Volume 2. Daté du 1er octobre 1962. Déposé à la Chambre des communes le 27 novembre 1962. Document parlementaire n° 182a, 1962-1963.

Volume 3. Daté du 3 décembre 1962. Déposé à la Chambre des communes le 21 janvier 1963. Document parlementaire n° 182b, 1962-1963.

Volume 4. Daté du 21 janvier 1963. Déposé à la Chambre des communes le 23 mai 1963. Document parlementaire n° 185, 1963.

Volume 5. Daté du 28 février 1963. Déposé à la Chambre des communes le 12 juin 1963. Document parlementaire n° 185a, 1963.

Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962-1963, 5 vol., 2080 p.

RG 33/47

Titre : Commission royale d'enquête sur les publications, 1949-1963, 13 m (vol. 1-124; bobines de microfilm M-3120 à M-3123)

Historique : Vers la fin des années 50, les éditeurs de publications périodiques nationales canadiennes ont effectué des démarches répétées auprès du gouvernement du Canada, argumentant que la concurrence accrue des périodiques étrangers, et plus précisément des périodiques américains, menaçaient leur survie. La concurrence se composait principalement des types de périodiques suivants : « les publications excédentaires » (exemplaires excédentaires de revues américaines distribuées en vrac sur le marché canadien à des prix constituant une concurence déloyale, après que le marché américain en eut absorbé les coûts de publication); « le tirage à refonte » (revues américaines dans lesquelles on avait substitué de la publicité canadienne à la publicité américaine); et « les éditions canadiennes » (revues américaines présentant de la publicité canadienne et un contenu minime de textes d'intérêt canadien). Alors que les revues canadiennes devaient assumer les coûts de publication, elles ne parvenaient pas à générer suffisamment de revenus publicitaires. D'autre part, les revues américaines n'avaient que peu de frais à assumer pour publier des articles d'intérêt canadien tout en profitant d'un tirage important au Canada et en privant les publications canadiennes d'une grande part des revenus publicitaires. Étant donné le fléchissement rapide du nombre de revues publiées au Canada, les éditeurs canadiens constataient qu'il n'y aurait bientôt plus que deux ou trois publications canadiennes d'intérêt général en circulation. En 1958, le gouvernement du Canada recommanda d'annuler la taxe sur les revues, qui s'élevait à 20 p. 100 des revenus publicitaires de revues étrangères publiant des éditions destinées au Canada. En outre, au mois de septembre 1960, le gouvernement du Canada constitua la Commission royale d'enquête sur les publications. Selon le *Globe and Mail*, « la décision de constituer une commission d'enquête découle d'un an d'efforts infructueux d'un comité du Cabinet présidé par le ministre des Postes, William Hamilton, pour trouver un moyen efficace de protéger l'industrie des périodiques canadiens de la concurrence américaine sans toutefois contrevenir à la liberté de la presse ni instituer un monopole canadien ». (Voir R. Bothwell, I. Drummond et J. English, *Canada Since 1945: Power, Politics and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 210-211; *One Canada: Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker*, 1957-1962, Toronto, MacMillan, 1976, p. 305-307; *Canadian Annual Review*, 1961, p. 341-343; et *Globe and Mail*, Toronto, 19 septembre 1960.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina et Vancouver du 14 novembre 1960 au 20 janvier 1961. La commission a reçu plus de 300 pièces à conviction et 188 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1270 du 16 septembre 1960 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat :

a) Enquêter et faire rapport sur les conditions antérieures, actuelles et les perspectives d'avenir des revues et autres publications périodiques canadiennes en s'intéressant de façon marquée, sans toutefois s'y limiter, aux problèmes découlant de la concurrence que leur opposent des publications de même nature principalement ou entièrement produites à l'extérieur du Canada ou dont le contenu est principalement ou entièrement d'intérêt étranger; et b) recommander au gouvernement des mesures susceptibles d'être envisagées qui, tout en respectant la liberté de la presse, contribueraient au développement accru de l'identité canadienne au moyen de publications périodiques de nature nettement canadienne.

Commissaires :

Michael Grattan O'Leary, président, John George Johnston et Claude P. Beaubien.

Secrétaire :

P. Michael Pitfield.

Documents :

Des dossiers administratifs, des comptes rendus et des procès-verbaux des audiences, des exemplaires de revues contenant de la publicité de type « publications excédentaires » et « tirage à refonte », des mémoires, des pièces à conviction, des documents de recherche, des statistiques, des coupures de journaux, des ébauches du rapport de la commission, des renseignements concernant le tirage des publications et la publicité qu'elles renferment, les états financiers et les études de coûts de divers éditeurs, de la correspondance et des documents connexes. Les états financiers et les études de coûts sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/47-40.

Rapport :

Daté du 25 mai 1961. Déposé à la Chambre des communes le 15 juin 1961. Document parlementaire n° 197a, 1960-1961. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications. Mai 1961*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1961, viii, 289 p.

RG 33/48

Titre : Comité d'enquête relatif à la *Loi sur l'assurance-chômage*, 1961-1963, 1,6 m (vol. 1-16)

Historique : Au début de la session parlementaire de 1960-1961, le gouvernement fédéral annonça son intention d'amender la *Loi sur l'assurance-chômage* afin de regarnir la caisse dont les réserves s'amenuisaient et de remédier aux fraudes observées dans les demandes de prestations. Cependant, en juillet 1961, lorsque la Chambre des communes suspendit ses travaux, aucun amendement n'avait encore été présenté, en dépit des recommandations du Comité consultatif de la Commission sur l'assurance-chômage qui pressait le gouvernement de prendre des mesures afin de réapprovisionner les coffres de l'assurance-chômage. Au 31 mai 1961, les réserves se chiffraient à environ 110 millions de dollars, soit bien en-deça du niveau maximal de plus de 986 millions au 31 décembre 1956. Dans un autre rapport du début de septembre 1961, le Comité consultatif prévenait le gouvernement que les réserves seraient pratiquement épuisées au début de 1962. Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes fit également part de sa grande inquiétude au sujet du « déclin vertigineux » des réserves dans son rapport du 1er juillet 1960 et recommanda que « soit entreprise sur-le-champ une étude exhaustive » de la question et que soient adoptées des mesures visant à « réapprovisionner et à maintenir les réserves à un niveau qui respecte les principes de l'assurance ». De plus, le rapport du Comité du Sénat sur l'emploi et la main-d'œuvre contenait des recommandations de même nature.

Les critiques estimaient qu'un des principes de base de l'assurance, soit le maintien de solides réserves, avait été négligé. Par exemple, d'importants amendements libéralisant les dispositions relatives aux prestations de la *Loi sur l'assurance-chômage* avaient été adoptés à une époque où le solde des réserves était à la hausse. Le gouvernement avait augmenté la prestation maximale et prolongé la période d'admissibilité aux prestations de 36 à 52 semaines. Les cotisations avaient été augmentées et les pêcheurs et les femmes mariées, deux groupes de personnes dont le niveau d'emploi fluctuait souvent, étaient maintenant admissibles au programme. Par exemple, du mois d'avril 1957 au 31 mars 1960, les pêcheurs, leurs employeurs et le gouvernement ont versé environ 2,9 millions de dollars dans les coffres de l'assurance-chômage, mais les prestations payées ont totalisé 26,7 millions de dollars. Il s'agissait en définitive de prestations saisonnières qui ne constituaient absolument pas une assurance. Dans une étude effectuée pour le Comité du Sénat, W. James évalua à presque 100 000, des femmes mariées pour une bonne moitié, le nombre de personnes déclarées sans emploi auprès du Service national de placement en septembre 1959 qui ne pouvaient être considérées comme membres à part entière du bassin de la main-d'œuvre ou des chômeurs. Elles n'en retiraient pas moins des prestations. La politique de placement des réserves fit également l'objet de critiques sévères, tout particulièrement de la part de Walter Gordon, professeur à l'Université Carleton. Il affirmait que la politique adoptée pour le placement de l'argent avait été imprudente. Toutes les obligations de la victoire de la caisse avaient été converties en

obligations de conversion à long terme qui ne seraient encaissables que beaucoup plus tard alors que, de toute évidence, on prévoyait une hausse du taux de chômage qui occasionnerait d'importants retraits de fonds. De même, des pertes importantes avaient été encourues lors de la vente de plusieurs titres récemment achetés. Gordon affirmait que la caisse avait servi à faciliter les opérations de gestion de la dette du gouvernement et à l'aider à obtenir un bon rendement lors de la conversion ou alors que les gestionnaires de la caisse, parmi lesquels se trouvait James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, avaient commis une grave erreur en présumant de la stabilité du marché des obligations durant l'hiver de 1958-1959.

En vertu d'une proposition de non-confiance concernant l'assurance-chômage, débattue à la Chambre des communes les 8 et 9 mai 1961, l'Opposition libérale accusa le gouvernement de mauvaise gestion de la caisse mais ne fit aucune recommandation. Hédard J. Robichaud et Jack W. Pickersgill furent scandalisés par la suggestion de soustraire les pêcheurs et d'autres travailleurs saisonniers des groupes admissibles au programme. Michael Starr, le ministre de la Main-d'œuvre, nia que la caisse ait fait l'objet d'une mauvaise gestion. Il prit la défense de « l'approche humanitaire » dont avait fait preuve le gouvernement en élargissant les critères d'admissibilité au programme et promit de nouveau des amendements qui ne furent cependant jamais présentés.

Enfin, le 17 juillet, le premier ministre Diefenbaker annonça la constitution d'une commission ayant pour mandat d'étudier la *Loi sur l'assurance-chômage* avant que le gouvernement ne s'engage à y apporter des modifications. (Voir *Canadian Annual Review*, 1962, p. 167 et p. 190-193.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 14 novembre au 18 décembre 1961. La commission a reçu 51 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1040 du 17 juillet 1961 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur la portée, les dispositions et les principes fondamentaux de la *Loi sur l'assurance-chômage* et des règlements qui en découlent, entre autres sur : a) les dispositions jugées nécessaires afin de s'occuper du chômage saisonnier; b) les moyens de rectifier les abus et les failles qui pourront être relevés; et c) le rapport existant entre les programmes de soutien destinés aux chômeurs et les autres mesures de sécurité sociale.

Commissaires : Ernest Clark Gill, président, Étienne Crevier, John James Deutsch et Joseph Richards Petrie.

Secrétaire : Richard Humphrys.

Documents : Des mémoires, des comptes rendus des audiences, des dossiers administratifs, des travaux de recherche, de la correspondance avec des ministères, des organismes et des fonctionnaires du gouvernement, des procès-verbaux de réunions et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/48-41.

Rapport : Daté de novembre 1962. Déposé à la Chambre des communes le 20 décembre 1962. Document parlementaire n° 87g, 1962-1963. Intitulé *Rapport du Comité d'enquête relatif à la Loi sur l'assurance-chômage. Novembre 1962*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962, x, 215 p.

Publications : Beausoleil, Gilles et Maurice Bouchard, *The Role of the National Employment Service*, Ottawa, 1962, 40 p.

Hougham, George Millard, *The Relationship Between Unemployment Insurance and Canada's Other Income Maintenance Programs*, Ottawa, 1962, 35 p.

RG 33/49

Titre : Commission royale d'enquête sur les transports, 1899, 1927, 1947-1953 et 1958-1963, 6,9 m (vol. 1-68)

Historique : De 1948 à 1958, la hausse des salaires et des prix s'est répercutée sur les tarifs de transport au Canada. Les récessions dont avait été victime le monde des affaires, particulièrement en 1954 et en 1957, conjuguées à la concurrence des transporteurs routiers et des réseaux intérieurs de navigation, ont résulté en une diminution des revenus des chemins de fer en-deça des prévisions. Par conséquent, ces derniers se sont vu dans l'obligation de déposer une demande d'augmentation des tarifs de transport auprès des membres de la Commission des transports. La commission avait déjà approuvé 14 augmentations des tarifs de 1948 à 1958, pour l'ensemble du territoire canadien, excluant toutefois les tarifs relatifs à la Passe du Nid-de-Corbeau et certains tarifs connexes s'appliquant particulièrement au transport des céréales. Le gouvernement Diefenbaker, qui avait pris le pouvoir en juin 1957, avait manifesté son opposition à des augmentations des tarifs de transport. Ce geste reçut un appui considérable, en particulier de la part des Maritimes et de l'Ouest canadien où les tarifs de transport constituaient une question importante. À titre d'exemple, lorsque la commission approuva une augmentation de 15 p. 100 des tarifs, soit 3,8 p. 100 au-dessus du niveau en vigueur, à compter du 15 janvier 1958, le gouvernement modifia la date d'entrée en vigueur de l'augmentation jusqu'après les élections générales de mars 1958. Le 29 avril, après que les Progressistes conservateurs furent reportés au pouvoir, ils annulèrent tout simplement l'augmentation. Entre temps, les négociations entourant le renouvellement de la convention collective entre les chemins de fer et les syndicats pour 1958-1959 piétinèrent jusqu'à l'automne de 1958. Un conseil d'arbitrage recommanda un accord qui aurait entraîné des déboursés supplémentaires de 67,8 millions de dollars de la part des deux principales compagnies de chemins de fer au cours des 14 mois restants à la durée du contrat. Bien que cela pouvait entraîner une grève nationale, les chemins de fer n'étaient pas en mesure d'accepter le rapport du conseil d'arbitrage tant que le gouvernement ne leur aurait pas confirmé qu'il leur serait permis d'augmenter leurs tarifs à une échelle correspondant au niveau des augmentations de salaires qu'ils auraient à débourser. Ils déposèrent ainsi immédiatement une demande d'augmentation des tarifs de transport des marchandises de 19 p. 100 auprès de la commission, qui leur accorda une hausse de 17 p. 100 à compter de décembre 1958. En dépit des protestations de plusieurs provinces, le gouvernement appuya la décision de la commission. Cette mesure réglait pour l'instant la question mais, lors du discours du trône du 15 janvier 1959, le gouvernement du Canada déclara qu'il souhaitait « alléger les effets discriminatoires des récentes augmentations horizontales du tarif des transports ». C'est ainsi qu'en 1959, lorsque les chemins de fer déposèrent une nouvelle demande d'augmentation des tarifs, celle-ci de 12 p. 100, le gouvernement prit les trois mesures suivantes : il constitua tout d'abord une commission royale chargée d'étudier le problème des chemins de fer, il interdit ensuite à la Commission des transports d'accorder de nouvelles augmentations jusqu'au dépôt du rapport de la commission royale et,

troisièmement, il adopta la *Loi sur la réduction des tarifs du transport*, laquelle prévoyait le versement d'une subvention de 20 millions de dollars aux chemins de fer au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1960, ainsi qu'une baisse forcée des tarifs de transport. En vertu de ces mesures, l'augmentation de 17 p. 100 allouée en décembre 1960 fut réduite à 10 p. 100, puis par la suite, à 8 p. 100. Grâce à ces mesures, le gouvernement espérait éviter d'avoir à mettre en œuvre d'autres mécanismes jusqu'au dépôt du rapport de la commission royale. Dans les faits, le gouvernement dut accorder d'autres subventions aux chemins de fer pendant un certain temps, non seulement afin d'éviter des hausses du niveau de l'ensemble des tarifs de transport, mais aussi pour permettre aux chemins de fer de répondre aux demandes d'augmentation de salaire de leurs employés. (Voir A.W. Currie, *Canadian Transportation Economics*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 16-18; et H. Darling, *The Politics of Freight Rates*, Toronto, McClelland and Stewart, 1980, p. 184-210.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans 14 villes canadiennes, soit les capitales des dix provinces et Montréal, Ottawa, Port Arthur et Vancouver, du 17 septembre 1959 au 17 janvier 1961. La commission a reçu 153 mémoires et 185 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 577 du 13 mai 1959 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les problèmes relatifs au transport par chemin de fer au Canada et recommander des solutions concernant entre autres : a) les iniquités de la structure des tarifs du transport, leur impact sur les diverses régions du Canada et les modifications qui devraient être apportées aux lois et à d'autres textes réglementaires qui permettraient de mettre fin à de telles iniquités; b) les obligations et les limites que doivent respecter les chemins de fer en vertu de la loi et les mesures qu'il convient d'adopter afin d'assurer la répartition équitable du fardeau pouvant en découler; et c) les moyens de rendre les réseaux de transport ferroviaire plus économiques et plus efficaces. Examiner dans quelle mesure la *Loi sur les chemins de fer* devrait préciser les avoirs et les gains des compagnies de chemin de fer existantes ainsi que les investissements, autres que les chemins de fer, qui devraient être pris en considération au moment de fixer les tarifs de transport.

Commissaires : Charles P. McTague, président, Arnold Platt, Murdock Alexander MacPherson, Herbert Anscomb, Archibald H. Balch, René Gobeil et Howard Mann. Le président de la commission, Charles P. McTague, démissionna de son poste peu après y avoir été nommé et fut remplacé par Murdock A. MacPherson (Décret du conseil C.P. 1628 du 22 décembre 1959).

Secrétaire : F.W. Anderson.

Documents : Des mémoires, des comptes rendus des audiences, des dossiers de recherche, des coupures de journaux, de la correspondance avec

des ministères, des organismes et des fonctionnaires du gouvernement, des dossiers administratifs et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/49-42.

Rapports :

Volume 1. Daté du 30 mars 1961. Déposé à la Chambre des communes le 10 avril 1961. Document parlementaire n° 218, 1960-1961.

Volume 2. Daté de décembre 1961. Déposé à la Chambre des communes le 23 janvier 1962. Document parlementaire n° 186, 1962.

Volume 3. Daté de juillet 1962. Déposé à la Chambre des communes le 28 septembre 1962. Document parlementaire n° 183, 1962-1963.

Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 3 vol., 1166 p.

RG 33/50

Titre : Commission royale sur les ressources naturelles de la Saskatchewan, 1877, 1880-1894, 1900-1904 et 1907-1935, 2,1 m (vol. 1-21)

Historique : En 1870, le gouvernement du Canada se porta acquéreur de la terre de Rupert et des Territoires du nord-ouest vendus par la Grande-Bretagne et les renomma Territoires du Nord-Ouest. Il conserva le contrôle des ressources naturelles (incluant les minéraux, les mines et les terres de la Couronne à l'intérieur des territoires et toutes les redevances s'y rattachant) longtemps après que les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta eurent été constituées à même ces terres. Au début, le gouvernement du Canada utilisait surtout les ressources de la région afin de subventionner la construction des chemins de fer en cédant des terres à des compagnies ferroviaires privées. Plus tard, il encouragea la colonisation de l'Ouest canadien par d'importantes campagnes d'octroi de terres cultivables gratuites pour l'établissement des fermiers.

Ce n'est que graduellement que les provinces des Prairies présentèrent des demandes unanimes exigeant le rapatriement des pouvoirs en matière de contrôle des ressources naturelles qui n'avaient pas été aliénées et le dédommagement pour les pertes présumément encourues en vertu de cette politique. Bien que chacune des provinces des Prairies présentât une situation en apparence semblable, les différences n'en étaient pas moins marquées. Leurs demandes étaient fondées sur les droits exercés par les provinces à l'origine de la fondation du Canada, lesquelles s'étaient vu octroyer le contrôle de leurs ressources naturelles en 1867.

Depuis sa création en 1905, la Saskatchewan recevait une subvention annuelle du gouvernement du Canada en compensation de l'exploitation de ses terres à des fins nationales. Lors de deux élections provinciales successives, les électeurs de la Saskatchewan avaient voté pour le parti politique ayant appuyé les ententes de 1905 concernant les ressources naturelles. En 1911, le gouvernement du Canada songeait à modifier les frontières de certaines des provinces. L'Assemblée législative de la Saskatchewan adopta alors une résolution en faveur de négociations avec les autorités fédérales afin de rapatrier à la province les pouvoirs d'exploitation des terres de l'arrière-pays et des ressources naturelles qui n'étaient pas requises sur le plan national. Par la suite, l'élection fédérale de 1911 porta au pouvoir le premier ministre Robert Borden, qui avait déjà exprimé son appui au rapatriement des ressources naturelles aux provinces des Prairies. Peu après, l'Assemblée législative de la Saskatchewan adopta une autre résolution, en 1912, pressant le gouvernement provincial de négocier le rapatriement des pouvoirs de contrôle des ressources qui n'avaient pas été aliénées, de même qu'une compensation pour la portion de ces ressources qui avait été utilisée par Ottawa. D'autres résolutions de même nature furent adoptées presque chaque année jusqu'en 1929, année où on suggéra de convoquer une conférence au sujet du rapatriement.

La conférence eut finalement lieu le 20 mars 1930, entre le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan au cours de

laquelle on s'entendit sur un protocole de gestion des ressources qui fut ratifié par une loi adoptée par le Parlement (20-21 Geo. V, 1930, ch. 41). Ce protocole constitua le fondement d'un statut impérial (20-21 Geo. V, 1930, ch. 26) en vertu duquel les pouvoirs de contrôle des ressources naturelles furent rapatriés à la Saskatchewan le 1er octobre 1930. Bien que le protocole de gestion des ressources de 1930 ait prévu la constitution d'une commission chargée de mettre au point les détails du rapatriement, celle-ci ne fut mise sur pied que trois ans plus tard. Ce retard était attribuable aux démarches entreprises par la Saskatchewan auprès de la Cour suprême du Canada afin d'obtenir un dédommagement pour les ressources dont elle avait été privée avant de devenir une province, le 1er septembre 1905, affaire qui fut ensuite portée en appel auprès du Comité judiciaire du Conseil privé. Les tribunaux conclurent que la Saskatchewan n'avait aucun droit de regard sur les ressources situées à l'intérieur de ses frontières avant 1905. La commission royale fédérale, constituée le 29 décembre 1933, fit donc porter ses travaux sur les questions concernant les ressources après 1905. (Voir *Rapport de la Commission royale sur les ressources naturelles de la Saskatchewan*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, p. 9-16.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa et Regina du 7 février au 26 mai 1934. La commission a reçu 276 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2722 du 29 décembre 1933 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur l'opportunité de verser à la Saskatchewan une indemnité, en sus des montants accordés en vertu du paragraphe 21 du Protocole d'entente conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan et prévus dans la *Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan* (20-21 Geo. V, 1930, ch. 41), afin que la province jouisse du même statut que les autres provinces dans la Confédération en ce qui a trait à l'administration et au contrôle de ses ressources naturelles à compter du premier jour de septembre 1905.

Commissaires : Andrew Knox Dysart, président, Henry Veeder Bigelow et George C. McDonald.

Secrétaire : Oliver Master.

Documents : Correspondance, pièces à conviction, comptes rendus d'audiences, exemplaire du rapport de la commission, documents faisant état des subventions accordées à la Saskatchewan et documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/50-43.

Rapport : Daté du 12 mars 1935. Déposé à la Chambre des communes le 14 mars 1935. Document parlementaire n° 249, 1935. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur les ressources naturelles de la Saskatchewan*. L'honorable A.K. Dysart, président, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, 67 p.

RG 33/51

Titre : Commission royale sur les ressources naturelles de l'Alberta, 1870-1935, 1 m (vol. 1-10)

Historique : En 1870, le gouvernement du Canada se porta acquéreur de la Terre de Rupert et des Territoires du nord-ouest vendus par la Grande-Bretagne et les renomma Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral conserva le contrôle des ressources naturelles (incluant les minéraux, les mines et les terres de la Couronne à l'intérieur des territoires et toutes les redevances s'y rattachant) longtemps après que les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta eurent été constituées à même ces terres. Au début, le gouvernement du Canada utilisait surtout les ressources de la région afin de subventionner la construction des chemins de fer en cédant des terres à des compagnies ferroviaires privées. Plus tard, il encouragea la colonisation de l'Ouest canadien par d'importantes campagnes d'octroi de terres cultivables gratuites pour l'établissement des fermiers.

Ce n'est que graduellement que les provinces des Prairies présentèrent des demandes unanimes exigeant le rapatriement des pouvoirs en matière de contrôle des ressources naturelles qui n'avaient pas été aliénées et le dédommagement pour les pertes présumément encourues en vertu de cette politique. Bien que chacune des provinces des Prairies présentât une situation en apparence semblable à celle des autres, les différences n'en étaient pas moins marquées. Leurs demandes étaient fondées sur les droits constitutionnels exercés par les provinces à l'origine de la fondation du Canada, lesquelles s'étaient vu octroyer le contrôle de leurs ressources naturelles en 1867.

Depuis sa création en 1905, l'Alberta recevait annuellement une subvention en espèces du gouvernement du Canada à titre d'indemnisation pour l'exploitation de ses terres à des fins nationales. Lors de deux élections provinciales successives, les électeurs de l'Alberta avaient porté au pouvoir le parti politique ayant appuyé les ententes concernant les ressources naturelles. Dès 1910, l'Assemblée législative de l'Alberta exprima le souhait de modifier l'accord de 1905 concernant les ressources naturelles. Lors des élections fédérales de 1911, un nouveau gouvernement fut porté au pouvoir sous la direction du premier ministre Robert Borden, qui avait déjà exprimé son appui au rapatriement des ressources naturelles aux provinces des Prairies. L'Assemblée législative de l'Alberta adopta une résolution, pendant la session parlementaire de 1911-1912, pressant le gouvernement du Canada de remettre à la province le contrôle des ressources naturelles qui n'avaient pas été aliénées sur son territoire. D'autres résolutions de même nature furent adoptées au cours des années suivantes. Un accord de rapatriement fut conclu avec le gourvernement du Canada en 1926, mais il ne fut jamais mis en vigueur.

Le 14 décembre 1929, une conférence eut finalement lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta au cours de laquelle on s'entendit sur un protocole de gestion des ressources

qui fut ratifié par une loi du Parlement (20-21 Geo. V, 1930, ch. 3). Cet accord constitua le fondement d'un statut impérial (20-21 Geo. V, 1930, ch. 26) en vertu duquel les pouvoirs de contrôle des ressources naturelles furent rapatriés à la province le 1er octobre 1930. Bien que le protocole de 1930 ait prévu la constitution d'une commission chargée de mettre au point les détails du rapatriement, celle-ci ne fut mise sur pied que trois ans plus tard. Ce retard était attribuable à l'appel qui avait été logé par la Saskatchewan auprès de la Cour suprême, puis auprès du Comité judiciaire du Conseil privé, qui touchait également l'Alberta. La demande de dédommagement de la Saskatchewan au sujet des ressources qui n'avaient pas été aliénées avant qu'elle ne constitue une province, en 1905, fut rejetée. Par conséquent, l'Alberta, qui avait été créée en même temps que la Saskatchewan, n'avait droit à aucun dédommagement découlant de l'exploitation de ses terres avant qu'elle ne devienne une province. En rédigeant son rapport, la commission royale fédérale, constituée le 19 juillet 1934, fit donc porter ses travaux sur les questions concernant les ressources après 1905. (Voir décret du conseil C.P. 2722 du 29 décembre 1933; et *Rapport de la Commission royale sur les ressources naturelles de l'Alberta*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, p. 7-14.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa le 14 août et du 2 octobre au 11 décembre 1934. Plus de 250 pièces à conviction ont été déposées auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1588 du 19 juillet 1934 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre de la Justice.

Mandat : Enquêter et déterminer si, et, le cas échéant, dans quelle mesure, il convient d'accorder un dédommagement en sus des sommes prévues au paragraphe 20 de l'accord conclu le 14 décembre 1929 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta et à l'annexe du chapitre 3 des lois du Canada (20-21 Geo. V, 1930, ch. 3), afin de permettre à la province de jouir d'un statut équivalent à celui des autres provinces de la Confédération en ce qui a trait à l'administration et au contrôle de ses ressources naturelles depuis son adhésion à la Confédération, en 1905.

Commissaires : Andrew Knox Dysart, président, Thomas Mitchell Tweedie et George C. McDonald.

Secrétaire : Oliver Master.

Documents : De la correspondance, des pièces à conviction, des comptes rendus des audiences, des exemplaires de statuts, des décrets du conseil, des rapports et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/51-44.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale sur les ressources naturelles de l'Alberta, RG 33 M51, n° d'acquisition 79003/28, 57 pièces.

Rapport :

Daté du 12 mars 1935. Déposé à la Chambre des communes le 14 mars 1925. Document parlementaire n° 249a, 1935. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur les ressources naturelles de l'Alberta.* L'honorable A.K. Dysart, président, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935, 44 p.

RG 33/52

Titre :

Commission royale sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba, 1868-1929, 1,1 m (vol. 1-11)

Historique :

En 1870, le gouvernement du Canada se porta acquéreur de la Terre de Rupert et des Territoires du nord-ouest vendus par la Grande-Bretagne et les renomma Territoires du Nord-Ouest. Le gouvernement fédéral conserva le contrôle des ressources naturelles (incluant les minéraux, les mines et les terres de la Couronne à l'intérieur des territoires et toutes les redevances s'y rattachant) longtemps après que les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta eurent été constituées à même ces terres. Au début, le gouvernement du Canada utilisait principalement les ressources de la région afin de subventionner la construction des chemins de fer en cédant des terres à des compagnies ferroviaires privées. Plus tard, il encouragea la colonisation de l'Ouest canadien par d'importantes campagnes d'octroi de terres cultivables gratuites pour l'établissement des fermiers.

Ce n'est que graduellement que les provinces des Prairies présentèrent des demandes unanimes exigeant le rapatriement des pouvoirs en matière de contrôle des ressources naturelles qui n'avaient pas été aliénées et le dédommagement pour les pertes présumément encourues en vertu de cette politique. Bien que chacune des provinces des Prairies présentât une situation en apparence semblable à celle des autres, les différences n'en étaient pas moins marquées. Leurs demandes étaient fondées sur les droits constitutionnels exercés par les provinces à l'origine de la fondation du Canada, lesquelles s'étaient vu octroyer le contrôle de leurs ressources naturelles en 1867.

Lors de sa création en 1870, la province du Manitoba ne détenait aucun pouvoir de gestion sur ses terres provinciales et ne recevait pas non plus de dédommagement pour exploitation. En 1881, on augmenta de façon importante la superficie de la province qui se vit accorder, à compter de l'année suivante, une indemnité annuelle de 45 000 $ pour l'exploitation de ses terres provinciales. Cette mesure s'appliqua jusqu'en 1885 alors que l'indemnité fut portée à 100 000 $ par année. On s'en tint à ces chiffres jusqu'en 1912, année où les frontières de la province furent modifiées à nouveau, se rendant jusqu'à la baie d'Hudson. À compter de cette date, l'indemnité devait être calculée selon l'équation, fondée sur la superficie et la population, en vigueur pour la Saskatchewan et l'Alberta. L'accord de 1912 prévoyait le paiement d'indemnités rétroactives à compter de 1908. En vertu de cet accord, le gouvernement du Canada exigea que les terres marécageuses et les terrains universitaires fassent l'objet de nouvelles mesures. Bien que l'accord de 1912 ait quelque peu ralenti les démarches du Manitoba visant à obtenir les pouvoirs de gestion des ressources naturelles de son territoire, celles-ci ne cessèrent pas pour autant. Elles se poursuivirent de façon plus ou moins soutenue jusqu'en 1928. Les 3 et 4 juillet de cette année, le gouvernement du Canada conclut un accord avec le gouvernement du Manitoba en vertu duquel l'administration et la gestion des ressources qui n'avaient pas été aliénées seraient rapatriées à la

province. De façon à mettre au point les détails de l'accord, il fut entendu « de nommer une commission, composée de trois personnes, chargée d'enquêter et de faire rapport sur le rajustement financier permettant d'obtenir le résultat visé », et, le 1er août 1928, une commission royale fédérale était constituée à cette fin. Suite au rapport de la commission, une réunion des gouvernements du Canada et du Manitoba le 14 décembre 1929 se termina par le protocole de gestion des ressources de 1930 (20-21 Geo. V, 1930, ch. 29). Après l'adoption du statut impérial relatif à cet accord (20-21 Geo. V, 1930, ch. 26), les pouvoirs de gestion des ressources naturelles de la province furent officiellement rapatriés le 15 juillet 1930. L'accord conclu avec le Manitoba servit de fondement aux accords survenus par la suite entre le gouvernement du Canada et les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. (Voir décret du conseil C.P. 1258 du 1er août 1928; et *Rapport de la Commission royale sur le transfert des ressources naturelles de l'Alberta*, [Ottawa, Imprimeur du Roi, 1935], p. 7-14.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa le 19 octobre 1928 et du 12 février au 9 avril 1929.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1258 du 1er août 1928 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur les rajustements financiers qui permettront à la province du Manitoba de jouir du même statut que les autres provinces de la Confédération en matière d'administration et de contrôle de ses ressources naturelles depuis son entrée dans la Confédération en 1870.

Commissaires : William Ferdinand Alphonse Turgeon, président, Thomas Alexander Crerar et Charles Martin Bowman.

Secrétaire : Oliver Master.

Documents : De la correspondance, des pièces à conviction, des comptes rendus d'audiences, des dossiers de recherche et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/52-45.

Rapport : Daté du 30 mai 1929. Déposé à la Chambre des communes le 12 juin 1929. Document parlementaire n° 40a, 1929. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba*. L'honorable W.F.A. Turgeon, président, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1929, 48 p.

RG 33/53

Titre : Commission to Inquire into and Report upon the Manufacture, Sale, Price and Supply of News Print Within Canada [Commission chargée d'enquêter et de faire rapport sur la fabrication, la vente, le prix et l'approvisionnement de papier journal fabriqué au Canada], 1916-1921, 1,6 m (vol. 1-16)

Historique : Le 24 janvier 1917, le président de la Commission journalistique de l'Association de la presse canadienne fit des démarches auprès du gouvernement du Canada dénonçant l'intention des fabricants de papier d'augmenter leurs prix. Les fabricants proposaient aux quotidiens un prix de base de 3,00 $ le 100 livres F.A.B. usine du papier journal en rouleau. Cela constituait une hausse de 1,25 $ le 100 livres. Dans le cas des hebdomadaires ruraux, les fabricants offraient un prix de base de 3,80 $ le 100 livres. L'augmentation était donc de 1,45 $ le 100 livres. On craignait que de telles augmentations forcent certains journaux canadiens à cesser leurs activités. Dans ce cas, le pouvoir de la presse d'influencer l'opinion publique alors que le pays était en guerre serait réduit grandement.

La Commission journalistique était également d'avis qu'étant assurés de bénéfices importants en vertu de leurs produits exportés à l'étranger, qui comptaient pour 80 p. 100 de la production, les fabricants canadiens de papier journal devaient traiter équitablement les journaux de leur propre pays, sans quoi il incombait au gouvernement de prendre des mesures visant à assurer l'approvisionnement des journaux canadiens à un prix raisonnable. Le gouvernement du Canada tenta de résoudre la question lors de nombreuses rencontres avec les fabricants et les éditeurs de journaux.

Au début du mois d'avril 1917, un projet d'entente fut rédigé par les manufacturiers. Ils s'engageaient à approvisionner les éditeurs canadiens en papier journal au prix de 2,50 $ le 100 livres du rouleau acheté par plein chargement, de 3,25 $ le 100 livres de feuilles achetées par plein chargement, et 3,50 $ le 100 livres de feuilles achetées en quantité inférieure au plein chargement d'un camion d'une capacité de deux tonnes, en sus du prix F.A.B. usine, pendant une période de trois mois à compter du 1er mars 1917. Le projet d'entente prévoyait que :

« Étant donné que les contrats d'approvisionnement en papier des journaux canadiens sont répartis de façon inégale, et que les prix qui leur sont accordés sont sensiblement inférieurs aux revenus d'exportation du fabricant, il est par conséquent nécessaire, afin que chaque fabricant absorbe une partie équitable des pertes qui découleront de l'application des mesures dictées par le gouvernement, d'adopter des accords permettant de conjuguer lesdites pertes et d'en fixer le pourcentage entre les fabricants en proportion de leur production destinée aux éditeurs canadiens. »

Le projet d'entente prévoyait des dispositions pour solutionner les écarts. Toutefois, certains problèmes surgirent empêchant les fabricants de papier journal et les éditeurs de mettre en œuvre cette

entente. Vers la même époque, le secrétaire de l'Association des fabricants de papier journal fit remarquer qu'au cours de l'année précédente, 611 320 tonnes de papier journal avaient été fabriquées au Canada. De cette production, 65 705 tonnes avaient été utilisées au Canada alors que le reste, 545 615 tonnes, avait été exporté.

D'après une lettre datée du 3 mars 1917 émanant de la Federal Trade Commission des États-Unis, celle-ci ne pouvait concevoir que l'importante augmentation de 1917 soit basée sur la hausse des coûts. La Trade Commission déclara que la libre concurrence dans l'industrie du papier journal était fort limitée. On accusait les grands fabricants des États-Unis et du Canada de coalition afin de s'assurer des bénéfices démesurés. De plus, la guerre avait modifié le commerce du papier journal. Le gouvernenent du Canada décida par conséquent de fixer lui-même le prix du papier journal afin d'assurer aux éditeurs canadiens un approvisionnement adéquat et des prix raisonnables.

La Federal Trade Commission avait remis au gouvernement un tableau des prix qu'elle jugeait justes et équitables. Par conséquent, le 16 avril 1917, le gouvernement adopta un décret du conseil habilitant le ministre des Douanes à fixer la quantité et le prix du papier journal au rouleau et en feuilles que les fabricants fournissaient ou devaient fournir aux éditeurs canadiens. Cette mesure devait entrer en vigueur le 1er mars 1917 et se terminer le 1er juin 1917. Le même jour, le gouvernement du Canada constitua une commission royale chargée de déterminer si le prix du papier journal était juste et équitable. (Voir le rapport provisoire d'enquête sur la fabrication, la vente, le prix et l'approvisionnement de papier journal au Canada, document parlementaire n° 64, 1910.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Montréal, Ottawa et Toronto du 9 novembre 1917 au 17 mars 1920.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1060 du 16 avril 1917 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du ministre des Finances. Le mandat a été prolongé en vertu du décret du conseil C.P. 1109 du 21 avril 1917.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur la fabrication, la vente, le prix et l'approvisionnement de papier journal à l'intérieur du Dominion du Canada et étudier les coûts de production de l'industrie des pâtes et papiers.

Commissaire : Robert Abercrombie Pringle.

Documents : De la correspondance, des comptes rendus d'audiences, des questionnaires, des dossiers relatifs au Bureau de la surveillance du papier d'édition, des échantillons de papier, des renseignements financiers et statistiques sur l'expédition et le prix du papier journal, le rapport provisoire de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/53-46.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 35, de la correspondance adressée au gouvernement du Canada

émanant de divers éditeurs de journaux et un exemplaire du rapport provisoire de la commission.

Rapport :

Rapport provisoire. Daté du 18 janvier 1918. Déposé à la Chambre des communes le 20 mars 1918. Document parlementaire n° 64, 1918, non publié dans les Documents parlementaires. Le document dactylographié intitulé « Inquiry into the Manufacture, Sale, Price and Supply of Newsprint in Canada: Interim Report » [Rapport provisoire de l'enquête sur la fabrication, la vente, le prix et l'approvisionnement de papier journal au Canada], Ottawa, 28 p, est disponible dans les documents de la commission et ceux du Parlement.

RG 33/54

Titre : Commission to Examine and Investigate the Transactions of the Toronto Harbour Commissioners [Commission chargée d'enquêter et de faire rapport sur des transactions conclues par des commissaires du port de Toronto], 1926-1927, 0,3 m (vol. 1-2)

Historique : En 1911, le gouvernement du Canada a adopté une loi accroissant les responsabilités des commissaires du port de Toronto (1-2 Geo. V, ch. 26). La totalité des biens confiés aux commissaires ou dont ils surveillaient les intérêts devaient être investis dans la Société. En vertu de la loi, la Société « ... se voit conférer le pouvoir de se porter acquéreur, d'exproprier, de détenir, de vendre, de louer et de disposer d'une autre manière des biens immobiliers, des édifices et de tout autre bien ainsi qu'elle le croit nécessaire ou souhaitable à des fins de développement, d'amélioration, d'entretien et de protection du site portuaire... ». La Société devait se composer de cinq commissaires, dont trois nommés par le conseil municipal de Toronto et deux par le gouvernement du Canada, l'un de ces deux derniers devant refléter la recommandation de la Chambre de commerce de Toronto.

Le 22 mai 1926, les commissaires du port de Toronto adoptèrent une résolution pressant le conseil municipal de Toronto de demander au gouvernement du Canada de constituer une commission royale d'enquête sur les transactions financières, immobilières et d'autres natures des commissaires du port de Toronto. Ils demandèrent également une enquête sur le rendement des commissaires, des employés, des fonctionnaires et des représentants de la commission du port dans le cadre de leurs fonctions. Cette demande survint à une époque d'importants changements de personnel, spécialement des commissaires.

Par conséquent, on ouvrit une enquête exhaustive dont l'un des objectifs consistait à faire la vérification financière des transactions conclues par les commissaires du port de Toronto depuis la restructuration de 1911 jusqu'en 1926. (Voir décret du conseil C.P. 927 du 15 juin 1926; et 1-2 de Geo. V, 1911, ch. 26.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Toronto du 3 septembre 1926 au 8 février 1927. La commission a reçu 114 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 927 du 15 juin 1926 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du ministre de la Marine et des Pêcheries.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur des questions soulevées dans la demande ci-dessous présentée par la municipalité de Toronto :

« Attendu que les commissaires du port de Toronto ont, en vertu d'une résolution adoptée le 22e jour du mois de mai 1926, demandé à la municipalité de Toronto de déposer une requête de décret du conseil en vertu de la *Loi sur les enquêtes*, nommant l'honorable juge Denton, juge de la cour de comté du comté de York, au poste de

de commissaire et dont le mandat consiste à faire une enquête au sujet des diverses transactions conclues par les commissaires du port de Toronto relativement à l'acquisition et à la disposition de biens, et au sujet des revenus et des dépenses des commissaires du port de Toronto, du rendement des membres, des employés, des fonctionnaires et des représentants, le cas échéant, de la Commission du port de Toronto dans l'exercice de leurs fonctions, la portée de leurs travaux et les coûts s'y rattachant, et, de façon générale, au sujet de toute question concernant les affaires de la Commission du port de Toronto depuis sa création en 1911 jusqu'à ce jour. »

Commissaire : James Herbert Denton.

Documents : Comptes rendus des audiences de la commission avec un index.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Daté du 14 mars 1927. Un document signé et dactylographié intitulé « Toronto Harbour Board Inquiry. Report of His Honour Judge Denton, Commissioner » [Rapport de l'honorable juge Denton, membre de la Commission d'enquête sur le port de Toronto], 185 p., et un volume d'annexes sont disponibles aux Archives nationales du Canada, archives du Bureau du Conseil privé, RG 2, série A1a, vol. 1400, décret du conseil C.P. 492 du 17 mars 1927.

RG 33/55

Titre : Commission royale chargée de s'enquérir au sujet des courses de chevaux, 1919-1920, 0,2 m (vol. 1-2)

Historique : Le 1er août 1917, la politique fédérale interdisant les paris, la vente de cagnottes et le bookmaking dans les hippodromes entrait en vigueur. Une telle mesure fut mise en place afin d'empêcher des dépenses inutiles et extravagantes alors que se poursuivait la Première Guerre mondiale. Cette mesure devait demeurer en vigueur six mois après la fin du conflit. À la fin de la guerre, le gouvernement n'abrogea pas le décret du conseil tel que prévu initialement. Il décida plutôt d'ouvrir une enquête sur les courses de chevaux et les paris en prévision d'une éventuelle révision des lois s'y rattachant. (Voir décret du conseil C.P. 1452 du 7 juin 1917.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Montréal, Ottawa, Toronto, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver et Victoria du 23 septembre 1919 au 30 janvier 1920. Plus de 70 pièces à conviction ont été déposées auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1646 du 23 août 1919 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Faire une enquête sur les courses de chevaux au Canada et les paris s'y rattachant, y compris : a) le nombre, la nature et les méthodes d'exploitation des hippodromes de chaque région et localité; b) les sommes investies dans les nombreux jockey-clubs et hippodromes de chaque région; c) les saisons et la durée des saisons qui ont été ou sont habituellement consacrées aux courses de chevaux à chaque année dans chaque localité; d) les conséquences globales de telles courses et paris sur la communauté ou sur toute classe de la population; e) les méthodes, les mécanismes et les opérations se rattachant à la prise de paris dans les hippodromes et à d'autres endroits, et la manière dont ceux-ci sont pariés, légalement ou illégalement, dans chaque localité; et f) les conséquences de telles courses sur l'élevage de races de chevaux et de purs-sang améliorés.

Commissaire : John Gunion Rutherford.

Secrétaire : Mlle B.M. Bayless.

Documents : Des comptes rendus des audiences, avec un index.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 64-65, contient un exemplaire des pièces à conviction, des comptes rendus des audiences et du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/55-47.

Rapport :

Daté du 9 mars 1920. Document parlementaire n° 67, 1920. Non publié dans les Documents parlementaires. Intitulé *Commission royale chargée de s'enquérir au sujet des courses de chevaux. Rapport de J.G. Rutherford, C.M.G., commissaire.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1920, 98 p.

RG 33/56

Titre : Commission royale chargée d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Arvida, P.Q., en juillet 1941, 1941, 0,3 m (vol. 1-3)

Historique : Le 24 juillet 1941, peu après 16 h, les cuvistes de l'usine de l'Aluminum Company of Canada (Alcan) à Arvida déclenchèrent une grève illégale. D'autres corps de métier emboîtèrent le pas, mais le mouvement reposait surtout sur les cuvistes, dont les demandes incluaient une augmentation de salaire. Pendant la grève, alors que les travailleurs étaient maîtres de l'usine, les cuves se refroidirent et l'aluminium qu'elles contenaient durcit. La production d'aluminium cessa pendant la grève et les semaines qui suivirent, ce qui entraîna la mise à pied temporaire de 4 500 travailleurs. Les cuves durcies furent graduellement remises en état de marche, mais on ne recouvra le plein rendement qu'au 17 août.

Étant donné la contribution importante de l'aluminium à l'effort de guerre, la grève d'Arvida fit l'objet de beaucoup de publicité. Il fut question d'influences hostiles et subversives.

Lors de la grève, le ministre des Munitions et des Approvisionnements, C.D. Howe, avait demandé l'intervention immédiate de l'armée afin d'y mettre fin et de prévenir le bris possible des installations de l'usine. Le gouvernement du Canada dut rejeter la demande, n'ayant aucun pouvoir en la matière à moins d'une demande d'aide du procureur général du Québec. En raison de cette inaction et ne pouvant obtenir le soutien de ses collègues, Howe menaça de démissionner. Entre temps, le premier ministre MacKenzie King se mit en rapport avec R.E. Powell, le président d'Alcan, et lui demanda de s'adresser au chef de police. Les forces de l'ordre étaient prêtes à expulser les grévistes de l'usine Alcan. Elles n'eurent cependant pas à intervenir puisque, le 26 juillet, un cadre d'Alcan fit parvenir un télégramme au procureur général du Québec lui demandant de faire évacuer l'usine, lequel prit alors immédiatement des mesures afin d'envoyer des troupes sur les lieux. Celles-ci arrivèrent tôt le matin du dimanche 27 juillet et, le 28 juillet, occupaient des endroits stratégiques près de l'usine. Ce même jour, vers midi, l'officier en tête des troupes demanda au maire d'Arvida de faire lecture de la *Loi contre les émeutes*. Les hommes ne reprirent cependant le travail qu'à 16 h et les troupes ne se retirèrent que le 31 juillet.

Le Cabinet se réunit le 29 juillet et décida d'adopter un décret du conseil prévoyant de faire appel à l'armée en cas de sabotage d'usines produisant des matériaux de guerre. Il fut alors question de constituer une commission royale d'enquête sur les événements qui s'étaient produits à Arvida. Un des principaux facteurs à l'origine de l'enquête était les allégations de M. Howe voulant que les problèmes aient découlé d'un sabotage de la part de nations ennemies. Cette déclaration, qui avait défrayé les manchettes, sema la confusion tant au sein du gouvernement du Québec que parmi le grand public. Par conséquent, le gouvernement du Canada constitua une commission royale d'enquête au sujet des motifs et des circonstances entourant la grève des employés d'Alcan. (Voir R. Bothwell et W. Kilbourn,

C.D. Howe, A Biography, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, p. 162-164; J.W. Pickersgill, *The MacKenzie King Record*, Toronto, University of Toronto Press, 1960, vol. 1, p. 228-233; et *Rapport des membres de la Commission royale chargée d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Arvida, P.Q., en juillet 1941*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1941.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Chicoutimi du 25 août au 9 septembre 1941. La commission a reçu 56 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 6334 du 15 août 1941 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter au sujet des motifs et des circonstances entourant l'émeute qui a eu lieu à l'usine de l'Aluminum Company of Canada Limited à Arvida au Québec ainsi que de toute question s'y rattachant et présenter ses conclusions au gouverneur général en conseil.

Commissaires : Sévérin Létourneau et William Langley Bond.

Secrétaire : Adrien Falardeau.

Documents : Des comptes rendus des audiences et des pièces à conviction.

Voir l'instrument de recherche RG 33/56-48.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale chargée d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Arvida, P.Q., en juillet 1941, RG 33 M56, n° d'acquisition 79003/34, 3 pièces.

Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, documents de la Commission royale chargée d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Arvida, P.Q., en juillet 1941, n° d'acquisition 1979-312. Photographie d'un graffiti à la craie sur les fondations d'un silo d'aluminium.

Rapport : Daté du 4 octobre 1941. Déposé à la Chambre des communes le 3 novembre 1941. Document parlementaire n° 329, 1940-1942. Intitulé *Commission royale chargée d'enquêter sur les événements qui se sont produits à Arvida, P.Q., en juillet 1941. Rapport des commissaires. Ottawa, 1941*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1941, 13 p.

RG 33/57

Titre :

Royal Commission to Inquire into the Disorders at Halifax, Nova Scotia, and Vicinity Thereof, During a Celebration of the Declaration of Victory over Germany on the 7th and 8th May, 1945, 1939-1945 [Commission royale d'enquête sur les désordres survenus les 7 et 8 mai 1945 à Halifax et en banlieue, en Nouvelle-Écosse, pendant les fêtes de la célébration de la victoire contre l'Allemagne, 1939-1945], 0,3 m (vol. 1-3; bobines de microfilm T-1518 et T-1519)

Historique :

Officieusement, les fêtes de la victoire en Europe (le jour de la victoire) ont débuté à Halifax vers 10 h 30, le lundi 7 mai 1945, lorsque les sifflets retentirent et que la radio annonça, peu de temps après, la défaite de l'Allemagne. Les gens quittèrent immédiatement leurs postes et envahirent les rues. Pour la population, ce jour devenait congé. Les forces armées poursuivirent cependant leurs opérations comme à l'habitude. Les marchands de vins et de spiritueux, les théâtres, les boutiques et presque tous les petits restaurants fermèrent leurs portes pendant le reste de ce lundi et le lendemain. Au cours de la journée de lundi, le climat de Halifax demeura paisible, mais le soir venu, vers 21 h, un groupe de marins, évalué à une centaine, brisa les fenêtres d'un tramway circulant dans la rue Barrington à proximité des camps navals. D'autres manifestations de violence impliquant des membres des forces armées et des civils se poursuivirent avec plus ou moins d'intensité et se terminèrent peu après minuit, lorsque la foule se dispersa et que la ville redevint calme pendant le reste de la nuit.

Le lundi, le maire Allan M. Butler déclara officiellement le mardi 8 mai « Jour de la victoire » et invita tous les citoyens à assister à des célébrations d'Action de grâce. Toutefois, le mardi 8 mai, vers 13 h, de violents événements éclatèrent lorsque des marins attaquèrent à nouveau un tramway de la rue Barrington et que des membres des forces armées et des civils participèrent à des émeutes qui se poursuivirent pendant tout l'après-midi. Les émeutes se propagèrent au-delà du port, à la ville de Dartmouth, qui subit d'importants dommages.

On convoqua à une réunion d'urgence les chefs des forces armées, le maire et le chef de police. Suite à cette réunion, le maire annonça que les fêtes du « Jour de la victoire » devaient se terminer le mardi à 18 h. On décida également de décréter un couvre-feu à 20 h dans les villes de Halifax et de Darmouth. Dès lors, les émeutes à Halifax et dans la région diminuèrent d'intensité et se terminèrent vers 21 h. Des édifices commerciaux, des bureaux et des banques avaient subi des dommages importants, surtout dans le centre-ville de Halifax. Au total, 564 compagnies firent état de pertes matérielles et on constata le bris de 2 624 vitrines et autres fenêtres. De plus, 207 compagnies furent victimes de pillage, dont plusieurs marchands de vins et spiritueux. On ignore à combien s'élevait l'ensemble de ces pertes, mais le gouvernement du Canada versa plus d'un million de dollars aux victimes des émeutes des 7 et 8 mai et en indemnité pour les pertes encourues lors de l'explosion du magasin de la base navale de Dartmouth qui s'est produite deux mois plus tard.

Les désordres de Halifax coïncidèrent avec une élection fédérale générale. Il y eut des controverses politiques après que les journaux de Halifax eurent formulé des critiques à l'endroit de membres des forces armées et d'employés municipaux relativement aux émeutes, qui firent d'ailleurs la manchette des journaux dans d'autres régions du Canada. Cette controverse fut alimentée par les demandes d'indemnisation déposées par les hommes d'affaires dont les commerces avaient été pillés ou qui avaient subi des pertes matérielles.

J.L. Ilsley, alors premier ministre du Canada par intérim, réagit rapidement à la situation et constitua une commission royale d'enquête sur les désordres le 10 mai. De plus, le 12 mai, le contre-amiral L.W. Murray, commandant en chef de la Marine royale du Canada de la région canadienne du nord-ouest Atlantique, fut relevé de ses fonctions; le lendemain une commission navale d'enquête sur la participation de marins aux émeutes fut mise sur pied. (Voir J.M. Cameron, *Murray the Martyred Admiral*, Hantsport, Lancelot Press, 1980, p. 102-119; et *Rapport sur les désordres survenus à Halifax les 7 et 8 mai 1945*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1945.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax du 17 mai au 18 juin 1945. La commission a reçu 155 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 3422 1/2 du 10 mai 1945 en vertu de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre par intérim. Le décret du conseil ne précise pas la partie de la loi sur laquelle repose la constitution de la commission.

Mandat : Enquêter au sujet des désordres survenus à Halifax les 7 et 8 mai 1945 pendant les fêtes de la victoire contre l'Allemagne, et présenter ses conclusions au gouverneur général en conseil.

Commissaire : Roy Lindsay Kellock.

Documents : Des comptes rendus d'audiences et des pièces à conviction. Ces documents sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/57-49.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives cartographiques et architecturales, documents de la Commission royale d'enquête sur les désordres survenus à Halifax, RG 33 M57, n° d'acquisition 79003/35, 3 pièces.

Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, Commission royale d'enquête sur les désordres survenus à Halifax les 7 et 8 mai 1945, n° d'acquisition 1971-234, 74 pièces.

Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 3914-3915, dossiers 5780-18-1 à 5780-18-7, microfilm T-1520, dossiers sur les demandes d'indemnisation déposées à la

suite des pertes subies lors des émeutes du Jour de la victoire et des explosions du magasin de la base navale de Dartmouth.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Défense nationale, RG 24, vol. 11,117, dossiers 70-1-1 à 70-1-8, microfilm T-1520, dossiers relatifs aux désordres survenus à Halifax lors du Jour de la victoire, et RG 24, D10, vol. 11,208, dossier de la Commission d'enquête de la MRC au sujet des circonstances entourant la participation de membres de la Marine aux désordres survenus récemment à Halifax, et de l'étendue et de la nature des infractions disciplinaires dont se sont rendus coupables des membres de la MRC, 1945.

Rapport :

Daté du 28 juillet 1945. Déposé à la Chambre des communes le 11 septembre 1945. Document parlementaire n° 130, 1945. Intitulé *Report on the Halifax Disorders, May 7th-8th, 1945*, par l'honorable juge R.L. Kellock, Commissaire royal, en vertu du décret du conseil C.P. 3422 1/2 du 10 mai 1945. Ottawa, King's Printer, 1945, 61 p.

RG 33/58

Titre : Commission royale d'enquête sur les prix, 1937-1949, 2 m (vol. 1-10)

Historique : Au début de la Deuxième Guerre mondiale, on mit sur pied la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dont le mandat consistait à surveiller les prix, l'approvisionnement et la distribution de biens et de services. En 1941, elle décréta un gel des prix et des salaires et, en 1942, ordonna le rationnement de certains biens essentiels. La suppression du contrôle débuta après la guerre mais ne fut complète qu'en 1950. Selon l'indice du coût de la vie, la levée graduelle du contrôle économique entraîna une augmentation d'un tiers du coût de la vie de la famille canadienne moyenne. Inquiète de la situation, la Chambre des communes adopta une résolution le 10 février 1948 prévoyant la mise sur pied d'un comité spécial sur les prix dont le mandat consistait à examiner et à faire rapport sur « les raisons de la récente augmentation du coût de la vie; les augmentations de prix à des niveaux excédant la hausse des coûts; les hausses de prix découlant de l'acquisition, de l'accumulation et du refus de vendre par toute personne, compagnie ou société toute marchandise excédant la quantité d'articles dont se composent habituellement les inventaires requis aux pratiques commerciales normales ».

Dans le cadre de ses investigations, le comité constata que, dans certains cas, des profiteurs exploitaient indûment la situation et affichaient des bénéfices sans précédent. Il découvrit également que les prix ainsi augmentés afin de produire de tels bénéfices étaient responsables d'une hausse considérable du coût de la vie. Il conclut que les principales raisons de la récente augmentation du coût de la vie au Canada reposaient sur « la hausse des prix à l'étranger, l'augmentation des coûts de production, l'augmentation du pouvoir d'achat des biens et services disponibles et d'autres facteurs s'appliquant à des cas précis ». Dans son rapport du 25 juin 1948 présenté à la Chambre des communes, le comité recommanda au gouvernement du Canada de songer à constituer une commission royale en vertu de la *Loi sur les enquêtes* pour poursuivre les travaux du comité. Le 28 juin, la Chambre des communes accepta de suivre la recommandation contenue dans le rapport et constitua la Commission royale d'enquête sur les prix le 8 juillet. (Voir *Journaux de la Chambre des communes*, Ottawa, 1948, p. 684-687; et *Rapport de la Commission royale sur les prix*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1949, vol. 1, p. 1-2.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 3 août au 16 décembre 1948. Douze organismes nationaux ont été invités à présenter des mémoires. On a de plus consulté plusieurs particuliers ainsi que des fonctionnaires du gouvernement.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 3109 du 8 juillet 1948 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Poursuivre les travaux entrepris par le comité spécial sur les prix constitué par la Chambre des communes, soit l'enquête au sujet de la structure des prix, des facteurs responsables de la hausse des prix et des coûts et des marges bénéficiaires au Canada en examinant soigneusement la question des biens et des services essentiels à la vie quotidienne.

Commissaires : Clifford Austin Curtis, président, Henri C. Bois et Mary Sutherland.

Secrétaire : A.G.S. Griffin.

Documents : Le rapport et le procès-verbal des réunions et les preuves recueillies par le comité spécial sur les prix de la Chambre des communes, les comptes rendus des audiences de la Commission royale d'enquête sur les prix, des renseignements recueillis par la commission concernant les pratiques de diverses compagnies en matière d'arrêt des prix, de coûts, de pertes et de bénéfices, de marges bénéficiaires, de majorations, d'escomptes, etc., les procès-verbaux des réunions des commissaires et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/58-50.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 707 et 717, pièces à conviction recueillies par le comité spécial sur les prix de la Chambre des communes.

Rapport : Daté du 18 mars 1949. Déposé à la Chambre des communes le 8 avril 1949. Document parlementaire n° 193, 1949. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1949, 3 vol., 699 p.

RG 33/59

Titre : Commission to Investigate Alleged Ill-treatment of the Men of the Canadian Expeditionary Force while on Board the Transport *Northland* on her Voyage from Liverpool to Halifax [Commission d'enquête sur les allégations de mauvais traitements infligés aux hommes du Corps expéditionnaire canadien à bord du navire *Northland* lors de la traversée de Liverpool à Halifax], 1919, 0,2 m (vol. 1-2)

Historique : L'enquête relative au navire S.S. *Northland* découla d'articles parus dans la presse faisant état de mauvais traitements infligés aux hommes du Corps expéditionnaire canadien lors de leur retour d'Europe. Le S.S. *Northland* (anciennement le *Zeeland*) appareilla de Liverpool le 15 décembre 1918 ayant à son bord 209 passagers en première et en deuxième classes et 882 passagers en troisième classe, dont quelques civils. Après une traversée plutôt difficile à cause du mauvais temps, le navire jeta l'ancre dans le port de Halifax le matin de Noël 1918. Les passagers ne furent cependant pas autorisés à débarquer avant le lendemain puisqu'on soupçonnait la présence à bord d'une personne atteinte de la variole. Le 31 décembre 1918, le premier ministre du Canada par intérim, William Thomas White, préoccupé par les articles désobligeants parus dans la presse au sujet du traitement des hommes à bord du *Northland*, fit ouvrir une enquête publique afin d'examiner la question et de présenter un rapport. (Voir le rapport de la commission, dans les documents de la commission.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 2 au 11 janvier 1919.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 3210 du 2 janvier 1919 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre par intérim.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur le traitement infligé aux hommes du Corps expéditionnaire canadien qui se trouvaient à bord du navire *Northland* pendant sa traversée de Liverpool à Halifax, et des conditions à bord susceptibles d'affecter la santé et le confort des hommes du Corps.

Commissaire : Frank Egerton Hodgins.

Documents : Des comptes rendus d'audiences et un exemplaire du rapport de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport : Daté du 25 janvier 1919. Déposé à la Chambre des communes le 28 février 1919. Document parlementaire n° 78, 1919. Non publié, mais un exemplaire, sans titre, de 13 p., est disponible parmi les documents de la commission.

RG 33/60

Titre :

Commission to Inquire into Charges Contained in Articles in the Vancouver *News Herald* under the Heading "Nippon Black Dragon" Operates within British Columbia [Commission d'enquête sur les accusations publiées dans des articles du *News Herald* de Vancouver sur les activités de la société japonaise « Black Dragon » en Colombie-Britannique], 1939 et 1942, 0,2 m (vol. 1-2)

Historique :

Une enquête fédérale fut ouverte au sujet des accusations portées contre la société japonaise « Black Dragon » dans des articles parus dans le journal *News Herald* de Vancouver le 26 septembre et le 9 octobre 1942, faisant état de rapports directs entre cette société et « un mouvement japonais à tendance fasciste », ainsi qu'au sujet de l'implication de Etsuji Morii dans cette affaire. Les articles contenaient des accusations, des allégations et des déclarations, et soulevaient des doutes quant à l'efficacité de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique (organisme mis sur pied afin de coordonner l'évacuation des Japonais) et des textes réglementaires du ministère de la Défense du Canada, et au sujet de l'intégrité de Morii et d'autres personnes.

Essentiellement, les accusations et les questions soulevées dans le *News Herald* étaient les suivantes : 1) Etsuji Morii, un Japonais naturalisé canadien en 1921, était un joueur et un gangster, qui faisait appel à des méthodes de banditisme pour imposer sa loi au sein de la communauté japonaise, qui protégeait des Japonais séjournant illégalement au Canada et qui était craint des autres Japonais; ces faits étaient bien connus, ou auraient pu l'être par la Gendarmerie royale du Canada, et celle-ci, de même que la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, aurait dû, en toutes circonstances, éviter d'avoir recours à ses services; Morii utilisait ses rapports et l'influence dont il jouissait auprès de ces corps policiers pour prélever un tribut auprès des autres Japonais; 2) Morii était un agent de la Sokokukai, une société japonaise intimement liée à la société « Black Dragon » du Japon, il était déloyal envers le Canada et il aurait dû être incarcéré; 3) la Gendarmerie royale du Canada et la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, connaissant sa présumée mauvaise réputation, faisaient preuve de « complaisance »; en vertu de ses états de service avec la Gendarmerie royale du Canada, Morii s'était si bien « vendu » aux dirigeants de ce corps policier que ceux-ci lui faisaient aveuglément confiance et avaient omis d'étudier sérieusement les rapports faisant état de sa mauvaise réputation. (Voir décret du conseil C.P. 9723 du 24 octobre 1942; et le rapport de l'honorable juge J.G.A. Cameron au sujet de l'enquête concernant la communauté japonaise de Vancouver en Colombie-Britannique, en 1942, dans les documents de la commission.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Vancouver du 30 octobre au 21 novembre 1942. La commission a reçu 34 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 9723 du 24 octobre 1942 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre de la Justice.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur des accusations, des allégations, des déclarations et des questions parues dans des articles de première et de quatrième pages de l'édition du 26 septembre 1942 du journal *News Herald* de Vancouver en Colombie-Britannique, sur les activités de la société japonaise « Black Dragon » en Colombie-Britannique, et en première page de l'édition du 9 octobre 1942 de ce même journal, sur Etsuji Morii.

Commissaire : John Charles Alexander Cameron.

Documents : Des comptes rendus des audiences, des pièces à conviction et un exemplaire du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/60-51.

Rapport : Daté du 19 décembre 1942. Un document dactylographié intitulé « Report Of His Honour Judge J.C.A. Cameron re: Japanese Inquiry At Vancouver, B.C., 1942 » [Rapport de l'honorable juge J.C.A. Cameron au sujet de l'enquête concernant la communauté japonaise de Vancouver en Colombie-Britannique, 1942], 102 p., est disponible parmi les documents de la commission.

RG 33/61

Titre :

Commission d'enquête chargée d'examiner et de faire un rapport au sujet de contrats conclus par le comité connu sous le nom de Comité des obus, et de toute autre question relative aux faits et gestes dudit comité en vertu, le cas échéant, de mandats confiés par décret du conseil, 1915-1916, 0,2 m (vol. 1-2)

Historique :

Le Comité des obus, mis sur pied en septembre 1914 par le ministre de la Milice de la Défense Sam Hughes, poursuivit ses activités jusqu'en novembre 1915, lorsqu'il fut remplacé par la Commission impériale des munitions. À titre d'organisme d'achat au Canada pour le compte du British War Office, le Comité des obus était chargé de négocier et de conclure des contrats d'approvisionnement avec des fabricants de munitions. Au début de janvier 1916, les contrats auxquels s'était engagé le Comité des obus firent l'objet de questions à la Chambre des communes, en particulier les contrats de fabrication d'obus conclus avec des usines américaines. Le 28 mars, G.W. Kyte, député de Richmond (Nouvelle-Écosse), réitéra et accrût la portée des accusations antérieures formulées par F.B. Carvell et William Pugsley.

Un contrat, daté du 19 juin 1915, passé entre le Comité des obus et l'International Arms and Fuse Company de New York, prévoyait la fabrication de 2 500 000 fusées à retardement et à percussion numéro 80 pour un montant total de 11 252 000 $. Kyte démontra qu'un montant initial, équivalent à 10 p. 100 du total du contrat, avait été versé au fabricant. Au cours des quatre mois suivants, cette compagnie de New York se vit remettre un autre 5 p. 100 totalisant ainsi une avance de 1 687 500 $. Kyte souligna que la capitalisation minimale de cette compagnie s'élevait à seulement 3 000 $.

En vertu d'un autre contrat, signé le 19 juin 1915, l'American Ammunition Company de New York s'était engagée à livrer au Comité des obus 1 666 666 fusées extra-sensibles numéro 100. Parallèlement, cette même compagnie s'était de plus engagée à livrer 833 334 fusées à retardement et à percussion numéro 80 au comité. Kyte démontra que le montant avancé à la compagnie en vertu de ce contrat était de 1 041 600 $ et que, quatre mois plus tard, on lui versait une autre avance de 5 p. 100 pour un total avancé de 1 565 400 $. Il souligna que la capitalisation minimale de cette compagnie ne s'élevait qu'à 1 000 $. Kyte démontra ensuite que dix jours avant la signature de ce contrat et une journée avant la constitution de l'American Ammunition Company, B.F. Yoakum de New York, E.B. Caldwell, président de l'American Ammunition, et E.W. Bassick de Bridgeport, au Connecticut, avaient conclu un accord prévoyant qu'ils recevraient une commission d'un million de dollars en échange de la négociation du contrat. Kyte affirma en outre qu'un autre accord, daté de septembre 1915, impliquant J. Wesley Allison, le représentant du Comité des obus, E. Lignanti et B.F. Yoakum, tous deux de New York, stipulait que Yoakum devait partager sa quote-part de la commission de 475 000 $ avec Allison et Lignanti. Allison, un ami du ministre de la Milice et de la Défense Sam Hughes, fut particulièrement blâmé pour avoir prélevé une commission sur le contrat qu'il avait négocié pour le Comité des obus. Kyte fit état de

plusieurs autres contrats pour lesquels ces hommes s'étaient engagés à partager leurs commissions, mais ceux-ci ne concernaient pas tous le Comité des obus.

Le premier ministre Borden avait jusque-là résisté aux demandes le priant d'ouvrir une enquête parce que le Comité des obus était techniquement un organisme d'achat au service du gouvernement britannique. À ce moment-là, à cause des pressions importantes émanant de la Chambre des communes et de son propre cabinet, Borden céda et annonça le 30 mars 1916 la constitution d'une commission royale d'enquête sur les accusations contenues dans le discours de Kyte. (Voir *Rapport de la Commission royale des contrats pour obus*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1916, p. 4-6; et *Canadian Annual Review*, 1916, p. 269-278.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 19 avril au 9 juin 1916.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 775 du 3 avril 1916 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Faire une enquête sur les contrats ci-dessous mentionnés et conclus par le Comité des obus, à savoir, deux contrats datés du 19 juin 1915, l'un avec l'International Arms and Fuse Company et l'autre avec l'American Ammunition Company, Incorporated, en vertu desquels le Comité des obus s'engageait à acheter à chaque compagnie une quantité d'obus; un contrat datant approximativement du 16 juillet 1915 accordé à l'Edwards Valve Company de Chicago, en vertu duquel le Comité des obus s'engageait à acheter des boîtes de munitions; et un présumé contrat intervenu avec la Providence Chemical Company de St. Louis en vertu duquel le Comité des obus s'engageait à acheter une certaine quantité d'acide picrique. De plus, faire une enquête exhaustive et approfondie sur les faits et gestes du Comité des obus et du ministre de la Milice et de la Défense, ayant rapport aux négociations, aux bénéfices ou aux bénéfices prévus découlant de ces contrats, ou à toute commission ou récompense pour avoir offert lesdits contrats. Enquêter de plus au sujet de toute autre question concernant les faits et gestes du Comité des obus selon les termes du décret du conseil se rapportant, le cas échéant, à ladite commission et faire le rapport des conclusions d'une telle enquête.

Commissaires : William Ralph Meredith, président, et Lyman Poore Duff.

Secrétaire : J.A. Ritchie.

Documents : Déposition de Sam Hughes au sujet des opérations du Comité des obus et pièces à conviction se composant de contrats et d'ébauches de contrats du Comité des obus avec l'International Arms and Fuse Company, l'American Ammunition Company, l'Edward Valve and Manufacturing Company et la Russell Motor Car Company, etc., et de la correspondance du Comité des obus avec la Commission impériale des munitions, le War Office de Londres, J.W. Allison, Sam Hughes, B.J. Yoakum, et certaines autres personnes.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division de l'art documentaire et de la photographie, documents de la Commission d'enquête sur le Comité des obus, n° d'acquisition 1979-312, photographies d'une usine de munitions de Toronto.

Musée national de la Guerre, documents du Comité des obus, pièce à conviction n° 279 consistant en pièces d'obus et des images détaillées de ceux-ci.

Rapport : Daté du 20 juillet 1916. Intitulé *Rapport de la Commission royale des contrats pour obus*. L'honorable sir William Meredith, Knight, juge en chef de l'Ontario, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1916, 29 p.

Publications : *Procès-verbaux des réunions et preuves recueillies par la Commission royale sur les contrats d'achat d'obus*. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1916, 2 vol., 1904 p.

RG 33/62

Titre :

Commission royale nommée pour enquêter sur les faits intéressant et les circonstances entourant la communication, par des fonctionnaires publics et autres personnes occupant des postes de confiance, de renseignements secrets et confidentiels aux agents d'une puissance étrangère, 1942-1946, 3,4 m (vol. 1-17; bobines de microfilm T-1368 à T-1370 et T-3423 à T-3434)

Historique :

Pendant la soirée du 5 septembre 1945, Igor Gouzenko, un chiffreur au service de l'attaché militaire de l'ambassade soviétique à Ottawa, le colonel Nikolai Zabotin, quitta l'ambassade emportant avec lui plusieurs documents secrets. Gouzenko vécut dans la crainte pendant plus d'une journée avant que la Gendarmerie royale du Canada ne lui accordât sa protection. Au cours de cette journée, il tenta, mais sans succès, de remettre les documents au *Ottawa Journal* ainsi qu'au ministre de la Justice, Louis Saint-Laurent. Il retourna alors à son appartement de la rue Somerset, le soir du 6 septembre, en compagnie de sa femme et de son enfant, et demanda l'aide de ses voisins. L'un d'eux prévint la police municipale d'Ottawa alors qu'un autre offrit le gîte à la famille Gouzenko pour la nuit. Entre temps, des fonctionnaires de l'ambassade soviétique entrèrent par effraction dans l'appartement de Gouzenko. La police municipale d'Ottawa arriva sur les lieux et, à la suite d'un échange de propos enflammés, les Soviétiques quittèrent les lieux. Sur les conseils du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Norman Robertson, Gouzenko fut conduit par la police municipale aux quartiers généraux de la G.R.C. au cours de la matinée du 7 septembre pour y être interrogé. Une fois rendu, il demanda l'asile politique et, ce qui importa par-dessus tout, il remit à la G.R.C. les documents qu'il avait subtilisés à l'ambassade soviétique prouvant l'existence d'un réseau d'espionnage soviétique à l'œuvre au sein de divers ministères du gouvernement du Canada et des bureaux du Haut-Commissariat de Grande-Bretagne à Ottawa.

En moins de quelques jours, les Britanniques et les Américains dépêchèrent des agents à Ottawa afin d'aider la G.R.C. à mener leur enquête sur l'affaire Gouzenko. Au cours de l'enquête, le premier ministre Mackenzie King se mit personnellement en rapport avec le premier ministre Clement Attlee de la Grande-Bretagne et le président Harry Truman des États-Unis pour discuter de la question. Suite à cette discussion, on décida de ne procéder à aucune arrestation.

Cinq mois après la défection de Gouzenko, la situation prit des proportions alarmantes. Au début de février 1946, Drew Pearson, un journaliste de Washington, informa son auditoire radiophonique que le premier ministre Mackenzie King avait prévenu le président Truman de l'existence d'un réseau d'espionnage soviétique opérant au Canada. Les révélations de Pearson forcèrent le gouvernement du Canada à prendre des mesures. Le 5 février 1946, le premier ministre informa son cabinet de l'affaire Gouzenko et lut ensuite le texte du décret du conseil en vertu duquel était constituée une commission royale fédérale chargée d'enquêter et de faire rapport sur les renseignements divulgués par Gouzenko. On attendit cependant le 15 février, jour où eurent lieu les premières arrestations relatives à

cette affaire, avant d'annoncer publiquement l'ouverture de cette enquête. (Voir R. Bothwell et J.L. Granatstein, éd., *The Gouzenko Transcripts*, Ottawa, Éditions Deneau, 1982, p. 3-11; H.M. Hyde, *The Quiet Canadian*, Londres, Hamish Hamilton Ltd., 1962, p. 229-235; J. Sawatsky, *Men In The Shadows: The RCMP Security Service*, Totem Books, Toronto, 1983, p. 72-82; et J.L. Granatstein, *A Man of Influence*, Ottawa, Éditions Deneau, 1981, p. 172-177.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 13 février au 27 juin 1946. Environ 1 000 pièces à conviction ont été déposées auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 411 du 5 février 1946 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport au sujet des fonctionnaires du gouvernement et de toute autre personne occupant un poste de confiance ou tout autre poste, ayant révélé directement ou indirectement des renseignements secrets et confidentiels, révélations pouvant s'avérer nuisibles à la sécurité nationale et aux intérêts du Canada, à des agents à la solde d'une puissance étrangère, ainsi qu'au sujet des circonstances entourant de telles divulgations et des faits s'y rattachant.

Commissaires : Robert Taschereau et Roy Lindsay Kellock.

Secrétaire : W.K. Campbell.

Documents : Des comptes rendus des audiences tenues à huis-clos et des pièces à conviction. Ces documents sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/62-52.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de W.L.M. King, MG 26 J 1, vol. 398-443, de la correspondance sous la rubrique « Commission royale Kellock-Taschereau de 1946 », éparpillée dans cette série; MG 26 J 4, vol. 276, dossier 2822, I. Gouzenko 1946-1948; MG 26 J 4, vol. 390-391, dossiers 31-33, Commission royale sur l'espionnage, 1946-1947; MG 26 J 4, vol. 417, courrier de Gouzenko, Igor, 1945-1949; et MG 26 J 4, vol. 417-418, Espionnage, Commission Taschereau sur l'espionnage, 1945-1946.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Louis Saint-Laurent, MG 26 L, vol. 19, dossier 100-9, URSS, Espionnage au Canada, 1947-1948; MG 26 L, vol. 99, dossier E 14, Espionnage, 1950; MG 26 L, vol. 99, dossier E-14-6, Gouzenko, I., 1951; et MG 26 L, vol. 99, dossier E-14-R, Commission royale sur l'espionnage, 1949.

Archives nationales du Canada, documents personnels de John G. Diefenbaker, MG 26 M, série 3, vol. 82, bobine de microfilm M-7450, Commission royale sur l'espionnage, 1947, notes du comité et Commission royale sur l'espionnage, 1947, David Shugar.

Archives nationales du Canada, documents personnels de L.B. Pearson, MG 26 N, vol. 33, série pré-1958, dossier Gouzenko, enquête américaine, 1953.

Archives nationales du Canada, documents personnels de J.L. Cohen, MG 30 A 94, vol. 45, dossier 3156, documents juridiques, comptes rendus de procès, etc. concernant les dossiers juridiques suivants : D.G. Lunan, K.M. Willsher, E.G. Adams, M.S. Nightingale et Fred Rose.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Laurent Beaudry, MG 30 E 151, vol. 3, dossier 59, notes de service concernant l'arrestation du lieutenant-colonel Popov, 1946.

Archives nationales du Canada, archives du Bureau du Conseil privé, RG 2, série A1a, décrets du conseil concernant la constitution de la commission et son rapport; et RG 2, série B2, vol. 54, dossier 1-40-3, Services secrets de renseignements, Commission royale d'enquête sur la divulgation de renseignements à des agents à la solde d'une puissance étrangère, 1946-1949.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Justice, RG 13, vol. 2119, dossier 149685, demande d'arrestation de Gouzenko et de sa femme émise par l'ambassade soviétique; et RG 13, vol. 2121, dossier 150262, constitution de la commission royale.

Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 349, dossier 101-85-24, Commission royale sur l'espionnage, de la correspondance relative aux dépenses de la commission et des plaintes déposées au sujet de la commission par un comité des droits de la personne.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Défense nationale, RG 24, dossier TS-1230-S2-2, bobine de microfilm C-11668, Comité interministériel de la sécurité, 1946-1950, comptes rendus des réunions du comité suite au dépôt du rapport de la commission; et RG 24, dossier TS-711-270-16-1, bobine de microfilm C-11, 672, fuite de renseignements militaires secrets vers l'URSS, 1946; contient des demandes, formulées par le Conseil mixte du renseignement, de visionnement des documents de la commission royale.

Archives nationales du Canada, archives du ministère des Affaires extérieures, RG 25, A12, vol. 2081, dossiers AR13/13, AR13/13/1 et AR13/13/2, des articles sur l'affaire Gouzenko et des documents relatifs à la diffusion du rapport de la commission; RG 25, B3, vol. 2146, dossier C-1/3-3, rapport de la Commission royale sur l'espionnage au Canada, 1946-1953, contient une demande formulée à l'endroit du gouvernement afin de faire un film au sujet de l'affaire Gouzenko et diverses remarques concernant le rapport de la commission; et RG 25, G2, vol. 2619-2620, dossier 8531-40C, contient des coupures de journaux, des renseignements relatifs à l'impression et à la diffusion du rapport de la commission, des extraits du rapport de la commission, des communications échangées entre

l'ambassade soviétique et le ministère des Affaires extérieures au sujet de l'affaire Gouzenko, des accusations de vol d'argent de la part de l'ambassade soviétique, des documents relatifs à l'expulsion de membres de l'ambassade soviétique à Ottawa et des documents connexes.

Archives de l'Ontario, RG 4, série C3, dossiers 345, 398, 1119, 1146 de 1946 et 228 de 1949, des renseignements concernant la participation du procureur général de l'Ontario à des poursuites judiciaires intentées contre E. Woikin, K. Willsher, E. Mazerall, D.G. Lunan, F. Poland, J. Soboloff, S. Gerson et S. Carr.

Rapports :

Premier rapport intérimaire. Daté du 2 mars 1946. Déposé à la Chambre des communes le 14 mars 1946. Document parlementaire n° 132, 1946. Inséré dans le rapport final aux pages 713 à 716 et également imprimé sous le titre *Documents relatifs aux délibérations de la Commission royale constituée en vertu du décret du conseil C.P. 411 du 5 février 1946*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1946, 26 p.

Deuxième rapport intérimaire. Daté du 14 mars 1946. Déposé à la Chambre des communes le 15 mars 1946. Document parlementaire n° 132a, 1946. Inséré dans le rapport final aux pages 717 à 723.

Troisième rapport intérimaire. Daté du 29 mars 1946. Déposé à la Chambre des communes le 29 mars 1946. Document parlementaire n° 132d, 1946. Inséré dans le rapport final aux pages 725 à 732.

Rapport final. Daté du 27 juin 1946. Déposé à la Chambre des communes le 15 juillet 1946. Document parlementaire n° 132f, 1946. Intitulé *Rapport de la Commission royale constituée en vertu du décret du conseil C.P. 411 du 5 février 1946 nommée pour enquêter sur les faits intéressant et les circonstances entourant la communication, par des fonctionnaires publics et autres personnes occupant des postes de confiance, de renseignements secrets et confidentiels aux agents d'une puissance étrangère. Le 27 juin 1946.* L'honorable juge Robert Taschereau, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1946, 753 p.

RG 33/63

Titre : Royal Commission on Coal [Commission royale sur le charbon], 1930-1947, 7,3 m (vol. 1-72)

Historique :

En dépit de l'abondance des réserves de charbon dans l'Est et dans l'Ouest du Canada, environ 50 p. 100 du charbon consommé au Canada entre 1926 et 1942 était importé principalement des États-Unis. Il était plus facile d'approvisionner les régions centrales depuis la Pennsylvanie et l'Ohio que depuis les régions charbonnières canadiennes, plus éloignées. Puisqu'il n'existait au Canada aucun gisement de houille sèche qui puisse être commercialement exploité, on en importait de grandes quantités des États-Unis. Afin d'accroître le marché du charbon canadien, le gouvernement du Canada accorda des subventions aux producteurs de charbon à compter de 1928. Le gouvernement accorda également une prime pour la transformation du charbon canadien en coke et la vente sur le marché intérieur, ainsi que pour le charbon canadien utilisé dans la fabrication du coke.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, on imposa plusieurs mesures de contrôle sur le charbon afin d'assurer le maintien, sur le marché intérieur, d'approvisionnements suffisants et de prix stables. Cela ne s'avéra pas toujours possible et, de temps à autre, les approvisionnements en combustible chutaient en-deça des niveaux souhaités.

Le 24 mars 1944, C.D. Howe, le ministre de Munitions et des Approvisionnements, avisa la Chambre des communes que « la guerre avait modifié et chambardé les mesures adoptées avant la guerre en matière de production et de mise en marché du charbon dans toutes les régions du Canada ». Persuadé de la nécessité de réviser la politique d'après-guerre en matière de charbon, Howe convainquit le gouvernement du Canada de constituer une commission royale chargée d'enquêter sur tous les aspects de l'industrie charbonnière au Canada.

En octobre 1944, on rendit public le mandat de la commission royale. Il était généralement entendu que les commissaires se pencheraient sur la production et la distribution du charbon, sur les relations de travail, sur la fabrication de sous-produits et de produits synthétiques, sur la fabrication du coke et de ses sous-produits, sur la mise en marché, sur les approvisionnements de charbon au Canada et sur des questions connexes. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 24 mars 1944, p. 1915-1916; *Canadian Annual Review,* Ottawa, 1943-1944, p. 311-314; et des coupures de journaux, RG 33/63, vol. 8, dossier 5-2.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Sydney, Kentville, Stellarton, Amherst, Charlottetown, Fredericton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton et Vancouver du 16 janvier 1945 au 1er avril 1946. Les commissaires ont également visité des gisements de charbon aux États-Unis, notamment en Virginie, au Kentucky et en Alabama. La commission a reçu 328 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 7756 du 12 octobre 1944 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Munitions et Approvisionnements.

Mandat : Enquêter et faire rapport au sujet des problèmes et des questions se rattachant à l'industrie du charbon au Canada, en prenant soin d'étudier les conditions qui prévalaient avant la guerre, qui prévalent au moment de cette enquête et qui prévaudront à l'avenir et l'évolution prévisible du développement de cette industrie au Canada.

Commissaires : William F. Carroll, président, Angus J. Morrison et Colin Campbell McLaurin.

Secrétaire : Robert Dudley Howland.

Documents : Des dossiers administratifs, des travaux de recherche, des pièces à conviction et des mémoires, des comptes rendus des audiences, de la correspondance, des états financiers et des questionnaires concernant diverses compagnies minières, des ébauches et un exemplaire du rapport de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/63-53, parties 1 et 2.

Rapport : Daté du 14 décembre 1946. Déposé à la Chambre des communes le 31 janvier 1947. Document parlementaire n° 142, 1947. Intitulé *Report of the Royal Commission on Coal, 1946*. L'honorable juge W.F. Carroll, président, *et. al.* Ottawa, King's Printer, 1947, ix, 663 p.

RG 33/64

Titre : Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, 1945-1964, 5,4 m (vol. 1-53)

Historique :

La constitution de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier découla principalement d'un désaccord opposant le gouverneur de la Banque du Canada, James E. Coyne, et le gouvernement Diefenbaker concernant les politiques économiques du gouvernement du Canada. Le désaccord atteignit son point culminant en juin 1961, lorsque le gouvernement exigea la démission de Coyne. Celui-ci démissionna en juillet 1961, après que le Sénat eut refusé d'entériner un projet de loi du gouvernement ordonnant sa démission.

Le gouvernement prétendait n'avoir aucun contrôle sur la politique monétaire de la Banque du Canada, ce qui était contraire à la politique gouvernementale; que Coyne prononçait en public des allocutions prêtant à la controverse; et que le conseil d'administration avait augmenté la prestation de retraite du gouverneur sans que le ministre des Finances en soit avisé. Par conséquent, le gouvernement chargea une commission royale de scruter les rapports qu'entretenait la Banque du Canada avec le ministre des Finances en matière de politique monétaire. Le ministre des Finances, Donald Fleming, révéla que le gouvernement avait l'intention d'annoncer la constitution d'une commission royale dans son discours du budget du 20 juin 1961. Fleming dit à la Chambre des communes :

« Des questions de nature aussi vaste que la mécanique et le comportement des taux d'intérêt, le crédit à la consommation, le financement provisionnel et la gestion de la dette publique feront partie du mandat de la commission. Celle-ci sera appelée à étudier les institutions financières existantes, telles que les banques à charte, la Banque du Canada et d'autres institutions admises à exécuter des opérations bancaires et de crédit ainsi que les lois du Parlement qui en régissent les activités. Elle sera également appelée à étudier des façons de stimuler le développement des institutions d'épargne. »

La Commission royale de 1961 entreprit le premier examen exhaustif du réseau bancaire et financier du Canada depuis 1933, alors que la Commission royale d'enquête sur la banque et la monnaie, qui avait mené à la mise sur pied de la Banque du Canada, avait été constituée. Après 1933, des commissions parlementaires chargées de la révision décennale des lois concernant les banques, et d'étudier les conférences financières auxquelles participaient les gouvernements du Dominion et des provinces, de même que les commissions royales concernant les perspectives économiques du Canada ont suivi de près l'évolution des institutions financières du Canada.

On prévoyait que la Commission royale de 1961 serait en mesure de déposer son rapport à temps pour qu'il puisse être considéré lors du réexamen décennal des chartes des banques qu'effectuait le Parlement en vertu de la *Loi sur les banques* et de la *Loi sur les banques d'épargne du Québec*, qui devait avoir lieu au plus tard le 30 juin 1964. La commission ne termina cependant ses travaux qu'en 1966, et le gouvernement dut reporter d'autant la révision des lois

sur les banques. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 20 juin 1961, p. 6884; et recueil de coupures de journaux n° 1, RG 33/64, vol. 47.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Charlottetown, Halifax, Fredericton, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton, Vancouver et Victoria du 12 mars 1962 au 22 janvier 1963. La commission a reçu 95 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1484 du 18 octobre 1961 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du ministre des Finances.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur la structure et les méthodes de fonctionnement du réseau financier canadien, y compris les institutions et le réseau monétaire et bancaire, de même que les procédures régissant la circulation des fonds sur le marché des capitaux. Faire des recommandations visant l'amélioration de la structure et des opérations du réseau financier et, de façon plus précise, au sujet de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur la Banque du Canada*, de la *Loi sur les banques d'épargne du Québec* et d'autres lois fédérales connexes.

Commissaires : Dana Harris Porter, président, William Thomas Brown, James Douglas Gibson, Paul H. Leman, Gordon L. Harrold, John Crerar MacKeen et William Archibald Mackintosh.

Secrétaires : Harold Anthony Hampson et Gilles Mercure.

Documents : Des comptes rendus d'audiences, des mémoires, des travaux de recherche, des coupures de journaux, de la correspondance, des documents de travail (dont des documents relatifs aux caisses d'économie) et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/64-54, parties 1, 2 et 3.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 4820 à 4822, dossiers 6585-01 et 6585-05, des mémoires et d'autres documents préparés par le ministère des Finances et la Banque du Canada à l'intention de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, des renseignements relatifs au rapport final de la commission et à ses recommandations, et des exemplaires de travaux de recherche, 1960-1965.

Rapport : Daté du 5 février 1964. Déposé à la Chambre des communes le 24 avril 1964. Document parlementaire n° 233, 1964-1965. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier de 1964*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964, 656 p.

Publications : *Recueil des annexes du rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier de 1964*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, 435 p. Recueil de travaux de recherche et de renseignements statistiques additionnels y compris des classifications et des remarques fondées sur les principales études effectuées pour la commission.

Un certain nombre de travaux de recherche effectués pour la commission ont été publiés. La liste de ces travaux est disponible dans George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 172-173.

Pour de plus amples renseignements au sujet des autres études effectuées pour la commission, consulter l'annexe 6 du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier*, p. 656.

RG 33/65

Titre : Commission royale d'enquête sur la fiscalité, 1950-1967, 26 m (vol. 1-157; bobines de microfilm C-2163 à C-2169 et C-6972 à C-6978)

Historique : En 1962, le gouvernement fédéral fit l'objet d'importantes pressions de la part du milieu des affaires et de la presse, généralement partisans d'une réduction de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les corporations, de l'introduction de mesures fiscales incitatives additionnelles ainsi que d'une révision en profondeur de l'appareil fiscal. Le régime fiscal canadien faisait l'objet de nombreux commentaires défavorables de la part des politiciens, des journalistes, dont le rédacteur en chef du journal torontois *Globe and Mail*, de même que d'organismes tels que la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et l'Association canadienne d'études fiscales qui en demandaient la révision depuis un certain temps. Certaines de ces remarques critiquaient les importantes dépenses gouvernementales alors que d'autres se préoccupaient des conséquences de taux d'imposition élevés démotivants et d'un sentiment de frustration face à la complexité et à la nature déroutante des lois fiscales et des procédures d'appel. On s'inquiétait également des fraudes en matière d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les droits successoraux. Divers détracteurs du système fiscal s'étaient fait une idée précise de ce qui n'allait pas, mais les débats sur la question souffraient d'un manque de renseignements tangibles. Le 11 janvier 1962, W.E. McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada, proposa que soit constituée la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Cette suggestion faisait suite à une autre proposition de même nature, cependant moins étayée, déposée en décembre 1961 par le premier ministre de l'Ontario, John Robarts.

Dès le début de la campagne électorale de 1962, le premier ministre Diefenbaker reconnut le besoin de procéder à la réforme du système fiscal canadien. Le 5 mai, il s'engagea, advenant son élection, à constituer une commission royale chargée « de procéder à un examen exhaustif de l'appareil fiscal canadien ». Le 27 août, le premier ministre tint sa promesse et annonça la constitution d'une commission royale ayant pour mandat d'examiner l'ensemble de la fiscalité fédérale et son impact sur l'économie nationale, et de formuler des recommandations ayant pour but la réforme et l'amélioration du système fiscal.

Peu de temps après l'annonce de la constitution de la commission royale, la revue *Pulp and Paper Magazine* observait « qu'en vertu des tensions découlant du ralentissement de la croissance de l'économie nationale, de déficits budgétaires successifs et d'un perpétuel déficit des balances de paiement, le gouvernement se doit d'élaborer un régime fiscal plus sophistiqué qui stimulera la croissance économique tout en lui procurant les ressources financières nécessaires à la conduite des affaires du pays ». (Voir *Canadian Annual Review*, 1962, p. 171-172; *Pulp and Paper Magazine*, septembre 1962; et des coupures de journaux, RG 33/65, vol. 151.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à St. John's, Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Whitehorse et Yellowknife du 8 mars 1963 au 24 janvier 1964. La commission a reçu environ 300 mémoires.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1334 du 25 septembre 1962 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : La commission devra examiner et présenter un rapport sur les questions suivantes : a) la répartition du fardeau fiscal que doivent assumer les contribuables en vertu des taux en vigueur, des exemptions, des allégements et des déductions prévues en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les corporations, d'impôt sur les droits successoraux et des taxes de vente et d'accise, en tenant également compte des lois et des pratiques fiscales provinciales et municipales; b) les répercussions du système fiscal sur l'emploi, le niveau de la vie, l'épargne et l'investissement, la productivité industrielle de même que l'équilibre et la croissance économiques; c) les dispositions des lois en vigueur qui auraient occasionné, au cours des années, des anomalies et des inégalités, ou qui nécessitent une intervention afin de supprimer des échappatoires qui permettent d'éviter de payer des impôts équitables; d) les répercussions de l'impôt sur le revenu, des taxes de vente, des taxes d'accise, des droits successoraux sur le revenu et l'afflux d'investissements qui affectent la balance des paiements internationaux et les rapports économiques avec d'autres pays; e) les dispositions qu'il convient d'adopter en matière de loi fiscale afin d'inciter des Canadiens à se porter acquéreurs d'industries canadiennes, sans toutefois menacer l'entrée de capitaux étrangers au Canada; et f) les modifications qu'il est possible d'apporter aux lois fiscales et à l'administration de celles-ci afin de les rendre plus limpides, plus simples et plus efficaces.

Commissaires : Kenneth Le Mesurier Carter, président, J. Harvey Perry, A. Émile Beauvais, Donald G. Grant, M^me^ S.M. Milne et Charles E.S. Walls.

Secrétaire : Gordon L. Bennett.

Documents : Des mémoires, des comptes rendus des audiences, avec un index (vol. 14), des pièces à conviction, des dossiers-matières, des procès-verbaux des réunions, des ébauches du rapport de la commission, des coupures de journaux, des dossiers de recherche, des travaux de recherche, des documents de travail et des documents connexes. Les mémoires, les travaux de recherche des mémoires, les audiences et les annexes des audiences sont également disponibles sur microfilm.

Voir l'instrument de recherche RG 33/65-55.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, vol. 4802 à 4811, renseignements sur la réforme fiscale et dossiers sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission royale sur la fiscalité, 1965-1971.

Rapport : Daté du 22 décembre 1966. Déposé à la Chambre des communes le 24 février 1967. Document parlementaire n° 347, 1966-1967. Intitulé *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, 6 vol., et un index, 3182 p.

Publications : *Résumé des audiences publiques de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, 1963-1964*, CCH Canadian Ltd., Don Mills, 1964.

Plusieurs des travaux de recherche rédigés à l'intention de la commission ont été publiés. La liste de ces travaux se trouve dans George F. Henderson, *Federal Royal Commissions in Canada, 1867-1966: A Checklist*, Toronto, University of Toronto Press, 1967, p. 172-173.

RG 33/66

Titre :

Commission royale chargée d'enquêter sur le contrat relatif à la mitrailleuse Bren, 1929-1938, 1,1 m (vol. 1-11)

Historique :

Le 1er septembre 1938, la revue *Maclean's* publiait un article du lieutenant-colonel George A. Drew sur « le mystère de l'armement canadien ». L'auteur faisait de nombreuses allégations au sujet des négociations ayant entouré la signature, en 1938, d'un contrat de fabrication de 7 000 mitrailleuses Bren au Canada. Selon Drew, les négociations avaient débuté en 1936, au cours d'un voyage en Angleterre du major James E. Hahn, à titre de délégué du gouvernement canadien.

Le 1er juillet 1938, le ministre de la Défense nationale, Ian MacKenzie, confirma à la Chambre des communes que Hahn s'était rendu en Angleterre en 1936 afin d'examiner la mitrailleuse Bren. Quelques mois plus tôt, le 16 mai 1938, MacKenzie avait déclaré à la Chambre « qu'il nous a rapidement semblé évident que le Canada ne pouvait se fier aux usines de fabrication du gouvernement britannique comme source d'approvisionnement fiable ou en mesure de respecter ses échéances et suffisamment à l'abri des attaques ennemies ».

Le 31 mars 1938, le ministère de la Défense nationale du Canada et la compagnie John Inglis Co. Ltd de Toronto ratifiaient un contrat de fabrication de 7 000 mitrailleuses Bren au Canada. La compagnie Inglis avait également négocié un contrat, le 15 juillet 1938, avec le British War Office prévoyant la fabrication de 5 000 mitrailleuses Bren additionnelles.

Drew soutenait que le coût total de fabrication des mitrailleuses s'élèverait à environ 8 000 000 $ et qu'elles seraient fabriquées dans une usine entièrement équipée aux frais des gouvernements canadien et britannique. Les deux contrats prévoyaient que le paiement équivaudrait aux coûts de production auxquels s'ajoutaient 10 p. 100, et, comme Drew le fit remarquer :

« Plusieurs des éléments de ce contrat, auxquels s'applique le bénéfice de 10 p. 100, sont très étranges. Le bénéfice n'est aucunement limité aux véritables coûts de production. Par exemple, le gouvernement paie les salaires du personnel de direction de la John Inglis Company Limited alors que leurs activités ne sont pas liées exclusivement à la fabrication des mitrailleuses. Il débourse également à leur endroit des indemnités de déplacement... Parmi les autres coûts inhabituels que doit assumer le gouvernement et qui sont également touchés par la règle du 10 p. 100, alloué à titre de bénéfice, se trouvent les frais juridiques, les dépenses relatives au téléphone, au télégraphe et à d'autres frais de bureau, les coûts d'éclairage, de chauffage et d'alimentation en énergie de toutes les transformations de l'usine (y compris les frais de déménagement de toutes les pièces d'équipement qui pourraient devoir être remplacées), et le coût afférent à tous les outils, matrices, gabarits et jauges, qu'ils soient achetés à la compagnie ou fabriqués par elle, dans la mesure où ils seraient destinés à la production des mitrailleuses Bren. On n'a rien oublié. Le gouvernement doit même défrayer le prix de toutes

les cartouches et explosifs utilisés dans le cadre des essais des mitrailleuses avant la livraison. Le gouvernement, pour ne pas dire les contribuables, défraye toutes les dépenses et doit en plus verser à la compagnie des bénéfices de 10 p. 100 sur la contribution totale plus que généreuse de l'État. »

La compagnie qui décrocha le contrat fut mise sur pied par le major James E. Hahn et la Plaxton and Company, firme juridique représentant les intérêts de Hahn. Elle fut constituée légalement le 23 novembre 1936 sous le nom de British Canadian Engineering Limited. Drew était préoccupé de la participation possible de Hugh Plaxton, député de Trinity, à cette transaction. Le 4 juin 1937, la compagnie fut rebaptisée la John Inglis Company Limited en vertu de l'acquisition des installations d'un fabricant de chaudières ayant fait faillite, et dont c'était la raison sociale, et transforma l'usine de chaudières en usine de fabrication de mitrailleuses Bren.

Drew remit en cause plusieurs aspects de l'acquisition de la vieille compagnie Inglis par le major Hahn et ses associés. Il s'interrogea également au sujet de la manière dont la nouvelle compagnie avait été constituée et sur la répartition de ses actions. Drew se montra particulièrement préoccupé par la possibilité de spéculations et de bénéfices indus découlant des actions d'une compagnie privée si généreusement soutenue par les fonds publics. Il questionna aussi la nomination de E.T. Pointon, un courtier en valeurs mobilières, comme trésorier de la compagnie Inglis. Drew terminait son article par une liste de vingt questions relatives au contrat et sommait le premier ministre Mackenzie King d'y répondre sur-le-champ. Comme il le disait lui-même, « le public a le droit de connaître chaque menu détail du contrat et d'être au fait de chaque transaction s'y rattachant ».

Une semaine après la parution de l'article, le gouvernement du Canada constitua une commission royale chargée d'enquêter et de faire rapport sur le contrat relatif à la mitrailleuse Bren. (Voir Lieutenant-colonel George A. Drew, « Canada's Armament Mystery », *Maclean's*, édition du 1er septembre 1938.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 19 septembre au 24 novembre 1938. La commission a reçu 388 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2251 du 7 septembre 1938 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Mener une enquête exhaustive sur les discussions et négociations qui ont précédé et mené à la signature d'un certain contrat daté du 31 mars 1938 entre Sa Majesté le Roi, représenté par le ministre de la Défense nationale du Canada, et la John Inglis Co. Ltd. en vertu duquel ladite compagnie s'engageait à livrer à Sa Majesté une quantité précise de mitrailleuses Bren; et sur la répartition du capital actions et, le cas échéant, des transactions d'actions ou de titres de la John Inglis Co. Ltd., et les rapports ou activités impliquant tout membre de la Chambre des communes dans les discussions et les

négociations qui ont mené à la signature dudit contrat ou à une participation aux affaires de ladite compagnie ou à la vente d'actions ou de titres de ladite compagnie.

Commissaire : Henry Hague Davis.

Secrétaire : Paul Belcourt.

Documents : Des comptes rendus des audiences, des pièces à conviction, de la correspondance avec Plaxton and Company, et un exemplaire dactylographié du rapport signé par le commissaire.

Voir l'Instrument de recherche RG 33/66-60.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de J.L. Ralston, MG 27 III B11, vol. 89-102, de la correspondance, des rapports, des coupures de journaux, des dossiers administratifs, des comptes rendus des audiences, des pièces à conviction, les dossiers de l'enquête concernant la John Inglis Company Ltd., et les documents personnels de Ian MacKenzie et de James L. Ralston au sujet de l'enquête concernant les mitrailleuses Bren.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Défense nationale, RG 24, vol. 118, dossier HQ 7935, Comité permanent des comptes publics, procès-verbaux des délibérations et des preuves au sujet des contrats concernant les mitrailleuses Bren et d'autres contrats d'armement, du 9 mars au 3 juin 1939.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Défense nationale, RG 24, vol. 159-161, pièces à conviction déposées auprès de la Commission royale chargée d'enquêter sur le contrat relatif à la mitrailleuse Bren.

Rapport : Daté du 29 décembre 1938. Déposé à la Chambre des communes le 13 janvier 1939. Document parlementaire n° 92, 1939. Intitulé *Rapport de la Commission royale chargée d'enquêter sur le contrat relatif à la mitrailleuse Bren.* L'honorable Henry Hague Davis, commissaire. Ottawa, Imprimeur du Roi, 1939, 54 p.

RG 33/67

Titre : Commission to Inquire into the Purchase of Certain Land in the Township of Sandwich West, Ontario, Brought Under the Provisions of the *Veterans' Land Act*, 1945 [Commission d'enquête sur l'achat de terrains situés dans le Canton de Sandwich West, en Ontario, acquis en vertu des dispositions de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*], 1945, 0,05 m (vol. 1)

Historique : Vers le 29 septembre 1944, le directeur du service constitué en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* acheta 79,10 acres de terrain à M. Ernest Oliver, soit les lots 3 et 4 de la concession 5 du Canton de Sandwich West, circonscription d'Essex, province de l'Ontario, pour la somme de 20 000 $. Les terrains avaient été achetés dans le but d'être lotis pour des fins domiciliaires de banlieue et offerts aux anciens combattants et à leurs familles conformément aux dispositions de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*. Peu après l'acquisition, le Bureau canadien des valeurs immobilières et d'autres organismes alléguèrent auprès du ministre des Affaires des anciens combattants, Ian A. MacKenzie, que ces terrains avaient coûté beaucoup trop cher. Un article paru dans le *Windsor Daily Star* du 27 mars 1945 faisait état d'un échange de lettres entre S.C. Askin, président du Bureau canadien des valeurs immobilières, et Paul Martin, député d'Essex East, critiquant le prix exorbitant payé pour la propriété. Par la suite, et sur recommandation du ministre des Affaires des anciens combattants, le gouvernement du Canada ouvrit une enquête au sujet du prix d'achat de la propriété Oliver afin de déterminer si la somme versée en paiement des terrains était exorbitante. (Voir le rapport du commissaire, le colonel D.M. Brodie, document parlementaire n° 1276, 1946; et Chambre des communes, *Débats*, 5 avril 1945, p. 532.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Windsor du 7 au 24 août 1945. La commission a reçu 62 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2564 du 13 avril 1945, en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre des Affaires des anciens combattants.

Mandat : Enquêter sur les allégations faites à l'endroit du ministre des Affaires des anciens combattants voulant que le prix payé pour l'achat des lots 3 et 4 de la concession 5 du Canton de Sandwich West, dans la circonscription d'Essex en Ontario, soit excessif et déterminer si le directeur du service mis sur pied en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* et ses employés avaient fait preuve de discernement et de bon jugement lors de l'achat d'un terrain d'une surface approximative de 79,10 acres.

Commissaire : D.M. Brodie.

Documents : Comptes rendus des audiences de la commission.

Aucun instrument de recherche n'existe pour ces documents.

Rapport :

Daté du 15 février 1946. Déposé à la Chambre des communes le 18 mars 1946. Document parlementaire n° 127b, 1946. Non publié. Exemplaire dactylographié intitulé « Report of Colonel D.M. Brodie Commissioner » [Rapport du commissaire, le colonel D.M. Brodie], 5 p., disponible aux Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 501.

RG 33/68

Titre : Royal Commission on Veterans' Qualifications [Commission royale sur les qualifications des anciens combattants], 1939-1946, 2,4 m (vol. 1-24)

Historique : Le 18 août 1944, le Comité de coordination interministérielle de réintégration (comité relevant du ministère du Travail et du ministère des Pensions et de la Santé nationale) conclut que le gouvernement fédéral devait mettre sur pied une commission d'enquête au sujet de la façon dont les compétences acquises par les membres des Forces armées devaient être évaluées et reconnues pour des postes civils. Le 23 août 1944, Humphrey Mitchell, ministre du Travail, fit parvenir une lettre à Ian MacKenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, recommandant la constitution d'une commission à cette fin. MacKenzie appuya la recommandation de Mitchell le 7 septembre 1944.

Déjà, en 1940, le gouvernement du Canada avait mis sur pied le Comité consultatif sur la démobilisation et les affaires des anciens combattants et, en 1943, les grandes lignes d'un plan de réinstallation étaient clairement définies. On y prévoyait des mesures permettant l'embauche de nombreux anciens combattants dans la Fonction publique et la réintégration du plus grand nombre possible d'entre eux aux postes qu'ils occupaient lors du recrutement. De plus, le ministère des Affaires des anciens combattants et son prédécesseur, le ministère des Pensions et de la Santé nationale, devaient, de concert avec le ministère du Travail, résoudre le problème de la démobilisation. Les ministères provinciaux de l'Éducation et de la Main-d'œuvre s'entretinrent avec divers ministères du gouvernement fédéral afin de parvenir à un accord au sujet des nombreux problèmes qui se présentaient. Comme le dit J.C.G. Herwig de la Légion royale canadienne :

« Bien qu'il soit tout à fait normal que les anciens combattants comptent sur l'aide du gouvernement du Dominion pour réintégrer la vie civile, celui-ci ne doit pas faire cavalier seul et doit demander la collaboration des gouvernements provinciaux qui ont juridiction en matière d'éducation, de formation professionnelle et de remise de permis de pratique pour les nombreux métiers dont les normes de compétence sont clairement définies. Il est donc évident que tous ces organismes doivent collaborer afin d'offrir aux anciens combattants les services auxquels ils ont droit. Il faut à tout prix éviter des batailles de juridiction. »

Le principal objectif de la commission royale, constituée en avril 1945, consistait à obtenir la collaboration des organismes gouvernementaux, des employeurs, des syndicats de métiers, de centrales syndicales et d'autres organismes afin de déterminer la valeur réelle de la formation reçue et de l'expérience acquise par les membres des Forces armées canadiennes. À cette fin, il fallut familiariser l'industrie civile et les institutions académiques et de formation professionnelle à cette expérience. Dans une remarque au sujet de la commission, le ministre du Travail déclara :

« Étant donné la nature hautement spécialisée des fonctions des Forces armées impliquées dans cette guerre motorisée, les hommes et les femmes travaillant dans les Forces armées ont reçu une formation professionnelle très poussée. Cela constituerait une véritable perte, tant pour le Canada que pour l'industrie canadienne, et pour plusieurs personnes, une grande tragédie, si, au moment de réintégrer le monde du travail, les individus ne se voyaient pas reconnaître la valeur de la formation professionnelle reçue dans les Forces armées. » (Voir Archives nationales du Canada, archives du ministère du Travail, RG 27, dossier 22-5-11-2, vol. 2346; *Legionary*, n° 1, vol. XXI, juillet 1945, p. 12-13; R. England, « Veterans Rehabilitation », *Encyclopedia Canadiana*, 1975, vol. 10, p. 225-229; et *Labour Gazette*, volume XLV, mai 1945, n° 5, p. 726.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans les capitales de neuf provinces canadiennes et à Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Sainte-Marguerite, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Val d'Or, Moncton et Vancouver du 11 mai 1945 au 28 février 1946. La commission a reçu 122 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2486 du 10 avril 1945 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du ministre du Travail.

Mandat : Examiner les problèmes découlant de la réintégration du personnel démobilisé des Forces armées sur le marché du travail et les mesures qui leur permettront d'obtenir la juste reconnaissance de l'expérience acquise et de la formation technique, professionnelle ou autre reçue alors qu'ils occupaient un poste dans les Forces armées; présenter le rapport de cet examen au ministre du Travail; et recommander des mesures qu'il serait souhaitable et convenable d'adopter, de concert avec les provinces, les employeurs, les syndicats de métiers et les centrales syndicales.

Commissaires : À l'origine, la commission se composait des membres suivants : Wilfred Bovey, président, D.S. Lyons, J.C.G. Herwig, F.S. Smelts, Hector Dupuis et F.S. Rutherford. Rutherford démissionna en 1945 et Stewart R. Ross fut nommé commissaire (Décret du conseil C.P. 3342 du 8 mai 1945).

Secrétaire : A.E. Fortington.

Documents : Des comptes rendus d'audiences, des pièces à conviction, de la correspondance, des rapports et des recommandations de la commission, des documents relatifs aux cours de formation professionnelle et scolaire, et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/68-61.

Autres documents : Archives nationales du Canada, archives du ministère du Travail, RG 27, vol. 2346-2349, renseignements sur le contexte de la mise sur pied de la commission, dossiers administratifs, rapports et recommandations, 1944-1947; RG 27, vol. 3572, dossier 11-8-4-2, documents relatifs aux travaux d'un comité de révision constitué afin d'étudier le rapport de la commission royale, la section III du rapport

de la commission royale et les recommandations contenues dans le rapport.

Rapports :

« Royal Commission on Veterans' Qualifications. First Interim Report » [Premier rapport provisoire de la Commission royale sur les qualifications des anciens combattants]. Daté du 22 juin 1945. Déposé à la Chambre des communes le 29 octobre 1945. Document parlementaire n° 117a, 1945, 51 p. Non publié. Un exemplaire dactylographié de ce rapport est disponible aux Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 488.

« Royal Commission on Veterans' Qualifications. Second Interim Report » [Deuxième rapport provisoire de la Commission royale sur les qualifications des anciens combattants]. Daté du 14 septembre 1945. Déposé à la Chambre des communes le 29 octobre 1945. Document parlementaire n° 117a, 1945. Non publié. Un exemplaire dactylographié de ce rapport est disponible aux Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 488.

« Royal Commission on Veterans' Qualifications : Third and Final Report » [Troisième et dernier rapport de la Commission royale sur les qualifications des anciens combattants]. Daté du 27 décembre 1945. Déposé à la Chambre des communes le 27 juin 1946. Document parlementaire n° 124h, 1946. Non publié. Un exemplaire dactylographié de ce rapport est disponible aux Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 501. On déposa alors également les compléments du *Deuxième rapport provisoire*, lesquels sont annexés au rapport final.

RG 33/69

Titre : Royal Commission to Investigate Complaints of Canadian Citizens of Japanese Origin who Resided in British Columbia in 1941, That Their Real and Personal Property had been Disposed of by the Custodian of Enemy Property at Prices Less than the Fair Market Value [Commission royale d'enquête sur les plaintes de citoyens canadiens d'origine japonaise résidant en Colombie-Britannique en 1941 selon lesquelles le Séquestre des biens ennemis se serait départi de leurs biens mobiliers et immobiliers en les vendant à des prix inférieurs à leur juste valeur marchande], 1935-1950, 8 m (vol. 1-79)

Historique : Après avoir déclaré la guerre au Japon le 8 décembre 1941, le gouvernement du Canada sentit se développer un certain malaise à l'égard de l'importante communauté japonaise de la Colombie-Britannique que l'on percevait comme une menace à la sécurité nationale. On confisqua tout d'abord les navires de pêche appartenant à des Japonais, puis on les vendit, et on incarcéra quelques individus qualifiés de dangereux. Plus tard, cédant à plusieurs groupes de pression, dont la majorité se trouvait en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral annonça, le 14 janvier 1942, une politique d'évacuation d'une partie des citoyens d'origine japonaise. Le 26 février, on appliqua le décret d'évacuation à toutes les personnes d'origine japonaise. Environ 22 000 individus quittèrent ainsi la « zone protégée » située le long de la côte de la Colombie-Britannique et furent relogés à l'intérieur des terres de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, principalement dans des camps de détention surveillés par la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique.

Peu après l'évacuation, le gouvernement fédéral autorisa la vente et la location des fermes appartenant à des Canadiens d'origine japonaise au directeur de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants afin de les offrir aux anciens combattants de retour de la guerre. Agissant au nom du gouvernement fédéral, le Séquestre des biens ennemis confisqua par la suite tous les biens mobiliers et immobiliers que les exilés avaient laissés derrière eux. On lui en avait tout d'abord confié la garde pendant la durée de l'internement de leurs propriétaires mais, au début de 1943, le gouvernement du Canada autorisa le Séquestre à vendre tous ces biens, à l'exception de l'actif liquide, en tenant des encans ou en faisant des demandes de soumission.

Au cours des mois qui suivirent, on vendit ou se départit d'une autre façon des biens des Japonais sans en avoir demandé ou obtenu la permission des propriétaires. Dans plusieurs cas, des plaintes furent déposées à l'effet que les biens avaient été vendus à des prix inférieurs à leur juste valeur marchande. Les revenus de la vente, moins les retenues administratives, furent mis de côté à l'intention des anciens propriétaires mais, pour la plupart, les conséquences de cette vente s'avéraient catastrophiques.

Au Canada, la bataille menée par la population d'origine japonaise afin d'obtenir réparation se poursuivait depuis 1942. En janvier 1943, en apprenant la vente de leurs biens sans leur autorisation, plusieurs Japonais adressèrent des lettres de protestation au gouvernement.

Trois propriétaires engagèrent des poursuites contre le Séquestre auprès de la Cour de l'Échiquier, s'objectant au pouvoir du gouvernement fédéral de disposer ainsi de leurs biens. Ils espéraient de plus que cette poursuite retarderait la vente de leurs biens. Cette affaire ne fut malheureusement entendue qu'en mai 1944, alors que la plupart des biens mobiliers et immobiliers étaient déjà vendus. De plus, la Cour de l'Échiquier ne rendit sa décision qu'en août 1947.

À la fin de la guerre, les Canadiens d'origine japonaise, insatisfaits des mesures de réparation du gouvernement, renouvelèrent leurs demandes. Par exemple, la Japanese-Canadian Committee for Democracy entreprit, à l'automne de 1946, un sondage auprès de 198 chefs de familles japonaises relogées à Toronto afin de déterminer l'étendue des pertes encourues. Les résultats démontrèrent que la valeur totale de leurs biens s'élevait à 1,6 million de dollars et que le gouvernement avait autorisé la vente de biens évalués à 1,3 million de dollars qui avait en fin de compte donné aux propriétaires un peu plus de 500 000 dollars.

Un an plus tard, soit en 1947, le Co-operative Commonwealth Federation Party confia au Comité des comptes publics de la Chambre des communes le mandat d'enquêter sur les agissements du Séquestre des biens ennemis. Ayant surtout enquêté au sujet de la vente des fermes au directeur de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, le comité conclut que ces transactions comportaient des anomalies administratives en vertu desquelles il était souhaitable de mener une enquête plus approfondie. Finalement, le 17 juin, le comité recommanda la constitution d'une commission royale d'enquête sur les pertes présumément subies par des Canadiens d'origine japonaise lors de la vente de leurs biens à un prix inférieur à leur juste valeur marchande.

On annonça la constitution de la commission royale le 18 juillet 1947, mais les Canadiens d'origine japonaise se dirent tout à fait insatisfaits de son mandat. On y prévoyait le versement d'indemnité aux seules personnes en mesure de prouver juridiquement qu'elles avaient été victimes de négligence ou d'insouciance de la part du Séquestre ou de son personnel quant à la surveillance ou à la vente de leurs biens. En fait, ce mandat était plus restreint que celui que le Comité des comptes publics avait recommandé. À la suite de pressions de la part de plusieurs groupes intéressés, le gouvernement du Canada élargit le mandat de la commission de façon à ce qu'il reflète les recommandations antérieures du Comité des comptes publics. Ces nouvelles mesures étaient loin d'être parfaites mais permettaient tout de même à la plupart des propriétaires d'obtenir réparation. (Voir K. Adachi, *The Enemy That Never Was: A History of the Japanese Canadians*, McClelland and Stewart, Toronto, 1976, p. 319-327; et A.G. Sunahara, *The Politics of Racism: The Uprooting of Japanese Canadians during the Second World War*, James Lorimer and Co., Toronto, 1981, p. 151-155.)

Le 22 septembre 1988, après d'interminables négociations, le gouvernement du Canada et l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise sont parvenus à un accord. Globalement, le gouvernement s'est engagé à verser une indemnité de 21 000 $ à

chaque Canadien d'origine japonaise toujours vivant et ayant été incarcéré au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale. De plus, le premier ministre Mulroney a présenté à la Chambre des communes des excuses en bonne et due forme au nom du gouvernement du Canada.

Les audiences de la commission se sont déroulées à Lytton, New Denver, Kamloops, Vernon, Grand Forks, Nelson et Vancouver, en Colombie-Britannique, et à Lethbridge, Moose Jaw, Winnipeg, Fort William, Toronto et Montréal du 3 décembre 1947 au 3 mars 1950. Un total de 1 434 personnes ont porté plainte.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1810 du 18 juillet 1947, tel qu'amendé par les décrets du conseil C.P. 3737 du 17 septembre 1947, C.P. 242 et C.P. 243 du 22 janvier 1948 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1927, ch. 99) et sur recommandation du Secrétaire d'État.

Mandat : Enquêter sur les revendications formulées par des personnes d'origine japonaise résidant au Canada à la date de l'émission de ce décret, et des corporations dont la plupart des actions appartenaient à de telles personnes, soit : a) que les biens mobiliers et immobiliers confiés au Séquestre ont été vendus par le Séquestre à un prix inférieur à la juste valeur marchande desdits biens au moment de la transaction, en vertu de quoi les demandeurs ont subi des pertes; et b) que les biens mobiliers confiés au Séquestre ont été perdus, détruits ou volés alors que celui-ci, ou toute autre personne agissant en son nom, en détenait les droits ou devait en assurer la surveillance, en vertu de quoi les demandeurs ont subi des pertes d'une valeur égale à la juste valeur marchande de ces biens au moment de leur perte, de leur destruction ou de leur vol; attendu qu'aucune réclamation relative à la perte, la destruction ou le vol de biens ne sera étudiée si ces biens avaient été confiés au soin, à la surveillance ou à la gestion de toute personne autre que le Séquestre. Que le commissaire devra étudier chaque revendication et présenter un rapport au gouverneur en conseil faisant état, le cas échéant, des revendications qui, de l'avis du commissaire, sont légitimes, et du montant qu'il convient de verser au demandeur à titre de réparation de la négligence dont aura fait preuve le Séquestre.

Commissaire : Henry Irvine Bird. Étant donné le grand nombre de réclamations, M. Bird reçut l'aide de sept magistrats afin de mener cette enquête, lesquels étaient autorisés à entendre les dépositions à sa place (Décret du conseil C.P. 243 du 22 janvier 1948).

Secrétaires : A. Watson et M^lle^ V.J. White.

Documents : Plaintes individuelles des demandeurs (vol. 1-74), comptes rendus d'audiences, plaintes retirées et rejetées, un mémoire sur la juste valeur marchande (Annexe III), les arguments légaux invoqués et documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/69-62.

Autres documents :

Archives nationales du Canada, Association nationale des citoyens canadiens d'origine japonaise, MG 28 V 7, vol. 4-7, des notes de service, des bulletins, des communiqués et de la correspondance concernant les réclamations foncières de Canadiens d'origine japonaise et les activités de la Commission coopérative des Canadiens d'origine japonaise. Ce document comprend également l'Annexe I du rapport de la commission royale où sont consignés les noms des plaignants et les montants de l'indemnisation recommandée, 1947-1954.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Andrew Brewin, MG 32 C 26, vol. 1-2, de la correspondance, des états financiers, des statistiques et des procès-verbaux des interventions de Brewin, conseiller de la Commission coopérative des Canadiens d'origine japonaise dans le cadre des audiences de la commission royale, 1944-1954.

Archives nationales du Canada, documents personnels de E. Kage'su, MG 31 B 22, documents concernant les plaintes déposées par la Deep Bay Logging Company, 1943-1944.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Morris C. Shumiatcher, MG 31 E 19, documents concernant les neuf plaintes déposées par la compagnie Shumiatcher and Shumiatcher auprès de la commission royale au nom de l'Association nationale des citoyens canadiens d'origine japonaise et un dossier concernant la plainte de T.B. Suzuki, 1946-1949.

Archives nationales du Canada, documents personnels de Saul M. Cherniack, MG 30 E 266, documents concernant les activités de Cherniack dans le cadre de ses fonctions à titre de représentant légal de la Commission coopérative des Canadiens d'origine japonaise pendant les audiences de la commission royale, et des documents de dossiers juridiques confiés à Cherniack, 1947-1951.

Archives nationales du Canada, archives du Bureau du Conseil privé, RG 2 série B2, vol. 182, dossier R-20J, « Commission royale d'enquête sur les réclamations déposées par des Japonais », 1950.

Archives nationales du Canada, archives du ministère de la Justice, RG 13, vol. 2123, dossier 152189 et dossier 152189-5, dossier sur les dépenses de la Commission sur les réclamations des Japonais, 1947-1949, et dossier de la Commission sur les pertes foncières des Japonais, et sur les réclamations des corporations; détails au sujet des règlements recommandés, 1948.

Archives nationales du Canada, archives du Parlement, RG 14, D1, vol. 653, Comité permanent des comptes publics, procès-verbaux des réunions et pièces à conviction, 1947. Ce comité, qui était chargé de faire un rapport sur la gestion des biens appartenant à des individus d'origine japonaise confiés au Séquestre des biens ennemis, le 17 juin 1947, recommanda la constitution d'une commission royale.

Archives nationales du Canada, archives du ministère des Finances, RG 19, E2e, vol. 506, dossiers 1-21-6-0-2 et 1-21-6-0-3, de la cor-

respondance de la Commission coopérative des Canadiens d'origine japonaise concernant le règlement de réclamations, 1950, et des mémoires de l'Association nationale des citoyens canadiens d'origine japonaise concernant les pertes économiques subies par les Canadiens d'origine japonaise, 1948 et 1950.

Archives nationales du Canada, archives du Séquestre des biens ennemis, RG 117, bobines de microfilm C-9434-35, C-9470 et C-9471, des comptes rendus des audiences de la commission royale, une liste des personnes qui ont porté plainte, les relevés de compensation et un exemplaire du rapport de la commission, 1947-1950; et RG 117, C-1, vol. 267, comptes rendus des audiences de la commission royale et arguments légaux relatifs aux réclamations des Japonais.

Rapports :

Daté du 6 avril 1950. Déposé à la Chambre des communes le 13 juin 1950. Document parlementaire n° 185a, 1950. Document de 66 p., dactylographié, sans titre, dans les archives du Parlement, RG 14, D2, vol. 559. Le rapport de la commission royale ne contient pas les annexes ci-dessous :

Annexe I : « Recommendations for Payment of Awards » [Recommandations concernant le paiement de compensations] contient le nom de chaque plaignant et le montant du règlement recommandé. Un exemplaire de ce document est disponible parmi les archives du Bureau du Vérificateur général, Archives nationales du Canada, RG 58, n° d'acquisition 74-75/083, boîte 62, article 3.

Annexe II : Relevé des réclamations, document destiné expressément au commissaire, et recommandations concernant chacun des cas particuliers (document non disponible).

Annexe III : Mémoire intitulé « Fair Market Value » [Juste valeur marchande]. Un exemplaire de ce mémoire est disponible parmi les documents de la commission royale, RG 33/69, vol. 79.

RG 33/70

Titre : Royal Commission of Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars [Commission royale d'enquête sur la distribution des wagons couverts], 1951-1958, 1,3 m (vol. 1-13)

Historique : En 1946, la presque totalité du surplus de céréales, accumulé pendant la guerre, était écoulé. Par la suite, il s'est accrû graduellement, grâce à d'importantes récoltes, et a atteint des niveaux sans précédent au cours des années 50. Par exemple, entre 1950 et 1956, les fermiers des Prairies ont récolté des quantités de céréales excédant considérablement la demande. On récolta environ 1 027,2 millions de boisseaux des cinq principales catégories de céréales, soit le blé, l'avoine, l'orge, le seigle et le lin. Ce niveau excédait d'environ 201 millions de boisseaux la production annuelle moyenne de 1937 à 1956, et d'environ 361 millions de boisseaux, la production moyenne de céréales entre 1945 et 1949.

La Commission canadienne du blé, à qui incombaient les pouvoirs et la tâche de mettre en marché le blé, l'avoine et l'orge, ne parvenait pas à vendre la totalité de la récolte annuelle de céréales. Par conséquent, la quantité de céréales entreposées était tout à fait extraordinaire. Les silos étaient souvent remplis à pleine capacité et il arrivait parfois que les fermes soient toujours en possession de grandes quantités de céréales alors qu'il était temps de procéder à une nouvelle récolte. La United Grain Growers Limited résuma la situation dans un communiqué adressé au groupe enquêtant sur la distribution des wagons couverts :

« La production de céréales de l'Ouest canadien est telle qu'il est impossible de l'écouler sur le marché au fur et à mesure des récoltes et qu'elle excède la capacité d'entreposage disponible. La Commission canadienne du blé ne réussit pas à vendre les céréales aussi rapidement qu'elle le souhaiterait; les chemins de fer ne sont pas en mesure d'acheminer les céréales à un rythme égal à leur aptitude à le faire; les entreprises propriétaires d'élévateurs à céréales ne parviennent pas à obtenir le plein rendement de leur équipement de chargement et de déchargement en vertu des mêmes raisons pour lesquelles leurs silos sont toujours pleins; le fermier ne peut livrer toute sa récolte et en tirer les revenus s'y rattachant, mais doit plutôt en entreposer une grande partie dans ses silos. Le producteur, à qui il est impossible d'obtenir le paiement intégral de sa récolte, dépense à un rythme moindre qu'il ne le ferait en d'autres circonstances, ce qui affecte l'économie nationale. »

En période de congestion, lorsque la production de céréales excède le volume des ventes, la distribution de wagons couverts, réservés au transport des céréales par la Commission canadienne du blé, fait l'objet de controverses. Par exemple, en 1957 et 1958, le gouvernement du Canada reçut des missives du président de la Manitoba Pool Elevators et de centaines de fermiers, remettant en question le système de répartition des wagons couverts. En janvier 1958, la United Grain Growers poussa l'affaire plus loin en exigeant la tenue d'une enquête officielle sur la question. Elle fit remarquer que la congestion des silos des centres ruraux de distribution empêchait

les fermiers de livrer leur production au centre de leur choix. Lorsque les silos d'un centre étaient remplis, ils devaient soit attendre qu'il y ait de la place, soit acheminer leurs céréales vers un autre centre. Cette situation découlait en partie du déséquilibre de la répartition des bordereaux d'expédition. Alors que certains centres recevaient la consigne d'expédier les céréales entreposées, laissant ainsi de la place aux nouveaux arrivages, d'autres, remplis à pleine capacité, attendaient toujours un bordereau d'expédition de céréales.

Les chemins de fer, surtout le Canadien Pacifique, dénoncèrent la pratique de la Commission canadienne du blé d'émettre des bordereaux d'expédition avant même que les céréales ne puissent être manutentionnées aux terminaux. Cette pratique amenait les fermiers à croire que les chemins de fer n'étaient pas en mesure de fournir un nombre suffisant de wagons couverts afin de transporter les céréales depuis les centres régionaux. En fait, c'était le manque d'espace d'entreposage dans les terminaux qui empêchait l'expédition de toute nouvelle cargaison. Les chemins de fer firent également valoir le gaspillage occasionné par l'entreposage, autour des terminaux, de wagons vides inutilisés.

Ces remarques défavorables et d'autres récriminations forcèrent le gouvernement du Canada à constituer la Commission d'enquête sur la distribution des wagons couverts en janvier 1958. (Voir *Report of the Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars,* Ottawa, 1959.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Winnipeg, Carman, Boissevain, Dauphin et Minnedosa au Manitoba, à Yorkton, Grenfell, Weyburn, Swift Current, Kindersley, Saskatoon, Prince Albert et North Battleford en Saskatchewan, et à Grande Prairie, Drumheller, Vulcan et Lethbridge en Alberta du 6 mai au 12 juillet 1958. Plus de 2 030 mémoires ont été déposés auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 181 du 31 janvier 1958, sur recommandation du ministre du Commerce. Le décret du conseil ne précise pas le règlement habilitant.

Mandat :

Enquêter sur la distribution des wagons couverts affectés au mouvement des céréales entre les silos régionaux situés dans les divers centres d'expédition de l'Ouest canadien et recommander des procédés ou des méthodes qui permettront d'en arriver aux meilleures conditions possibles en matière d'équité et d'efficacité dudit réseau de distribution des wagons couverts, particulièrement en périodes de congestion, en tenant compte des facteurs tels que : a) la liberté de choix du producteur quant au silo où il souhaite entreposer ses céréales; b) les dispositions de la *Loi sur les grains du Canada* en matière de réservation de fourgons; c) les besoins des marchés domestiques et d'exportation par rapport aux variétés et aux niveaux de qualité des céréales; d) la nécessité, en cas de congestion, d'utiliser au maximum tous les services d'entreposage et d'expédition tout en tenant compte de la capacité du volume d'affaires de chacune de ces compagnies en ce qui a trait à la manutention des céréales, tant au point de départ qu'à destination; e) le maintien, par le biais de la Commission canadienne du blé, des contingentements de livraison qui respectent, autant que puisse se faire, des règles d'é-

quité; et f) l'exploitation, de la façon la plus rentable possible, du matériel roulant des réseaux de chemin de fer.

Commissaire : John Bracken.

Secrétaire : John Rayner.

Documents : Des mémoires, des comptes rendus des audiences et les dispositions relatives aux audiences, des dossiers de plaintes, des statistiques concernant la manutention, le contrôle et l'acheminement des céréales, ainsi que des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/70-63.

Autres documents : Archives nationales du Canada, documents personnels de John Bracken, MG 27 III C 16, vol. 145-148, comptes rendus d'audiences, mémoires, ébauches de rapports, coupures de journaux et dossiers connexes, 1957-1958.

Rapport : Daté du 10 décembre 1958. Déposé à la Chambre des communes le 23 avril 1959, document parlementaire n° 187a, 1959. Intitulé *Report of the Inquiry into the Distribution of Railway Box Cars*. Par John Bracken. [Ottawa, 1959], ix, 126 p.

RG 33/71

Titre :

Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada, 1974-1975, 0,4 m (vol. 1-2)

Historique :

Pendant le mois de mai 1974, des membres de la Gendarmerie royale du Canada (G.R.C.) assistèrent en grand nombre à des séances d'information à Burnaby, Toronto, Ottawa et Montréal dans le but de discuter de leurs droits et conditions de travail. Certains membres de ce corps policier voulaient attirer des appuis en vue de former un syndicat. Il y avait cependant un obstacle de taille : en vertu d'un décret du conseil de 1918, il était légalement interdit à tout membre de la G.R.C. d'adhérer à un organisme de cette nature.

Un des principaux problèmes auxquels était confrontée la G.R.C. concernait la rémunération de ses membres, qui était inférieure à celle de plusieurs autres corps policiers canadiens, plus particulièrement ceux ayant adhéré à un syndicat. Par exemple, les forces de police de Montréal, de Toronto et de Vancouver avaient de meilleurs salaires et étaient de plus rémunérées pour les heures supplémentaires, ce qui n'était pas le cas pour les membres de la G.R.C.

Le premier symptôme de mécontentement apparut en juillet 1972 lorsque Jack Ramsay, un ancien caporal de la G.R.C. comptant 14 ans de services, écrivit un article pour le magazine *Maclean's* au sujet du moral bas des membres de la G.R.C. Peu de temps après, l'Alliance de la Fonction publique du Canada tenta, avec le soutien de Ramsay, de syndiquer la G.R.C. Bien que cette tentative se soit soldée par un échec, les membres de la G.R.C. étaient de plus en plus réceptifs à l'idée de la syndicalisation.

En partie à la suite des gestes de Ramsay, le commissaire de la G.R.C. W.L. Higgitt autorisa la nomination de représentants divisionnaires des relations de travail. Leur mandat consistait à prendre note des problèmes, des préoccupations et des recommandations du personnel et d'en faire part à la direction. Les représentants de chacune des 16 divisions se réunissaient, une fois par année, avec le commissaire et d'autres officiers supérieurs de la G.R.C. La première réunion se déroula à Ottawa en octobre 1972. Ce ne fut pas un succès, parce qu'il était formellement défendu aux représentants de faire état des questions qui étaient discutées, ce qui poussa les membres à réclamer à grand cri la distribution du procès-verbal de la réunion de 1972. Celui-ci ne fut rendu public qu'en 1974 et souleva de tels remous qu'il fallut en cesser la distribution.

Lors de leur réunion avec la direction en mai 1974, les représentants réclamèrent avec plus d'insistance des droits pour les membres. Étant donné l'atmosphère de mécontentement général dont avait été empreinte la réunion et les réunions générales des gendarmes et sous-officiers non brevetés qui se déroulaient simultanément, la direction décida d'accorder plus de pouvoirs aux représentants divisionnaires. Les membres de la G.R.C. reçurent alors la plus importante augmentation de salaire de leur histoire et se virent

accorder, pour la première fois, de la rémunération pour le temps supplémentaire. Ces concessions ramenèrent un climat de stabilité et dissipèrent rapidement les projets de syndicalisation. Les événements de mai 1974 poussèrent cependant le gouvernement du Canada à constituer une commission d'enquête chargée d'examiner les « plaintes du public, la discipline interne et les procédures de règlement des griefs » au sein de la G.R.C. (Voir J. Sawatsky, *Men In The Shadows: The RCMP Security Service*, Totem Books, Toronto, 1983, p. 229-237.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans plusieurs endroits dans toutes les provinces du Canada entre novembre 1974 et octobre 1975. Les commissaires se sont également rendus aux États-unis, en Angleterre, en Hollande et en Suède.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 2415 du 31 octobre 1974 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1970, ch. I-13) et sur recommandation du Solliciteur général.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur la situation et la gestion de certaines des attributions du ministère du Solliciteur général concernant : a) les méthodes qui existent pour répondre aux plaintes déposées par les citoyens contre des membres de la G.R.C.; et b) la pertinence des lois existantes, des politiques, des règlements, des directives et des procédures concernant la discipline et le règlement des griefs au sein de la G.R.C., afin de savoir si ceux-ci sont sujets à amélioration et, le cas échéant, la nature des améliorations qu'il convient d'y apporter.

Commissaires : René J. Marin, président, Robin P. Bourne, Ross Wimmer, Donald K. Wilson et Robert A. Potvin.

Secrétaire : Charles E. Belford.

Documents : Des comptes rendus des audiences, des mémoires, de la correspondance concernant les plaintes officielles et les comparutions aux audiences et des travaux de recherche.

Voir l'instrument de recherche RG 33/71-64.

Autres documents : Renseignements tirés de sondages sur les sentiments des membres de la G.R.C. au sujet de leur emploi, des procédures de plaintes, de griefs et d'autres mesures internes, des mesures disciplinaires, et des rapports entretenus avec les supérieurs. Des renseignements de nature géographique et socio-économique au sujet des grades, des fonctions et des fiches de service. Le sondage visait à fournir des renseignements quant à la possibilité de modifier les procédures internes (RG 33/71, n° d'acquisition G0000089).

Rapport : Daté du 16 janvier 1976. Déposé à la Chambre des communes le 19 mars 1976. Document parlementaire n° 301-4/112, 1974-1976. Intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada*, Ottawa, Information Canada, 1976, 231 p.

RG 33/72

Titre : Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf, 1974-1976, 3,0 m (vol. 1-16)

Historique :

Le commerce international du bœuf et du veau a toujours joui d'une certaine liberté d'opération. Selon les fluctuations de l'offre et de la demande, les producteurs de l'Ouest canadien exportent du bovin d'engraissement vers les États-Unis, les producteurs de produits laitiers de l'Est exportent des veaux de lait, et les abattoirs importent des bovins de boucherie. Les usines de traitement de viande et les détaillants importent des coupes de bœuf, surtout depuis les États-Unis, et du bétail de fabrication désossé et congelé, surtout de l'Océanie. Par conséquent, et en vertu du rôle de l'industrie canadienne du bœuf et du veau par rapport aux autres pays producteurs, notre réseau de mise en marché a été influencé par des puissances internationales, surtout les États-Unis. Il s'avère aussi relativement vulnérable à la fluctuation de l'approvisionnement depuis les autres pays et à toute politique de commercialisation que ces pays peuvent décider d'adopter. Lorsque certains des pays traditionnellement importateurs ont adopté des mesures de contrôle strictes en matière d'importation de bœuf et de bétail, en 1973, cela altéra les pratiques commerciales habituelles du Canada. Citons, à titre d'exemple, la mesure annoncée par le président Nixon en mars 1973 en matière de plafonnement des prix de la viande au détail, mesure qui fut assouplie par la suite en ce qui a trait à toutes les viandes sauf le bœuf, et qui resta en vigueur jusqu'en septembre 1973, entraînant des conséquences particulières pour le Canada.

Au Canada, vers le début des années 70, alors qu'on observait une hausse de la quantité de bovins à travers le monde, on accorda beaucoup d'importance au problème de la commercialisation des surplus de céréales. Les producteurs utilisaient ces surplus afin d'augmenter leurs troupeaux, profitant ainsi de la croissance du marché international du bœuf. Le Canada, tout comme l'ensemble de la communauté internationale, afficha bientôt d'importants surplus vers la fin de 1973, mais, pour toutes sortes de raisons, les prix à la consommation étaient beaucoup trop élevés.

En raison d'une hausse alarmante du prix de la moulée, les engraisseurs de bovin du Canada durent affronter de sérieux problèmes financiers, plusieurs se trouvant même au bord de la ruine. Soudainement, la valeur des troupeaux des éleveurs se mit à chuter de façon vertigineuse parce que les engraisseurs de bovin payaient moins cher leur bétail de remplacement.

Le marché du veau de lait destiné aux engraisseurs canadiens et de jeunes veaux destinés à l'exportation chuta abruptement lorsque le marché fut envahi par une très grande quantité de veaux de catégorie se rapprochant du bœuf et dont le prix était minime. Tout comme les producteurs de veaux et génisses des autres parties du Canada, les éleveurs de veaux de lait, et plus précisément ceux du Québec et de l'Ontario, étaient coincés entre les coûts de production et le prix qu'ils obtenaient lors de la vente de leur bétail en 1974, et il devint trop onéreux d'engraisser les vaches reproductrices jusqu'à maturité.

Les producteurs de vaches laitières durent se défaire des veaux nouveaux-nés excédentaires et, afin d'attirer l'attention du grand public sur ce phénomème, les abattaient devant les caméras de la télévision. Ces actes soulevèrent la colère des consommateurs qui demandèrent des explications. Voyant le prix élevé du bœuf au détail, les consommateurs estimaient que ces veaux auraient dû être donnés aux pays dont la population souffrait de malnutrition. Selon le grand public, le prix du bœuf et du veau était trop élevé par rapport aux faibles recettes des producteurs et ne reflétait pas fidèlement la fluctuation des prix expérimentée par ces derniers.

Le 2 octobre 1974, le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, déclara à la Chambre des communes que les ministres de l'Agriculture et de la Consommation de quatre provinces de l'Ouest avaient demandé la tenue d'une enquête sur l'industrie du bœuf et que le gouvernement du Canada y songeait également. Par la suite, le 1er novembre 1974, Whelan révéla à la Chambre des communes que le gouvernement était prêt à aller de l'avant avec cette enquête si le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires ne parvenait pas à remplir son mandat. Le rapport de la commission ne répondait pas à toutes les questions laissées en suspens. Le gouvernement voulait une enquête sur le réseau de la mise en marché du bovin et sur le mécanisme qui permettait d'établir le prix du bœuf plutôt qu'une étude ne portant que sur une période précise ainsi que l'avait fait la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Par conséquent, le premier ministre Trudeau émit un communiqué de presse le 7 janvier 1975 annonçant la constitution de la Commission d'enquête sur la mise en marché de toutes les catégories de bœuf et de veau au Canada. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 2, 3 et 31 octobre, et 1er novembre 1974, p. 31, 96, 945-949 et 957-961; *Rapport de la Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf et du veau*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1976, p. 3-6.)

Les audiences de la commission se sont déroulées dans toutes les capitales provinciales, à l'exception de Fredericton et Victoria, et à Moncton, Chicoutimi, Montréal, London, Ottawa, Brandon, Swift Current, Saskatoon, Lloydminister, Calgary, Saint-Paul, Stettler, Innisfail, Claresholm, Lethbridge, Medecine Hat, Vancouver et Kamloops du 24 mars au 27 juin 1975. La commission a reçu 114 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1 du 6 janvier 1975 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1970, ch. I-13) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Faire une enquête publique sur tous les aspects de la mise en marché du bœuf et du veau au Canada y compris : a) l'organisation et les méthodes d'exploitation du réseau de mise en marché de toutes les catégories de veau et de bœuf, incluant tous les bovins vivants, les veaux et les carcasses de bœuf et de veau vendus au Canada, importés ou produits au Canada, en tenant compte : i) de chaque étape du réseau de distribution et de transformation, et ii)

des différences géographiques touchant les réseaux de mise en marché; b) les mécanismes servant à établir le prix du bœuf et du veau vendus au Canada, incluant les écarts de prix; c) le nombre d'agents intermédiaires dans le réseau et leurs fonctions; et d) l'efficacité globale du réseau de mise en marché, tant sur la question de l'équité des coûts de production que sur les écarts de prix observés à chaque niveau et dans l'ensemble du réseau.

Commissaires : Maxwell Weir MacKenzie, président, Lydia Patry-Cullen et Hu Harries.

Secrétaire : Gerald W. Doucet.

Documents : Des comptes rendus des audiences, des mémoires, des pièces à conviction, des documents et des travaux de recherche, des questionnaires, de la correspondance avec des associations et le gouvernement, un exemplaire du rapport de la commission et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/72-65.

Documents informatisés : Sept fichiers de données contenant les résultats de sondages effectués par la commission dans le cadre de son enquête. On y retrouve en série chronologique des données sur le prix fixé par les exploitants d'abattoirs pour la vente en gros et au détail du bœuf dans diverses régions, des renseignements sur la transformation, le volume, la mise en marché et la distribution, des données sur les ventes et les marges bénéficiaires et des renseignements au sujet de la structure de l'industrie (RG 33/72, n^{os} d'acquisition G0000106 à G0000111 et G0000121).

Autres documents : Archives nationales du Canada, Division des archives audio-visuelles, Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf, des entrevues avec des personnes dans les industries de l'alimentation et des abattoirs au sujet du bœuf, 1975, d'une durée approximative de 4 h., n° d'acquisition 76-95, pièces n^{os} 1976-95/1-7.

Rapport : Daté du 13 avril 1976. Déposé à la Chambre des communes le 21 juin 1976. Document parlementaire n° 301-4/83, 1974-1976. Intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur la mise en marché du bœuf et du veau. Le 13 avril 1976*, [Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1976], xv, 192, 70 p.

RG 33/73

Titre : Commission royale sur les réclamations des provinces maritimes, 1926, 0,3 m (vol. 1-2)

Historique : « Les droits des Maritimes » était le slogan du mouvement de contestation régional qui s'est développé dans les provinces maritimes après la Guerre de 1914. Ses leaders firent des démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir la diminution des frais de transport et de messagerie, le rajustement de la structure tarifaire, le développement et l'exploitation accrue des ports dans les Maritimes, l'augmentation des subventions et l'adoption de mesures relatives aux autres problèmes affectant la région. À l'époque, les Maritimes vivaient une récession d'après-guerre plus pénible que dans les autres régions du Canada. Ces dernières recouvraient graduellement la santé économique et eurent même droit à une certaine prospérité avant la Crise de 1929.

Les fermiers, les ouvriers, les fabricants et les hommes d'affaires des Maritimes firent état de leur mécontentement par le biais de regroupements régionaux de fermiers, de syndicats, de conventions nationales d'Acadiens, d'établissements scolaires et de chambres de commerce. Les journaux publièrent de nombreux articles au sujet du mécontentement de la population, et des politiciens des Maritimes, tant au niveau provincial que fédéral, exigèrent que le gouvernement fédéral remédie à la situation.

En 1919 et 1920, les gouvernements de trois provinces des Maritimes adoptèrent des résolutions pressant le gouvernement d'adopter des mesures relatives à leurs réclamations financières. En 1919, la Chambre de commerce des Maritimes fit des démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une réduction des frais de transport ferroviaire et une refonte globale de la politique des transports. Quelque temps plus tard, les chambres de commerce de Halifax et de Saint-Jean se dirent inquiètes de voir que le réseau commercial du Canada ne permettait pas d'exploiter les installations portuaires des Maritimes tel que prévu initialement. À l'époque, on expédiait des céréales de l'Ouest et d'autres produits canadiens à l'étranger depuis les ports de Portland, dans le Maine, et on ne faisait pas suffisamment appel aux ports de mer de Halifax et de Saint-Jean, surtout pendant les mois d'hiver.

Des hommes d'affaires et des politiciens de l'Île-du-Prince-Édouard s'engagèrent dans le mouvement de protestation générale et reçurent l'appui de la population afin d'obtenir des installations ferroviaires modernes et un service adéquat de traversier les reliant au continent.

Pendant les élections fédérales de 1921, le Parti libéral profita de la négligence des Unionistes envers les revendications des Maritimes et obtinrent 25 des 31 sièges en jeu dans la région. Cependant, une fois au pouvoir, ils ne firent pratiquement rien pour apaiser les habitants des Maritimes et reçurent à plusieurs reprises la visite d'hommes d'affaires et de membres de groupes de pression représentant des fermiers et des travailleurs en colère.

Déçus de l'inaction politique, les leaders des mouvements pour les droits des Maritimes entreprirent d'importantes campagnes afin de recueillir le soutien dont ils avaient besoin. Par exemple, les chambres de commerce et les associations des Maritimes publièrent des brochures de propagande alors que des journalistes partaient en tournée, prononçant des discours visant à recueillir le soutien des autres régions du Canada. En février 1925, une délégation du Mouvement pour les droits des Maritimes se composant d'environ 300 personnes se rendit à Ottawa pour faire part au gouvernement de leurs besoins les plus urgents. Les leaders des Maritimes se firent de plus en plus pressants au fur et à mesure qu'augmentaient le taux de chômage et la dette provinciale, et que les habitants quittaient la région.

L'indifférence du gouvernement libéral s'est révélée coûteuse aux élections fédérales de 1925 : les conservateurs remportèrent 23 des 29 circonscriptions de cette région. En raison notamment de l'élection, le gouvernement libéral minoritaire promit, dans le discours du trône du 8 janvier 1926, « d'ouvrir une enquête exhaustive sur les revendications des Maritimes voulant que les droits de ces provinces en matière d'exploitation de l'International Railway n'aient pas été respectés et que, en rapport à leur situation au sein de la Confédération, ceci ait affecté négativement la vie économique, le transport et le taux d'immigration de ces provinces ». (Voir E.R. Forbes, *Maritime Rights Movement, 1919-1927: A Study In Canadian Regionalism*, McGill-Queen's University Press, Montréal, 1979; E.R. Forbes, *Aspects of Maritime Regionalism, 1867-1927*, Canadian Historical Association Booklet, n° 36, Ottawa, 1983, p. 14-19; *Canadian Annual Review*, 1925-1926, p. 395-399.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Halifax, Saint-Jean, Charlottetown, Sydney, Amherst, Yarmouth et Montréal du 21 juillet au 31 août 1926.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 505 du 7 avril 1926 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1906, ch. 104) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter sur : a) l'impuissance présumée à exploiter les installations portuaires canadiennes à pleine capacité à des fins commerciales canadiennes; b) les désavantages que l'on dit découler de l'application des barèmes des prix de transport des marchandises par voie ferrée reliant les provinces maritimes aux autres provinces du Canada; c) le mode d'administration du réseau de la Canadian Pacific Railway, anciennement appelé Intercolonial Railway; d) les répercussions des douanes, de l'immigration et d'autres politiques économiques adoptées par les gouvernements successifs, de mesures financières précises et de la répartition ou du partage des terres publiques du Canada entre les provinces; e) les plaintes alléguant que le non-respect des engagements datant de la Confédération, prévoyant l'adoption de mesures et de politiques permettant d'assurer aux provinces un avenir économique satisfaisant, empêche les provinces maritimes de jouir de la prospérité dont profite l'ensemble du Dominion; et f) les revendications formulées dans tout mémoire présenté en vertu de la résolution adoptée le 12 mars 1926

par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ou dans tout mémoire présenté au nom des gouvernements du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard, et de démarches effectuées auprès du gouvernement fédéral ou de la Commission d'enquête sur les conditions et les réclamations de la population des provinces maritimes. Mener une enquête, dans une optique nationale, sur tous les facteurs qui affectent défavorablement la situation économique des habitants desdites provinces, et présenter des recommandations précises.

Commissaires : Andrew Rae Duncan, président, William Bernard Wallace et Cyrus Macmillan.

Secrétaire : F. MacLure Sclanders.

Documents : Des comptes rendus des audiences, avec un index, et un exemplaire du rapport de la commission signé par les commissaires.

Voir l'instrument de recherche RG 33/73-66.

Rapport : Daté du 23 septembre 1926. Déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 1926. Document parlementaire n° 9, 1926-27. Intitulé *Rapport de la Commission royale sur les réclamations des provinces maritimes.* Sir Andrew Rae Duncan, Kt., président, *et. al.* Ottawa, Imprimeur du Roi, 1926, 48 p.

RG 33/74

Titre : Comité d'enquête sur l'application de la *Loi des pensions*, 1932-1933, 0,4 m (vol. 1-4)

Historique : En janvier 1932, l'Association des anciens combattants, représentant tous les organismes regroupant des anciens combattants constitués en vertu d'une charte du Dominion, présenta un mémoire au gouvernement du Canada au sujet de l'application de la *Loi des pensions* (20-21 Geo. V, 1930, ch. 35). Ce mémoire contenait surtout des revendications sur le traitement des dossiers de plaintes relatives aux pensions; la lenteur du traitement des dossiers remis au Bureau des commissaires des pensions pour le Canada et à la Cour d'appel des pensions; les retards encourus au niveau des audiences et des décisions rendues en la matière; le droit d'appel dont se prévalait fréquemment la Couronne et le succès de telles procédures d'appel; l'impuissance de la section 73 de la loi, quant au principe du bénéfice du doute; et le besoin de dispositions plus étayées en matière de préparation de cas soumis à l'étude. Suite au dépôt de ce mémoire, on révéla à la Chambre des communes que des milliers de demandes de pension étaient en souffrance. Un document daté du 25 février 1932 en faisait ainsi le compte :

Dossiers au Bureau des commissaires des pensions pour le Canada, lequel est sensé englober le Bureau des anciens combattants	23 900
Dossiers aux tribunaux des pensions	2 650
Dossiers à la Cour d'appel des pensions	1 318
TOTAL	27 868

Le 25 avril 1932, Murray MacLaren, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, déclara à la Chambre des communes que le gouvernement avait soigneusement étudié le mémoire de l'Association des anciens combattants au sujet de l'application de la *Loi des pensions*. En fait, une rencontre se déroula le 23 avril entre le gouvernement et les représentants des cinq organismes des forces armées engagés dans cette affaire (les anciens combattants de la Marine et de l'Armée du Canada, l'Association des amputés de la Première Guerre mondiale, la Sir Arthur Pearson Club of Blinded Sailors and Soldiers, l'Association canadienne des pensionnés de la Première Guerre mondiale et la Ligue de la légion canadienne des forces armées de l'Empire britannique). Ce même jour, le ministre des Pensions et de la Santé nationale écrivit au major J.S. Roper, président de l'Association des anciens combattants, l'informant que « le gouvernement souhaite soumettre l'ensemble de la question à un comité formé de représentants des organismes membres de l'Association des anciens combattants et à un comité constitué par le gouvernement, et dont le rapport devra être remis au gouvernement avant le premier jour du mois de février 1933, si cette date vous convient ». Le major Roper accepta officiellement ce projet le lendemain.

Par la suite, le 4 août 1932, le gouvernement du Canada mit sur pied le Comité d'enquête sur l'application de la *Loi des pensions* dont le mandat consistait à déterminer si l'application de la *Loi des pensions*

de 1930 reflétait bien l'esprit de la loi et permettait aux anciens combattants d'obtenir ce qui leur était dû sans difficulté ni retard indus. (Voir *Rapport du Comité d'enquête sur l'application de la Loi des pensions*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1933, p. 11-14; et Chambre des communes, *Débats*, 25 avril 1932, p. 2303-2304.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Ottawa du 20 au 30 septembre 1932 et du 9 au 20 janvier 1933. La commission a reçu 29 pièces à conviction.

Texte réglementaire : Décret du conseil C.P. 1741 du 4 août 1932, sur recommandation du ministre des Pensions et de la Santé nationale. Le décret du conseil ne précise pas en vertu de quel règlement habilitant cette commission a été constituée.

Mandat : Faire enquête au sujet de l'administration de la *Loi des pensions* et rédiger un rapport contenant des suggestions et des recommandations appropriées.

Commissaires : Thibaudeau Rinfret, président, Richard Myers, Frank G.J. McDonagh, W.C.H. Wood, John Kelman, Alex Ross, John Thompson, L.P. Sherwood, H.F. McDonald, Ross Millar et C.B. Topp. Louis A. Audette a succédé au président Rinfret en décembre 1932 (Décret du conseil C.P. 2650 du 2 décembre 1932).

Secrétaire : E.H. Scammell.

Documents : Des comptes rendus des audiences, des mémoires, des rapports des membres du comité et des documents connexes.

Voir l'instrument de recherche RG 33/74-67.

Rapport : Daté du 24 janvier 1933. Déposé à la Chambre des communes le 31 janvier 1933. Document parlementaire n° 215, 1932-1933. Intitulé *Rapport du Comité d'enquête sur l'application de la Loi des pensions*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1933, 65 p.

RG 33/75

Titre :

Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies établie en vertu du décret du conseil C.P. 1963-1896 du 21 décembre 1963, 1,1 m (vol. 1-11)

Historique :

En août 1963, George Walker, qui occupait le poste de superviseur régional de l'Administration de l'aide aux agriculteurs des Prairies (AAAP) de la région de Swift Current depuis décembre 1962, fut congédié sur recommandation de son directeur en vertu d'allégations selon lesquelles il ne remplissait pas correctement ses fonctions.

Walker fut congédié en raison d'une lettre datée du 5 août 1963 que le directeur de l'AAAP de Regina, H.S. Riddell, avait fait parvenir au sous-ministre de l'Agriculture, S.C. Barry. Le 3 décembre 1963, le ministre de l'Agriculture, Harry Hays, divulgua à la Chambre des communes l'essentiel de cette lettre, ainsi que des renseignements sur la conduite de Walker :

« L'administration de l'AAAP de la région de Swift Current laissait vraiment à désirer, de telle sorte qu'on se retrouva bientôt face à l'absence totale de coordination entre le bureau de Swift Current et le siège social de Regina. Le superviseur n'obéissait tout simplement pas à son directeur. Son manque total de collaboration avec le bureau de Regina constituait une infraction, et il était impossible de passer outre à son attitude envers le directeur et M. W.F. Davies, le chef de service. Bien qu'il connaissait à fond les mécanismes de la *Loi concernant l'aide aux agriculteurs des Prairies*, grâce à l'expérience qu'il avait acquise lorsqu'il occupait le poste de gérant de bureau pour son prédécesseur, il ne prit aucune disposition afin de vérifier le travail des inspecteurs qui n'accomplissaient pas leurs fonctions de façon satisfaisante, se fiant aux rapports des cultivateurs de la région au sujet de la superficie des terres cultivées. Dans bien des cas, il ne procéda pas à l'inspection de localités adjacentes aux endroits que le conseil de révision avait déclarés admissibles à des compensations. C'est là une fonction administrative de grande importance et chaque superviseur doit absolument s'assurer de l'inspection de tout le territoire de ces localités.

« On lui avait catégoriquement interdit de répondre à toute correspondance que lui adressaient les agents de localités rurales et les fermiers de sa région, et d'acheminer ladite correspondance au siège social de Regina qui tient des dossiers de réponses. Il a passé outre aux directives qu'il avait reçues à ce sujet. Il a refusé de collaborer à des enquêtes au sujet de déclarations que l'on soupçonnait être frauduleuses, faisant état de la superficie des terres cultivées dans la région relevant de sa juridiction et qui lui étaient présentées afin d'obtenir une compensation. En vertu de certains événements qui se sont produits dans la région qui avait été confiée à Walker, son directeur décida de procéder à une nouvelle inspection de certaines localités, mais M. Walker refusa net de collaborer. »

Un peu plus tôt, le 28 novembre, le ministre de l'Agriculture avait déclaré à la Chambre des communes que Walker recevait des directives de Jack McIntosh, député fédéral de Swift Current-Maple Creek, plutôt

que de son directeur. Bien que le ministre se soit rétracté le 3 décembre, McIntosh souleva une question de privilège, qui fut confiée au Comité permanent des privilèges et élections. Après trois jours de débats, le comité recommanda au gouvernement du Canada de faire une enquête judiciaire indépendante au sujet du congédiement de Walker et des questions s'y rattachant. (Voir Chambre des communes, *Débats*, 3 décembre 1963, p. 5661-5662; *Comité permanent des privilèges et élections*, Chambre des communes, n° 17, Ottawa, 1964; et *Rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies*, [Ottawa], 1964.)

Les audiences de la commission se sont déroulées à Regina, Swift Current et Gravelbourg du 4 février au 4 mai 1964. Plus de 200 pièces à conviction ont été déposées auprès de la commission.

Texte réglementaire : Décret du conseil 1896 du 21 décembre 1963 en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* (S.R.C., 1952, ch. 154) et sur recommandation du premier ministre.

Mandat : Enquêter et faire rapport sur : a) les circonstances entourant le congédiement de M. George Walker du poste de superviseur régional de l'Administration de l'aide aux agriculteurs des Prairies; et b) les irrégularités que l'on soupçonne s'être produites dans le traitement des demandes de prestations prévues dans la *Loi concernant l'aide aux agriculteurs des Prairies*, et en matière de paiement de telles prestations relativement à la récolte de 1962 dans la province de la Saskatchewan.

Commissaire : Harold Walpole Pope.

Secrétaire : F.G. Wagner.

Documents : Des comptes rendus d'audiences, des pièces à conviction, des rapports administratifs et un exemplaire dactylographié du rapport de la commission.

Voir l'instrument de recherche RG 33/75-68.

Rapport : Daté du 10 juin 1964. Déposé à la Chambre des communes le 29 juillet 1964. Document parlementaire n° 12A, 1964-1965. Intitulé *Rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies établie en vertu du décret du conseil C.P. 1963-1896 du 21 décembre 1963*, [Ottawa, 1964], ii, 60, 26 p.